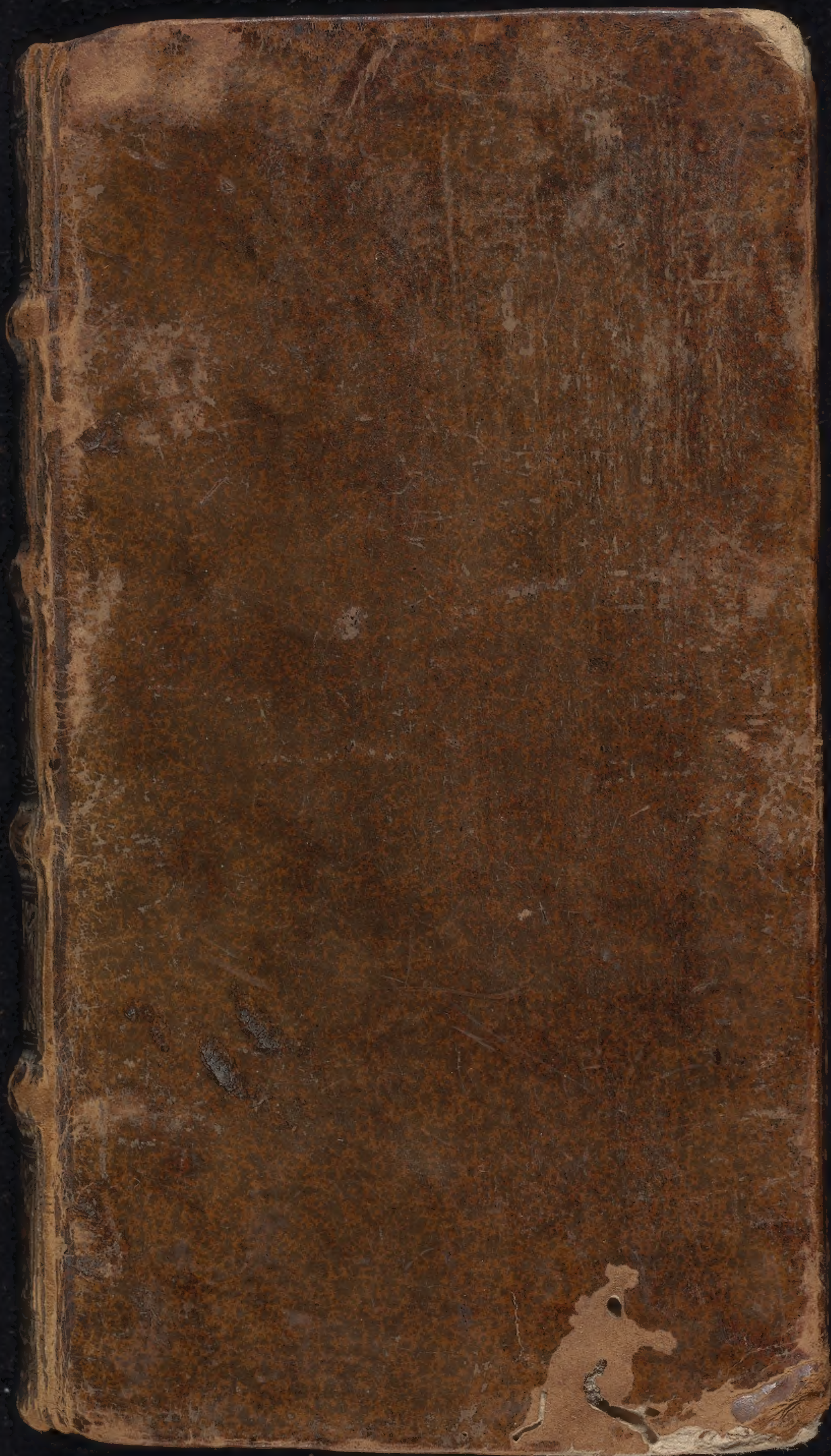


LE PRINCE CHRESTIEN ET POLITIQUE.

Traduit de l'Espagnol de DOM DIEGUE SAVEDRA FAXARDO,

Par I. ROU, Avocat au Parlement.

TOME SECOND.



Suivant la Copie à PARIS,
Par la Compagnie des Marchands Libraires du Palais.

M. DC. LXVIII.

Avec Privilege du Roy.

Les jouëts de la Mort.



A la gloire & à l'immortalité de D. DIEGUE SAVEDRA, Ambaſſadeur en Allemagne pour le Roy PHILIPPES IV. & Plenipotentiaire

tiaire de la Sereniss. Maison de Bourgogne à la Diete generale de l'Empire.

ARreste Passant & considere icy la vanité de la vie & la force de la Mort.

Cette teste que tu vois est celle de SAVEDRA.

Je ne te veux point particulariser plus d'Epithetes, pour te faire entendre un des plus grands hommes du monde.

Ses quatre parties retentissent de la gloire de ce merveilleux esprit.

Cependant tu le vois traitté icy comme le moindre.

Son sçavoir, ses lumieres, sa vertu, sa gloire & ses honneurs n'ont pû l'exempter des rigueurs du destin.

Les vers se nichent dans les recoins de ce crâne où tant de beaux raisonnemens se sont formez, & les araignées ourdissent leurs toiles au dessus de cette cervelle qui decidoit les interests de toute l'Europe.

Voy par là ce que c'est de cette Nature mortelle, & par son courageux mépris achemine toy de bonne heure à l'immortalité.

Pren à ce sujet pour ton guide celuy qui t'a donné de si beaux preceptes dans ce Livre: Tu peux bien avoüer pour ton Maistre celuy des Rois & des Princes.

Mais pour cette heure contente toy de luy rendre tes hommages; & couronne avec moy d'Eloges immortels le glorieux & immortel SAVEDRA.

I. R.

TABLE

TABLE

TOME SECOND.

LXII. *Sans*

LXXV. *Ce-*

FIN.

Le Prince Chreſtien & Politique.

DEVISE LI.



Fiance & défiance.

IL n'eſt rien de meilleur ny de plus avantageux pour les mortels, qu'une prudente défiance; c'eſt la gar-

de de la Vie & des Richesses ; nôtre propre conserva-tion nous y porte ; par tout où elle n'est point il n'y a point de prevoyance, & sans la prevoyance tout est en peril. Le Prince qui se fiera le moins sera celuy qui gouvernera le mieux, il n'y a qu'une confiance qui soit asseurée, c'est à sçavoir de ne point dépendre de la volonté d'autruy; car qui est celuy qui pourra s'asseurer du cœur humain retiré dans les plus sombres cachettes de l'estomach, & dont la langue, les yeux & tous les mouvemens du corps dementent les desseins. *a* C'est un Golphe battu de tempestes opposées d'affections, & une mer pleine d'escueils si cachez qu'il n'est aucune Carte qui les puisse marquer. Quelle aiguille donc touchée de l'aiman de la prudence pourra-t'on donner au Prince pour y naviger seurement? *b* Quelle connoissance des vents pourra-t'il avoir pour tendre & pour abaisser à propos les voiles de la confiance ? car c'est en cela que consiste le plus grand art de regner, c'est en cela que le Prince court le plus de risque, soit par son manque d'experience aux choses, soit par son peu de connoissance aux sujets & aux affaires, aucun de ceux qui traitent avec luy ne paroissant meschant, parce que tous composent leur visage & leurs actions en se presentant devant luy. Là les paroles estudiées ne sonnent qu'amour, que zele, & que fidelité, & les regards que respect & obeïssance; la haine, les mescontentemens & l'ambition se retirant au plus profond du cœur, qui est, je m'imagine ce qui a fait dire à quelqu'un, *Que le Prince ne se doit fier* à personne : Mais l'une & l'autre de ces deux extremitez est vicieuse; *c* C'est une facilité de Prince imprudent que de se fier à tout le monde, & un soupçon de tyran que de ne le

a *Cor hominis Immutat faciem illius sive in bona sive in mala.* Ecclesf. 13. 31.

b *Pravum est cor omnium & inscrutabile quis cognoscet illud ?* Jerem. 17. 9.

c *Utrumque in vitio est, & omnibus credere, & nulli.* Seneca.

faire

faire à perſonne : la confiance eſt auſſi importante à un Prince que la defiance ; celle-là eſt digne d'un cœur ſincere & Royal, celle-cy eſt neceſſaire à l'art de gouverner comme une choſe par le moyen de laquelle la prudence politique aſſeure ſes operations ; la difficulté conſiſte à ſçavoir uſer à propos de l'une & de l'autre, en ſorte que ny la confiance trop credule ne donne lieu à l'infidelité & aux perils, ny la défiance trop ſoupçonneuſe, ne provoque à la haine, ou ne faſſe que le Prince en ſe défiant de tous devienne incapable de traitter avec aucun. Si le Prince ne ſe fioit jamais on l'abandonneroit touſiours, parce qu'on ne pourroit l'aſſiſter ſans un evident peril ; Ce n'eſt pas un moindre malheur pour luy de ſe priver de Miniſtres fidelles ſur de vains ſoupçons, que de ſe commettre par une credulité legere à ceux qui ne le ſont pas. Que le Prince ſe fie de telle ſorte qu'en adjouſtant foy il ne laiſſe pas de ſonger qu'il peut eſtre trompé ; ce doute ne le doit point retarder dans ſes actions, mais ſeulement le precautionner : s'il ne doutoit point il ſeroit trop negligent ; le doute eſt comme une caution qui l'aſſeure, comme un ponctuel examen des choſes qui l'empeſche de s'y tromper ; celuy qui ne doute point ne peut connoiſtre la verité, qu'il ſe fie comme s'il adjouſtoit foy, qu'il ſe défie comme s'il ne le faiſoit pas. La confiance & la défiance eſtant ainſi gouvenées par la prudence & par la raiſon, elles opereront de merveilleux effets. Que le Prince ſoit donc bien adviſé dans les affaires qu'il traitte, dans les alliances qu'il ratifie, dans les paix qu'il conclud, & generallement dans tous les autres traitez qui concernent le gouvernement ; & lors qu'il donnera la main pour confirmation, que ce ſoit une main ac compagnée d'yeux comme repreſente cette deviſe, afin de prendre bien garde à ce qu'il fait. La Maquerelle ne ſe fie point dans Plaute aux ſeules paroles de l'amant, diſant que ſes mains avoyent tousjours des yeux, & qu'elle ne croyoit que ce qu'elle voyoit : & ailleurs elle appelle un jour plein d'yeux, celuy où l'on ne vendoit ny n'achep-

toit qu'argent comptant. Les reſolutions qui ne ſe prennent que par confiance ſont aveugles, & le ſymbole de Pythagore eſt qu'il ne faut pas donner la main à tout le monde; il y a trop de peril à ſe fier ſi univerſellement. Que le Prince conſidere donc bien comment il s'engage, ſongeant touſiours que les amis autant que les ennemis, taſchent preſque également à le tromper, les uns beaucoup, les autres legerement, les uns pour le dépoüiller de ſes Eſtats & de ſon bien, les autres pour ſe concilier ſeulement ſes bonnes graces & ſa faveur. Cette preſuppoſition neantmoins ne doit pas le porter à la malice & à la fraude, luy accordant la liberté de manquer à ſa parole, comme s'il eſtoit à ſon choix de la tenir ou de la garder, car par ſe moyen la foy publique ſeroit troublée, & il tacheroit ſa reputation. Nous blaſmons donc dans le Prince la défiance fille du ſoupçon, lors qu'elle eſt legere & vicieuſe, qu'elle découvre d'abord ſon effet, & paſſe à l'execution; non cette circonſpecte & univerſelle qui regarde également tout le monde ſans ſe declarer contre aucun, juſqu'à ce que la raiſon le conſeille: On peut ne ſe pas fier en une perſonne, & neantmoins avoir bonne opinion d'elle, car cette circonſpection n'eſt pas une défiance particuliere de ſes actions, mais une precaution generale de la prudence. Les fortereſſes ſont au milieu des Eſtats meſmes, cependant on ne laiſſe pas d'y tenir garniſon, comme ſi elles eſtoyent ſur les frontieres des ennemis. Cette prudence n'eſt pas inutile, & de plus elle n'accuſe aucunement la fidelité des ſujets. Que le Prince ſe fie à ſes parens, à ſes amis, à ſes ſujets, & à ſes Miniſtres, mais que cette confiance ne ſoit pas ſi pareſſeuſe qu'elle dorme à ſon aiſe, comme eſtant en ſeureté de tous les accidens par leſquels l'ambition, l'intereſt ou la haine ont couſtume de troubler la fidelité, violant les plus fortes chaiſnes du droit de la Nature & des gens. Lors que le Prince eſt ſi laſche que d'aimer mieux ſouffrir le mal que de vivre dans les continuelles allarmes de tant de precautions; que de laiſſer aller

les choses plustost que de remedier aux inconveniens qui en pourroyent advenir ; il rend ses Ministres meschans, & par fois infidelles, en ce qu'attribuant son indulgence à incapacité, ils le mesprisent, & chacun exerce avec tyrannie la partie du gouvernement qui luy a esté abandonnée. Mais lors que le Prince est vigilant, qu'au milieu de sa confiance il ne laisse pas d'user de precaution ; qu'il est tousiours tellement preparé, que la perfidie ne peut le trouver dégerny de conseils & de moyens ; qu'il ne condamne pas, mais qu'il previent ; qu'il ne reprend pas, mais preserve seulement la fidelité de peur qu'elle ne glisse ; en ce cas on peut dire qu'il affermira sa Couronne sur son front. Le Roy Dom Fernand le Catholique n'avoit aucun sujet de soupçonner la fidelité du grand Capitaine*; *d* & cependant il tenoit tousiours auprés de luy des gens qui épiassent secretement ses actions, afin que reconnoissant ce soin il prit d'autant plus garde à luy dans tout ce qu'il faisoit. Ce n'estoit pas là proprement une défiance, mais un office de la prudence.

Il faut pourtant prendre garde non obstant tout ce que nous avons ditque cette crainte ne soit pas legere, ainsi qu'il arriva en suite au mesme Roy avec le mesme grand Capitaine : *e* car bien qu'apres la perte d'une certaine * bataille, il eust besoin de sa personne pour les affaires d'Italie, il ne voulut pas neantmoins s'en servir, lors qu'il vit l'applaudissement avec lequel tout le monde vouloit sortir d'Espagne pour combattre sous luy ; Mais doutant d'une fidelité desia éprouvée pour s'exposer à une suspecte, il tascha par plusieurs moyens de s'asseurer du Duc Valentin, afin de s'en servir en cas de necessité. Aussi les esprits trop défians pour éviter un peril tombent en de plus grands, bien que par fois le refus des

* *Gonsalve de Cordoüe.*
d Mar. Hist. d'Esp.
e Mar. Hist. d'Esp.
* *La bataille de Ravenne.*

services de si grands hommes soit plustost dans les Princes une envie ou une ingratitude qu'un soupçon; Il se peut bien faire aussi que ce Roy clairvoyant & adroit, jugeoit expedient pour luy de ne se pas servir d'un homme qu'il sçavoit bien n'estre pas content. La fidelité ne doit pas grande chose à un Prince qui a une fois témoigné de la défiance ; plus un cœur est genereux & ingenu, plus il a de ressentiment de voir qu'on doute de sa fidelité, & pour cét effet il se precipite par vengeance à y manquer. *f* C'est la raison „ pourquoy Getulius osa bien écrire à Tibere, que „ sa fidelité seroit tousiours ferme & entiere pour- „ veu qu'on ne luy dressât point d'embusches. Le Prince doit apprendre par l'experience tant de ses propres accidens que de ceux d'autruy comment il se doit fier à ses sujets. Entre les advertissemens que le Roy Dom Henrique II. laissa à son fils Dom Juan, il y avoit celuy-cy, qu'il maintint les recompenses faites à ceux qui avoyent suivy son party contre le Roy Dom Pedre son Seigneur naturel, g mais qu'il ne se fiât point tellement en eux, que leur fidelité ne luy fust un peu suspecte: Que dans les Offices & dans les Charges il se servist de ceux qui avoyent suivy le Roy Dom Pedre comme de gens constans & fidelles, qui s'efforceroyent de reparer les offences passées par les services à venir: mais qu'il ne se fiât point aux autres, puis qu'ils s'estoyent montrez plus attachez à leurs interests particuliers qu'au bien de l'Estat. Les traistres sont odieux à ceux mesmes qu'ils servent par leur trahison, *h* les fidelles plaisent à ceux là mesmes contre qui ils la brassent. C'est sur cela qu'Othon se fondoit lors qu'il se fioit en Celsus qui avoit constamment servy Galba. *i.*

f *Sibi fidem integram & si nullis insidiis peteretur mansuram.* Tacit. lib. 6. Annal.

g Mar. Hist. d'Esp. h *Quippe proditores, etiam iis quos anteponunt invisi Sunt.* Tac. 1. An.

i *Mansitque Celso, velut fataliter etiam pro Othone, fides integra & infelix.* Tac. 1. Hist.

Il n'est

Il n'est pas bon d'élever tout d'un coup un Ministre à de grandes dignitez, car c'est exciter l'envie de tous les autres contre luy, & leur haine contre le Prince, que cette precipitation fait passer pour leger; Il n'est point de Ministre si modeste qui ne s'en offence, ni si zelé qui fasse fidellement son devoir, lors qu'il voit un autre luy estre si injustement preferé; pour un satisfait il y a plusieurs mé contans; & quand les Ministres sont mé contans il est impossible que le gouvernement aille bien: pareilles élections sont à proprement parler des avortemens informes, & la fidelité jette de bien plus profondes racines lors qu'elle voit que ce n'est que par les grands services qu'on parvient aux recompenses & aux Charges. Le Prince cependant à tout loisir d'éprouver le Ministre, premierement dans les mediocres Charges afin *l* que lépreuve couste moins, & en suitte dans les grandes; Quil examine avant que de l'employer dans les affaires de la paix & de la guerre, en quoy sa fidelité peut courir risque, quelle est sa naissance, quelle est sa reputation, quel est son bien: Cette circonspection est particulierement necessaire dans les Charges qui sont les clefs pour ainsi dire, & la seureté des Estats. Auguste ne vouloit pas qu'aucun Senateur ou Chevalier Romain entrast dans l'Egypte sans son ordre, parce que cette Province estoit le grenier de l'Empire, & que celuy qui se seroit rendu maistre de celle-la seroit arbitre de celuy-cy: c'est pour ce sujet que Tibere reprit si aigrement Germanicus d'avoir passé en Alexandrie sans sa permission. *m* Mais pour plus grande seureté & afin de mieux retenir le Ministre dans son devoir, il est à propos de donner un peu plus d'authorité aux Magistrats & au Conseil de la Province, n'y ayant point de meilleurs freins que ceux-là, ny qui s'opposent davantage aux fautes de celuy qui gouverne.

l *Qui in minimo fidelis est & in majori fidelis est.* Luc. 16. 10.

m *Acerrimè increpuit, &c.* Tac. Annal. lib. 2.

Les cœurs bas & ravalez qui n'aſpirent point à eſtre plus que les autres ne ſont propres à aucune Charge. La plus grande qualité que Dieu trouva en Joſué lors qu'il luy voulut donner le maniment des affaires ce fut ſon eſprit; *n* Il ne faut pourtant pas que le courage ſoit ſi grand qu'il tienne à deshonneur d'eſtre né ſujet, & ne ſçache pas ſe contenter de ſa fortune, car la fidelité court trop de riſque en la perſonne de ceux qui l'ont tel, parce qu'ils aſpirent touſiours au plus haut degré, & ſi quelqu'un ne le fait pas c'eſt manque de ſcience ou manque de pouvoir; adjouſtons encore qu'ils n'ont gueres de zele pour le bien public, & ſont lents à l'obeïſſance.

Les grands eſprits ſont auſſi dangereux à moins qu'ils ne ſoyent dociles & modeſtes, car la bonne opinion qu'ils ont de leur perſonne leur fait meſpriſer les ordres, & croire que tout ſe doit gouvernet à leur fantaiſie. Un homme ne nuit pas moins quelquefois pour avoir de bonnes qualitez que pour en manquer, car il n'eſt point de lieu qui puiſſe contenir une perſonne qui preſume trop de ſon merite. Tibere craignoit les grandes vertus dans les Charges, & haïſſoit les vices à cauſe du danger de celles-là, & de l'infamie de ceux-cy. *o*

Il ne faut pas encore choiſir pour Miniſtres ceux qui ſont puiſſans en amis & en richeſſes, car comme ils n'ont pas beſoin du Prince, & qu'ils nagent pour ainſi dire dans l'abondance de toutes choſes, ils fuyent les dangers & les travaux, & ne veulent ny ne ſçavent obeïr. *p* C'eſt pour ce ſujet que Soſibius

n Nomb. 27. 18.

o *Neque eminentes virtutes ſectabatur & rurſus vitia oderat; Ex optimis periculum ſibi, à peſſimis dedecus publicum metuebat.* Tacit. 1. An.

p *Qui in affluentia fortunæ, virium, opum, & amicorum aliorumque talium conſtituti ſunt, Regi atque obedire neque volunt, neque norunt.* Ariſt. Pol. 4. 11.

Britan-

Britannicus avoit coustume de dire que les Princes haïssoyent les richesses des particuliers. *q*

Lors donc que le Prince aura fait choix d'un Ministre avec tout l'examen requis, qu'il luy tesmoigne exterieurement une entiere confiance, mais qu'il ait pourtant tousiours les yeux sur ses actions, sur ses intelligences & sur ses projets, & s'il court quelque risque de leur part qu'il l'employe à une autre Charge, où il n'ait ny l'avantage de la possession des cœurs, ny l'occasion d'executer de mauvais desseins : car il y a plus de prudence & plus de bonté à preserver une personne du crime qu'à le luy pardonner apres qu'il est fait. Si les victoires de Germanicus dans l Allemagne, & l'applaudissement de ses soldats donnoyent d'un costé de la joye à Tibere, de l'autre ils luy donnoyent de la julousie. *r* Et en effet si tost qu'il vit les affaires d'Orient en trouble il s'en réjoüit pour le pretexte qu'elles luy donnoyent de l'exposer au hazard, en l'envoyant au gouvernement de ces Provinces. *ſ* Mais lorsqu'il s'agit de retirer ainsi un Ministre de sa Charge, il le faut faire sous quelque espece d'honneur & avant que les inconveniens viennent en évidence, & cela si prudemment qu'il ne puisse reconnoistre que c'est qu'on doute de luy : car comme la crainte d'estre trompé enseigne à tromper, de mesme le doute de la fidelité rend infidelle. C'est pour ce sujet que Tibere voulant apres rappeller Germanicus à Rome, il le fit sous pretexte du Triomphe, luy offrant encore d'autres recompenses ; *t* choses en quoy les Princes ont coustume d'estre fort

q *Auri vim atque opes principibus infensas.* Tac. 11. ann.

r *Nunciata ea Tiberium lætitia curaque adfecere.* Tacit. 1. ann.

ſ *Ut ea specia Germanicum suetis legionibus abstraheret navisque Provinciis impositum, dolo simul & casibus objectaret.* Tacit. 2. ann.

t *Acrias modestiam ejus adgreditque, alterum Consulatum offerendo.* Ibid.

 magnifi-

magnifiques lors qu'ils veulent se delivrer de leurs inquietudes.

Si le sujet perd une fois le respect qu'il doit à son Prince, le Prince ne peut plus aprez vivre en seureté quelque confiance qu'il luy tesmoigne. Dom Sanche I. Roy de Leon, pardonna au Comte Gonsale qui avoit levé les armes contre luy, & tascha de le ramener à son devoir par l'excés de ses faveurs; mais ce qui devoit l'obliger ne fit au contraire que luy donner plus belle occasion d'empoisonner le Roy. *v*

Lors que l'interest marche entre les Roys il n'est aucun lien d'amitié, de parenté, ou d'alliance qui leur soit une suffisante caution pour se fier les uns aux autres. Le grand Dom Fernand de Castille, & Dom Garcias de Navarre son Frere estoyent ennemis, & comme celuy-cy estoit malade à Nacar il delibera de faire arrester l'autre qui estoit venu le visiter; mais son dessein n'ayant pas reüssi il voulut aprez dissimuler visitant Dom Fernand qui estoit à Burgos, & qui le fit prendre. *w* La vengeance & la raison d'Estat peuvent bien plus sur les Princes que le sang ou l'amitié; Il en arriva autant au Roy de Galice Dom Gartias pour s'estre fié à son Frere Dom Alonce de Castille. *x* Les plus irreconcilables haines sont celles qui s'allument entre les plus proches parens & les plus grands amis, & une forte aversion est d'ordinaire la suite d'une forte amour: *y* L'on peut inferer de tout cecy combien la confiance de ces Princes qui se mettent entre les mains de leurs ennemis est imprudente; il cousta la vie au Roy de Grenade pour estre allé sous un sauf-conduit demander secours à Dom Pedre le cruel: Loüis Sforsa Duc de Milan estoit bien plus advisé, n'ayant pas voulu conferer avec le Roy de France qu'au milieu d'une riviere &

v Mar. Hist. d'Esp.
w Mar. Hist. d'Esp.
x Mar. Hist. d'Esp.
y *Difficiles fratrum dissentiones & qui valde amant, valde odis habent.* an. lib. 7. Pol.

sur

ſur un pont coupé, vraye maxime de Prince Italien de ne ſortir jamais de la defiance aprez y eſtre une fois entré ; c'eſt pour ce ſujet qu'on s'eſt ſi fort eſtonné en Italie de l'entreveuë du grand Capitaine & de Dom Fernand le Catholique, comme auſſi de celle de ce dernier avec le Roy de France ſon ennemy.

Il eſt des rencontres où la confiance eſt plus ſeure que la défiance, & où il eſt plus à propos de s'en ſervir à gagner les eſprits. Dom Alonſe VI. aprez la depoüille de ſon Royaume de Lion vivoit retiré à la Cour du Roy de Tolede, qui eſtoit More, lors que par le deceds de Doms Sanche ſes Eſtats le rappellerent à la Couronne le plus ſecretement qu'ils pûrent, dans la crainte que les Mores en ayant cognoiſſance ne le retinſſent par force ; mais luy comme Prince adviſé & recoinoiſſant découvrit le tout : Cette confiance obligea ſi fort ce Roy barbare, qui inſtruit deſia de l'affaire, preparoit des embuſches pour le prendre, que non ſeulement il le laiſſa aller libre, mais de plus luy fournit tout l'argent neceſſaire pour ſon voyage. ☧ Force admirable de la gratitude qui deſarme le cœur meſme le plus inhumain.

Les défiances qui ſont entre deux Princes ne ſe médicamentent point par ſatisfactions ni excuſes, mais par des actes tous contraires ; ſi le temps ne les guerit la diligence ne le fera point : ce ſont des bleſſures que la ſonde ne fait pour l'ordinaire qu'envenimer davantage, & une eſpece de jalouſies declarées, qui portent à l'infidelité.

DEVISE LII.

Pire la haut qu'icy bas.

LE Scorpion ne pert point ſa malignité pour eſtre transferé dans le Ciel, & placé au nombre de ſes conſtellations, au contraire elle y eſt dautant plus grande, que plus le pouvoir de ſes in-

☧ Mar. Hiſt. d'Eſp. l. 9. cap. 8. & 10.



fluences venimeuſes eſt eſtendu ſur les choſes creées.
Que les Princes examinent bien toutes les qualitez des ſujets qu'ils élevent aux charges, puiſque les vices y croiſſent toujours, & que meſme les vertus y courént ſouvent riſque, parce que la volonté ſe voyant armée du pouvoir elle s'oppoſe à la raiſon, & meſme la

la ſurmonte ſi la vertu n'a aſſez de force pour luy reſiſter, ſans que l'éclat de la proſperité l'aveugle ou la faſſe évanoüir. Si les bons ont couſtume de devenir meſchans dans l'élevation des dignitez, les meſchans y deviendront pires ; & ſi le vice nonobſtant les chaſtimens & l'infamie trouve bien des ſectateurs, combien plus en aura-t'il dans la faveur & au milieu de l'exaltation ? *a* Si la malice peut mener aux honneurs, qui eſt-ce qui y voudra aller par le chemin de la vertu ? Celle-là nous eſt naturelle, & il nous faut acquerir celle-cy: la premiere emporte les recompenſes par force, l'autre les attend, & tout le monde ſçait que l'appetit ſe plaiſt bien plus à ſa propre violence qu'au merite, & qu'impatient comme il eſt, il aime mieux dépendre de ſa diligence que de l'arbitre d'autruy : c'eſt décourager les gens de bien, & donner de la force à la malice que de recompenſer les meſchans en les employant aux charges de l'Eſtat ; un mauvais citoyen ne peut gueres faire de mal dans la vie privée, il n'y a qu'un certain petit nombre de particuliers contre qui il puiſſe exercer ſes meſchancetez ; mais dans la Magiſtrature il le fait contre le general, eſtant l'arbitre de la Juſtice, & ayant le gouvernement de tout le corps de la Republique en ſa main ; *b* Il ne faut pas placer les meſchans en lieu où ils puiſſent exercer leur meſchanceté : La Nature dans la prevoyance de cét inconvenient n'a donné ny pieds ny aiſles aux animaux plus venimeux, afin qu'ils faſſent moins de mal, celuy qui en accorde à la meſchanceté a deſſein qu'elle coure ou qu'elle vole. Les Princes neantmoins ont couſtume de ſe ſervir pluſtoſt des meſchans que des bons, voyant que ceux-là ſont d'or-
„ dinaire plus adviſez que ceux-cy ; *c* mais ils ſe

a *Invenit etiam æmulos infelix nequitia, quid ſi floreat vigeatque?* Tac. 4. Hiſt.

b *Nam qui magnam poteſtatem habent, etiamſi ipſi nullius pretii ſint, multum nocent.* Ariſt. Pol. 1. c. 9.

c *Filii hujus ſæculi prudentiores filiis lucis in generatione ſua ſunt.* Luc. 16. 8.

trompent, car la malice n'eſt pas une ſageſſe, & il ne peut y avoit de jugement clair où il n'y a point de vertu : C'eſt pour ce ſujet que Dom Alonſe Roy d'Arragon & de Naples loüoit la prudence des Romains d'avoir édifié de la ſorte le temple de l'Honneur dans celuy de la Vertu, que pour entrer dans celuy-là il falloit de neceſſité paſſer par celuy-cy, comme pour montrer que celuy-là ne meritoit pas de joüir des honneurs qui n'eſtoit pas ſectateur des vertus, & qu'il n'eſtoit pas juſte de faire arriver à la nef de ceux-là ceux qui n'avoyent pas paſſé par le portail de celles-cy; Comment eſt-ce qu'un Miniſtre peut eſtre utile à l'Eſtat ſans elles ? Comment eſt-ce que la Prudence, la Juſtice, la Clemence, la Force, & generalement toutes les autres vertus ſi neceſſaires à un homme qui commande ſe pourront trouver parmy les vices ? Comment eſt-ce que celuy qui obeït conſervera celles qui luy ſont propres s'il a faute de l'Exemple des Miniſtres dont il remarque les mœurs avec attention, & les imite par flatterie. Le peuple a du reſpect pour un vertueux Miniſtre, & ne peut s'imaginer qu'il puiſſe jamais faillir, au contraire il n'approuve aucune action d'un qui ne l'eſt pas. Demoſthenes donna un jour un fort bon conſeil dans le Senat de Sparte; mais parce qu'il paſſoit pour vicieux en l'eſprit du peuple on ne le receut point, & il fallut qu'une autre perſonne eſtimée pour ſa vertu donnaſt le meſme conſeil par ordre des Ephores afin qu'il fuſt ſuivy : Cette bonne opinion du peuple eſt ſi neceſſaire que lors meſme que le Miniſtre eſt honneſte homme, le gouvernement ne laiſſe pas de courre riſque entre ſes mains ſi le peuple mal informé le tient pour meſchant. Henry V. Roy d'Angleterre éloigna de luy pour cét effet à ſon avenement à la Couronne tous ceux qui avoyent eſté compagnons des licences de ſa jeuneſſe, & caſſa les mauvais Miniſtres, mettant en leur place des gens vertueux & agreables au peuple. On n'attribuoit les heureux ſuccés & les victoires de Theodoric qu'au bon choix qu'il faiſoit de ſes Miniſtres, n'ayant point d'autres Conſeillers que les

Prelats de la plus sublime vertu ; Les Ministres sont les portraits de la Majesté, qui ne se pouvant trouver par tout, se represente du moins par eux ainsi qu'en un tableau ; & cela estant, ils doivent estre entierement semblables au Prince, & dans les mœurs & dans les vertus : Puisque le Prince ne sçauroit de luy seul exercer en tous lieux la puissance qu'il a receu du consentement commun, il faut qu'il prenne garde de bien prés comment il la partage entre ses Ministres, car lors que celuy qui n'est pas né Prince s'en voit armé il veut par orgueil le paroistre, en usant de violence & executant ses passions ; *d* Et par cecy se peut decider la question, quel le est meilleur Estat d'une Republique ou celuy où le Prince est bon & les Ministres meschans, ou celuy où le Prince est meschant & les Ministres bons, ce dernier pouvant arriver ainsi qu'a dit Tacite ; *e* car la necessité voulant que le Prince substituë sa puissance à plusieurs Ministres, ceux-cy s'ils sont meschans nuiront plus à la Republique que le Prince quelque bon qu'il puisse estre ne luy profitera, parce qu'ils abuseront de sa bonté, & sous apparence de bien le porteront à leurs interests particuliers, & nõ à ceux du public; Un meschant Prince peut estre corrigé par plusieurs bons Ministres, mais non pas plusieurs meschans Ministres par un bon Prince.

Quelques-uns s'imaginent que les mains du Prince sont liées, & sa liberté affoiblie lors qu'il a de bons Ministres ; & que plus ses sujets seront meschans plus il sera en seureté d'eux ; Conseils impie & entierement opposez à la raison, puis que la vertu est ce qui maintient les Republiques dans l'obeïssance & dans le repos, & qu'elles ne sont jamais plus fermes que lors que l'innocence regne dans le particulier, & la clemence & la justice dans le public. *f* Le gouver-

d *Regiæ potentiæ Ministri, quos delectat superbiæ suæ longum spectaculum, minusque se judicant posse, nisi diu multum que singulis, quid poßent ostendant.* Sen.

e *Posse etiam sub malis principibus magnos viros esse.* Tac. in vita agr. *f* Polyb.

nement

nement des gens de bien est tousiours le plus aisé. Où la vertu manque l'authorité des loix est à bas, l'amour de la liberté regne, la haine de la domination se nourrit, & de là viennent les changemens des Estats & les cheutes des Princes. Il est donc necessaire qu'ils ayent de vertueux Ministres, qui les conseillent avec zele & bonté, & introduisent la vertu dans l'Estat par leur exemple, & par l'integrité de leur vie. Tibere tenoit les extremitez du vice & de la vertu également dangereuses en un Ministre, & choisissoit un milieu entre les deux, ainsi que nous avons dit autre part; mais c'est là proprement une crainte de Tyran: si un vertueux Ministre est bon, un plus vertueux sera meilleur.

Mais ce n'est pas assez que les Ministres possedent d'excellentes vertus, si l'on ne voit aussi reluire en eux ces necessaires parties de capacité, & ces ornemens d'experience que le gouvernement requiert. S'il nous est permis de nous servir de la Moralité que les Anciens ont renfermée dans leurs Fables; On peut dire que l'Ethiopie pleure encor aujourd'huy, & montre sur les visages bruslez de ses habitans le mauvais conseil de Phœbus, pour avoir confié le char de la lumiere à son fils Phaëton jeune homme encore destitué d'experience, & qui ne meritoit aucunement un gouvernement de cette élevation, & c'est là le danger que toutes les élections faites d'un saut portent avec elles: Il y faut aller par des degrés où l'experience apprenne à connoistre peu à peu les sujets, & a les eslever insensiblement aux dignitez les plus hautes. Tibere tout tiran qu'il estoit n'avança jamais ses Neveux sans cét examen, & Drusus particulierement qu'il ne voulut faire Tribun qu'apres une espreuve de huit ans, g c'est un present que d'accorder les dignitez à un homme destitué d'experience, & une recompense que de le faire à un qui en est pourveu; toutes les experiences

g *Neque nunc properè, sed per octo annos capto experimento.* Tac. 3. annal.

neant-

neantmoins non plus que toutes les vertus ne sont pas propres aux charges publiques : Il n'y a que celles qui regardent chacune en particulier, car tel qui est propre à certaine charge ne l'est pas tousiours aux autres ; les experiences de la Mer ne peuvent servir aux affaires de la terre, & il ne s'ensuit pas qu'un homme qui sçait bien manier un Cheval puisse bien conduire une Armée. *h* C'est enquoy Loüis Sforça Duc de Milan se trompa lors qu'il remist la conduite de ses forces contre le Roy de France entre les mains de Saint Severin, homme parfaitement adroit au maniment des Chevaux, mais entierement incapable de celuy des affaires de la Guerre. Il y eut bien plus de prudence aux choix de Mathathias, lors que se voyant proche de sa derniere heure, il eleut pour general Juda Macabée homme robuste & versé dans les Armes, & pour Conseiller, son frere Simeon personnage doüé de jugement & d'experience. *i* Nous avons veu commettre en cela de lourdes fautes par cette transposition de freins & de gouvernemens, ces derniers sont differens dans les Royaumes & dans les Republiques, les uns regardent la justice, les autres l'abondance, les uns la guerre, les autres les Paix ; Cependant bien qu'ils soyent si differens entr'eux, il y a pourtant une certaine faculté qui les conforme, & les fait tous acheminer au but de la conservation de l'estat ; chacun de ceux qui le gouvernent tendant tousiours à cette fin par des moyens proportionnez à la charge qu'ils exercent. Cette faculté est diverse selon la diversité des formes de republique, dont la difference naist de celle de leur façon de gouverner, qui fait qu'un homme peut estre bon citoyen, mais non pas bon Ministre, parce que bien qu'il

h *Nam unum opus ab uno optime perficitur quod ut fiat, munus est legum latoris providere, nec jubere ut tibia canat quisquam, & idem calceos conficiat.* Arist. Pol. 2. cap. 9.

i 1. Mach. 2. 65.

soit doüé de plusieurs vertus Moralles elles ne suffiront pourtant pas s'il n'a aussi les civiles, & cette habitude naturelle si propre au commandement & à l'administration.

Il est necessaire pour ce sujet que le Prince ait une parfaite connoissance du Naturel & des inclinations de ses sujets, afin de les sçavoir bien employer : car c'est de ce bon choix, que tous les heureux succés de son gouvernement dependent. L'esprit d'Herman Cortez estoit entierement propre à la conqueste des Indes : celuy de Gonzale Fernand de Cordouë l'estoit pour la Guerre de Naples, & si on eust fait un eschange envoyant le premier contre les François, & le second aux Indes les succés n'en auroyent pas esté si heureux. La nature n'a pas donné à un homme d'esgales qualitez pour toutes les choses : mais une exellente seulement pour un seul office, soit qu'elle l'ait fait par menage, soit qu'elle l'ait fait par prudence, estant certain que les instrumens profitent bien plus lors que chacun d'eux sert à un seul & non a plusieurs. *l* Aristote pour cette raison accuse les Cartaginois de ce qu'ils se servoyent d'un seul homme à plusieurs choses, n'y en ayant aucun qui soit propre à toutes, & n'estant pas mesmes possible (ainsi que l'Empereur Justinien à fort bien remarqué) qu'il puisse songer à deux sans faillir en l'une & en l'autre. *m* Une Republique est beaucoup mieux gouvernée, lors qu'en elle aussi bien que dans les navires chacun songe à son devoir ; quam mesmes il se rencontreroit un homme capable de tous les manimens, il ne s'ensuivroit pas pour cela qu'on les luy deust resigner tous : ce grand vaisseau d'Airain destiné aux sacrifices, qu'on appelloit la Mer, à cause de sa vaste

l *Sic enim instrumenta proficient si eorum singula non multis sed uni deserviant.* Arist. lib. 1. Pol. c. 1.

m *Nec sit concessum cuiquam duobus assistere magistratibus & utriusque judicii curam peragere, nec facile credendum duabus necessariis rebus, &c.* L. ff. c. de asses.

capa-

capacité ; & qui estoit posé sur douze bœufs au devant de l'Autel du Temple de Salomon, contenoit trois mille Metretes. *n* Cependant on n'y en mettoit que deux mille. *o* Il ne faut pas emmonceler toutes les charges sur le dos d'un seul & laisser les autres à vuide, c'est l'exposer trop à leur envie ; Cependant soit manque de connoissance soit par crainte de se donner trop de peine à chercher des sujets propres, les Princes ont coustume pour l'ordinaire de prendre ceux qu'ils trouvent le plus prez de leur personne, & de se servir d'un seul ou tout au plus d'un fort petit nombre en toutes les affaires, ce qui fait que les promotions aux charges, & les recompenses estant si rares l'émulation se refroidit, & tout se fait avec plus de lenteur.

Il n'est pas bon pour la mesme raison que deux personnes travaillent à une mesme affaire, parce que cela la rendroit difforme, de mesme qu'un tableau touché par deux pinçeaux, est moins parfait, les manieres des Peintres estant toûjours diverses & leur goust different, l'un est prompt, l'autre lent, l'une aime les jours l'autre les ombres : Outre qu'il est presque impossible que deux traittans s'accordent dans les conditions, dans les conseils & dans les moyens, ou que mesmes ils ne se broüillent au grand prejudice des affaires ou du service du Prince. Chacune de ces causes secondes à ses fonctions dictintes & ses operations sont separées des autres, ainsi il est difficile qu'il n'arrive pas entr'elles de la mes-intelligence, & pour moy je trouve qu'il est bien plus à propos de commettre chaque charge à un seul Ministre, bien que moins capable, que de la donner à deux qui le seront plus.

La bonne eslection des Ministres estant donc quelque chose de si necessaire, & son succés quelque chose de si difficile, il est bon que les Princes ne s'en rapportent pas à eux seuls. Le Pape Paul III. & le Roy Dom Fernand le Catholique en deliberoyent avec le

n *Capiebatque tria millia metretas.* 2. Paralip. 4. 5.
o *Duo millia batos capiebat.* 3. Regum 7. 26.

peuple avant toutes choses, permettant comme par negligence qu'elles parussent en public avant que d'estre faites : Et l'Empereur Alexandre Severe, les remettoit à l'examen de tout le Monde afin que chacun comme interessé dist s'il les approuvoit ou non, *p* ce n'est pas que l'applaudissement du peuple soit toûjours asseuré; quelquefois il reüssit quelquefois il erre, & se trompe en la connoissance des inclinations *q* & des vices qui pour l'ordinaire sont cachez, outre que c'est souvent l'industrie & l'interest, ou bien la malice & l'envie qui epandent cette voix publique, pour ou contre ceux dont il s'agit; & de plus il ne suffit pas d'avoir bien éprouvé un Ministre dans les petites charges pour inferer de là qu'il est propre aux grandes, car la grandeur reveille les uns & engourdit les autres; elle estourdit ceux-cy, & anime ceux-là. *r* Il y avoit bien moins de peril au soin que se donnoit Philippes II. qui des la pepiniere mesme, jugeoit pertinemment des plus tendres arbres, & sçavoit connoistre ceux qui porteroyent du fruit apres qu'on les auroit transplantez au gouvernement temporel ou spirituel. De sorte qu'avant que l'ambition pust cacher leurs vices il remarquoit par de certaines connoissances secrettes qu'il avoit de la jeunesse, si ces plantes seroyent droites ou tortuës; en un mot il avoit des marques asseurées des principaux sujets de son Estat, de leurs vertus ou de leurs vices; Ce qui faisoit que ses eslections estoyent toujiours à propos, & que son regne a esté heureux en grands hommes, principalement pour les dignitez Ecclesiastiques, parce que sa Politique estoit de choisir plustost des gens incapa-

p *Ubi aliquos voluisset &c.* Lamp. in vita Alexand. Sever.

q *Haud semper errat fama, aliquando & eligit.* Tac. in vita Agric.

r *Non ex rumore statuendum multos in Provinciis contra quam spes aut metus de illis fuerit, egisse, excitari quosdam ad meliora magnitudine rerum hebescere alios.* Tac. 3. Annal.

bles

bles de manquer à leur devoir, que de les chastier apres l'avoir fait. ſ Heureux l'Estat ou l'ambition, les solicitations, ny les prieres n'ont point de lieu, & ou la vertu la plus retirée n'a besoin d'aucun placet n'y d'aucune relation estrangere pour parvenir à l'oreille du Prince, par ce qu'il veut connoistre luy-mesme ses sujets sans s'en rapporter à autruy; loüange que Tibere avoit autrefois meritée. *t* L'examen des oreilles depend d'autruy, celuy des yeux depend de nous, celles-là se peuvent tromper, ceux-cy non; celles-là ne font qu'instruire l'esprit, ceux-cy l'instruisent & l'émeuvent, bien plus ils le forcent comme par une espece de violence à la recompense ou à la punition.

Il y a eu des Republiques qui ont eu recours au sort dans le choix des Ministres, & veritablement cela est assez à propos en certaines rencontres pour détourner les effects de l'envie, & la fureur de la concurrence, & de l'émulation, qui sont les sources ordinaires des seditions & des tumultes. Neantmoins lors que pour l'administration de la Justice & la conduite des Armes, il s'agit de faire choix d'un sujet capable de qui tout le gouvernement & le salut public dependent, il faut bien se donner de garde d'abandonner une chose de cette importance à l'incertitude du sort: Mais au contraire la faire passer par l'examen de l'élection, puisque le sort ne pese point les qualitez, les merites, & la reputation ainsi que fait le Conseil, où toutes ces choses s'examinent avec poix & mesure. *v* Et bien que les Conseils

ſ *Officiis ac administrationibus potius non peccaturos, quam damnare cum peccassent.* Tac. in vita Agric.

t *Quia sine ambitione aut proximorum precibus, ignotos etiam ac ultrò accitos munificentia juverat.* Tac. lib. 4. Annal.

v *Sorte & urna mores non discerni: suffragia & existimationem senatus reperta, ut in cujusque vitam, famamque penetrarent.* Tac. lib. 4. Hist.

ſeils ſe gouvernent ſouvent par l'intereſt particulier, le Prince neantmoins pourra reüſſir en ſon choix s'il s'informe ſecrettement des parties des ſujets dont il s'agit, & des motifs qui peuvent avoir pouſſé ceux qui les luy ont propoſé : car ſi le Prince approuve aveuglement toutes les propoſitions, elles ſeront ſujettes à ces inconveniens : au contraire ſi les Conſeillers voyent qu'il les examine, & qu'il ne reçoit pas tous les ſujets qu'on luy propoſe, mais en élit de meilleurs, alors il cheminent plus rondement & conſeillent avec une plus meure deliberation.

DEVISE LIII.

Ils gardent, ils ne cüeillent point.

LEs Thebains ſignifioyent autrefois l'integrité des Miniſtres, principalement de ceux qui preſidoyent à la Juſtice par une Statuë ſans mains : par ce qu'eſtant fermées elles ſont le Symbole de l'avarice, & ſon inſtrument, lors qu'elles ſont ouvertes. Le jardin que vous voyez icy repreſente la meſme choſe par ces Statuës ſans bras qui ſont au commencement de chacune de ſes allées, ainſi qu'il ſe voit aujourd'huy dans les parterres de Rome, il n'y a point là de plus ſeure garde que ces Figures tronquées, elles ont des yeux pour garder les fleurs & les fruits, & point de mains pour y toucher. S'il en eſtoit des Miniſtres comme de ces Statuës, les treſors publics ſeroyent beaucoup moins vuides & les Eſtats mieux gouvernez, principalement les Republiques dont les revenus eſtant une eſpece de communauté, chaque Magiſtrat s'imagine qu'il luy eſt permis de baſtir ſa fortune ſur ce fonds ; ils s'excuſent les uns ſur les autres, & tous generalement diſſimulent, de ſorte que ce vice croiſſant ainſi que le feu par la meſme matiere qui le devroit aſſouvir *a* plus on uſurpe plus on veut uſurper, *b* & la convoitiſe une fois alleché des biens

a *Avarus non implebitur pecuniâ.* Eccleſ. 5. 9.

b *Inſatiabilis oculis cupidi in parte iniquitatis.* Eccleſ. 14. 9.

du



du public, à faim de ceux des particuliers, ce qui met en desordre toute la societé Politique, dont la principale fin, consiste en la conservation des biens d'un chacun. Où la convoitise regne, le repos & la paix sont banis, tout est en desordre, & en trouble, tout se tourne en chicane, en seditions & en guerres Civilles, les formes de gouvernement se changent & les

les Empires tombent, ainſi que nous voyons que la plus-part ſe ſont perdus par ce moyen; la convoitiſe a fait chaſſer les Pheniciens d'Eſpagne, *c* elle a fait predire à l'Oracle d'Appollon, la ruine de la Republique de Sparte, elle a ſi je l'oſe dire obligé Dieu à avertir Moyſe de ne point élire pour les charges des gens entachez de ſon venin: *d* Il eſt impoſſible qu'un eſtat dont les Miniſtres ſont avares ſoit bien gouverné; car comment celuy qui dépoüille tout le monde exercera-t'il la Juſtice? Comment celuy qui tire tout ſon gain de la chereté fera-t'il fleurir l'abondance? comment celuy qui porte envie au Treſor de la Republique aura-t'il de l'Amour pour elle? Comment celuy qui n'adonne ſon eſprit qu'à ſon intereſt l'appliquera-t'il aux affaires? Comment celuy qui ſe paye luy-meſme de ſa propre main cherchera-t'il ſa recompenſe dans ſon merite? il n'eſt point d'entrepriſe qui reüſiſſe comme il le faut lors que l'intereſt y joüé ſon perſonnage: car l'utilité le prefere au devoir & meſpriſe à l'honneur, il n'y a que la gloire qui faſſe faire des choſes genereuſes, & un cœur bas & avare la mépriſe; il n'eſt preſque point de crime qui ne naiſſe de l'avarice ou de l'ambition: *e* il n'eſt rien qui porte plus les ſujets à la revolte que les rapines & la corruption des Miniſtres. Ils y ſont premierement excitez par leurs dommages particuliers, enſuitte par l'injuſtice commune, & enfin par l'envie contre ceux qui la commettent, & par la haine contre le Prince qui la ſouffre; S'il l'ignore, ils l'accuſent d'incapacité, s'il la tolere, ils diſent que c'eſt un laſche, s'il la permet, c'eſt un complice, & enfin s'il la ſouhaite, afin que ceux qui en ſont les Autheurs ayant tout

c Marian hiſt. d'Eſp. tom. 1. c. 18.

d *Provide autem de omni plebe viros potentes & timentes Deum in quibus ſit veritas & qui oderint avaritiam.* Exod. 18. 21.

e *Pleraque eorum, quæ homines enjuſtè faciunt, per ambitionem & avaritiam committuntur.* Ariſt. lib. 2. Pol. cap. 9.

ſuçé

sucé ainsi que des éponges, il puisse les pressurer ensuitte sous quelque protexte, c'est un tiran. Malheureux & l'Estat & le Prince dont la ruine est l'establissement de la fortune des Ministres. Ce n'est pas que je veille que les Ministres soyent si scrupuleux que de rejetter generalement toutes sortes de presens, car c'est une inhumanité que de ne recevoir de personne, une bassesse que de recevoir de plusieurs, & une avarice que de le faire de tous.

La convoitise des Princes est la ruine des Estats *f*, car le peuple ne peut souvrir que ses biens courent risque entre les mains de celuy qu'il n'avoit choisi que pour les garder, de sorte que regretant de voir que ce pretendu deffenseur de ses richesses s'arme le premier contre elles, il tasche d'en chercher un autre, & en effect qu'est-ce qu'un sujet peut esperer d'un Prince avare? les enfans mesme haïssent les peres entachez de ce vice. Il n'y a ny amour ny obeïssance par tout où il n'y a point d'esperance d'interest, & c'est un gouvernement tiranique que celuy où l'on vise seulement à l'utilité particuliere & non pas à la publique; Don Alonce le Sage dit pour cét effet qu'un Roy ne doit point desirer de si grandes richesses pour les tenir enfermées, parce qu'il est impossible que celuy qui les desire pour cela ne fasse de grandes fautes pour les acquerir, ce qui est entierement indigne d'un Roy g. Les saintes lettres comparent un Prince avare qui usurpe injustement le bien d'autruy à un Lion rugissant & à un Ours affamé *h*, elles disent que ses actions sont comme les maisons que les vers batissent dans les arbres, ou comme les logettes que les Messiers font dans les vignes, c'est à dire que le tout est de peu de du-

f *Rex justus erigit terram, vir avarus destruet eam.* Prov. 29. 4.

g L. 4. tit. 3. p. 2.

h *Leo rugiens, & ursus esuriens princeps impius super populum pauperem.* Prov. 28. 15.

rée, *i* les bien mal acquis ont une propte fin : combien certains Princes ainsi que l'araignée se deschirent ils les entrailles par les soucis mordans qu'ils se donnent pour our dit leur fortune de l'estaim de leurs sujets, & ne font au bout du compte qu'une foible toile qui se rompt aussi-tost apres, & trompe toute leur confiance? *l*

On peut apporter divers remedes à ce mal, les plus efficaces sont ceux qui nous en garantissent & non pas ceux qui le guerissent, car quand une fois la nature luy a laissé prendre pied il luy est bien difficile de s'en depestrer, c'est la derniere chemise qu'elle depoüille. Lors donc que les Princes aiment naturellement l'argent, il faut qu'ils n'en voyent ny n'en touchent, car l'avarice entre par les yeux aussi bien que l'amour, & il est bien plus aisé d'ordonner un payement que de le faire soy-mesme; Il faut aussi que les directeurs des Finances soyent genereux, & ne conseillent pas au Prince des espargnes sordides, & des moyens de s'enrichir entierement indignes de sa personnes, ainsi que nous montrons autre part.

Pour empescher aussi la convoitise des Ministres, il faut prendre garde que les charges ne soyent point venales, ainsi que l'Empereur Commode l'avoit fort bien observé, car celuy qui les achepte les vend aussi; Il semble qu'il soit du droit des gens que la Province dont on a acheté le Gouvernement se dépoüille, & qu'on adjuge au plus offrant le tribunal sur lequel on n'est monté que par des marches d'or. *m* La Castille esprouve aujourd'huy ces maux en quel-

i Ædificavit sicut tinea domum suam & sicut custos fecit umbraculum. Job. 27. 18.

l *Sicut tela aranearum fiducia ejus, innitetur super domum suam. &c.* Job. 8. 14.

m *Provincias spoliari & nummarium tribunal audita utrinque licitatione, alteri addici non mirum quando, quæ emerit vendere, gentium jus est.* Senec. lib. 1. c. 9. de Ben.

que

que façon dans les Gouvernemens des Villes, parce qu'on les vend, contre ce qui avoit esté estably d'un commun consentement du temps de Dom Juan II. C'est à dire qu'ils seroyent à perpetuité, & ne se donneroyent qu'à ceux que le Roy luy-mesme auroit nommé.

Il faut en outre assigner un raisonnable salaire à chaque charge, en sorte que celuy qui l'exerce s'en puisse honnestement entretenir ; c'est ce que Don Alonce IX. pratiqua tousiours, en taxant le salaire des Juges, & punissant severement ceux qui recevoyent quelque chose des parties ; Les Roys Dom Fernand & Isabelle ordonnerent aussi la mesme chose. *n*

Le trafic doit estre deffendu aux Magistrats, *o* car celuy-là ne donnera jamais de bons conseils qui les verra s'opposer à son gain ; outre que le peuple souffre plus aisement les honneurs aux autres pourveu qu'on luy laisse le lucre, mais il s'irrite & se rebelle s'il se voit esgalement privé de ceux-cy & de ceux-là. *p.* Et c'est à cette cause que les differens qui sont entre la noblesse & le peuple de Gennes se peuvent attribuer.

Il ne faut pas donner les charges à des gens pauvres parce que la necessité les expose trop à la corruption & leur fait faire des choses illicites. On travailloit un jour dans le Senat de Rome à l'election d'un Gouverneur pour l'Espagne, & comme par les divers suffrages on estoit en doute qui prendre de Sulpicius Galba ou d'Aurelius, Cotta, *ny l'un ny l'autre*, dit Scipion lors qu'on luy eust demandé son avis, *l'un pour n'avoir rien, l'autre pour n'avoir ja-*

n Marc. hist. d'Esp. l. 12. c. 15.

o *Sed caput est in omni Rep. ut legibus & omni alia ratione provisum sit, ne qua facultas quæstus faciendi magistratibus relinquatur.* Arist. l. 5. Pol. c. 8.

p *Tunc utrumque ei molestum est, quod nec honorum particeps sit, & quod à quæstibus submoveatur.* ibidem.

mais aſſez. Les Atheniens pour cet effet n'éliſoyent jamais de Magiſtrats qui ne fuſſent riches ; & Ariſtote dit pour raiſon que c'eſt qu'il eſt preſque impoſſible qu'un pauvre cherche le repos & la tranqu'illité *q*. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire avec verite qu'il ſe voit en Eſpagne pluſieurs perſonnes illuſtres qui eſtans entrez dans les charges ſans de grands biens en ſont ſortis de meſme.

Les miniſtres qui ont une famille nombreuſe ſont à charge aux Provinces ; car bien qu'ils ayent de l'integrité ceux qui leur appartiennent n'en ont pas ; le Senat Romain pour cét effect ne permettoit point qu'on emmenaſt les femmes dans les Gouvernemens *r*, & les Rois de Perſe ſe ſervoyent ordinairement d'Eunuques dans les plus grandes charges de l'Eſtat *ſ*, parce qu'eſtans délivrez de cet embaras de femmes, & du ſoin d'enrichir des enfans ils eſtoyent plus des intereſſez & peſoyent moins aux ſujets.

Ceux qui ſout trop atrachez à l'eſtabliſſement de leur fortune ſont dangereux dans les charges, car encor que quelques-uns la cherchent par les voyes du merite & de la gloire, pluſieurs neantmoins tiennent pour plus aſſeuré de la fonder ſur les richeſſes que d'attendre leur recompence de la main du Prince, qui eſt preſque touſiours ingrate envers celuy qui a le plus merité : le Conſul Lucullus que la pauvreté avoit rendu avare, & l'avarice cruel, intenta d'injuſtes guerres contre l'Eſpagne afin de s'enrichir.

La reſidence à la Cour lors que les charges ſont accomplies eſt encor un remede bien efficace,

q *Quaſi impoſſibile ſit, qui egenus exiſtat, eum bene magiſtratum gerere aut quietem optare.* Ariſt. Pol. 2. 9.

r *Haud enim fruſtra placitum olim ne fœminæ in ſocios aut gentes externas traherentur.* Tacit. l. 3. Annal.

ſ *Septem Eunuchis, qui in conſpectu ejus miniſtrabant.* Eſth. 1. 11.

parce

parce qu'on y craint non seulement la perte de tout ce qu'on a mal acquis, mais aussi la punition, en la rigueur de laquelle on ne doit faire aucune grace n'y permettre que la peine des crimes se rachepte des deniers volez, ainsi que fist autresfois le Preteur Sergius Galba, lors qu'il fut accusé à Rome de n'avoir pas gardé la foy aux Portugais. Si les Sieges de tous les Tribunaux estoyent couverts des peaux de ceux qui se sont laissez suborner, comme fit autrefois Cambise Roy de Perse, & depuis à son exemple Roger de Sicille, l'integrité seroit sans doute plus religieusement observée.

DEVISE LIV.

Il dépend de luy-mesme.

LA liberté est naturelle aux hommes, & l'obeïssance forcée; celle-la suit l arbitre seul, celle-cy se laisse mener à la raison; l'une & l'autre sont opposées & se battent incessamment, d'où naissent les revoltes & les trahisons contre le Maistre legitime; & comme les Republique ne peuvent pas subsister sans qu'il y ait quelqu'un qui commande & d'autres qui obeïssent *a*; Chacun voudroit estre le premier, c'est à dire ne dependre que de soy-mesme, ce qui estant impossible, il s'imagine que la liberté ne consiste qu'à changer la forme du gouvernement: & c'est là le plus grand de tous les maux qui arrivent aux Estats, & la cause principale de leurs cheutes. C'est pourquoy il est fort à propos d'employer de tels moyens que le desir de la Liberté & l'ambition humaine estant tousiours éloignés du Sceptre, ils s'assujetissent à la necessité de la domination, sans accorder à aucun dans le gouverne-

a *Naturam duas necessarias res, easdemque salutares humano generi comparasse, ut alii cum imperio essent, alii ei subjicerentur; nihilque quod citra hæc, nec minimo quidem queat spatio perdurare.* Dion. l. 41.



ment ce pouvoir ſouverain qui n'apartient qu'à la majeſte du Prince; car c'eſt expoſer la fidelité à un danger trop evident que d'accorder à quelqu'un un pouvoir ſans bornes; le Diademe Royal mis, bien que par jeu, ſur le front du ſujet, luy eſt une occaſion de s'enorguillir; ſon cœur ne doit point éprou-

ver la supréme grandeur ny cette gloire du commandement absolu, car venant apres a en abuser il l'usurpe; & de peur qu'elle ne retourne à celuy de qui il la tient il luy dresse des embusches & machine contre luy; Les saintes Lettres fournissent en un seul Chapitre quatre exemples de Roys mis à mort pas les mains de leurs sujets, pour les avoir élevez plus qu'il ne falloit. Tout sage qu'estoit Salomon il tomba en cette faute, & courut mesme risque pour avoir commis Jeroboam President sur toutes les charges de la maison de Joseph, *b* & nous lisons que cet insolent leva sa main contre son Roy. *c* Que les Princes donc pensent tousiours à cette maxime d'Estat, de ne point trop agrandir aucun pardessus les autres, ou s'ils y sont forcez que ce ne soit pas un seulement, mais plusieurs, afin qu'ils se servent de contrepois les uns aux autres & se retiennent mutuellement dans leur devoir par un examen reciproque de leurs actions & de leurs desseins. *d* L'Empereur Ferdinand II. n'eut pas apparemment assés d'égard à cette Politique, lors qu'il remit le gouvernement absolu de ses Armes & de ses Provinces, entre les mains du Duc de Fridlant, d'où nasquirent tant de maux, & entr'autres celuy de la perte de ce grand homme, qui ne fut causée que par l'excez du pouvoir dont il avoit été revestu. Que les Princes ne se laissent point tromper par l'exemple de Pharaon, qui remit toute sa puissance entre les mains de Joseph, *e* ce qui sauva son Etat; car Joseph étoit le symbole de Christ, & l'on trouve peu de Josephs aujourd'huy; chacun veut dependre de soy

b 1. Reg. 11. 28. *c* 1. Reg. 11. 26.

d Est autem omnis Monarchiæ cautio communis neminem facere nimis magnum aut certè plusquam unum facere; ipsi enim inter se quid quisque agat observant. Arist. Pol. 5. 11.

e *Tu eris super domum meam & ad tui oris imperium Cunctus populus obediet uno tantum Regni solio te præcedam.* Gen. 41. 40.

& non du tronc ; ainſi que fait voir la preſente Deviſe en la branche paſſée dans une quaiſſe remplie de terre comme pratiquent les cardiniers, où jettant peu à peu des racines, & étant apres coupée par deſſous elle devient inſenſiblement un arbre independant de ſa tige, ſans reconnoiſtre aucunement ſa grandeur de ſon tronc naturel. Cet exemple nous enſeigne le peril qu'il y a à donner le gouvernement des Etats à perpetuité ; car l'ambition ayant une fois pris racine elle tâche de ſe l'approprier ; Depuis qu'on s'eſt accouſtumé à donner des ordres, on n'en veut plus recevoir ; La France ne fournit que trop d'exemples de cette verité, mais des exemples écrits de ſang ; Les Miniſtres même de Dieu dans cette Celeſte Monarchie, manquent de fermeté, comment eſt-ce qu'on en trouvera parmy des hommes qui ſont des creatures beaucoup moins parfaites *f* ? La perpetuité des grandes charges eſt une alienation de la Couronne ; le Sceptre alors demeure inutile & ſans force craignant cette méme puiſſance dont il a été ſi liberal, la liberalité elle-méme eſt ſans doüaire, & la Vertu ſans recompenſe ; le ſujet devient le Tyran du Gouvernement dont il eſt aſſeuré, il reſpecte comme ſon Maiſtre celuy qu'il voit conſerver ſon authorité, mais il mépriſe celuy qui ne le fait pas, & ne pouvant enfin le ſouffrir il ſe rebelle contre luy. Jules Ceſar reduiſit pour cet effet la Preture à un an, & le Conſulat à deux : Et l'Empereur Charles V. conſeilla à ſon fils Philippe II. de ne point conſerver trop long-temps les Miniſtres dans les Charges, principalement dans les Militaires, de donner les plus grandes à des hommes de fortune mediocre, & les Ambaſſades aux plus puiſſans afin de les affoiblir ; la valeur & la puiſſance du grand Capitaine en Italie devinrent ſuſpectes au Roy Dom Fernand le Catholique, de ſorte que le rapellant en Eſpagne, on peut dire que s'il ne ſe deffia pas entierement de luy,

f *Ecce qui ſerviunt ei, non ſunt ſtabiles.* Job. 4. 18.

du

du moins il ne voulut pas exposer davantage sa fidelité par la continuation de la Vice-Royauté de Naples : Et bien que Tibere, ce grand Politique, continuast les Charges aux Ministres, & quelque fois mesme jusqu'à leur mort *g*, il ne faut pas se laisser tromper par cet exemple, parce qu'il le faisoit pour des considerations tyranniques, qui ne doivent aucunement tomber en la pensée d'un Prince juste : Il faut donc que le Prince prenne en cela conseil de la nature qui est la Maistresse de la veritable Politique ; cette prudente dispensatrice n'a pas accordé à perpetuité la presidence du Monde à ces celestes Ministris de la lumiere, mais seulement pour un certain temps prescrit, ainsi que nous voyons dans les dominations des Planettes, & cela pour ne se pas depoüiller du droit d'en disposer comme il luy plaira, & pour les empescher d'usurper son Empire ; outre qu'elle consideroit de plus que la terre se trouveroit à la fin entierement opprimée si la melancholie de Saturne, ou la fureur de Mars, ou la severité de Jupiter, ou la fausseté de Mercure, ou l'inconstance de la Lune dominoyent perpetuellement sur elle.

La premiere chose à quoy il faut penser dans ce changement de Charges, est de faire en sorte que ceux à qui on les donne ne tiennent point à deshonneur de se voir passer des grandes aux petites ; car comme le nombre n'en est pas infini, celuy qui est parvenu à la plus haute est en suitte un Ministre inutile s'il refuse de s'employer encore aux basses ; & bien que la raison requiere que les recompenses croissent avec le merite ; la raison du sujet neantmoins doit ceder en ce rencontre à l'interest du Prince lorsque c'est la cause de son service & du bien public, & non pas aucun mépris de la personne du Ministre, qui veut qu'il passe ainsi à des emplois infe-

g *Id morum Tiberii fuit continuare imperia, ac plerosque ad finem vitæ in iisdem exercitibus aut Jurisdictionibus habere.* Tac. 1. Annal.

rieurs, puisqu'alors l'importance de la negociation luy tient lieu d'un plus grand honneur.

S'il y a quelque employ qui puisse durer long-temps ce sont les Ambassades, parce qu'on y intercede seulement, & qu'on n'y commande pas; on n'ordonne pas, l'on negocie; toute la connoissance du pays natal, & les entretiens particuliers avec le Prince & ses Ministres se perdant presque au moment du depart de l'Ambassadeur. Que les gouvernemens des Citadelles, des places, & generallement de tous les autres lieux de deffence qui sont les clefs des Estats, dependent tousiours immediatement du pouvoir & de la volonté du Prince; Le Roy Dom Sanche fut mal conseillé lorsque se voyant pres de mourir il ordonna qu'à cause de la minorité de son fils Dom Alonse III. toutes les villes & les places demeureroyent au pouvoir des Grands à qui elles avoyent esté confiées jusqu'à ce que le Roy eust quinze ans accomplis; car cela causa de grands maux à tout le Royaume.

Pour ce qui est des autres Charges qu'elles ne soyent que temporelles, de peur que leur trop grande durée rendant les Ministres superbes, ne fasse courir risque à leur fidelité. La vertu se lasse de meriter & d'attendre. Il ne faut pourtant pas que la durée en soit si courte que l'on n'y puisse acquerir aucune connoissance, ou que la rapine reveille trop les Ministres comme les faucons de la Norvége pour le peu de durée du jour. En un mot, il faut prolonger les Charges dans les grands perils des Estats, de peur qu'elles ne tombent en des mains neuves & destituées d'experience, ainsi que fit Auguste lorsqu'il eust appris la déroute de Quintilius Varus.

Mais cette doctrine de n'accorder les Charges que pour un temps ne se doit pas entendre de ces Souveraines qui sont seulement establier pour le conseil du Prince, & pour l'administration de la Justice; car au contraire elles doivent estre fixes à cause de la necessité de l'experience & de la parfaite connoissance des causes pendantes. Ces sortes de Charges sont

dans

dans la Republique comme les Poles dans le Ciel, ſur leſquels toutes les autres Spheres tournent ; de ſorte que s'ils venoyent à changer elles mettroyent tout le monde en peril par le deſordre de leurs mouvemens naturels ; Solon reconnut cét inconvenient dans les quatre cens Senateurs qu'on eliſoit tous les ans au ſort à Athenes ; car il eſtablit un Senat perpetuel de ſoixante Juges qui eſtoyent les Areopagites, & la Republique ſe maintint tant que ce Senat dura.

C'eſt encor un dangereux conſeil que de commettre le gouvernement des Eſtats pendant la minorité de ſon ſucceſſeur à des perſonnes qui y ont quelque pretention bien qu'injuſte, ainſi qu'il arriva en Arragon par l'imprudence de ceux qui laiſſerent regner Sanche Comte de Rouſſillon juſqu'à ce que le Roy Dom Jaime I. fuſt en âge ; l'ambition de regner agit meſme ſur ceux qui ny par le ſang, ny par nulle autre raiſon n'ont aucun droit à la Couronne ; que fera-t'elle donc ſur ceux qui en voyent le front de leurs anceſtres orné dans les portraits & dans les ſtatuës ? Noſtre ſiecle auſſi bien que les paſſez, ne fournit que trop de funeſtes exemples de parens qui ſe ſont tyranniquement approprié les Royaumes qu'on leur avoit confiés. Les deſcendans des Roys ſont dautant plus faciles à la tyrannie qu'ils ſe trouvent plus avantageuſement pourveus de moyens pour parvenir à leur fin ; Il eſt peu de gens qui ſe puiſſent perſuader que ce ſoit une juſte loy que celle qui a accordé le pas à la naiſſance au prejudice de la vertu, & chacun preſume touſiours meriter mieux la Couronne qu'aucun autre ; que s'il ſe trouve quelqu'un qui ſur ce ſujet ſe rende à la raiſon, il y a touſiours du peril du coſté de ſes Favoris qui par la part qu'ils doivent avoir en ſa grandeur, taſchent de la procurer par de violens moyens, & font naiſtre des défiances entre les parens : Si le Roy Philippes II. en a eu de Dom Juan d'Autriche, elles ne partirent que de ce principe ; L'Infant Dom Fernand a laiſſé à la poſterité un

glorieux exemple de cette Politique, en refusant la Couronne qui appartenoit à Dom Juan II. son neveu, ce qui luy en a faut meriter plusieurs autres du Ciel ; Mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les Infans de ce nom ont conservé une fidelité genereuse aux Rois de leur sang, celle de celuy d'apresent n'est pas moindre, & le respect qu'il porte au Roy nostre souverain Seigneur est plus d'un sujet que d'un frere ; Les Spheres Celestes ne sont pas si soûmises au premier Mobile que luy a tout ce que veut sa Majesté ; car encore ont-elles quelques mouvemens contraires, mais son Altesse n'en a aucun, Elle est plus soigneuse de la gloire du Roy que de la sienne propre. O grand Prince dont l'éclat de la naissance, bien que ce soit une des plus grandes du monde, n'est pourtant que la moindre de tes belles qualitez, nous pouvons dire que c'est un effet de la Providence Divine qu'en des temps si troublez des orages de tant de longues guerres que les Poles de cette Monarchie en sont ébranlez, il nous soit né un Atlas pour en soustenir la principale partie par sa valeur & par sa prudence.

DEVISE LV.

Avec ceux-cy, prevoy & pourvoy.

ARISTOTE pour montrer à Alexandre le Grand, les qualitez des Conseillers, les comparoit aux yeux, & le Sage Roy Dom Alonce s'est servy dans ses parties de la mesme comparaison ; cette pensée n'est pas nouvelle puis que les Rois de Perse & de Babilone, les appelloyent leurs yeux, & les autres Ministres leurs oreilles & leurs mains, selon l'employ qu'ils avoyent dans l'Estat. Ces sept esprits Ministres de Dieu envoyez par toute la terre estoyent les yeux de l'Agneau sans macule & sans tache *a*. Un Prince qui doit voir & oüyr tant de choses auroit besoin d'estre tout yeux & tout oreil-

a Apocal. 5. 6.



les *b*, & ne le pouvant pas il faut qu'il se serve des yeux & des oreilles d'autruy. C'est cette necessité qui fait qu'on ne voit point de Prince quelque intelligent & prudent qu'il soit qui puisse se passer de Ministres, & qui n'en fasse ses yeux, ses oreilles & ses

b S. Antioch. Homil. 3.

mains *c*. Ce qui ne luy est pas d'une mediocre utilité s'il s'en sçait bien servir, puisque par ce moyen il voit & entend des yeux & des oreilles de tout le monde, & se conseille aussi par les advis de tout le monde. *d* C'est encore ce que les Egyptiens vouloyent dire par l'œil qu'ils mettoyent sur leur Sceptre; en effet les Conseils sont les yeux de l'avenir. *e* Et je m'imagine que c'est à quoy Jeremie faisoit allusion par sa verge *f* veillante. C'est pour ce sujet que vous voyez en cette Devise un Sceptre remple d'yeux, afin de donner à entendre que le Prince doit voir & prevenir toutes les affaires de son Gouvernement par le moyen de ses Ministres; & qu'on ne s'estonne point de nous voir mettre les Conseillers sur le Sceptre, puis qu'anciennement c'estoit la coustume de graver leurs noms sur les Couronnes des Empereurs & des Roys d'Espagne, & avec beaucoup de raison puisqu'ils reluisent bien plus que les Diademes des Princes.

Cette comparaison des yeux definit assez à mon avis les bonnes qualitez qu'un Conseiller doit avoir; car tout ainsi que la veuë s'estend par tout, mesme jusqu'aux choses les plus esloignées, de mesme l'esprit practique du Conseiller luy doit representer le passé, le present & l'advenir, afin qu'il fasse un sain jugement des choses, & opine juste sur toute sortes de matieres. Ce qui ne se peut pas faire sans beaucoup de lecture, sans une longue experience & sans un frequent commerce avec diverses nations: car si les Conseillers ne sont parfaitement instruits du naturel du Prince, & des mœurs & des esprits du Peu-

c Arist. 3. Pol. c. 12.

d *Hac enim ratione & omnium oculis cernet, & omnium auribus audiet, & omnium denique consiliis in unum tendentibus consultabit.* Sines. ad Arcad.

e *Consilium oculus futurorum.* Arist. lib. 6. de Reg.

f *Selon le sens du Prophete il semble qu'il seroit mieux de dire* hastive, *mais je suis obligé de suivre seulement le sens de mon Autheur.*

ple

ple ils perdront eux & l'Estat ; g mais pour acquerir cette connoissance il faut de la pratique, les yeux ne connoissant point ce qu'ils n'ont jamais veu ; l'esprit s'ouvre à celuy qui a beaucoup veu & beaucoup pratiqué, & les expediens se presentent d'eux-mesmes à luy. *h*

Il y a une telle correspondance entre les yeux & le cœur que les affections de celuy-cy passent aussi-tost dans ceux-là. Lors qu'il est triste ils pleurent, lors qu'il est gay on diroit qu'ils rient. Si le Conseiller n'aime parfaitement son Prince & ne ressent toutes ses adversitez, ou ses prosperitez comme si c'estoit les siennes proprez, il se soucira peu de luy donner de bons Conseils, & l'on s'en devra defier. En effet comme dit le Sage Don Alonce, *les Conseillers doivent estre veritables au mis du Roy, autrement il y aura trop de danger pour luy, puisque ceux qui haïssent un homme ne le peuvent jamais conseiller fidellement.* i

Les yeux ne peuvent souffrir que le doigt touche au secret de leur artificieuse fabrique, ils se cachent plustost & se renferment entre leurs paupieres ; quelque intelligent & quelque avisé que soit un homme en ses Conseils, s'il est facile ou leger dans le secret, s'il permet au doigt l'approche de son cœur, il nuira plus au Prince, qu'un Conseiller ignorant ; car un Conseil ne vaut rien depuis qu'il est revelé, & les resolutions prises à propos, mais découvertes avant le temps, sont plus dangereuses que celles qui le sont mal, mais dans lesquelles le secret aura esté gardé. Que le Conseiller évite donc d'entrer en discours avec ceux qui ne sont pas du Conseil ; qu'il ferme son cœur à ceux qui y voudroyent penetrer ; car en devisant des affaires on en découvrira insensiblement le fin, & avec ce fin les plus secrettes

g *Morum animorumque Provincia, nisi sint gnari, qui de ea consultant perdunt se & remp.* Cic.

h *Vir in multis expertus cogitabit multa, & qui multa didicit enarrabit intellectum.* Eccl. 34. 9.

i L. 5. tt. 9. p. 2.

maxi-

maximes du Prince ; les lévres sont les fenestres du cœur, en les ouvrant on montre tout ce qu'il renferme.

Les yeux sont si purs & si des interressez qu'ils ne sçavroyent pas mesmes recevoir un festu sans en estre embarrassez, & si la moindre pareille y entre par hazard elle les empesche de voir les objets, ou elle les leur fait voir autrement qu'ils ne sont. Le Conseiller qui se laissera aller aux presens sera incontinent aveuglé de leur poudre, & n'envisagera point les affaires comme elles sont, mais seulement comme son interest les luy fera voir.

Bien que les yeux soyent divers ils ne representent pourtant pas les choses diversement mais d'une mesme façon ; ils s'accordent tous deux dans la verité des especes qu'ils reçoivent, & dans l'envoy qu'ils en font au sens commun par le moyen des nerfs optiques lesquels s'unissent pour les empescher d'y entrer diversement & de le tromper. Si les Conseillers n'ont un seul & mesme dessein de tendre unanimement au meilleur Conseil, sans que ny la haine, ny l'amour, ou aucune autre raison partage leurs sentimens, le Prince sera tousiours en balance & en trouble sans sçavoir que laisser ny que choisir ; ce qui arrive particulierement lors qu'un des Ministres croit voir & entendre mieux les choses que son compagnon, ou lors qu'il n'a pas assez de jugement pour connoistre ce qu'il y a de meilleur [1], ou enfin lors qu'il veut venger ses injures par son Conseil & flatter ses passions ; un Ministre en doit estre entierement libre, & n'avoir point d'autre but que le service de son Prince ; *On appelle*, dit le Sage Alonce, *un tel Conseiller* Patrice *en latin, comme qui diroit pere du Prince, & ce nom est pris à la ressemblance du pere naturel, parce que tout ainsi que le pere est naturellement porté à conseiller fidelement son enfant sans regarder autre chose que son honneur & son bien ; de*

1 *Cum fatuis consilium non habeas, non enim poterunt diligere, nisi que eis placent.* Eccles. 8. 20.

mesme

mesme celuy qui gouverne le Prince par ses Conseils le doit aimer & ne luy en donner que de fideles, conservant son honneur & son bien par dessus toutes choses, sans considerer ny amour ny haine, ny bien, ny mal qui luy en puisse arriver; & cela sans aucune flatterie ne regardant point s'il le trouvera bon ou mauvais, de mesme que le pere ne regarde point dans les conseils qu'il donne à son fils s'ils sont selon ou contre son gré m.

La nature a partagé la jurisdiction à chacun des deux yeux, en marquant leurs bornes par l'interposition d'une ligne; cependant ils ne laissent pas d'estre fort conformes dans leurs operations s'assistant d'un zele si reciproque que si l'un se tourne d'un costé, l'autre le fait aussi, afin d'avoir une plus seure connoissance des choses, sans regarder si elles sont de sa circonference ou non Pareille conformité est absolument necessaire entre les Ministres, dont le zele doit estre si universel qu'ils regardent non seulement à ce qui est du devoir de leur charge, mais aussi à ce qui est de celle des autres; il n'y a aucune partie en tout le corps qui pour conserver l'individu n'envoye aussi-tost son sang & ses esprits à celle qui sent du mal. Si un Ministre se tient les bras croisez à la veuë des souffrances de son compagnon, c'est meschanceté, c'est une envie, c'est une indifference envers le Prince. Ce mal vient d'ordinaire du trop d'amour qu'on a pour son interest, & pour sa propre gloire, soit pour ne la pas exposer, ou pour la rendre plus éclatante par le malheur de son compagnon. Semblables Ministres sont bons pour eux, mais non pas pour le Prince, & de là naissent tant de pernicieux differens dans ses Estats, dans ses Armées, dans son thresor; ce qui fait perdre quantité de belles occasions, quelquefois mesme des Villes & des Provinces entieres. Les Ministres se doivent entre-communiquer leurs desseins & leurs actions comme les Cherubins faisoyent leurs

m L. 7. tt. I. p. 4.

aisles

aiſles dans le Temple de Salomon. *n*

De quelque importance que les yeux ſoyent au corps, la nature ne luy en a pourtant donné que deux, parce qu'une plus grande quantité euſt nuy à la connoiſſance des choſes. Il en eſt de meſme des Conſeillers, quand le nombre en eſt grand, les deliberations ſe retardent, le ſecret s'évente, la verité ſe confond: car on compte ſeulement les ſuffrages, on ne les peſe pas, & c'eſt enfin le plus grand nombre qui fait la concluſion. Voila les maux qui arrivent d'ordinaire dans les Republiques, la multitude eſt touſiours aveugle & imprudente, & le plus ſage Senat, s'il eſt composé de trop de teſtes tombe dans l'ignorance de la plus ſorte populace: Un petit nombre de Planetes éclairent plus que quantité d'Etoiles, & ce n'eſt que parce qu'il y en a trop en la voye de laict qu'elles ſe nuiſent par la refraction, & que cét endroit brille moins qu'aucun autre du Ciel. La liberté eſt plus hardie parmy la multitude, & l'on y a plus de peine à ſe ranger à la volonté & aux intentions du Prince, *o* ainſi qu'on l'éprouve dans les Aſſemblées des Eſtats & des Cours. Il faut donc n'avoir de Conſeillers que le nombre qui eſt neceſſaire pour gouverner l'Eſtat, & que le Prince ſe comporte indifferemment envers eux ſans ſe laiſſer mener par l'advis d'un ſeul: car il ne verra pas tant par cét œil que par tous les autres; c'eſt ce que dit Xenophon lors que ſe ſevant de la meſme comparaiſon, il appelle les Conſeillers des Roys de Perſe *leurs yeux & leurs oreilles*. *p* Si le Miniſtre

n *Ala ejus altera quinque cubitorum alam Cherubinorum alterius contingebat.* 2. Par. 3. 12.

o *Populi imperium juxta libertatem: Paucorum dominatio Regiæ libidini propior eſt.* Tac. lib. 6. an.

p *Hinc factum eſt ut vulgo jactatum Perſarum Regem multos habere oculos aureſque multas, quod ſi quis putet oculum unum expetendum Regi, eum egregiè falli certum eſt, unus enim & pauca videat & pauca audiat; eſſetque aliis regiis miniſtris quaſi negligentiæ*

eſtoit

estoit tel la Majesté Royalle passeroit du Prince à luy, puis que ce n'est que par ses yeux que le Prince voit. *q*

Les Princes d'ordinaire se contentent si fort d'un seul Conseiller qu'ils deliberent generalement de toutes sortes d'affaires avec luy, bien qu'elles ne soyent aucunement de sa profession, d'où il arrive tant d'erreurs & d'equivoques dans leurs resolutions, ne se pouvant pas faire que les gens de plume conseillent à propos en matiere de guerre, & ceux d'épée en matiere de paix. L'Empereur Alexandre Severe reconnoissoit bien l'importance de cette verité lorsqu'il ne prenoit conseil sur chaque chose que de ceux qui en estoyent capables. *r*

C'est par toutes ces qualitez des yeux que le corps se gouverne en tous ses mouvemens, & si elles luy manquoyent il ne pourroit pas seulement faire un pas asseuré. La mesme chose arrivera à l'Estat qui manquera de bons Conseillers. Sans ces yeux le Sceptre & la Majesté seront aveugles, n'y ayant point de Prince si sage qui de soy puisse decider toutes les affaires qui arrivent; *La Royauté*, dit Dom Alonse, *ne pouvant souffrir de compagnon & mesmes n'en ayant pas besoin, il est à propos qu'il y ait des gens de bien, sages & éclairés qui l'aydent de leurs conseils.* ∫ Que s'il y a quelque Prince qui s'imagine

quadam & segne indictum otium si id uni solum alieni demandatum esset officium; preterea, quem subditi cognoscerent illum esse oculum aut aurem Regiam, scirent hunc cavendum esse neque quidpiam illi committendum, quod omnino præter rem Principis foret. Xenophon. l. 4. Cyr.

q *Et majestas quidem imperii harere apud ministrum solet: Regi aut Principi, orbum potentiæ nomen relinquitur.* Plutarch.

r *Unde si de jure tractaretur in consilium solos doctos adhibebat si vero de re militari, milites veteres, & senes, ac bene meritos, & locorum peritos.* Lamp. in vita Alex. ∫ L. 1. tt. 9. p. 2.

avoir

avoir de si bons yeux que de pouvoir juger de tout sans se servir de ceux d'autruy, il sera plus vain que prudent, & bronchera à chaque pas dans son administration. Bien que Josué communiquast de toutes ses actions avec Dieu, & qu'il en eust receu des instructions pour la prise de Haï *t*, il ne laissoit pourtant pas d'écouter les vieux Capitaines qui estoyent avec luy. Les Conseillers du Roy Assuerus ne s'éloignoyent point de sa personne, & il deliberoit avec eux de toutes choses *v*. Le Saint Esprit dit que *la sagesse est avec les gens de Conseil x*. La capacité de la nature n'est pas si grande de suffire seule à un Empire, quelque petit qu'il soit ; car un homme ne peut pas sçavoir tant de choses que plûjeurs, & l'on ne trouve pas en luy seul ce qui est en tous les autres *y*. Et bien que plusieurs esprits ne voyent pas plus qu'un clair-voyant, parce qu'il n'est pas d'eux comme des quantitez qui se multiplient d'elles-mesmes & sont une grosse somme; il faut neantmoins entendre cecy de la distance non de la circonfence que plusieurs yeux découvrent bien plustost qu'un seul *z*, pourveu qu'ils ne soyent pas en si grand nombre qu'il en arrive de la confusion entr'eux ; Un esprit seul suit un seul raisonnement, car il n'en peut pas suivre plusieurs à la fois, & comme il en est coiffé il ne passe pas outre. Le Prince écoute plusieurs voix dans le Conseil, & suivant le meilleur avis il quitte le sien & reconnoist les inconveniens de ceux qui naissent des passions particulieres. C'est pour ce sujet que Dom

t *Si de sua unius sententia omnia geret, superbum hunc judicabo magis quam prudentem.* Liv.

v *Interrogavit sapientes qui ex more Regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio.* Est. 1. 13.

x *Qui agunt omnia cum consilio reguntur sapientiâ.* Prov. 13. 10.

y *Nemo solus sapit.* Plaut.

z *Salus autem ubi multa consilia.* Prov. 11. 14.

Juan

Juan II. d'Arragon écrivant à ses fils les Rois Catholiques à l'heure de sa mort, il les avertissoit de ne rien faire sans le conseil de gens vertueux & advisez. Il faut que les yeux des Conseillers precedent tousiours toutes les demarches du gouvernement & soyent les guides qui montrent le chemin *a*. L'Empereur Antoine surnommé le Philosophe, Prince des plus sages de son siecle, avoit pour Conseillers Scevole, Mutien, Ulpien & Marcel, tous gens de rare merite, & lors que leurs avis luy sembloyent meilleurs que le sien il s'y rangeoit, & se tournant aussi-tost vers eux : *Il est plus juste*, disoit-il, *que je suive le conseil de tant & de si illustres amis que nonpas eux suivent le mien.* L'homme sage écoute les conseils *b*, & un Prince ignorant qui consulte reüssit beaucoup mieux qu'un éclairé qui abonde en son sens. Que l'arrogance ne precipite point le Prince, dans la pensée qu'il luy faudra partager la gloire du succez si ses Conseillers contribuent à la deliberation; car enfin ce n'est pae une moindre loüange de s'assujetir à demander conseil que de bien ~~faire de~~ soymesme.

Si tu veux estre, ô Roy, de tes peuples l'amour,
Consulte & sans regret obeïs à ton tour. c

La deference aux conseils est en la personne du Prince une des plus grandes marques de son pouvoir, c'est le propre de l'inferieur que de donner conseil, & celuy du superieur de le prendre. Il n'est rien qui soit plus de la Principauté que la consultation & l'execution. *C'est une action*, disoit Dom Alonse XI. dans les Estats de Madrid, *digne de la magnificence Royalle, d'avoir tousiours d'illustres Conseillers auprés de soy & de faire toutes choses par leur avis ; car si tout homme doit travailler à avoir de bons Conseillers,*

a *Oculi tui recta videant & palpebræ tuæ præcedant gressus tuos.* Prov. 4. 25.

b *Qui autem sapiens est, audit consilia.* Prov. 12. 15.

c *Ipse, ô Rex, bene consulito, & pareto vicißim.* Homer.

seillers, à plus forte raison un Roy. L'homme le plus ignorant est capable de conseiller; mais il n'appartient qu'au prudent de bien resoudre. *d* Il n'y a aucun dechet en la gloire du Prince qui sçait consulter & choisir : *Tout ce qui s'establira par vostre Conseil*, disoit l'Empereur Theodose en une loy, *ratournera au bonheur de cet Empire & à ma propre gloire.* *e* Les victoires de Scipion l'Affricain naissoyent des conseils de Lælius, & aussi l'on disoit à Rome que *celuy-cy estoit le Poëte & celuy-lâ l'Acteur*; cependant l'éclat de sa renommée n'en fut point obscurcy, & l'on n'attribua point pour cela à Lelius la gloire des beaux fais de Scipion. L'importance est que le Prince sçache bien representer la Comedie de luy-mesme, & que le Ministre ne soit pas celuy qui la compose & qui la jouë; car bien que les Conseillers soyent les yeux du Prince, il ne doit pourtant pas estre si aveugle que de ne pouvoir rien voir sans eux, autrement ce seroit gouverner à tâtons, pour ainsi dire, & s'attirer le mépris de tous ses sujets. Lucius Torquatus ayant esté éleu Consul pour la troisiesme fois, s'excusa sur ce quil estoit malade de la veuë, disant *que ce seroit une chose indigne de la Republique & prejudiciable au salut de tous les Citoyens que de commettre le Gouvernement à un homme qui avoit besoin de se servir des yeux d'autruy.* *f* Dom Fernand le Catholique disoit que les Ambassadeurs estoyent les yeux du Prince; mais que celuy-là seroit bien malheureux qui ne verroit que par leur moyen; ce grand Politique ne se fioit pas entierement à ses Ministres, il voyoit à la verité par eux, mais de la mesme façon qu'on voit par des lunettes, c'est à dire en les mettant au devant de soy, & y appliquant ses propres yeux. Lorsque les Conseillers se reconnoissent les arbitres des resolutions ils les accommodent à leurs fins particulieres, &

d *Astutus omnia agit cum consilio.* Prov. 13. 16.
e L. humanum. Cod. de Leg.
f Tit. Liv. lib. 26.

leur ambition croissant ils se divisent en partialitez, chacun d'eux s'arrogeant ce pouvoir souverain que le Prince leur accorde par son insuffisance & par sa lascheté. Tout est en confusion & en trouble lorsque les Conseillers veulent estre quelque chose de plus que des Echauguettes qui découvrent au Prince l'Orizon, pour ainsi dire, des matieres, afin de luy aider à y prendre ses resolutions & choisir le conseil qui luy paroistra le meilleur. La nature luy a donné des yeux ; & si Dieu gouverne son cœur g il gouverne aussi sa veuë, & la rendra plus claire & plus penetrante que celle de ses Ministres. Le Roy Philippes II, se retiroit quelquefois en soy-mesme pour penser seul aux affaires de son Estat, & se recommandant à Dieu il prenoit la premiere resolution qui se presentoit à luy, fust-elle contre le sentiment de tous ses Ministres, & elle luy reüssissoit ; Les Conseillers ne peuvent pas tousiours estre au costé du Prince, car l'estat des choses ou la vitesse des occasions ne le permettent pas *h*, & il faut prendre conseil sur le champ, comme on dit : les ordres ne sont pas respect comme ils devroyent lorsqu'on voit que le Prince ne les donne pas, mais qu'il les reçoit ; c'est une presomptueuse temerité que de resoudre tout sans conseil, & une ignorante servitude que d'executer tout par celuy d'autruy. Celuy qui commande doit avoir quelque liberté de changer, d'adjouster, & de rejetter tout ce que ses Ministres luy proposent ; il est bien plus à propos quelque fois de leur cacher certains misteres & de les tromper, ainsi que faisoit le mesme Philippes, qui rapportoit de difference maniere à ses Conseillers d'Estat les depesches de ses Ambassadeurs, lorsqu'il les vouloit attirer à la resolution qu'il avoit

g *Cor Regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud.* Prov. 21. 1.

h *Non omnia consilia cunctis præsentibus tractari, ratio rerum aut occasionum velocitas, patitur.* Tac. 1. Hist.

déja

déja prise, ou lorsqu'il ne jugeoit pas à propos qu'ils fussent informéz de certaines circonstances. Le Conseil d'Estat doit estre un Colosse, sur les épaules duquel le Prince estant porté, il découvre plus de campagne que le colosse mesme. Les Thebains ne vouloyent point un Prince qui eust si bonne veuë, ainsi qu'on le peut conjecturer par la maniere dont ils le representoyent en leurs peintures, les oreilles ouvertes & les yeux fermez, comme voulant dire qu'il falloit qu'il executast aveuglément toutes les resolutions du Senat : mais ce symbole n'estoit pas celuy d'un Prince absolu, mais seulement d'un Prince de Republique, duquel le pouvoir est si limité, que c'est assez pour luy de l'ouïe, la veuë de ce qui se doit faire estant reservée au Senat ; ce n'est rien qu'une ombre aveugle de la Majesté, & une vaine apparence du ponvoir ; toute l'authorité qui est en luy n'est qu'une reflexion de celle du Senat ; de façon que celuy-là n'a point besoin d'yeux qui n'a pas la liberté de marcher comme il luy plaist.

Au reste, bien qu'il soit à propos que le Prince ait dans les deliberations cette liberté dont nous venons de parler, il n'en doit pourtant pas estre si jaloux, que de peur de paroistre avoir besoin de conseil il rejette pour cela celuy de ses Ministres ; car ainsi il tomberoit en de trop grands dangers, comme il arriva à Petrus au rapport de Tacite *i*.

Il seroit à desirer que les Rois n'eussent que des Rois pour Conseillers, afin que leurs conseils ne dementissent point la gloire de la Majesté Souvent le Prince fait des bassesses, parce que celuy qui le conseille est homme de bas lieu : mais puisque ce remede est impossible, il faut neantmoins qu'ils fassent choix de tels Conseillers, que bien qu'ils n'ayent pas la naissance d'un Prince, ils en ayent du moins le cœur & l'esprit.

Il y a en Espagne divers Conseils establis avec

i *Ne alienæ sententiæ indigens videretur, in diversa, ac deteriora transibat.* Tac. lib. 5. annal.

beaucoup

beaucoup de prudence pour le gouvernement des Provinces ; & generalement pour toutes les importantes affaires de la Monarchie ; mais il ne faut pas pourtant mettre bas toute sorte de soin, sous ombre de cette bonne institution, n'y ayant point de Republique si bien affermie dont les fondemens ne soyent enfin minez par le temps ou rongez par l'abus & par la malice. Et ce n'est pas assez qu'il y ait un bon ordre en chacune de ses parties, si de temps en temps elles ne s'unissent toutes pour traiter tant d'elles-mesmes en particulier que de tout le corps en general : c'est pour ces considerations que les Convents font des Chapitres Provinciaux & Generaux, & l'Eglise des Conciles ; & c'est pour la mesme raison qu'il se tient à Madrid tous les dix-ans un Conseil general composé de deux Conseillers de chaque Conseil particulier, & de deux Deputez de chaque Province, pour deliberer de tout ce qui importe à la conservation de l'Estat : car si on ne renouvelle ainsi ces Royaumes ils vieillissent & meurent. Cét assemblage unira dautant plus le corps de la Monarchie, & mettra entre ses parties l'intelligence qui leur est necessaire pour s'assister mutuellement dans les necessitez. C'est à cette fin que s'assembloyent les Conciles de Tolede, où non seulement les matieres de Religion, mais aussi celles du gouvernement de Castille se traittoyent.

Toutes ces qualitez des yeux que nous venons de deduire au sujet des Conseillers, se doivent aussi trouver dans les Confesseurs, qui sont les Juges & les Medecins spirituels des Princes ; ces sortes de charges demandent des personnes de zele & entierement affectionnées à Dieu & au Roy, des personnes de sçavoir pour bien juger, de prudence pour avertir, de liberté pour reprendre, & de courage pour détromper, en remettant devant les yeux du Prince, bien qu'au risque de sa faveur les offenses des sujets & les perils de l'Estat, sans enduire comme dit Ezechiel *l*, la muraille crevassée & qui

l *Illi autem liniebat cum luto absque Paleis*. Ez. 13. 10.

est proche de sa cheute. Il y a des Princes qui ne se servent de Confesseurs que pour la conscience, il y en a d'autres qui les admettent dans les deliberations d'Estat : Je n'entre point dans l'examen des raisons Politiques de ces deux choses, seulement je diray qu'en Espagne on a jugé à propos que le Confesseur du Roy assistast au Conseil, tant pour arrester les decisions dans toute la severité de la conscience, & leur donner du poids, qu'afin qu'estant comme associé au gouvernement il corrige le Prince s'il manque à son devoir : car tel connoist bien les pechez quil commet entant qu'homme, qui ne connoist pas ceux qu'il commet entant que Prince, bien que ceux qui regardent sa charge soyent plus grands que ceux qui regardent sa personne.

Non seulement il faut que le Confesseur assiste au Conseil, mais il doit y avoir aussi des Prelats ou autres personnes de dignité Ecclesiastique, qui contribuent à l'importance des affaires par leur authorité & leur erudition ; car par ce moyen ces deux bras du spirituel & du temporel s'uniront davantage entr'eux pour la deffense & la conservation de tout le corps de l'Estat. Les Rois Gots conferoyent des affaires les plus importantes avec les Prelats qui estoyent assemblez dans les Conciles de Tolede.

La mesme chose que nous avons dite des Confesseurs se doit entendre aussi des Predicateurs, qui sont les Trompettes de la verité *m* & les Truchemens d'entre Dieu & les hommes *n*, comme ceux en la bouche de qui l'Eternel met ses paroles *o*. Il faut que le Prince se comporte envers eux avec beaucoup de circonspection, puisque ce sont les canaux par où passent les sources de la doctrine salutaire ou dom-

m *Clama, ne cesses quasi tuba exalta vocem tuam.* Isa. 58. 1.

n *Pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.* ad Heb. 5. 1.

o Jeremie 1. 9.

mageable.

mageable. La populace depend entierement d'eux, comme estant des instrumens propres à la souslever ou à l'appaiser, ainsi quon l'a éprouvé dans les revoltes de Catalogne & de Portugal. Leur ferveur dans la reprimende des vices a coustume de se declarer contre ceux qui gouvernent. Et le peuple le remarque aisement, à cause de la haine qu'il a naturellement pour eux. D'où il se peut faire que l'administration perd son authorité, & que les sujets sont mécontens, ce qui cause les seditions & les tumultes, principalement lors qu'on accuse & qu'on publie les fautes que le Prince fait contre son devoir. Il vaut donc mieux que telles reprimendes soyent generales sans designer les personnes lorsque le scandale n'est pas public, ou que les avertissemens Euangeliques & autres circonstances n'nont pas precedé. Dieu repend les Evesques de sept Eglises avec tant de douceur dans l'Apocalipse, qu'il semble d'abord les flatter *p*. Christ n'a jamais offensé aucun du haut de la chaire, toutes ses reprimendes ont esté generales, & si quelquefois il est descendu aux particulieres, il a parlé non comme Predicateur, mais comme Roy. Il ne faut pas dire dans la chaire ce qui est deffendu & puny dans les carrefours, en quoy le zele a souvent coustume de se tromper, ou par son trop d'ardeur ou par l'aveuglement que luy cause l'applaudissement de la populace, qui court tousiours avec plaisir pour entendre les deffauts du Prince ou du Magistrat.

p *Novi opera tua, & fidem & charitatem tuam & ministerium, & patientiam & opera tua novissima, plura prioribus; sed habeo adversus te pauca.* Apoc. 2. 19.

DEVISE LVI.



Celuy qui a le secret, a tout.

LA charge de Secretaire est de l'entendement & non pas de la plume; si pour s'en acquitter dignement il suffisoit de sçavoir bien pein-dre

dre il ny auroit point de si bons Secretaires que les Imprimeurs ; son devoir est de consulter, de disposer, de perfectionner les affaires, c'est la main droite de la volonté du Prince, l'instrument de son administration, le doigt avec lequel il marque ses resolutions, & comme dit le Roy Don Alonce, *le second Officier de sa Maison*, du moins de ceux qui ont des Charges de cabinet : car tout ainsi que le Confesseur est Mediateur entre Dieu & le Roy, de mesme le Secretaire est Mediateur entre le Roy & les hommes *a*. Que sert-il qu'on fasse de bonnes deliberations dans le Conseil si celuy qui les doit dresser y fait des fautes ? Les Conseillers disent leurs sentimens, le Prince leur donne l'ame par le moyen de son Secretaire, & une seule parole mise ça où là mal à propos change toute la forme des affaires. Tout ainsi que dans les portraits une petite ombre ou un leger coup de pinçeau donne ou oste la ressemblance.

Le Conseil forme l'idée de la fabrique ; le Secretaire dresse le plan ; & si ce plan est irregulier l'edifice basty dessus ne pourra reüssir. Pour mieux signifier cecy vous voyez qu'en la presente Devise sa plume est tout ensemble un compas, parce qu'il a non seulement à escrire, mais aussi à mesurer les resolutions, & compasser les temps de peur que l'execution ne se fasse mal à propos. En un mot sa charge est si unie avec celle du Prince que si le grand travail le permettoit on ne la devroit point confier à d'autres, puis que si elle n'est pas une partie de la Majesté elle en est du moins une reflexion ; ce qu'il semble que vouloit dire Ciceron lors qu'il donnoit cet advertissement au Proconsul d'Asie. *Que ton cachet ne soit pas comme tout autre instrument, mais comme toy mesme, Non comme un Ministre de la volonté d'autruy, mais comme le tesmoin de la tienne b* ; ou vous remarquerez que parce mot de cachet il faut entendre le

a L. 4. tt. 9. p. 2.
b Cic. Epist. 1. ad Quint. fratrem.

Secretaire. Les autres Ministres ne representent le Prince qu'en une seule charge, mais le Secretaire le fait en toutes ; Il suffit aux autres d'avoir la connoissance de ce qui est en leur maniement. Mais à celuy-cy il faut une intelligence parfaite & une pratique generale, & particuliere de tous les arts de la paix & de la guerre. Les fautes de ceux-là ne peuvent estre qu'en une seule Matiere, celles de celuy-cy sont en toutes, mais si cachées qu'on les attribuë aux Conseils, ainsi qu'on fait aux maladies le faut des mauvaise cures des Medecins. Un Prince se peut gouverner avec de meschants Ministres, mais point avec un Secretaire ignorant. C'est l'estomach où les viandes des affaires se digerent, & si elles en sortent mal cuites la vie du gouvernement sera travaillée de maux, & s'esteindra dans peu. Qu'on examine bien tous les Siecles passez & l'on trouvera qu'il n'y a point eu d'Estat bien gouverné que celuy qui a eu de grands Secretaires. Qu'importe que le Prince prenne de bonnes resolutions si le Secretaire les dispose mal ? S'il n'a pas l'esprit de discernement, & l'adresse de l'eslection, dequoy luy serviront tous ces formulaires d'escritures, n'y ayant aucune affaire à qui la minute d'une autre se puisse entierement appliquer, puis que le temps & les accidens les font toutes changer de nature & de forme. Les Pharmaciens ont des receptes de toutes sortes de Medecins pour toutes sortes de cures, mais il n'y en a pas une qui ne reüssist à rebours, si par leur ignorance ils s'en servoyent sans connoistre la cause de la maladie, la complexion du malade, le temps, les accidens, & toutes les autres circonstances que l'usage a remarquées & la theorie examinées : Une mesme affaire se doit autrement prescrire a un Ministre flegmatique qu'à un colerique, à un timide qu'à un hardy, à un lent qu'à un emporté : Et il faut que le Secretaire instruise les uns & les autres de la maniere dont il faut conduire les affaires ; en effet qu'est-ce que les Secretaires sont autre chose que des escoles d'où se tirent apres les grands Ministres ? c'est par

par les remarques qu'ils font que l'on apprend à gouverner, c'est là qu'il faut bien observer les moyens qui auront reüssi, & ceux qui ne l'auront pas fait. On peut inferer de tout ce que nous venons de dire combien il importe à l'utilité publique de sçavoir choisir des Secretaires de parties recommandables : Ces grands Ministres de plume ou Secretaires de Dieu, je veux dire les Euangelistes, sont figurez dans l'Apocalipse par quatre Animaux aislez & pleins d'yeux, tant dedans que dehors *c*; le Saint Esprit voulant signifier par ces aisles la promptitude de leurs esprits ; leur parfaite connoissance de toutes choses par les yeux de dehors, & leur contemplation par ceux de dedans ; Estant si attachez au travail qu'ils ne reposoyent ny nuit ny jour *d*, & si soigneux de leur devoir que comme Ezechiel donne à entendre ils avoyent tousiours le visage sur la plume *e*, s'unissant si fort avec l'Esprit de Dieu qu'ils ne se separoyent point de luy *f*.

Pour reüssir au choix d'un bon Secretaire d'Estat, il seroit à propos d'exercer en diverses charges certains esprits qui d'abord paroistroyent assez propres tant par la vivacité de leur genie que par une entiere connoissance de la Langue Latine, ce qui se pourra faire si le Prince les donne premierement pour simples Secretaires à ses Ambassadeurs & à ses plus grands Ministres, esprouvant leur capacité en divers emplois hors du Royaume & les rapellant apres à la Cour pour les faire Secretaires d'Estat s'ils le meritent, car c'est de leur parfaite experience que tout le succés presque du gouvernement & l'expedition des affaires dependent : par ce moyen on éviteroit tant de mauvais choix qu'ont coustume de faire les Ministres en se servant des Secretaires qu'ils avoyent auparavant, lesquels d'ordinaire sont du tout incapables, ce qui fait que souvent

c Apoc. 4. 8. *d* ibidem. *e* Ezechiel 1. 11.

f *Ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur.* Ezech. 1. 12.

un bon Miniſtre, mais qui à un n'eſchant Secretaire fait plus de tort au Prince qu'un meſchant qui en a un bon : outre que les Secretaires qui ſont choiſis de la propre main du Prince ne tenant leur fortune que de luy ſeront plus affectionnez à ſon ſervice que s'ils en eſtoyent redevables à ſes Miniſtres. Le Roy Don Alonce faiſant mention des parties qu'un Secretaire doit avoir, dit entr'autres *qu'il faut qu'il ſache eſcrire auſſi bien en latin qu'en vulgaire* g; & il le dit de ſorte qu'il ſemble qu'il ne veüille pas ſeulement qu'il ſçache écrire, mais auſſi parler, cette langue eſtant particulierement neceſſaire à des perſonnes qui doivent traitter avec toutes ſortes de nations : & principalement aujourd'huy que la Monarchie d'Eſpagne eſt eſtenduë par tant de Royaumes & de Provinces Eſtrangeres, il l'a faut ſçavoir à cauſe de ſon frequent commerce.

La partie la plus eſſentielle d'un Secretaire c'eſt le ſecret, auſſi eſt-ce de-là qu'on a tiré ſon nom, afin que le devoir de ſa charge ſon ne touſiours à ſes oreilles; la langue & la plume ſont de dangereux inſtrumens du cœur, & c'eſt par elles qu'il a couſtume de ſe produire dehors, ce qui arrive ou par legereté, ou par gloire, y ayant quantité de Secretaires que le deſir de paroiſtre depoſitaires de ſi importantes choſes, ou de monſtrer leur capacité, fait eſcrire & parler plus qu'ils ne devroyent; celuy-là donc ne ſera pas propre à eſtre Secretaire, qui n'aura pas la diſcretion d'écouter plus que de parler, gardant touſiours un meſme air; car ſouvent les dépeſches qu'on croit n'avoir que dans le cœur ſe liſent ſur le viſage.

g *Debe el Rei eſcoger tal ome para eſto, que ſea de buen linaje e aya buen ſeſo natural e ſea bien razonado : e de buena manera e de buenas coſtumbres, e ſepa leer, e eſcrivir, tam bien en Latin como en Romanze.* L. 4. tit. 9. p. 2.

DEVI-

DEVISE LVII.



Tous à un.

LEs Roües de l'Horloge font leur devoir dans un silence si caché que ny on ne les voit, ny on ne les entend, & bien que tout l'arti-

fice depende d'elles, elles ne ſe l'attribuent pas neantmoins; mais accommodent leur mouvement à l'aiguille, qui eſt la ſeule diſpenſatrice des heures & que chacun reconnoiſt pour la regle du temps meſuré. La meſme correſpondance ſe doit trouver entre le Prince & ſes Conſeillers, il eſt neceſſaire qu'il en ait; car, comme dit Dom Alonce, *bien que l'Empereur & le Roy ſoyent de grands Seigneurs, chacun d'eux neantmoins ne peut faire plus d'un homme a*, & le gouvernement en demande pluſieurs, mais qui ſoyent tous ſi modeſtes, que quelque part qu'ils ayent aux reſolutions, ils les attribuent pourtant toutes au Prince & non à leur conſeil, ſoyent ſes compagnons au travail, mais non pas au pouvoir, ſes miniſtres & non ſes aſſociez. Que les Conſeillers ſçachent donc que le Prince peut commander ſans eux, mais non pas eux ſans luy; que le Prince agiſſe ſeulement de luy-meſme lors qu'il pourra exercer ſa puiſſance ſans aucun ſecours eſtranger. En Egypte où il y a une diſpoſition de chaleur plus efficace qu'aux autres parties de la terre, le ciel engendre de parfaits animaux ſans le concours d'aucune autre cauſe: Si le Prince confere de toutes choſes il ſera plûtoſt un conſultant qu'un Roy; la force de la domination s'énerve lors que la ſomme de toutes choſes ne ſe reduit pas à un ſeul *b*. C'eſt en cela que conſiſte la difference de la Monarchie d'avec les autres ſortes de Gouvernemens, qu'un ſeul y commande & tous les autres obeïſſent. Que ſi le Prince ſouffre que pluſieurs commandent, ce ne ſera pas une Monarchie, mais une Ariſtocratie. Il y a bien plus, perſonne ne commande où commandent pluſieurs, & le Saint Eſprit tient cette confuſion pour chaſtiment à un Eſtat *c*, comme au

a L. 12. tt. 1. p. 2.

b *Neve Tiberius vim Principatus reſolveret, cuncta ad Senatum vocando eam conditionem eſſe imperandi, ut non aliter ratio conſtet quam ſi uni reddatur.* Tacitus l. 1. Annal.

c Propter peccata terræ multi Principes ejus, Pr. 28. 2.

con-

contraire celuy eſt une benediction qu'un ſeul gouverne *d*. Les Miniſtres venant à reconnoiſtre la foibleſſe du Prince & voyant qu'il les laiſſe commander, prennent pied là deſſus, & autant qu'ils peuvent ils s'arrogent la plus grande authorité; l'envie & l'orgueil croiſſent entr'eux, chacun arrache quelque morceau du manteau Royal & le reduit en pieces; parmy un ſi grand nombre de Maiſtres le peuple méconnoiſt le veritable, & commence à mépriſer le gouvernement, ne pouvant croire qu'aucune choſe aille bien que ce qui part de l'eſprit de ſon Prince, de ſorte qu'il cherche le remede dans la violence. Toutes les Hiſtoires nous fourniſſent de funeſtes exemples de cette verité, dans le dépoüillement du Royaume & en la mort de Dom Garcias Roy de Galice, qui ne voulut pas ſeulement eſtre l'aiguille qui marquaſt au moins les mouvemens de l'Horloge de ſon Eſtat, & ſe repoſoit de tout ſur ſon Favory, à qui auſſi il cauſa pareillement la mort. Le Roy Dom Sanche de Portugal ne fut privé de ſon Royaume que parce que la Reyne & certains valets de baſſe naiſſance avoyent tout le gouvernement; La meſme choſe arriva à Dom Enrique IV. pour avoir ſi peu de ſoin des affaires, qu'il ſignoit les expeditions ſans les lire, & meſme ſans ſçavoir ce qu'elles contenoyent. Un Prince qui ſans conſideration ny examen execute ſeulement ce que les autres ordonnent eſt ſujet à toute ſorte de maux, car chacun imprime en luy comme ſur de la cire tout ce qu'il luy plaiſt, ainſi qu'il arriva à l'Empereur Claude *e*. C'eſt ſur les épaules du Prince & non pas ſur celles de ſes Miniſtres, que Dieu a poſé le faix de la domination *f*, ainſi que Sa-

d *Et ſuſcitabo ſuper eas Paſtorem unum qui paſcat eas.* Ezech. 34. 23.

e *Nihil arduum videbatur in animo Principis cui non judicium, non odium erat niſi indita & juſſa.* Tac. 12. Annal.

f Iſ. 9. 6.

muel le voulut donner à entendre à Saül, lors que l'ayant mené pour manger chez luy apres l'avoir appellé à eſtre Roy, il ne luy ſervit tout exprés qu'une épaule qui eſtoit reſtee *g*. Il ne faut pourtant pas que le Prince ſoit comme le chameau qui ſe baiſſe aveuglément pour recevoir ſa charge, il faut que ſes épaules ayent des yeux ainſi que celles de la viſion d'Ezechiel *h* pour voir ce qu'on leur donne à porter. Eliſée appelloit Elie le chariot & le charton d'Iſraël *i*, parce qu'il ſouſtenoit & regiſſoit tout le poids de ſon gouvernement. Celuy qui ne ſçait pas commander, ny contredire de luy-meſme, eſt indigne du nom de Prince, ainſi qu'il s'eſt veu en Vitellius, qui n'eſtant pas capable de commander ny de punir, eſtoit moins Empereur que cauſe & occaſion de guerre *l*: Il ne faut donc pas que le Prince faſſe ſeulement le devoir de l'aiguille dans l'Horloge du gouvernement, mais auſſi du balancier qui regle le mouvement des rouës, car c'eſt de luy que tout l'artifice des affaires dépend.

Ce n'eſt pas que je pretende par tout ce que je viens de dire que le Prince doive faire la charge de Juge, de Conſeiller, ou de Preſident; la ſienne eſt bien d'une autre élevation *m*. S'il vouloit ainſi s'appliquer à toutes ces petites choſes, le temps luy manqueroit pour les grandes; il faut donc ainſi que dit le Roy Dom Alonce, *qu'il ait des hommes ſages & entendus, des hommes fideles & amis de verité, qui ſervent tant à le conſeiller luy-meſme qu'a rendre juſtice à ſon peuple; car il ne pourroit pas peſer & examiner luy ſeul toutes les affaires, de façon qu'il a beſoin de perſonnes en qui ſe fier n.* Son devoir eſt de

g 1 Reg. vel Samuel. c. 9. 24.

h *Et dorſa earum plena erant oculis.* Ezech. 1. 1.

i 4 Reg. 2. 12.

l *Ipſe neque jubendi, neque vitandi potens non jam Imperator, ſed tantum belli cauſa erat.* Tac. 1. hiſt.

m *Non ædilis aut Pretoris, aut Conſulis partes ſuſtineo majus aliquid & excelſius à Principe poſtulatur.* Tac. 3. Ann. n L. 3. tt. 1. p. 2

ſe ſer-

se servir des Ministres comme d'instrumens pour regner, & de les laisser agir, mais de sorte pourtant qu'il ait l'œil sur ce qu'ils font avec une direction superieure, plus ou moins immediate ou assistante, selon l'importance des affaires : Qu'il laisse aux Ministres celles qui appartiennent proprement aux Ministres, mais qu'il retienne pour luy celles qui regardent le devoir de sa Charge. C'est pour ce sujet que Tibere se fascha contre le Senat de ce qu'il luy renvoyoit toutes les affaires. Il ne faut pas troubler les soins importans du Prince *o* pour des consultations legeres, lors que sans blesser la majesté le Ministre seul les peut decider. C'est pour ce sujet que Sanguinius avertissoit le Senat Romain de ne point accroistre les soins de l'empereur par des affaires qu'il pouvoit resoudre de luy-mesme, sans le prejudice de sa Majesté *p*. Que si le Prince a une fois confié le maniment d'une affaire à un Ministre, qu'il le luy laisse tout entier. Apres que Dieu eut donné à Adam la Seigneurie de tout le monde, il amena devant luy tous les animaux de la terre & les oyseaux du ciel, afin qu'il eust le soin de leur imposer leurs noms *q* sans se vouloir reserver cét honneur. Le Prince doit de mesme laisser les fatigues ordinaires aux autres ; la teste ne s'occupe point au devoir des mains & des pieds, ny le Pilote au maniment de la rame, mais assis sur la pouppe il gouverne tout le vaisseau d'un paisible mouvement de main ; il fait plus par son repos que tous les autres par leur travail.

Lors que le Prince ne pourra prendre la direction

o *Et proximi Senatus die, Tiberius castigatis per litteras oblique patribus quod cuncta curarum ad Principem rejicerent.* Tac. 3. Annal.

p *Sanguinius Maximus è consularibus oravit Senatum ne curas Imperatoris conquisitis in super acerbitatibus augerent, sufficere ipsum statuendis remediis.* Tac. 6. Annal.

q Gen. 2. 19.

des affaires à cause de son âge trop tendre, ou trop cassé, ou a cause de son insuffisance naturelle, qu'il choisisse quelqu'un qui luy aide ; car il vaut beaucoup mieux reüssir par autruy que faillir de soy-mesme. Les cinq premieres années de l'Empire de Neron furent heureuses, parce qu'il se gouvernoit par de bons Conseillers, & lors qu'il voulut se gouverner de luy-mesme il perdit tout. Le Roy Philippes II. se servit de Ministres fideles & experimentez voyant que l'âge & les maladies le rendoyent incapable du gouvernement.

Mais lors mesme que la derniere necessité veut que le Prince ait recours à ce remede, il ne faut pas pour cela qu'il abandonne la connoissance des affaires, quelque fideles que soyent les Ministres ; car il en est des Estats comme des corps, qu'aucuns remedes ne peuvent sauver quand la chaleur interieure de l'ame leur manque : Le Prince est l'ame de sa Republique, & afin qu'elle vive il faut qu'il assiste ses organes & ses membres ; que s'il ne le peut pas entierement, du moins qu'il fasse en sorte qu'on croye qu'il entend & qu'il void toutes choses avec tant de soin & d'adresse, que l'on les attribuë à son jugement & à sa disposition. La presence du Prince, quand mesme il ne feroit rien, rend les Ministres plus soigneux & plus avisez, & la seule pensée que toutes les consultations passent par ses mains, leur donne du poids & de l'authorité encore qu'il ne les change, ny ne les voye. Que sera ce donc, si par fois il jette les yeux dessus, ou si informé secrettement de ce qu'elles contiennent, il les corrige & punit les fautes de ses Ministres ? Pour une seule fois qu'il observera ce poinct il les rendra soigneux à jamais dans la pensée qu'il voit tout, ou du moins a coustume de le faire. Au reste, que le Conseil traitte non seulement des affaires, mais aussi des dignitez & des charges dont il faut recompenser, ceux qui ont bien merité du Prince & de l'Estat par leurs services ; mais que toutes ces deliberations aillent au Prince, & qu'il soit luy-mesme l'aiguille qui marque

toute

toute ſeule les recompenſes & les graces, ſans permettre que comme un Cadran à Soleil ce ſoit ſes ombres, je veux dire ſes Miniſtres & ſes Favoris qui le faſſent, & par conſequent s'en attirent la reconnoiſſance; car ſi une fois le reſpect ſe perd en cela, les affaires perdront leur authorité, les recompenſes leur gratitude, & le Prince a qui elle eſtoit deuë, tout ſon credit; c'eſt pour cette raiſon que Tibere s'oppoſa aux recompenſes que le Senat vouloit donner à M. Hortatus *r*, & qu'il ſe faſcha contre Gallion, qui propoſoit la meſme choſe en faveur des Soldats Pretoriens, luy ſemblant qu'il n'appartenoit point à d'autres qu'à l'Empereur de recompenſer *ſ*. On ne reſpecte pas un Prince parce qu'il eſt Prince, mais parce qu'en cette qualité il commande, recompenſe & punit. Que les reſolutions ſeveres paſſent par les mains des Minſtres, mais que le Prince cache la ſienne autant que faire ſe pourra, que la haine qu'on a naturellement pour la rigueur & pour la peine tombe ſur eux, & non pas ſur luy *t*. L'Antiquité a dit de Jupiter qu'il ne dardoit de luy-meſme que les rayons benins qui ſans bleſſer perſonne marquoyent ſeulement ſa puiſſance; & que pour les autres c'eſtoit par le Conſeil des Dieux: Que le bruit de ſevere ſoit pour les Miniſtres, & celuy de clement pour le Prince. C'eſt à ceux-là d'accuſer & de condamner, à celuy-cy d'abſoudre & de pardonner. Le Roy Dom Emanuël de Portugal remercioit un jour un homme qui luy avoit trouvé des raiſons pour ſauver un criminel de la mort; & Dom Juan III. Roy du meſme Portugal aſſiſtant au juge-

r *Inclinatio Senatus, incitamentum Tiberio fuit quo promptus adverſaretur.* Tac. l. 2. Annal.

ſ *Violenter increpuit, velut coram rogitans quid illi cum militibus; quos, neque dicta Imperatoris, neque præmia niſi ab Imperatore accipere par eſſet.* Tac. 6. Annal.

t *Et honores ipſe per ſe tribuere, pœnas autem per alios magiſtratus & judices.* Ariſt. 5. Pol. 11.

ment

ment d'un procez criminel, comme les voix se trouverent partagées, & qu'on luy eut demandé la sienne, *vous avez équitablement fait de condamner cét homme*, dit-il à ceux qui avoyent opiné à la mort, *& je voudrois que les autres vous eussent suivis; mais cependant je vais à son absolution, afin qu'il ne soit pas dit que pour la seule voix du Roy un sujet ait esté envoyé à la mort.* Les Rois n'ont esté crées que pour la conservation de leur peuple, & si ce n'est pour la fin de cette conservation il ne faut pas qu'ils ostent la vie à personne.

L'aiguille de l'Horloge ne contribuë rien à l'artifice de ses rouës, elle les laisse faire leur devoir, & marque seulement leur mouvement. C'est ainsi que l'Empereur Charles V. trouvoit que les Princes se devoyent comporter envers leurs Conseillers, leur laissant faire toutes les consultations sans s'en mesler; C'est un des preceptes qu'il laissa à son fils Philippes II. La presence du Prince en ces rencontres oste la liberté & donne lieu à la flaterie; bien que pourtant cette presence paroisse fort utile dans les importantes affaires, parce que les consultations qu'un Prince lit n'instruisent pas tant que celles où il assiste en personne, à cause que ces dernieres éclairent sa connoissance & l'affectionnent aux affaires en luy découvrant le naturel & les fins de ses Conseillers; mais il faut que le Prince soit merveilleusement circonspect à ne point découvrir sa pensée, de peur que la flaterie, le respect ou la crainte ne la suivent; C'est ce qui obligea Pison à dire à Tibere, lors qu'il voulut opiner en la cause de Marcellus qu'on accusoit d'avoir osté la teste de la Statuë d'Auguste pour y mettre celle de Tibere; *En quel rang, Seigneur, vous plaist-il de parler, car si c'est le premier, je seray obligé de suivre vostre avis, & si c'est le dernier, je crains d'estre inconsiderément d'un autre* v.

v *Quo loco censebis Cæsar, si primus, habeo quod sequar, si post omnes vereor ne imprudens dissentiam.* Tacit. I. Annal.

C'est

C'eſt encore pour la meſme raiſon qu'on loüa l'Ordonnance du meſme Empereur, qui portoit que ſon fils Druſus ne parleroit point le premier dans le Senat, de peur d'obliger les autres à ſuivre ſon ſentiment *x*. Cecy eſt en verité trop dangereux, & ſans doute qu'il eſt bien plus à propos pour le Prince de ne ſe declarer ny devant ny apres; car du moins il pourra en ſuite avec plus de ſecret executer lors qu'il en ſera temps le conſeil qui luy ſemblera le meilleur. Dom Enrique Roy de Portugal eſtoit ſi circonſpect en cela, qu'il propoſoit les affaires à ſon Conſeil ſans qu'on puſt reconnoiſtre ſon inclination, ny ſur ſon viſage, ny en ſes paroles; Et c'eſt encore de là qu'eſt venuë la couſtume qu'ont les Preſidens & les Vice-Roys, de ne point donner leur voix dans le Conſeil, ce qui n'eſt pas nouveau ayant eſté pratiqué autrefois par les Ætoliens.

Mais ſi le Prince ne demande qu'une approbation, & non pas un Conſeil, il pourra en ce cas declarer d'abord ſon avis, parce qu'il trouvera toûjours pluſieurs voix qui le ſuivront, ſoit pour luy plaire, ſoit parce que naturellement nous nous accommodons aſſez aiſement à l'avis de celuy qui commande.

Dans les affaires de la guerre, principalement lors que le Prince s'y trouve, ſa preſence aux Conſeils eſt plus importante tant pour les raiſons que nous avons desja dites, qu'afin qu'il anime toutes choſes par elle, & puiſſe auſſi-toſt executer les reſolutions de peur que l'occaſion ſe paſſe dans le temps qu'on les luy rapporte. Mais qu'il prenne garde à une choſe qu'ont couſtume de faire pluſieurs Conſeillers, qui eſt que dans le deſir qu'ils ont de paroiſtre devant luy plus courageux que prudens ils donnent ſouvent des conſeils temeraires, bien qu'ordinairement ce ne ſoit pas eux qui les executent, mais qu'au

x *Exemit etiam Druſum Conſulem deſignatum dicendæ primo loco ſententiæ quod alii civile rebantur, ne cæteris adſentiendi neceſſitas fieret.* Tacit. 3. Annal.

con-

contraire ils fuyent plus que les autres toutes les occaſions de peril, ainſi qu'on voit en la perſonne de ceux qui conſeilloyent à Vitellius de prendre les armes *y*.

C'eſt une queſtion ordinaire entre les Politiques, ſi le Prince ſe doit trouver aux Tribunaux où l'on exerce la Juſtice ; & il ſemble que ce ſoit une peſante occupation & qui luy feroit perdre le temps neceſſaire pour le Gouvernement de l'Eſtat ; Tibere pourtant en uſoit ainſi *z*, & Don Fernand le Saint aſſiſtoit au plaidoyers, eſcoutoit & deffendoit les pauvres & favoriſoit les foibles contre les puiſſans ; Don Alonce le Sage ordonna meſme que le Roy jugeaſt les cauſes des veuves & des orphelins, *car*, dit-il, *bien qu'il ſoit tenu de deffendre tous ſes ſujets, il le doit faire encore plus particulierement à l'endroit de ceux-cy comme eſtant plus deſtituez de Conſeil que les autres a*. Combien le grand Jugement de Salomon dans la deciſion des differens luy a-t'il acquis de reputation? Les Iſraëlites demandoyent à Samuël, un Roy qui les jugeaſt ainſi qu'en avoyent les autres nations *b*. La preſence ſeule du Prince rend les Juges bons *c*, & la ſeule force du Roy peut defendre lus foibles *d*. Ce qui obligea principalement Dieu à faire David Roy fut qu'il jugea que celuy là qui délivroit bien ſes Brebis de la dent des Lions *e*, ſçavroit bien deffendre les pauvres contre l'oppreſſion des puiſſans.

y *Sed quod in ejus modi rebus accidit conſilium ab omnibus datum eſt, periculum pauci ſumpſere.* Tacit. L. 3. Hiſt.

z *Nec patrum cognitionibus ſatiatus judiciis adſidebat in cornu Tribunalis.* Tac. l. 1. annal.

a 3. Reg. 3. 28.

b 1. Reg. vel Sam. 8. 5.

c *Rex qui ſedet in ſolio judicii dißipat omne malum intuitu ſuo.* Prov. 20. 8.

d *Tibi derelictus eſt pauper: orphano tu eris adjutor.* Pſal. 9. 14.

e 1. Reg. vel Sam. 17. 34.

Ce

Ce ſoin eſt ſi agreable à Dieu qu'a cauſe de luy ſeul il promet d'effacer les autres pechez du Prince, & fuſſent-ils rouges comme le ſang les rendre blancs comme la neige *f*. Ainſi je ne nie pas que ce ne ſoit là une des principales parties de l'Office d'un Roy, mais on y peut aſſez ſatisfaire en faiſant choix de bons & équitables Juges ſur qui on veillera de prés pour voir comment ils ſe comportent ; & il ſuffira que quelquefois dans les plus importantes cauſes, je veux dire celles qui pourroyent eſtre opprimées par le pouvoir, le Prince ſoit preſent aux opinions, & que les Juges ayent toûjours ce ſoupçon que peut-eſtre, il voit & entend tout de quelque endroit caché du Tribunal. C'eſt pour ce ſujet que dans toutes les Sales du Palais Royal de Madrid où ſe rendent les jugemens, il y a des feneſtres par leſquelles ſa Majeſté a couſtume de regarder ſans eſtre veuë, ainſi qu'il ſe pratique d'ordinaire dans le Divan des Turcs, où le Grand Seigneur va entendre les Juges quand il luy plaiſt, derriere une feneſtre couverte d'un rideau.

Cette harmonie de l'Horloge, & la correſpondance de ſes rouës avec l'aiguille qui marque les heures ſe voyent aujourd'huy obſervées dans le gouvernement de la Monarchie d'Eſpagne fondé avec un jugement ſi par fait que ce grand nombre de Provincens que la nature ſepare de ſi loin, la prudence les unit. Tous ces membres de ce grand corps ont à Madrid un Conſeil particulier ; La Caſtille, l'Arragon, le Portugal, l'Italie, les Indes & la Flandre ne forment qu'une meſme Compagnie où il y a un ſeul Preſident ; C'eſt là qu'on délibere de toutes les affaires qui regardent chacune de ces Provinces, & ces deliberations vont enſuite au Roy qui arreſte ce qu'il juge de plus expedient ; de ſorte que ces Conſeils ſont les rouës, & ſa Majeſté l'aiguille, ou pour mieux dire, ils ſont les nerfs optiques par où paſſent les eſpeces viſibles pour aller au cerveau, & le Roy eſt le ſens commun qui les diſcerne & en

f Eſa. 1. 17.

fait

fait le jugement. Les affaires de la Monarchie eſtant donc ainſi preſentées à ſa Majeſté elles ſe gouvernent toutes avec tant de tranquillité & de prudence que depuis plus de centans qu'elle eſt en ſa ſplendeur, il n'y eſt pas arrivé un ſeul dereiglement conſiderable, ce qui eſt pourtant aſſez ordinaire à tous les corps auſſi vaſtes que celuy-là à cauſe de la des-union des parties. La Monarchie des Romains eſtoit ſans doute plus unie, & neantmoins elle eſtoit inceſſamment agitée de troubles, preuve évidente que la noſtre la ſurpaſſe en ſes fondemens, & qu'elle eſt gouvernée par des gens plus fidellus & plus entendus.

La ſomme de toutes choſes ſe devant donc rapporter au Prince, il faut qu'il ſoit pere de la Republique non ſeulement par l'amour, mais auſſi par l'œconomie, & qu'il ne ſe contente pas d'avoir de bons Miniſtres & de fidelles Conſeillers qui ayent ſoin des choſes, mais que luy meſme en prenne une ſecrette connoiſſance, par le moyen d'un journal qu'il aura tout exprés, ſuivant lequel il ſe puiſſe gouverner, ainſi que les Marchands par le regiſtre qu'ils tiennent de leurs negoces. L'Empereur Auguſte avoit un pareil livre où il écrivoit de ſa main toutes les richeſſes publiques; le nombre des ſoldats Romains & Eſtrangers, celuy des Armées, des Royaumes & des Provinces de l'Empire, les impoſts enfin, les revenus, & un eſtat general de la deſpence *g*. La memoire eſt à la verité le magazin des experiences, mais un magazin fragile s'il ne ſe ſert de la plume pour les éternizer ſur le papier. Qu'eſt-ce que ne ſçaura point un Prince qui mettra par eſcrit tout ce que les bons & les mauvais ſuccés luy auront fait remarquer de meſchant ou de bon? Si voſtre Alteſſe, MONSEIGNEUR, mépriſe ce ſoin lors que la Couronne ceindra ſon glorieux front, & qu'elle juge que ce ſeroit trop abaiſſer ſa grandeur, dans la penſée qu'il ſuffit d'aſſiſter de la preſence & non de l'attention au Gouvernement de l'Eſtat, je me promets

g Tac. 1. annal.

bien

bien de la bonne conſtitution, & de l'ordre preſent de cette Monarchie, tant dans les Tribunaux, que dans les Conſeils, que Voſtre Alteſſe pourra fournir ſans un notable danger, la carriere de ſon Regne: mais auſſi elle ne ſera rien autre choſe qu'une aiguille d'Horloge gouvernée par d'autres rouës, & l'on ne verra point ſous elle les effects d'une adminiſtration glorieuſe, comme on en verroit ſans doute ſi Voſtre Alteſſe Sereniſſime, ainſi que je l'eſpere, ſe donnoit la peine à l'imitation d'Auguſte, de marquer chaque année dans un livre toutes les choſes que nous avons deſia dites, y adjouſtant de plus les principales places du Royaume, leurs garniſons & leurs Gouverneurs, les perſonnes conſiderables par leur capacité tant au fait de la guerre qu'en celuy de la paix, leurs qualitez, leurs dons & leurs ſervices, & autres choſes ſemblables, faiſant auſſi un memoire des plus importantes affaires qui arrivent, de l'evenement qu'elles ont eu, des ſuccez & des fautes, & generalement ainſi de toutes les experiences par leſquelles on apprend à gouverner. Ce n'eſt rien que ce ſoin qui fait cette belle harmonie que tout le monde admire ſi fort en la Compagnie de Jesus au General de laquelle on envoye tous les trois ans des memoires particuliers de tout ce qui s'y paſſe, avec de ſecrettes liſtes des perſonnes dont l'Ordre eſt composé; & parce que ces perſonnes changent de nature & de mœurs par ſucceſſion de temps, on renouvelle auſſi ces catalogues de trois ans en trois ans; Et cela outre d'autres inſtructions particulieres qu'on luy donne tous les ans ſur les choſes dont il eſt le plus neceſſaire qu'il ſoit informé, ce qui fait que les eſlections reüſſiſſent ordinairement puis qu'on accommode la capacité des ſujets aux charges, & non au contraire les charges à la capacité des ſujets. Si les Princes avoyent ainſi des memoires des affaires & des perſonnes, ils ne ſeroyent pas trompez ſi ſouvent dans les relations & dans les conſeils, & ils ſe rendroyent capables de regner d'eux-meſmes, ſans dependre de leurs Miniſtres, qui les ſerviroyent

avec bien plus de ſoin, s'ils les voyoyent ainſi prendre connoiſſance de toutes choſes; La crainte de ces regiſtres feroit naiſtre la vertu, & mourir le vice, ce qui empeſcheroit tant de maux qui arrivent par le peu de ſoin qu'on a de ſonger aſſez toſt aux neceſſitez de la paix & de la guerre. Au reſte ces ſortes de memoires ne donneront aucun embarras au Prince puis qu'il pourra n'en faire qu'une partie de ſa propre main, & donner l'autre à ceux de ſes Miniſtres qui ont les plus importantes charges, ou à des perſonnes intelligentes, de la capacité deſquelles il ſe pourra promettre qu'ils ſeront faits avec toute ſorte de ſoin: C'eſt pourquoy *h*, ſi comme a dit Ciceron les connoiſſances univerſelles & particulieres ſont neceſſaires à un Senateur, lequel n'a qu'une petite part au gouvernement, combien le ſeront elles plus à un Prince qui le doit avoir tout entier? Et ſi le Roy Philippes de Macedoine ſe faiſoit lire tous les jours deux fois les articles de la confederation avec les Romains, pourquoy le Prince dedaignera-t'il de voir dans un livre, comme un abregé de tout le corps de ſon Eſtat, y pouvant contempler comme dans une catte Geographique toutes les parties dont il eſt composé?

DEVISE LVIII.

Sans dechet de ſa lumiere.

L'Honneur eſt un des principaux inſtrumens de l'Art de regner: s'il n'eſtoit pas fils de la Gloire, je croirois que ce ſeroit une invention de la Politique; il eſt l'affermiſſement des Eſtats, & je n'en ſçache aucun qui ſe puiſſe maintenir longtemps ſans luy. S'il manquoit au Prince, la gar-

h *Eſt Senatori neceſſarium noſſe Remp. idque late patet quid habeat militum, quid vaceat ærario, quos ſocios Reſp. habeat; quos amicos, quos ſtipendiarios qua quiſque ſit lege, conditione, fœdere, &c.* Cicero.

de



de de ses vertus, l'aiguillon de la renommée & le lien qui le fait respecter & aimer luy manqueroyent aussi; C'est le propre des Tyrans, que de vouloir surpasser en richesses, & celuy des Rois que de vouloir surpasser en honneur *a.* mais si cét honneur

a *Velle pecuniis excellere Tirannicum, honoribus vero, magis regium.* Arist. lib. 5. Polit.

est si

eſt ſi neceſſaire aux Princes il ne l'eſt pas moins aux ſujets, puis que les Loix ne ſuffiroyent pas ſans luy à reprimer les peuples, ny ayant aucune doute que la crainte de l'infamie ne nous retient pas moins dans le devoir que fait celle de la punition ; l'ordre de la Republique ſe renverſoit bien-toſt ſi l'obeyſſance, l'integrité, la fidelité & la foy publique n'avoyent pas eſté miſes en point d'honneur. L'ambition de la gloire conſerve le reſpect aux Loix, & pour l'acquerir elle s'adonne au travail & à la vertu : une Republique ou tous veulent obeïr n'eſt pas moins dangereuſe qu'une où tous veulent commander ; Un Royaume humble & ravalé cede à la force & oublie aiſément ce qu'il doit à ſon Maiſtre naturel ; mais un glorieux & relevé mépriſe les travaux & les perils, meſme ſa propre ruïne, pour conſerver ſon obeïſſance & ſa fidelité. Qu'elles guerres, quelles calamitez, quels incendis la Bourgongne n'a-t'elle pas conſtamment ſouffert pour ſe maintenir dans la fidelité qu'elle devoit à ſon Roy? Ny la tyrannie & la barbare cruauté des ennemis, ny l'infection des Elemens qui ſembloyent tous conjurez contre elle, n'ont pû abbattre ſa conſtance ; ils ont bien pû oſter à ces fideles Vaſſaux les biens, la patrie & la vie meſme, mais non pas leur genereuſe foy & leur amour inviolable envers leur legitime Seigneur.

Le remede ordinaire des maux inteſtins eſt de tenir le peuple bas, & éloigner de luy l'honneur & la reputation. Les Chinois particulierement ſe ſervent de cette Politique, comme peuples qui ne courent riſque que de la part d'eux-meſmes ; mais dans les autres Royaumes qui ſont expoſez à l'invaſion, il n'y a point de doute que la gloire des ſujets ne ſoit neceſſaire, afin qu'ils puiſſent repouſſer les ennemis ; car il n'y a point de valeur là où il n'y a point d'honneur. Celuy-là n'eſt pas un grand Prince qui ne commande pas à de grands courages, & ſans eux il luy ſera impoſſible de ſe faire craindre & d'eſtendre ſes limites. L'honneur des ſujets les oblige

oblige à procurer celuy du Prince, car leur grandeur dépend de la sienne ; une vaine ombre de ce poinct affermit leur constance dans les travaux & leur hardiesse dans les dangers ; Quels tresors pourroyent suffire à recompenser les biens qu'ils prodiguent & le sang qu'ils versent par le caprice de leurs Princes, si l'on n'avoit introduit cette monnoye publique de l'honneur dont chacun se paye soy-mesme par sa seule opinion ; c'est le plus beau prix des actions heroïques & la recompense la moins chere que les Princes ayent pû trouver ; ainsi quand ce ne seroit pas par l'interest de leur propre grandeur, du moins par celuy ds leur utilité il faut qu'ils entretiennent le poinct d'honneur parmy leurs sujets, dissimulant ou chastiant legerement les fautes qu'ils commettent pour se le conserver, & animant par des recompenses publiques toutes les actions courageuses ; mais qu'ils prennent garde combien cette vaine gloire fondée en la legereté de l'opinion & non en la substance de la vertu, est dangereuse dans les sujets ; car c'est d'elle que naissent toutes les causes des seditions & des troubles, comme l'envie entre les Ministres, les duels, les injures & les meurtres. C'est elle qui fait revolter l'obeïssance, qui la soûleve contre le Prince, & mesme la soüille quelquefois de son sang ; car si une fois le sujet persuade de sa propre opinion ou de la voix publique juge que son Prince est un Tyran & qu'il merite la mort, il la luy donne pour s'acquerir chez la posterité le renom de Pere & de Conservateur de la Patrie *b*. Le Prince est donc entierement interessé à guerir ses sujets de cette superstition de fausse gloire en les excitant à la veritable.

Que les Rois ne croyent pas faire rien d'indigne de leur Majesté en honorant tous ceux qui le meritent, tant sujets qu'estrangers ; car l'honueur des Prin-

b *Itaque Monarchas, non ut sibi vindicent Monarchiam, invadunt, sed ut famam & gloriam adipiscantur.* Arist. 5. Pol. c. 10.

ces ne diminuë aucunement, quelque liberalité qu'ils en fassent; de mesme que la lumiere d'un flambeau qui en allume d'autres ne souffre aucun dechet; c'est pour ce sujet qu'Ennius en applique la pensée à la charité de celuy qui montre le chemin à un homme qui s'égare.

Flambeau, qui sans dechet autre flambeau rallume
Et s'éclaire soy mesme en l'ayant r'allumé.

Comparaison de laquelle Ciceron a inferé que tout ce qui se peut sans nostre prejudice, nous le devons faire à nostre prochain, quand mesmes il nous seroit inconnu *c*. Et c'est aussi de ces deux Sentences que nous avons tiré le corps de la presente Devise en ce symbole de la Divinité, & cette marque de la souveraine Magistrature, je veux dire ce flambeau allumé, duquel les deux autres empruntent leur lumiere, pour signifier combien les Princes sans aucun prejudice de la flâme de leur honneur, en peuvent faire part à tous ceux qui le meritent: celuy qui a peur que l'honneur vienne à luy manquer s'il le donne à d'autres, ne l'a pas en propre, mais seulement par emprunt: les sources naturelles donnent toûjours & ont tousiours de quoy donner; quelques liberaux que puissent estre les Princes, l'honneur est en eux une fontaine inépuisable, tout le monde les honore comme des depositaires qui doivent redistribuer ce qu'ils reçoivent, de mesme que la Terre par ses vapeurs rafraichit l'air qui apres les tourne en rosées pour la nourrir. Le Roy Dom Alonce le sage a bien reconnu cette correspondance reciproque entre le Roy & ses sujets, lors qu'il a dit que ceux-cy s'honnorent eux-mesmes en honorant celuy-là, parce qu'il les en recompense par d'autres honneurs & par d'autres biens *d*. Lors que cette correspondance se trouve la paix & la guerre fleurissent, & la domination s'affermit. Le Prince ne

c *Ut quidquid sine detrimento accommodari possit, id tribuatur vel ignoto.* Cic.
d L. 17. tt. 13.

montre

montre jamais mieux sa majesté que dans l'honneur qu'il fait. Plus les corps de la nature sont nobles, plus ils sont prodigues de leurs vertus & de leurs dons. C'est le propre de l'homme de donner des richesses, & celuy de Dieu ou de ceux qui approchent le plus prés de luy, de donner des honneurs. Je le prie, MONSEIGNEUR, de toutes les facultez de mon ame, d'instruire parfaitement vostre Altesse Royalle en ces maximes, & de luy faire connoistre l'interest qu'elle a d'honorer particulierement la Noblesse, puisque c'est la principale colomne de la Monarchie.

Sans la recompense les services meurent ; avec elle ils vivent & rendent tout un Regne glorieux ; car il ne se fait rien de grand sous un Prince ingrat, & rien de glorieux ne passe à la posterité : un Prince qui honore les merites d'une famille se l'attache estroittement par des liens éternels. Les Nobles ne sont pas moins excitez aux actions glorieuses par les services de leurs ancestres & par la recompense qu'ils en ont receu des Rois, que par celle qu'eux mesmes en peuvent esperer. Ce sont ces considerations, MONSEIGNEUR, qui ont obligé les Predecesseurs de V. A. S. à honorer de marques eternelles les services de quelques unes des plus illustres Maisons d'Espagne. Le Roy Dom Juan II. pour recompenser ceux des Comtes de Ribadée, leur permit de manger tous les ans à sa table le jour des Rois, & voulut de plus qu'on leur donnast l'habit que sa Majeste auroit porté ce jour-là. Le Roy Dom Fernand le Catholique a fait le mesme honneur aux Marquis de Cadiz, leur accordant celuy que portent les Rois la Feste de la Nostre-Dame de Septembre ; & il a aussi estably que les Marquis de Moya auroyent la coupe où boiroyent les Rois le jour de la Sainte Luce, & que les Comtes de la Roque de la Maison de Vera, tant eux que leurs descendans pourroyent tous les ans exempter trente personnes de tributs & d'imposts *f*. Lors que le mesme Roy Dom Fernand se trouve à Savone avec le

f Puente trat del Linaje de lors veras.

Roy de France, il fit asseoir à sa table le grand Capitaine Gonsalve de Cordouë, chez qui mesme il alla encore descendre à son entrée à Naples g. Mais quoy, s'en faut-il estonner, puis qu'il luy devoit un Royaume, & l'Espagne toute sa gloire & sa felicité ? & qu'il pouvoit dire, de luy ce que Marobodus disoit d Inguiomer h, *Que tout l'honneur des Cherusces consistoit en luy, & que tous les bons succez qu'on avoit eu jusques-là estoyent des effets de ses Conseils.* L'esprit d'un seul Ministre est souvent la gloire de toute une Monarchie ; On doit à Herman Cortez & aux Pizars celle qui a esté erigée en Amerique. L'adresse du Marquis d'Aytone a maintenu les Estats de Flandres en paix apres la mort de l'infante Isabelle, & certains Ministres d'aujourd'huy dont les grandes recompenses seront sans doute un aiguillon de gloire à tous les autres, ne sont-ils pas les Principaux instrumens de la continuation de l'Empire en la Maison d'Austriche, & de la seureté de toute l'Italie ? En payant deux ou trois services on en achete quantité d'autres, & c'est une usure genereuse qui enrichit à veuë d'œil tous les Princes, qui estend leurs limites, & asseure leurs Estats. L'Empire Ottoman ne se maintient que parce que la valeur y est recompensée par tout où elle se trouve. La Fabrique de la Monarchie d'Espagne ne s'est si fort élevée, que parce que le Roy Dom Fernand & depuis Charles V. & Philippes II. ont sceu tailler eux-mesmes les pierres les plus propres pour sa grandeur. Les Prince se plaignent que leur siecle est sterile d'hommes vertueux, & ils ne prennent pas garde qu'eux-mesmes font cette sterilité, en ce qu'ils ne les cherchent pas, ou en ce que s'ils les trouvent ils ne les sçavent pas faire reluire par l'honneur & par l'employ, mais élevent seulement ceux qui se trouvent le plus prés d'eux, chose où le hasard a plus de part que l'élection. Ne nous plaignons point à tort, la nature produit

g Marian. Hist. d'Esp.
h Tac. lib. 2. Annal.

tous

tous les jours de grands hommes, mais les Princes ne sçavent pas tous les jours s'en servir. Combien d'excellens esprits ; combien de genereux courages naissent & meurent inconnus qui auroyent esté l'admiration de tout le monde si on les avoit employez ? Ossat seroit mort dans l'Eglise de S. Louïs de Rome avec son Office de Chapelain, sans aucune gloire & sans avoir rendu tant de signalez services à la France, si le grand Henry IV. informé de son rare merite ne luy eust procuré le Chapeau de Cardinal. Si le Prince laisse parmy le vulgaire un sujet de merite, il vit & meurt dans l'obscurité du vulgaire sans rien faire de grand. Christ se retire en la Montagne de Thabor avec trois Disciples seulement, laissant les autres avec les troupes, & voila que ceux-cy comme exclus, pour ainsi dire, de sa faveur sentent leur foy si engourdie *i*, qu'ils ne peuvent guerir un Demoniaque *l*. Les esprits ne croissent ny ne jettent point de fleurs si la faveur ne les arrose & ne les cultive. Le Prince donc qui aura semé des honneurs recueillera de grands Ministres, mais il les faut semer dans le temps, & les tenir prests pour l'occasion, car on les y trouve rarement, ce qui vient pour l'ordinaire du peu de soin que la pluspart des Princes se donnent lors qu'ils vivent en paix & en tranquilité, dans la pensée qu'ils n'en auront pas besoin.

Les Princes ne doivent par seulement honorer les Nobles & les Ministres, mais aussi tous les autres sujets qui se rendent recommandables par quelque merite particulier, ainsi que le Roy Dom Alonce le recommande fort sagement dans une de ses loix, où il montre comment un Roy doit honorer la vertu par tout où elle se trouve, fust-ce en la personne du moindre de ses sujets ; & il en allegue les rai-

i *Car comme le Seigneur estoit sur la Montagne & qu'eux estoyent restés avec les troupes, un certain engourdissement avoit retardé leur foy.* Hilair. c. 17. sur S. Matthieu.

l Matth. 17. 15.

 sons

ſons pour toutes ſortes de gens, commençant depuis la plus haute juſqu'à la plus baſſe condition *m*.

Au reſte, il faut que le Prince apporte beaucoup de circonſpection dans la diſtribution des honneurs, conſiderant bien le temps, la qualité & les parties du ſujet qu'il en gratifie, afin qu'ils ne ſoyent ny trop au deſſus, ny trop au deſſous de ſon merite; car les honneurs deſtinguent les degrez de dignité, comme le fond des Diamants diſtingue leur valeur; s'ils eſtoyent tous égaux leur prix ſe perdroit. C'eſt une eſpece de tyrannie de ne pas recompenſer ceux qui le meritent, & il n'y a rien qui irrite davantage le peuple contre ſon Prince: Les troubles des Eſtats ſont pour l'ordinaire un effet de la mauvais diſpenſation des honneurs lors qu'on ne les ſçait pas proportionner, & ils ſont une tâche à celuy qui les reçoit, & une injure à celuy qui les merite; un ſeul eſt recompenſé, pluſieurs ſont offenſez; c'eſt faire tort à quelques-uns que de les partager également à tous; l'égalité eſt un obſtacle à l'avancement de la vertu, & la valeur qui n'eſpere point de recompenſe ne fait point auſſi d'entrepriſe; une ſtatuë erigée à un ſeul homme donne de la gloire à pluſieurs qui avoyent travaillé pour la meriter, & l'honneur enfin rendu à celuy qui en eſtoit digne eſt un éperon pour luy, une reſpiration pour les autres, & une obeïſſance pour le peuple.

Au reſte, bien qu'il n'y ait rien qui aſſeure plus la perſonne du Prince & qui la rende plus illuſtre que la diſpenſation des honneurs, il doit pourtant prendre bien garde à en excepter ceux qui ſont particuliers à ſa dignité & qui le diſtinguent du reſte des hommes; car il n'eſt pas d'eux comme de la lumiere, qui, quoy qu'elle paſſe en un autre ſujet, ne laiſſe pas pourtant de demeurer entiere au ſien; au contraire tous ceux qu'ils donnera ceſſeront de reluire en luy, & la Majeſté demeurera obſcure, puis qu'un chacun n'aura plus recours qu'à celuy qu'il en verra poſſeſſeur, Tibere ne voulut pas meſ-

m L. 3. tt. 60. p. 2.

me

me permettre ceux que le Senat vouloit decerner à sa mere Livie, parce qu'il luy sembloit qu'ils diminuoyent son authorité *n*. Je dis bien plus, les simples ceremonies que le hazard ou la flatterie ont introduites, si elles se sont une fois renduës particulieres aux Princes il ne les faut pas faire à d'autres ; car quelques vaines qu'elles soyent elles marquent pourtant au respect les bornes de la Majesté à qui seule elles sont deuës. Neron, & Drusus estoyent les propres fils de Tibere, & ses successeurs à l'Empire, cependant combien se fâcha-t'il de ce qu'on faisoit pour eux les mesmes prierer publiques que pour luy *o* ? L'honneur des Princes s'évanouït lors que la flatterie le rend commun *p*. Mettons pourtant icy une exception, c'est que quand les Ministres representent la personne du Prince en son absence, alors on leur peut rendre les mesmes honneurs qu'à luy, ainsi que nous voyons qu'il se pratique en la personne des Vice-Roys & dans les Souverains Tribunaux, & cela à l'imitation des Estoiles qui reluisent en l'absence du Soleil, mais non pas en sa presence ; car alors les marques d'honneur regardent la dignité Royalle representée par les Ministres qui sont comme les portraits de la Majesté, & une reflexion de sa puissance.

DEVISE LIX.

Avec le jugement & avec la main.

LA Nature, cette prudente administratrice de l'Univers, considerant l'inconvenient de l'ambition humaine a distingué toutes les Pro-

n *Cæterum anxius invidia, & muliebre fastigium in diminutionem sui accipiens, ne lictorem quidem ei decerni passus est.* Tac. 1. Annal.

o *Tum vero æquari adolescentes senectæ suæ graviter indoluit.* Tac. l. 4. Annal.

p *Vanescet Augusti honor si promiscuis adulationibus vulgatur.* ibidem.



vinces les unes d'avec les autres, & pour arrester l'impetueuse course de ce torrent, elle a donné aux unes pour murailles d'orgueilleuses montagnes, aux autres pour fossez de larges fleuves, & quelque fois mesme la vaste estenduë de toute une Mer. Elle a encore pour la mesme raison estably plû-

jeurs

jeurs climats, naturels, langues & mœurs, afin que dans cette grande diversité de Nations chacune s'unist pour sa conservation sans ceder si facilement au pouvoir & à la tyrannie des Estrangers; cependant les deffenses de toutes ces bornes naturelles n'ont pas esté une assez forte digue pour la rapidité de cette insatiable qui a pris un tel ascendant sur le cœur de l'homme, qu'elle se trouve mesme trop resserrée dans la spacieuse estenduë des cinq Zones de la Terre. Un Alexandre le grand pleure de ce qu'il n'a pas plusieurs Mondes à conquerir; & un Cesar fait la mesme chose par envie des victoires de ce premier. Les biens de la vie, mais que dis-je, la vie elle-mesme est méprisée pour un moment de domination, contre le desir qu'on a naturellement de la prolonger. *Appellez moy aujourd'huy Roy & me tuez demain*, disoit Humaya à ses amis, qui luy vouloyent representer le peril de l'entreprise qu'il avoit faite sur le Royaume de Cordouë *a*. L'homme n'a point de passion plus aveugle & plus dangereuse que celle-là, elle a fait perdre l'Estat à plûjeurs qui pensoyent en estendre les bornes; bien plus, elle leur a fait perdre la vie. Un certain Prince Tartare bûvoit ordinairement dans une tasse faite de la teste d'un autre Prince Moscovite, qui en voulant le dépoüiller de ses Estats avoit perdu le sien & la vie, & sur le bord de la tasse estoyent gravez ces mots,

L'amour du bien d'autruy m'a fait perdre le mien.

Il arriva presque la mesme chose au Roy Dom Sanche, pour avoir voulu depoüiller ses freres des Royaumes que leur pere Dom Fernand avoit partagez entr'eux; L'ambition court risque si elle avance le bras hors de son Royaume, ainsi que la Tortuë qui en tirant la teste hors de son écaille demeure exposée au danger *b*: Et bien que Tiridate ait dît

a Marian. Hist. d'Esp.

b *Testudinem ubi collecta in suum tegmen est, tutam ad omnes ictus esse ubi exerit partes aliquas, quodcumque nudavit obnoxium atque infirmum habere.* Cic.

que c'est à faire à des particuliers à garder leur bien propre, mais que combattre pour avoir celuy d'autruy c'est une vertu de Roy *c*. Cecy neantmoins se doit entendre lorsque la raison & la prudence le conseillent, & que le pouvoir n'a point d'autre Tribunal que celuy des armes; car un homme qui oste injustement l'Estat à un autre donne à chacun droit & action de luy oster reciproquement le sien: Il faut faire reflection sur sa propre fortune avant que de deliberer de celle d'autruy *d*. Et c'est à ce sujet que l'Empereur Rodolphe I avoit coustume de dire, *qu'il estoit meilleur de sçavoir bien gouverner que de sçavoir conquerir*. Si le Roy Dom Alonse le Sage eust suivy ce conseil il ne se fust pas laissé emporter à cette vaine pretention de l'Empire avec un danger si eminent pour son Royaume, qu'il rendit juste en sa personne la comparaison que Dom Alonce de Naples faisoit de pareils ambitieux avec les joüeurs qui flattez de la vaine esperance d'augmenteur leur bien le perdent. Il est du devoir d'un Prince de conserver son Estat, mais d'entreprendre sur celuy d'autruy cela depend de sa volonté; l'ambition en trompant les hommes les porte à la nouveauté & au peril *e*. Plus on a plus on veut avoir; Avec l'empire l'ambition de l'augmenter croist à veuë d'œil *f*, les occasions & la facilité des moyens ravissent les yeux & le cœur des Princes, & les empeschent de considerer que tout ce qui se peut obtenir ne se doit pas pretendre; il faut que le courage se regle par la raison & par la justice, celuy qui possede le plus ne se conserve

c *Et sua retinere privatæ domus: de alienis certare, Regiam laudem esse.* Tac. 15. Annal.

d *Suam quisque fortunam in consilio habeat, cum de aliena deliberat.* Curtius.

e *Quibus nova & ancipitia præcolere, avida & plerumque fallax ambitio est.* Tac. 14. Annal.

f *Vetus ac jam pridem insita mortalibus potentia cupido cum imperii magnitudine adolevit erupitque.* Tacitus. 2. Hist.

pas

pas le mieux, mais celuy qui possede le plus justement; la trop grande puissance en causant des jalousies cause des dangers: car tout le monde s'arme & s'unit contre le plus fort, ainsi qu'ont fait les Rois d'Espagne contre Dom Alonce III. dont la grandeur & la prosperité leur estoyent suspectes *g*; c'est pourquoy il est beaucoup plus expedient de tenir la puissance en disposition qu'en exercice, car il n'y a pas moins de danger à acquerir qu'à avoir acquis: Posé qu'il n'y ait point d'ennemis de dehors, l'opulence elle-mesme enerve, ainsi que Rome l'a éprouvé en sa grandeur *h*, ce qu'Auguste ayant preveu il y voulut apporter remede en mettant des bornes à l'Empire *i*, ainsi que l'executa depuis l'Empereur Adrien. Que le Prince mette un frein à sa felicité s'il la veut bien gouverner *l*, il n'est pas mal-aisé à l'injustice & à la tyrannie lorsqu'elles ont la force en main d'eriger & d'estendre des Monarchies, mais il l'est de les conserver *m*; car dans les Armes le hazard le plus souvent fait tout, mais dans le Gouvernement c'est le conseil; le bon-heur entre ordinairement à portes ouvertes sans que le merite ou le soin l'appellent; mais il n'y a que la Prudence qui le puisse arrester, & pour le dire en un mot, il est beaucoup plus aisé de trouver une bonne fortune que de la retenir *n*, la raison qu'en donne Dom Sanche le Sage est parce *que la garde depend du jugement & le gain du hazard* *o*. La fortune échappe aisement de la main si on ne la re-

g Mat. Hist. d'Esp.

h Et quæ magnis profecta initiis, eò creverit, ut jam magnitudine laboraret sua. Liv. lib. 1.

i *Addideratque consilium coercendi intra terminos imperii.* Tac. 1. an.

l *Impone felicitati tuæ frænos facilius Reges.* Curt.

m *Facilius est quædam vincere quam tenere.* Curt.

n *Fortunam magnam citius invenies quam retineas.* Publ.

o L. 3. tt. 3. p. 2.

tient de toutes les deux p ; il ne faut pas beaucoup de peine pour trouver un porc eſpy, qui eſt le corps de cette Deviſe, mais pour le retenir il faut beaucoup de conſeil, afin d'y porter ſi adroitement la main, que peu à peu il abaiſſe ces pointes aiguës qui le font paroiſtre un eſcadron de piquiers.

——————— * *Il a tout avec luy*
Et luy-meſme eſt ſon arc, ſon carquois & ſa fleche.

A peine les Armes Eſpagnoles s'eſtoyent retirées des Pays-Bas du temps de Dom Juan d'Auſtriche, que celles des rebelles parurent, les cauſes qui concourent dans l'acquiſition ne concourent pas touſiours dans la conſervation : mais pourtant lors que cette conſervation s'eſt une fois un peu ſouſtenuë, le temps acheve de la maintenir, & c'eſt ainſi que quelquefois un ſeul Prince gouverne paiſiblement les Eſtats que pluſieurs ont eu bien de la peine à eriger.

Le principal devoir d'un Prince eſtant donc de conſerver ſes Eſtats, je mettray icy les moyens les plus ſeurs pour y reüſſir ſoit qu'ils ayent eſté acquis par la ſucceſſion, par l'eſlection ou par la force, & cela en preſſuppoſant trois cauſes univerſelles, qui ont couſtume de contribuer à l'acquiſition, & à la conſervation, c'eſt à ſçavoir, *Dieu* lors que nous nous le rendons favorable par la Religion & par la Juſtice, l'*occaſion* lors qu'un certain concours de cauſes nous ouvre le chemin à la grandeur, & la *prudence* quand nous ſçavons faire naiſtre ces occaſions de nous meſmes ou nous en ſervir lors qu'elles ſe preſentent de leur bon gré. Il y a encore d'autres inſtrumens communs avec la ſcience de conſerver, qui ſont la valeur & l'application du Prince, ſon Conſeil, l'eſtime, le reſpect & l'amour qu'on luy porte, la reputation de la Couronne, le pouvoir des Armes, l'unité de la Religion, l'adminiſtration de la Juſtice, l'authorité

p *Fortunam tuam preſſis manibus tene, lubrica eſt.* Curtius.

* Claud.

des

des Loix, la distribution des recompenses, la severité du chastiment, l'integrité des Magistrats, le bon choix des Ministres, La conservation des Privileges & des Coustumes, l'éducation de la jeunesse, la modestie de la Noblesse, la pureté de la Monnoye, l'accroissement du Commerce & des beaux Arts, l'obeïssance du peuple, la concorde, l'abondance, & la richesse du thresor public.

C'est par ces moyens que les Estats se maintiennent, & bien qu'il ny en ait aucun dont le Gouvernement ne demande une particuliere attention, neantmoins ceux qui tombent par droict de succession de pere en fils n'en ont pas besoin d'une si grande, parce que la domination, & l'obeïssance s'estant desia converties en nature, les sujets oublient insensiblement que la Coutonne est d'institution & non pas de proprieté; personne ne s'hazarde à perdre le respect devant celuy qu'il a reconnu pour maistre dés le berceau, & tours craignent en la personne du successeur le chastiment des injures qu'ils auroyent faites à celuy qui gouverne; on souffre aisement ses defauts, le cours mesme des affaires qui par une longue experience a déja trouve son lit, le met en seureté quelque incapable qu'il soit de l'administration, pourveu qu'il soit d'un naturel docile, qu'il ait toujours intention de bien faire, & qu'il sçache choisir de bons Ministres, ou que du moins le hazard les luy donne.

Les Estats dont on a herité par ligne collateralle ou par mariage demandent plus de soin & d'adresse, principalement dans les premieres années du Gouvernement, & c'est en quoy les successeurs courent le plus de risque, lors que par trop de zele, & emportez d'un indiscret desir de gloire, ils s'opposent aux actions & aux coustumes de leurs predecesseurs, & innouënt l'Estat passé sans se servir aucunement de cette prudence, & de cette moderation si necessaires mesme dans les changemens de mal en bien : car la sentence de Platon, *que tout changement hors celuy des maux est dangereux*, ne se peut apparemment enten-

entendre à l'égard d'un gouvernement plein de risques, à moins que ce changement ne se fasse peu à peu, à l'imitation de la nature qui dans les passages d'une extremité à l'autre interpose par exemple la temperature du Prin-temps, & de l'Autonne, entre les rigueurs de l'Esté & de l'Hyver; un changement subit est tousiours dangereux & penible, & un qui se fait à loisir est tousiours aisé *q*. D'où vient qu'il y a tant de peril à changer les voiles dans la Navigation, lors que le vent est contraire, si ce n'est parce qu'il faut en un instant les tourner d'un costé du vaisseau à l'autre? il faut donc pour ce sujet que les Princes à leur entrée au Gouvernement suivent autant que faire ce pourra, la reigle de l'administration passée, mettant peine cependant à luy donner peu à peu une meilleure forme, mais avec une telle douceur que le peuple se trouve tout porté en un autre endroit avant que de s'estre apperceu du chemin par où on l'y aura mené: Tibere ne s'hazarda pas dés le commencement de son Empire à oster les jeux publics qu'Auguste avoit establis *r*. Et l'Empire de Galba ne dura si peu que parce que d'abord il voulut chastier severement tous les delits, moderer les donations *, & defendre les licences qui s'estoyent glissées sous Neron, & ausquelles le peuple s'estoit si fort accoustumé qu'il n'aimoit pas moins alors les vices de ses Princes, qu'il en honoroit auparavant les vertus *s*. La mesme chose arriva à l'Empereur Pertinax, pour avoir fait connoistre le dessein

q *Anceps & operosa nimis est mutatio quæ subito & cum quadam violentia suscipitur, facilior autem quæ sensim & paulatim declinando fit.* Arist. 6. Pol.

r *Sed populum per tot annos molliter habitum, nundum audebât ad duriora vertere.* Tac. I. annal.

* Terme de droit.

s *Angebat conspernantes veterem disciplinam, atque ita quatuor decim annis à Nerone assue factos ut haud minus vitia principum amarent, quam olim virtutes venerabantur.* Tac. I. hist.

qu'il

qu'il avoit de reformer la Discipline Militaire qui s'estoit relaschée sous l'Empire de Commode. Louys XI. Roy de France tomba en la mesme faute ayant commencé son Regne par de severes punitions en la personne des Principaux de son Estat. Ainsi, comme la rigeur est le vice d'une domination ancienne, il faut au contraire que la clemence soit la vertu d'une nouvelle.

——— * *La franchise & la foy*
Sejournent rarement dans la cour d'un vieux Roy,
Au lieu que pour le moins sous un nouvel Empire
L'innocence renaist & le peuple respire.

Il faut du temps pour bien disposer l'administration: car il n'y a pas moins de peine à corriger un Estat qu'à le former de nouveau *t*. C'est pour ce sujet que David s'excusa de punir Joab pour la proditoire mort qu'il avoit donnée à Abner, disant qu'il estoit fraischement oint, & qu'il trouvoit son Regne encore trop delicat pour le rendre odieux par la rigueur *v*. Roboam ne se fust pas perdu s'il eust fait une pareille reflexion, lors que par le Conseil de ses jeunes favoris il respondit au Peuple d'Israël qui luy demandoit de le traiter avec plus de douceur que n'aviot fait son pere. *J'agraveray le joug que mon pere vous a imposé, & s'il vous à chastié de verges je vous chastieray d'écourgées* x.

Il n'y a rien de plus important dans les commencemens d'un Gouvernement que de gagner du credit par des actions glorieuses, car lors qu'on a une fois acquis de l'estime, il est difficile de la perdre; c'est pour ce sujet que Domitius Corbulon prit tant de soin lors qu'on l'envoya en Armenie à donner bonne opinion de sa personne *y*. Agricola fist la mesme

* Lucain. t *Non minus negotii est Remp. emendare, quam abinitio constituere.* Arist. Pol. 4. c. 1.

v Samuel vel Reg. 2. ch. 3. vers. 39.

x Samuel 1. ou 3. Reg. 12. 14.

y *Ut famæ inserviret, quæ in novis cœptis validissima est.* Tac. 13. an.

chose

chose dans le Gouvernement de Bretagne, reconnoissant que selon le succez de ses premieres actions, le reste iroit mesme train *z*.

La comparaison que le peuple fait du Gouvernement passé avec le present est tousiours dangereuse, lors qu'il ne trouve pas en celuy-cy, la mesme felicité dont il joüissoit en celuy-là, ou qu'il ne voit pas en la personne du successeur toutes les bonnes qualitez dont le predecesseur estoit doüé; pour cet effet, que le Prince fasse en sorte autant qu'il pourra qu'il n'y ait point de difference d'un temps à l'autre, mais qu'il semble au contraire que c'est tousiours la mesme main qui gouverne les resnes; que s'il ne sçait ou ne peut pas disposer de telle sorte ses actions qu'elles soyent aussi bien receuës que celles de ceux qui l'ont precedé, alors qu'il évite les occasions où l'on en pourroit faire comparaison, qui est ce qui obligea Tibere à ne se point trouver aux jeux publics de crainte que sa severité, & sa mélancolie comparées à la douceur & à la gayeté d'Auguste ne depleussent au peuple *a*. C'est pourquoy il faut que le Prince s'informe bien à son advenement de tout ce qui estoit aimé, & hay dans le Gouvernement passé afin de se regler dessus; maxime que Neron suivit dés qu'il fut parvenu à l'Empire *b*.

Que le Prince tasche aussi de conformer ses actions à la coustume du pays, & à ce que ses devanciers ont observé: car mesmes les vertus d'un successeur passent pour vices lors qu'elles n'ont point encore esté connuës sous le predecesseur ou dans la Province. Les Parthes demandent pour Roy l'Illustre

z *Non ignarus instandum famæ, & prout prima cessissent, fore universa.* Tac. in vit. Agric.

a *Cur abstinuerit spectaculo ipse, variè trahebant: alii tædio cætus, quidam letitia ingenii & metu comparations quia Augustus comite inter fuisset.* Tac. 1. an.

b *Tum formam futuri principatus præscripsit, ea maximè declinans, quorum recens flagrabat invidiâ.* Tac. 13. an.

Vono-

Vonones Prince fait aux douces mœurs des Romains, chez qui il avoit esté en ôtage, & cette bonne habitude passant parmy eux pour mauvaise luy fait perdre aussi-tost leur affection *c*: Ce peuple ne pouvoit souffrir le peu de curiosité qu'il avoit pour les Chevaux & pour la chasse, & aimoit au contraire Zenon par ce qu'il s'y plaisoit, & s'accommodoit generalement à toutes leurs coustumes *d*. Si mesme les nouveautez en la propre personne du Prince causent semblables effects, combien le fera à plus forte raison le changement des mœurs & des coustumes du peuple? Si pourtant il est besoin d'y apporter quelque correction que ce soit avec tant de prudence que le Prince ne paroisse ny trop severe ny trop doux, bien que lors que la negligence du devancier a esté grande, & que le peuple en desire le remede l'activité du successeur soit fort à propos, ainsi qu'on là experimenté, MONSEIGNEUR, dans les premieres années du glorieux gouvernement de vostre Auguste Pere.

C'est une justice si genereuse de commencer son regne par le pardon de ses propres offences, & le chastiment de celles d'autruy, qu'il n'est rien qui accredite davantage les Princes & leur gagne mieux l'affection de tous les sujets *e*, ainsi qu'il est arrivé aux Empereurs Vespasien & Titus, & au Roy de France Charles VII. Le Roy Witizza reconnoissant cette verité cassa le bannissement de ceux que son pere avoit condamnez, & fit brûler leurs procez afin de mieux affirmit par ce moyen la Couronne sur son front.

c *Sed prompti aditus obvia comitas, ignotæ Parthis virtutes, nova vitia: & quia ipsorum majoribus aliena, perinde odium pravis, & honestis.* Tac. 2. an.

d *Quod is prima ab infantia instituta & cultum Armeniorum æmulatus, venatu, epulis, & quæ alia barbari celebrant proceres, plebemque juxta devinxerat.* Tac. 2. an.

e *Novum Imperium inchoantibus utilis clementiæ fama.* Tac. 4. Hist.

Au

Au reſte quelques bons que ſoyent tous ces moyens, le principal pourtant eſt de ſe concilier l'amour & l'obeïſſance des ſujets ; en quoy deux Roys d'Arragon ont eſté grands maiſtres *f*; l'un eſtoit Dom Alonce I. qui allant prendre poſſeſſion du Royaume de Caſtille pour ſa femme Urraque, ſe montra ſi doux envers un chacun, qu'il aſſiſtoit luy meſme aux procez, rendoit la juſtice, deffendoit les veuves & les orphelins, ſecouroit les pauvres, honnoroit & recompenſoit la Nobleſſe, élevoit la vertu, & procuroit l'abondance & le peuplement de l'Eſtat, ce qui luy gagna le cœur de tout le monde. L'autre eſtoit Dom Alonce V. qui s'aſſura les affections des ſujets du Royaume de Naples par ſon ſoin & par ſa prudence aux affaires, par les recompenſes & par les chaſtimens, par ſa liberalité, par ſa complaiſance, par la facilité de ſon accez, par l'amour du bien public, & par une conformation ſi grande aux couſtumes & aux mœurs du Royaume, qu'il paroiſſoit plus un Prince naturel qu'eſtranger. Comme ces Roys ſe trouverent preſens dans ces Eſtats, ils purent, ſans doute, gagner avec plus de facilité le cœur des ſujets, ce qui eſt plus difficile aux Princes abſens, qui tiennent ler Cour en d'autres Provinces ; car alors ſi la fidelité ne ſe gele entierement, du moins elle s'attiedit, & il n'y aura que l'excelence du gouvernement qui puiſſe luy conſerver ſa chaleur. C'eſt à dire qu'il faut que le Prince ſoit exact dans le choix de ſes Miniſtres, & qu'il puniſe rigoureuſement leurs fautes, principalement celles contre la juſtice ; les biens & l'honneur ; car toute la conſolation qui eſte aux ſujets abſens eſt que ſi leur Prince eſt bon, il les traitera auſſi bien qu'il fait les preſens ; & s'il eſt méchant les preſens ſeront les premiers à éprouver ſa tyrannie *g*. Mais parce que ſembla-

f Marian. hiſt. d'Eſp.

g *Laudatorum Principum uſus ex æquo, quamvis procul agentibus ; ſævi proximis ingruunt.* Tac. l. 4. hiſt.

bles

bles Royaumes aiment presque tousiours les nouveautez & les changemens, & demandent un Prince present qui les gouverne de luy mesme & non pas par autry : il faut que la confiance qu'on aura en eux soit armée & munie contre toutes sortes d'accidens, se servant des mesmes moyens que nous donnerons pour la conservation des Royaumes acquis par l'épée.

Les Empires electifs que la faveur a donnez, la mesme faveur les conserve, bien qu'elle ait coustume de durer peu, car encore qu'on entre dans tous les nouveaux Empires avec applaudissement, dans ceux-cy neantmoins cét applaudissement cesse bientost ; au milieu de l'acclamation mesme lors que Saül, fut oing Roy, le peuple commença à se defier de luy & à le mépriser *h* bien que son élection vint de Dieu ; mais avec tout cela il ne laisse pas d'y avoir des moyens par lesquels un Prince éleu peut maintenir la bonne opinion qu'on a conceuë de luy, c'est à dire, en taschant de conserver les bonnes qualitez & les vertus qui l'ont rendu digne de la Couronne, car les hommes changent souvent dans la prosperité. Tibere vescut fort bien & acquit de la reputation tant qu'il fut simple particulier, ou qu'il eut des Charges & des Gouvernemens sous Auguste *i*. On dit la mesme chose de Galba *l*. Que le Prince soit tousiours doux & affable envers un chacun, qu'il se montre reconnoissant & liberal envers ceux qui ont favorisé son élection, & clement envers ceux qui s'y estoyent opposez ; qu'il soit amateur du bien du peuple & maintienne les privileges & les coustumes de l'Estat. Qu'il n'admette dans son Conseil que les naturels du païs, les employant dans les Charges sans y

h *Num salvare nos poterit iste ? & despexerunt eum.* 1 Reg. vel Sam. 10. 27.

i *Egregium vita famaque quoad privatus vel in Imperiis sub Augusto fuit.* Tac. 6. an.

l *Major privato visus, dum privatus fuit.* Tac. 1. Hist.

recevoir les Estrangers, ny donner trop d'authorité à ses amis & à ses parens; qu'il tienne sa famille dans la modestie; qu'il tempere la Majesté par la douceur, & la justice par la clemence; qu'il gouverne le Royaume comme s'il estoit hereditaire & devoit passer de luy aux siens, & non pas comme electif en en cueillant tous les fruicts pendant sa domination, car comme dit le Poëte,

Un Regne court rien ne pardonne aux peuples.

Il n'y a rien de plus difficile à l'homme que de se moderer dans une grandeur qui doit mourir avec luy *m*.

Il faut aussi que le Prince aime la paix, car les Royames electifs craignent pour Maistre celuy qui a envie de subjuguer les autres, & ils aiment au contraire celuy qui a seulement soin de leur conservation, ainsi que la Pologne nous le montre, & cela parce qu'ils sçavent que du commencement tous les Royaumes estoyent electifs, & que ce n'est que par l'ambition de s'estendre qu'ils ont perdu la liberté qu'ils vouloyent oster aux autres en acquerant de nouvelles provinces; car la grandeur de plusieurs Estats ne peut pas demeurer ferme parmy les accidens & les perils de l'élection, & les mesmes armes qui les conquestent les reduisent en Monarchie hereditaire, qui est l'excuse qu'allegua Galba pour n'avoir pas couverty l'Empire en Republique *n*.

Les Royames electifs ayment la liberté, aussi ne doivent-ils point estre gouvernez sans elle, & comme l'élection est la balance où ils la pesent, il faut que le Prince en appuye tousiours le party, car s'il fait connoistre le moins du monde qu'il a dessein de rendre la Couronne hereditaire il la perdra.

Dans les Estats conquis par l'épée, la violence

m *Difficilius est temperare felicitati qua te non putes diù usurum.* Tac. Hist. 2.

n *Si immensum Imperii corpus stare aclibrari si ne rectore posset dignus eram à quo Resp. inciperet.* Tac. 1. Hist.

trouve

trouve plus de difficulté à acquerir qu'a conserver; car ce sont comme des Poulains indomptez, avec lesquels toute la peine est de se mettre une fois en selle, puis qu'apres ils cedent à la charge & à l'éperon, la crainte & la flatterie ouvrent le chemin à la souveraine authorité: car les premieres esperances de la domination sont incertaines: mais apres avoir franchy les difficultez des commencemens, on ne manque plus apres de Partisans ny de Ministres *o*; ce n'est pas que comme les affections de ces premiers sont feintes pour la plufpart, elles ne se montrent aisément contraires lorsquelles le peuvent; de façon qu'il les faut entretenir par de bons moyens, principalement dans les commencemens lors qu'on tire consequence des premieres actions pour le gouvernement à venir, ainsi qu'il arriva à Vitellius, haï d'un chacun pour la mort de Dolabella *p*. Et bien que Pison ait dit *que jamais on ne gouverne par de bonnes voyes un Empire acquis par de mauvaises* q; Nous sçavons neantmoins que cela s'est veu en la personne du Roy Dom Sanche, qui legitima par la justice de ses deportemens le droit douteux du Royaume qu'il avoit acquis par les armes: Tout autant de Princes qui ont voulu conserver par la violence ce qu'ils avoyent acquis par elle se sont aussi-tost perdus. Cette méchante Politique a ruiné tous les Tyrans, & si quelqu'un s'est maintenu, ce n'a esté qu'en changeant la tyrannie en bien-veillance, & la cruauté en douceur; Le vice ne peut durer long-temps que par la substitution de la vertu; l'ambition qui d'abord avoit esté injuste pour acquerir, se doit apres changer en zele du bien public pour conserver. Les sujets aiment le Prince à cause

o *Primas dominandi spes in arduo; ubi sis ingressus, adesse studia & ministros.* Tac. 4. Annal.

p *Magna cum invidia novi Principatus, cujus hoc primum specimen noscebatur.* Tac. 2. Hist.

q *Nemo enim unquam imperium flagitio quæsitum, bonis artibus exercuit.* Tac. 1. Hist.

du

du bien commun & particulier qu'ils en reçoivent, & pourveu qu'ils l'obtiennent ils changent aiſément la crainte en reverence, & la haine en amour : mais il faut prendre garde icy que ce changement des vices qui ſont déja connus ne ſoit ny ſi prompt, ny ſi affecté, qu'il naiſſe de la tromperie & non pas de la nature, laquelle demande du temps pour agir. Othon reconnoiſſoit bien, ſans doute cette verité, lorſqu'il jugeoit qu'il luy ſeroit impoſſible de garder par une moderation ſubite l'Empire qu'il avoit acquis par méchanceté *r*. Le peuple craint autant ces ſortes de transformations que les vices meſmes, parce qu'il en conjecture une plus grande malice. La vertu artificieuſe eſt pire que la méchanceté, en ce que celle-cy s'execute par le moyen de celle-là.

Auguſte eſtoit tout enſemble bien vaillant & bien prudent, de s'eſtre élevé comme il fit à l'Empire, & d'avoir ſi bien ſceu s'y conſerver, auſſi doit-il ſervir d'exemple à tous les Princes : dés l'âge de dixneuf ans il ſe montra digne de la Couronne en ſouſtenant les guerres civiles *ſ*, & ce fut là qu'il commença à fabriquer ſa fortune. On n'obtient pas les Empires pour les meriter, mais pour les avoir meritez ; une victoire le fit Empereur *t*, parce qu'il ſe ſecut ſervir de l'occaſion & de la prudence; de l'occaſion parce qu'il triompha de Lepidus & d'Antonie *v*, & de la prudence, parce qu'il ne s'y prit pas d'abord par la force ouverte : tout le monde eſtoit las des guerres civiles *x*, la Republique eſtoit

r *Simul reputans non poſſe Principatum ſcelere quaſitum ſubita modeſtia & priſca gravitate retineri* Tac. I. Hiſt.

ſ *Nono decimo Cæſar Octaveanus civilia bella ſuſtinuit.* Tac. 13. Annal.

t *Manſiſſe Cæſare Auguſto victore Imperium.* Tac. I. Hiſt.

v *Lepedi atque Antonii arma in Auguſtum ceſſere.* Tac. I. Ann.

x *Cuncta diſcordiis civilibus feſſa.* ibidem.

deſar-

desarmée *y*, personne ne luy resistoit, la guerre & les proscriptions ayant emporté les plus courageux *z*; De plus, les Provinces s'accommodoyent assez à cette forme de Gouvernement, ennuyées de la longue domination du Senat & du Peuple, à cause de l'ambition des Grands, & de l'avarice des Magistrats *a*: Enfin les discordes dont la Republique estoit agitée l'avoyent mise en estat de ne pouvoir estre plus rastablie que par la domination d'un seul; *la Monarchie est le remede d'une Aristocratie qui se perd* b. Tous ces moyens joints à la prudence d'Auguste luy faciliterent l'accez à l'Empire, & il s'y maintint par ceux-cy. Il se concilia le peuple en le deffendant sous l'authorité de Tribun *c*, & pour eviter sa haine il ne prit ny le nom de Roy, ny celuy de Dictateur, mais seulement celuy de Prince du Senat *d*, il conserva la Magistrature, il gagna les soldats par des largesses, le peuple par le soin des vivres, & tout le monde par la douceur de la paix, par sa bonté, par sa clemence *e*. Il accorda mesmes quantité de choses à ses ennemis Lepidus & Antonie *f*, & remplit de biens & d'honneurs

y *Nulla jam publica arma.* ibidem.

z *Nullo adversante cum ferocissimi per acies aut proscriptione cecidissent.* ibidem.

a *Neque provintiæ illum rerum statum abnuebant suspecto Senatus populique Imperio, ob certamina potentiam & avaritiam Magistratuum* ibidem.

b *Non aliud discordantis patriæ remedium fuisse quam ut ab uno regeretur.* ibidem.

c *Ad tuendam plebem Tribunitio jure contentum.* ibidem.

d *Non regno tamen neque Dictatura, sed Principis nomine constitutam Remp.* ibidem.

e *Eadem Magistratuum vocabula militem donis, Populum annona cunctos dulcedine ocii pellexit.* ibidem.

f *Multa Antonio ut interfectores patris ulcisceretur, multa Lepido concessisse.* ibidem,

ceux

ceux qui s'estoyent montrez ses amis *g*. Il se servoit rarement de la rigueur, ou ne le faisoit qu'en faveur du repos public, & jamais par passion *h*. Il captivoit les esprits d'un chacun par son eloquence, qui estoit coulante & facile comme doit estre celle d'un Prince *i*. Il observoit la Justice envers ses sujets, & la modestie envers ses alliez *l*. Il montra son integrité dans la punition des débauches de sa fille & de sa niepce *m*. Sa prudence dans le soin qu'il prit de la conservation des familles Nobles, comme on le peut voir par les biens quil fit à Marcus Hortatus *n*, sa justice dans le chastiment severe des Satires contre toutes les personnes illustres *o*, & sa moderation dans le pardon de celles qui estoyent contre luy *p*. Il s'appliqua à la Police & à l'ornement de Rome, donna Pour bornes à l'Empire l'Eufrate, le Danube, & l'Ocean *q* tint, comme nous avons dit, un Journal de ses revenus & de ses depences, fonda un Tresor Militaire, & partagea si bien toutes les forces de l'Estat, que les Legions, les

g *Quanto quis servitio promptior opibus & honoribus extoltebatur.* ibidem.

h *Pauca admodum vi tractata quo cæteris quies esset.* ibidem.

i *Augusto prompta ac profluens, quæ doceret Principem eloquentia fuit.* Tac. 15. annal.

l *Jus apud cives, modestiam apud socios.* ibidem 1. an.

m *Ob impudicitiam filia & neptis quas urbe depulit.* Tac. lib. 3. ann.

n *In lectus à Divo Augusto liberalitate decies sestertium dicere uxorem ne clarissima familia extingueretur.* Tac. 2. annal.

o *Primus Augustus cognitionem de famosis libellis &c.* Tac. 1. annal.

p *Sed ipse divus Julius ipse divus Augustus & tulere ista, & reliquere.* Tac. 4. annal

q *Urbem ipsam magnifico ornatu, mari Oceano aut omnibus longinquis septum Imperium.* Tac. 1. annal.

Provinces & les Flottes se tenoyent toutes comme par la main *r*. Toutes ces bonnes qualitez faisoyent que les Romains supportoyent patiemment sa domination, & aimoyent mieux une fortune presente & asseurée que des esperances trompeuses & incertaines *ſ*. C'est ainsi que la Tyrannie se fit aimer. Je ne rapporte pourtant pas tous ces moyens à dessein d'enseigner à estre Tyran, mais afin que celuy qui l'a déja esté cesse par eux de l'estre, y joignant encore la crainte qui naist de la force, car ce qui a esté acquis par les armes se doit conserver par elles. C'est pourquoy semblables Estats doivent estre tousiours munis de forteresses, mais de telle façon neantmoins qu'elles ne paroissent pas tant un frein à la liberté du Royaume, qu'un rempart contre les courses estrangeres, & soyent plustost prises pour une garde que pour une deffense, autrement on jettera les sujets dans le desespoir. Les Espagnols s'offencerent si fort de ce que l'Empereur Constant doutant de leur fidelité, avoit confié la garde des Pyrenées à des Estrangers, qu'ils firent venir en Espagne les Vandales, les Alains, les Sueves, & plusieurs autres Nations. La confiance rend les sujets fideles, & c'est pour cela que les Scipions accorderent aux Celtiberes qu'ils n'auroyent point de logement separez d'avec les Romains, & combattroyent avec eux sous mesmes Enseignes; c'est encore de cette sorte qu'Auguste choisit pour ses gardes des Espagnols tirez de la Legion Calagurritaine *.

Que le Prince s'estudie à faire passer peu à peu dans les Provinces acquises les Coustumes, les mœurs, le genie & la langue de la Nation qui les a subjuguees,

r *Regiones Provincias, classes cuncta inter se connexa.* ibidem.

ſ *Novis ex rebus aucti tuta & præsentia quam vetera & periculosa mallent.* ibidem.

* Calagurris, *ville dans la Navarre, à present dite* Calahorra.

& cela par le moyen des Colonies, ainsi qu'on fit en Espagne avec celles qui se fonderent du temps d'Auguste; il est dautant plus aise de porter les Nations à ce changement, qu'elles imitent tousiours les vainqueurs, & les flattent en s'accommodant à leurs mœurs & à leurs Coustumes; C'est la raison pourquoy les Romains donnoyent à leurs amis & alliez le tiltre de Citoyen pour s'asseurer davantage leur fidelité. L'Empereur Vespasien pour gagner les Espagnols leur communiqua les privileges d'Italie; Si l'on traitte les Provinces acquises comme estrangeres, elles conserveront tousiours un esprit ennemy; & c'est la raison qui obligea l'Empereur Claude à accorder le droict de monter aux dignitez à la Gaule Chevelüe *, disant que les Lacedemoniens & les Atheniens ne s'estoyent perdus que pour avoir tousiours traitté en estrangers ceux qu'ils avoyent vaincus, & que Romulus avoit este bien plus sage de faire en mesme jour des Citoyens de ses ennemis *t*. C'est par tels & semblables moyens que les dominations estrangeres passent en nature, lors que le temps a donne droit de prescription, & que la memoire de la liberté passee s'est perduë. L'Espagne meprisa cette Politique dans sa restauration, & estimant davantage la conservation de la pureté de sa noblesse, que son mélange avec le sang Affricain, elle refusa la participation de ses privileges & de ses honneurs a tous ceux de cette Nation qu'elle avoit vaincus, ce qui leur fit conserver outre leur bonne union, leur Idiome & leurs mœurs, une

* *C'est en comprenant les* Pays-bas, *toute la France, excepté le Languedoc, le Dauphiné & la Provence: on l'appelloit* Cheveluë *pource que l'on y portoit les cheveux longs.*

t *Quid aliud exitio Lacedemoniis & Atheniensibus fuit, quamquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant? & conditor noster Romulus tanta sapientia valuit, ut plerique populos eodem die hostes, dein cives habuerit.* Tac. 11. Annal.

haine

haine si irreconsiliable & des trahisons de telle durée, que pour s'en delivrer il a fallu de necessité les chasser necessairement, & se priver de tant de sujets si profitables pour la culture des champs, ce qui fit admirer à tous les autres Princes cette raison d'Estat, qui faisoit ainsi preferer la splendeur de la Noblesse à l'utilité particuliere, & la Religion à la prudence humaine.

Dans les changemens d'une forme de Republique en une autre, il faut user d'une telle adresse que le peuple ne puisse regretter le Gouvernement passé ; ainsi qu'il arriva en la disgrace des Rois de Rome, où toutes choses tant saintes que prophanes furent conduites avec tant de prudence, qu'à peine s'appercevoit-on que les Rois qui avoyent auparavant soin de l'un & de l'autre eussent esté chassez : & depuis lorsque la Republique fut changée en Empire, Auguste laissa la Magistrature en son estat *v*, & Tibere le Senat en son ordre *x*, avec une certaine image de liberté qui affermit leur domination. Les Ducs de Toscane ont fait la mesme chose à Florence ; Nous avons en un grand Maistre de cette raison d'Estat en la personne de l'Empereur Auguste, qui ne disposoit d'abord qu'un certain nombre de choses, remettant les autres à un autre temps, dans la crainte de ne pas reüssir si tout d'un coup il trans-feroit & changeoit les hommes *y*. Mais Samuel fut bien plus digne d'admiration de changer, comme il fit, le gouvernement & la police du peuple de Dieu, sans que personne se pleignist de luy *z*. Les om-

v *Eadem Magistratuum vocabula.* Tac. 1. Ann.

x *Sed Tiberius vim Principatus sibi firmans imaginem antiquitatis Senatui præbebat.* Tac. 3. Ann.

y *Non omnia statim uti decretum erat executus est, veritus ne parum succederet, si simul homines transferre, Et invertere vellet sed quædam ex tempore disposuit, quædam rejecit in tempus.* Dion.

z *Renovavit imperium & non accusavit illum homo.* Eccles. 46. 16. & 22.

bres de liberté se doivent dissiper avec telle prudence que la veuë les perde insensiblement à mesure que la domination prend racine, ainsi qu'Agricola jugeoit qu'il falloit faire en Angleterre *a*. On peut sans aucune injustice pratiquer ces enseignemens dans les Estats acquis par les armes ; car la victoire qui donne pouvoir sur les vies, le donne à plus forte raison sur le gouvernement : Mais il n'en est pas de mesme de ceux qui viennent par droit de succession, au contraire il est de la Politique d'en conserver soigneusement les privileges & les coustumes.

Il n'y a point de force plus douce & plus efficace pour deffendre, & pour conserver les Provinces acquises, que le bien fait. Les hommes adoroyent anciennement jusqu'aux choses inanimées, & leur attribuoyent de la Divinité lors qu'ils en recevoyent quelque bien. Les hommes se laissent aisement tromper par l'interest & ils prennent peu garde si la main qui donne, porte le Sceptre encore qu'elle soit estrangere : ceux qui se laissent aller aux biens faits & oublient leur devoir naturel, ne peuvent apres machiner contre le Prince quand ils le voudroyent, n'estant aidez de personne ; car qui est-ce qui pourroit attendre sa fortune d'un ingrat ? C'est pour ce sujet que Scipion ayant conquis Cartage il fit rendre à ses habitans, ce qui leur appartenoit, & Sertorius gagna les esprits d'Espagne pour avoir moderé les imposts, & estably un Senat d'Espagnols semblable à celuy de Rome. Le Roy Eruige pour mieux affermir sa Couronne abaissa les tailles & remit tout ce qui estoit dû à ses coffres *b* : & les Romains pour rendre leur domination plus douce déchargerent la Capadoce apres qu'ils l'eurent annexée à l'Empire, d'une partie des imposts *c* qu'elle payoit à ses Rois. Les

a *Idque adversus Brittaniam profuturum si Romana ubique arma, & velutè conspectu libertas tolleretur.* Tac. in vita Agric. *b* Marc. Hist. d'Esp.

c *Quædam ex regiis tributis diminuta quò mitius Romanum imperium speraretur.* Tac. 2. an.

peuples

peuples ressentent plus l'avarice de celuy qui leur commande que leur propre servitude, ainsi que les Romains l'eprouverent dans la revolte des Prisons *d*. Il faut que le Prince se donne garde de charger de tributs, les Provinces qu'il aura conquises, & principalement d'y introduire ceux qui se levent autre part: car telle introduction est en horreur. Les Cappadociens se rebellerent parce qu'Archelaüs les vouloit obliger aux mesmes impofts qui se levoyent chez les Romains *e*.

La modestie est encore necessaire pour la conservation des Royaumes acquis; les Senateurs de Rome furent plus piquez de ce que Cæsar ne se levoit pas quand ils entroyent que de la perte de leur liberté; & c'est pour cette consideration que Tibere leur parloit en peu de paroles & modestement *f*. Les peuples regardent plus à l apparence des choses qu'à leur propre substance, & souvent pour de vaines pretentions d'authorité il se trouve qu'on perd l'applaudissement general & qu'on se fait hayr. Sejan estimoit qu'il valoit mieux mépriser les inutilles apparences de grandeur, & augmenter le veritable pouvoir *g*. Les Romains sans tenir aucun conte des vanitez songeoyent seulement à l'accroissement, & à la conservation de leur Empire *h*. C'est pour ce sujet que Tibere comme grand Politique méprisoit tant les honneurs *i*, & ne voulut pas permet-

d *Pacem exuere nostra magis avaritia quam obsequii impatientes.* Tac. 4 an.

e *Quia nostrum in modum deferre census pati tributa adigeretur* Tac. 6. an.

f *Verba fuere pauca & sensu per modeste.* Tacitus 1. annal.

g *Et minui sibi invidiam adempta salutantum turba, sublatisque inanibus vera potentia augere.* Tacitus 4. annal.

h *Apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur.* Tac. 15. an.

i *Validus alioqui spernendis honoribus.* Tac. 4. an.

tre que l'Espagne Ulterieure luy bastist des Temples, ny l'appellast pere de la partie *l*. C'est encore suivant cette raison d'Estat que les Ducs de Florence, se montrent si humains envers leurs sujets, que mesme ils ne souffrent pas que par honneur l'on s'arreste dans les ruës lors qu'ils passent, ainsi qu'il se pratique a Rome. Apres que la Castille eut refuse l'obeissance aux Rois elle ne donna pas à ceux qui devoyent gouverner de ces vains noms de grandeur, mais seulement celuy de Juges, afin qu'ils fussent mieux receus du peuple. Le Roy Don Fernand le Catholique usant de mesme prudence ne voulut pas apres la mort de la Reine Isabelle prendre le titre de Roy, mais seulement celuy de Gouverneur de Castille. Dieu veüille que je me trompe, mais certaines puissances d'Italie qui aspirent à la Majesté Royalle, connoîtront avec le temps, ainsi que je croy, combien il est dangereux de se departir de sa premiere modestie, & cette glorieuse partie de la terre qui s'est veuë si longtemps maistresse de toutes les autres, ne se pourra souffrir elle-mesme, si elle vient a renfermer en soy tant de couronnes. Il y a moins de peril à estendre les limites d'un Estat qu'à en changer le cœur, soit par envie envers les grands, ou par mépris envers les egaux: car on s'excite vainement contre les uns & contre les autres; c'est de l'inégalité des communautez qu'est venuë la commune domination; le maintien de la liberté de celle-là est qu'on ny voye point celle-cy.

La Paix comme nous disons autre part, est ce qui maintient les Royaumes acquis, pourveu que ce soit une Paix soigneuse & armée, car elle donne temps à la possession de prescrire sans qu'on soit troublé par la guerre qui confond tous les droits, presente l'occasion aux esprits mécontens & legers, & oste l'arbitre à celuy qui commande. Aussi ne faut il pas seulement procurer la Paix dans les Royaumes acquis,

l *Nomen Patris Patriæ Tiberius a populo sæpius, ingestum, repudiavit.* Tac. 1. an.

mais

mais aussi dans les Provinces voisines, parce que les estincelles du feu de celles-cy passent aisement en ceux-là, & que la fureur des armes, embrase ceux qui les regardent de prés. C'est la cause pour laquelle le Roy Philippes III. prit les armes contre Charles Emanuel Duc de Savoye, lors qu'il voulut dépoüiller le Duc de Mantoüe du Duché de Mont-ferrat, sa Majesté voulant faire en sorte que ce fust la Justice & non pas l'épée qui decidast cette pretention, & que le repos public de l'Italie ne fust pas troublé par l'ambition d'un particulier. Le mesme danger est encore à craindre aujourd'huy, si les dissentions qui ont mis les armes à la main à plusieurs Princes ne s'appaisent, car lors que l'épée est une fois nuë, ou la vengeance veut tirer la satisfaction de ses injures, ou la Justice recouvrer son droit, ou l'ambition estendre son Empire, ou Mars luy-mesme éprouver sa force.

Je finis ce discours, MONSEIGNEUR, par quatre vers du Celebre Tasse, où il renferme avec une merveilleuse adresse les veritables fondemens sur lesquels un nouveau Royaume se doit affermir.

E fondar Boëmondo al nuovo Regno,
Suo d'Antiochia alti principii mira,
E leggi imporri & introdur coustume,
Et artie culto di verace Name.

DEVISE LX.

Ou montre ou descendre.

LA fléche poussé par la force de l'arc monte ou descend sans se suspendre aucunement en l'air, semblable au temps present lequel est si imperceptible qu'on peut douter si avant que d'arriver il n'avoit point desia cessé d'estre, ou ainsi que les angles dans le cercle, ou l'aigu passe immediatement à l'obtus sans toucher aucunement au droit. Le premier point de la consistance de la fleche, est aussi



celuy de ſon declin ; ce qui montre le plus s'approche le plus de ſa chûte, & toutes les choſes du monde en arrivant à leur dernier faiſte redeſcendent ſans aucun intervalle *a*. Hyppocrate la remarqué dans les

a *Nec enim in melius verti, nec diu ſiſtere valent reliquum eſt ut in deterius dilabantur.* Hypocr.

corps

corps humains qui empirent dés qu'ils ne peuvent plus s'amender. Il n'y a rien de permanent en la nature, les causes secondes mesme des cieux ne s'arrestent point, & il en est de mesme de leurs effects sur les choses d'icy bas, ce qui fait que Socrate leur a attribué les revolutions des Republiques *b*. Les Monarchies ne different en rien des Animaux & des plantes, elles naissent, vivent & meurent comme eux sans aucun âge ferme de consistance, & aussi leurs chûtes sont naturelles *c*, en ne croissant plus elles decroissent, le declin de la plus grande fortune ne souffre point d'intervalle; lors qu'elle commence seulement à tomber aucune force ne la peut retenir; & il est plus difficile à la Majesté des Rois de descendre du haut au milieu que de tomber du milieu en bas *d*. Mais les Monarchies ne passent pas à ces extremitez d'un égal saut, car les mesmes parties qui leur avoyent aidé à monter leur sont ensuitte un poids qui les precipite avec plus de vitesse par le desir naturel de s'aller reposer au centre *e*. Alexandre fut douze ans a eriger sa Monarchie & en moins de trois elle tomba.

Les causes de l'accroissement & du decours des Estats ne sont pas en petit nombre; ceux qui les attribuent au hazard, ou à la vertu des Astres, ou aux nombres de Platon, ou aux années climateriques, ostent le soin des choses d'icy bas à la Providence Divine. Celuy qui n'a pas méprisé la fabrique

b *Qui causam esse tradit quod nihil perpetuò maneat, sed omnia motu quodam orbiculari mutentur.* Arist. 5. Pol.

c *Naturales esse conversionis rerum publicarum.* Cic. lib. 2. de natura Deorum.

d *Regum Majestatem difficilius à summo fastigio ad medium detrahi quam à mediis ad ima præcipitari.* Livius.

e *Fati maligna, pepetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta, rursus ad infimum velocius quidem, quam ascenderunt, relabantur.* Sen.

du monde n'en méprise pas le Gouvernement, & s'il le faisoit il accuseroit luymesme son propre ouvrage. Si pour peindre la queuë d'un Paon ou les ailles d'un Papillon, Dieu ne confie pas son pinceau à d'autre qu'à luy-mesme; Comment croirons nous qu'il abandonne au hazard les Empires, & les Monarchies, d'où dependent la felicité ou le malheur, la mort ou la vie de l'homme, en faveur de qui il a crée toutes choses? Il y auroit certainement de l'impieté à le croire & de la superbe à attribuer à nostre Conseil tant de merveilleux évenemens: C'est par luy que les Rois regnent, c'est par sa main que les Sceptres se distribuent; & bien que dans leur conservation & leur perte, il laisse le cours libre aux inclinations naturelles que nous avons receuës en naissant, ou qui nous ont esté imprimées par les Astres; avec tout cela neantmoins il agit encore de luy-mesme, disposant avec nous les establissemens ou les ruines des Monarchies, en sorte qu'il ne s'en est seulement jamais perdu une sans l'intervention de quelque imprudence humaine ou de l'aveuglement des passions *f*. Je ne sçay si je l'oseray dire, mais je ne puis m'empescher de croire que les Empires auroyent esté perpetuels, si les Princes avoyent tousiours accommodé la volonté au pouvoir, le pouvoir à la raison & la raison aux accidens.

La prudence & le Conseil humain ayant donc leur part aux decadences des Empires, il ne nous sera pas difficile d'en marquer les causes, qui sont ou universelles ou particulieres. Les universelles, c'est à dire celles qui comprennent tous les Estats, soit qu'ils soyent acquis par succession, par élection ou

f *Ego ista comperi omnia regna civitates, nationesque usque eo prosperum imperium habuisse, dum apud eos vera consilia valuerunt ubicumque gratia timor, voluptas ea corrupere, post paulo imminutæ opes, deinde adeptum imperium, postremò servitus imposita est.* Salust.

par armes, ſont en grand nombre, mais ils ſe peuvent pourtant rapporter toutes à quatre ſources principales, d'où naiſſent les autres, tout ainſi qu'en l'horrizon quatre vents Cardinaux en produiſent pluſieurs collateraux: Ces cauſes ſont la Religion l'honneur, les biens & la vie; ce n'eſt que pour leur conſervation que la ſocieté civile a eſté introduite, & que les peuples ſe ſont ſoûmis au gouvernement d'un ſeul, de peu ou de pluſieurs; & lors qu'ils voyent que l'une de ces quatre choſes ſouffre, ils ſe ſoulevent & changent la forme du gouvernement. Nous allons donc toucher deux mots de chacune autant ſeulement qu'il ſera neceſſaire pour le preſent ouvrage.

La Religion, bien que le plus fort lien de la Republique, ainſi que nous avons déja dit, eſt pourtant ce qui la deſ-unit le plus, & la reduit à tant de diverſes formes de gouvernement, lorſqu'elle n'eſt pas unique, ne pouvant y avoir ny concorde ny paix entre des perſonnes qui ont des ſentimens differents touchant la divinité: ſi la diverſité des modes & des mœurs met de l'oppoſition entre les eſprits, que ne fera point l'inclination & la fidelite naturelle deuë au Createur de toutes choſes? La liberté de conſcience eſt la ruine d'un Eſtat; ceux qui ne s'accordent pas au faict de la Religion ſont les uns envers les autres *un clou aux yeux & une eſpine au cœur*, comme dit le Saint Eſprit g. Les devoirs de la ſujettion & les liens de l'amitié ſe rompent pour la conſervation du culte Divin; Le Roy Witeric fut mis à mort par ſes propres ſujets, pour avoir voulu introduire parmy eux la ſecte d'Arrius, & il en arriva autant à Witizza, qui avoit alteré les Couſtumes & les Ceremonies de la Religion. La Gallice ſe ſouſleva contre ſon Roy Froila pour l'abus du mariage des Preſtres; & ſi toſt que la diverſité des

g *Erunt vobis quaſi clavi in oculis & lanciæ in lateribus, & adverſabuntur vobis in terra habitationis veſtræ.* Nomb. 33. 55.

Religions fut introduite dans les Pays-bas ils se retirerent de l'obeïssance deuëa leur Prince naturel.

L'honneur de mesme, bien que consernateur des Republiques, & le plus puissant aiguillon de leur fidelité, ne laisse pourtant pas de les troubler souvent, pour se garder de l'infamie, soit dans le mépris, soit dans l'offence; car les sujets preferent l'honneur aux biens & à la vie *h*. Le Comte Julien fit venir les Affriquains en Espagne lorsqu'il sceut que le Roy Dom Rodrique avoit taché l'honneur de sa fille Cava. La Noblesse de Castille prit les armes contre le Roy Dom Alonce III. pour avoir voulu rompre leurs privileges & les contraindre à luy payer tribut. Et les sujets du Roy de Leon Dom Ramine III. ne pouvant souffrir l'esclavage où il les tenoit, se soûleverent contre luy. Les affronts receus de la part du Prince portent les sujets à la vengeance & le mépris soit de celuy-là envers ceux-cy *i* ou de ceux-cy envers celuy-la porte à la sedition *k*, cela s'entend lors que les sujets ne trouvant pas en leur Prince les qualitez qu'il devroit avoir, jugent qu il y a de la bassesse pour eux à obeïr à un homme qui ne sçait pas commander & qui vit sans prendre aucun soin du gouvernement; ainsi que firent les sujets de Dom Juan premier d'Arragon pour sa negligence, ceux de Dom Juan II. de Castille pour son incapacité, ceux de Dom Enrique IV. pour ses vices, & ceux de Dom Alonce V. de Portugal pour sa facilite à se laisser gouverner par autruy. Les sujets tiennent encore à injure d'estre commandez par des estrangers, ou de voir qu'on

h *Honor quoque quantum valeat, & quomodo sit causa seditionis, manifestum est.* Arist. 3. Pol.

i *Et multæ conspirationes & invasiones in Monarchas propter prudendas contumelias in corpus illatas factæ sunt.* Arist. 5. Pol. 10.

k *Propter contemptum etiam seditiones, conspirationesque fiunt.* Arist. 5. Pol. 3.

leur

leur distribuë toutes les dignitez & les recompenses; car comme a dit le Roy Dom Enrique, *C'est montrer que nos Royaumes manquent de personnes de suffisance & de merite.* C'est ce qui causa les remuëmens de Castille du temps de l'Empereur Charles V. La mesme chose arrive lorsque les honneurs sont mal distribuez; car les personnes de cœur ne le peuvent souffrir *l*, tenant à mépris que ceux qui ont moins de merite qu'eux leur soyent preferez *m*.

La plus grande maladie de la Republique est l'incontinence & la lasciveté de ceux qui gouvernent; c'est d'elles que naissent les troubles des Peuples, les revolutions des Estats, les ruines des Princes, & cela parce qu'elles touchent à l'honneur de plusieurs, & que Dieu en fait une severe punition. Une seule action sale a pendant plusieurs siecles couvert toute l'Espagne de cendres. L'Egypte a pour le mesme sujet esté travaillé d'un nombre infiny de playes *n*, & David de douleurs & de maux tant en sa propre personne qu'en celle de ses descendans, qui ont presque tous pery par l'épée *o*.

Ce n'est pas encore un petit mal pour la Republique que plusieurs soyent exempts des charges; car ce sont autant d'ennemis *p*, n'y ayant point d'homme si lasche qui ne desire l'honneur, & n'ait dépit

l *Nam multitudo quidem graviter fert inequalitatem Patrimoniorum, præstantes autem vim honorum inæqualitatem.* Arist. 3. Pol.

m *Nam homines tum quod ipsi in honorati fiunt movent seditiones, tum quod alios videant in honore.* Arist. 5. Pol. c. 3.

n *Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus propter Sarai uxorem Abraham* Gen. 12. 17.

o 2. Reg. vel Sam. 12. 10.

p *Cum enim multitudo inopum est in civitate eademque ab honoribus exclusa, necesse est eam civitatem esse plenam hostium Reip.* Arist. 3. Pol. 7.

des'en voir privé *q*. Les Republiques qui sont le plus sujettes à ce danger sont celles où certain nombre de Nobles jouissent de la Magistrature à l'exclusion des autres.

La troisiesme cause des changemens & des troubles des Royaumes, est l'amour de la vie & le desir de sa conservation, lorsque les sujets tiennent leur Prince pour si lasche qu'ils ne peuvent croire qu'il les puisse deffendre, ou qu'ils le haissent pour sa severité, comme le Roy Dom Alonce X. où pour sa cruauté, comme le Roy Dom Pedre, ou pour son injustice & sa tyrannie qui mettent la vie d'un chacun en danger, comme le Roy Ordugno au sujet de la mort des Comtes de Castille qui causa le changement de tout l'Estat.

Enfin la quatriesme sont les biens, lors que le Prince succe tout le sang de ses sujets; ce qui fit perdre la couronne & la vie à Dom Garcias Roy de Galice *: ou quand il prodigue inutilement les revenus de la Couronne, qui est le pretexte que prit Dom Ramon pour donner la mort au Roy Dom Sanche son frere; ou lors qu'au contraire il est avare comme le Roy Dom Alonce le Sage †; ou que par son mauvais gouvernement l'Estat est en disette & le negoce en deperition, ce qui rendit semblablement odieux le mesme Dom Alonce: enfin quand la monnoye n'est pas pure comme du temps de Dom Pedre II. d'Arragon & de plusieurs autres Rois; ou que les charges de lucre & les biens sont mal partagez; car l'envie & la necessité prennent les armes contre les riches, & causent des seditions *r*. Il n'en naist pas moins de la mauvaise administration

q *Honori incumbit tam ignavus quam bonus.* Arist. 2. Pol. 5.

* Mar. Hist. d'Esp.

† Mar. Hist d'Esp.

r *Insuper seditiones oriuntur non solum ob Patrimoniorum verum etiam ob honorum inæqualitates.* Arist. 2. Pol. 5.

de

de la Justice, du logement des Soldats & autres poids dont on charge les biens du peuple.

Outre ces causes universelles il y en a quantité de particulieres, à chacune des trois differences d'Estats que nous avons marquées dans la precedente Devise ; & ces causes se peuvent inferer de celles que nous avons proposée pour leur conservation ; car la connoissance de ce qui sauve les Estats, donne necessairement celle de ce qui les perd, & ainsi du contraire *f*. Cependant je ne laisseray pas de m'y estendre un peu, bien que par-là je m'expose à repasser encore sur celles que j'ay déja dites.

Les Estats hereditaires ont coustume de se perdre lorsque le successeur n'en prend aucun soin, principalement s'ils sont puissans ; car alors leur propre grandeur est ce qui cause sa negligence, parce qu'il méprise les dangers, & que la crainte de troubler le repos de sa possession le rend irresolu dans les conseils, & timede dans l'execution des grands desseins. Il ne sçait ce que c'est que de prevoir le mal, & se contente d'y remedier sans songer que celuy-cy coûte, tousiours beaucoup plus que celuy là, & que cependant il est moins efficace *t*; il juge qu'il y a trop de danger à estre hardy, & recherchant la paix par des moyens lasches & incertains, il se trouve qu'au lieu d'elle ils luy ameinent la guerre, & qu'il se perd par les mesmes voyes par lesquelles il se pensoit conserver. Voilà le peril des Monarchies, qu'en cherchant le repos elles rencontrent le trouble, qu'elles tombent en pensant s'arrester, & qu'en cessant de travailler elles commencent à languir : C'est ce que signifioit fort bien cette vision d'Ezechiel des quatre animaux aislez, symbole des princes &

f *Sed illud primum omnium dubitari non potest, quin cognitis iis, quæ Reip. interitum important, ea quoque quæ salutem afferunt, intelligantur, cum contraria contrariorum sint efficientia.* Arist. 5. Pol. 8.

t *Tardiora sunt remedia quam mala.* Tac. in vita Agric.

des Monarchies, dont le bruit quand ils cheminoyent paroissoit comme d'une grande multitude, semblable à la marche des Escadrons, & de qui les plumes s'abbaissoyent lorsqu'ils vouloyent s'arrester *v*. Il n'est pourtant pas necessaire que les Princes pour se conserver fassent toujours des conquestes, car autrement elles iroyent à l'infiny, & de plus elles ne se pourroyent faire sans injustice & sans tyrannie. Un Estat se peut fort bien maintenir dans la circonference de son cercle, pourveu qu'au dedans d'elle il garde son activité & qu'il exerce les mesmes moyens par lesquels il s'est agrandy: Les eaux se conservent au dedans de leur mouvement & se corrompent s'il vient à cesser; mais neantmoins il n'est pas necessaire qu'elles courent, il suffit qu'elles se meuvent en elles-mesmes, ainsi qu'il arrive dans les lacs agitez du vent; de mesme les Monarchies bien disciplinées & munies contre les accidens, durent un long espace de temps, sans s'occuper à l'usurpation: encore qu'il n'y ait point de guerre on peut exercer la guerre, ainsi que Cassius qui pendant la paix faisoit tousiours observer l'ancienne discipline Militaire *x*. Si le Prince manque de matierre pour exercer ses armes, qu'il ne s'engourdisse pas pour cela dans l'oisiveté de la paix, mais qu'il s'en serve pour entreprendre des actions glorieuses qui puissent maintenir sa reputation. Auguste pendant le repos de son Empire ne laissa pas couvrir de cendres son esprit tout de feu, au contraire, quand il n'avoit pas dequoy agir en homme, il s'estudioit à agir en Dieu; traitant du mouvement des Spheres celeste, corrigeant l'année & donnant des loix au temps; C'est pour cette mesme fin que le Roy Philippes II erigea cette insigne Fabrique de l'Escurial, dans laquelle il tascha de sur-

v Ezechiel. 1. 24.

x *Attamen quantum sine bello dabatur revocare Priscum morem exercitare legiones, cura, provisu agere perinde ac si hostis ingrueret.* Tac. 12. Annal.

passer

passer par son art toutes les merevilles de la Nature, & montrer au monde la grandeur de son esprit & de sa pieté.

Les Royaumes hereditaires courent encore risque lorsque le successeur oubliant les instituts de ses ancestres, se figure que la sujettion de ses peuples est de droit naturel, de sorte que ne voulant point reconnoistre d'eux l'avantage de sa grandeur, il les traitte comme des esclaves, & changeant la domination en tyrannie *y*, il songe plus à ses fins particulieres & à l accomplissement de ses desirs qu'au bien public; ces pernicieuses maximes font concevoir au peuple une si forte aversion pour son Prince, qu'elle rompt entierement cette belle union qui se trouve entre le Roy & l'Estat *z*, lorsque celuy-cy obeït & que celuy-la commande par le benefice mutuel qu'ils reçoivent, l'un de la splendeur de gouverner & l'autre de la felicité d'estre bien gouverné. Sans ce lien reciproque les Royaumes hereditaires se perdent, & les formes de gouvernement se changent; car la haine du Prince naist du mépris & de la haine qu'on a pour luy; de sa crainte naist sa cruauté; de sa cruauté sa tyrannie; de sa tyrannie la conspiration des Grands; & de la conspiration des Grands l'assistance du Peuple, qui reconnoissant sa liberté de leurs revoltes, leur abandonne le gouvernement, par où s'introduit l'Aristocratie, qui est cette forme de gouvernement où les plus capables commandent; mais cette Aristocratie retombe bien-tost apres dans les mesmes inconveniens de la Monarchie; car comme les enfans de ces plus capables leurs succedent, alors l'administration & la Magistrature devenant hereditaires ils en abusent, gouvernant tout par leur utilité particuliere, ce qui fait que

y *Aliæ Tirannides ex Regibus qui moribus institutisque majorem violatis imperia magis concupierunt.* Arist. 5. Pol. 10.

z *Nam si non volentibus Imperet, protinus desinit esse regnum.* ibidem.

le peu-

le peuple s'en voyant tyrannisé leur oste le pouvoir, & veut que tout le general commande, choisissant pour plus grande liberté la Democratie, en laquelle l'egalité ne pouvant pareillement se maintenir, l'insolence & l'injustice naissent, & de l'injustice & de l'insolence viennent les seditions & les tumultes, dont la confusion oblige à avoir recours à un seul qui commande à tous les autres, par où l'on retourne derechef à la Monarchie. Voila, MONSEIGNEUR, le cercle qu'ont coustume de faire les Republiques; cercle dans lequel elles trouvent souvent la perte de leur liberté, lorsque quelque puissance voisine se sert de l'occasion de leurs troubles pour les dompter & se les assujettir.

Les Empires electifs, & par consequent l'amour des sujets, se perdent lorsque les actions du Prince éleu ne respondent pas à l'opinion qu'on en avoit conceuë, l'élection se trouvant trompée dans les fausses presuppositions de son merite; car plusieurs paroissent capables du gouvernement avant que d'avoir gouverné, ainsi qu'il s'est trouvé en la personne de Galba *a*. Ceux qui n'ont pas souscrit à l'élection ne peuvent jamais se tenir en seureté de la part de l'élu, & cette crainte les oblige à procurer un changement. Ceux qui au contraire y ont donné leur voix se sont promis tant de bien de sa reconnoissance, que n'en voyant pas les effets ils tombent incontinent dans les plaintes, ne se pouvant faire que le Prince contente tout le monde; outre que la gratitude humaine se lasse d'avoir tousiours devant les yeux les instrumens de sa grandeur, de sorte qu'elle les haït comme en estant les creanciers. Les sujets accoustumez aux changemens de l'election les ayment, & se persuadent tousiours qu'un nouveau Prince sera meilleur que le present; ceux qui y ont droit de suffrage ne peuvent souffrir que ce pouvoir d'élire où consiste leur honneur, soit si long-temps

a *Omnium consensu capax imperii nisi imperasset.* Tac. 1. An. 5.

suspen-

ſuſpendu : l'élu au contraire enorgueilly par le pouvoir le veut eſtendre ; & pour cét effet, il rompt les ſermens, & les conditions de ſon élection, & mépriſant les naturels du pais lors qu'il eſt eſtranger, il admet ſeulement dans les affaires ceux du ſien, & avance les perſonnes de ſa famille, ce qui luy attire la haine de ſes ſujets & cauſe ſa ruine : car les naturels ne peuvent ſouffrir le commandement des Eſtrangers. C'eſt la triſte nouvelle que Jeremie annonçoit à Jeruſalem *b*.

Les Empires acquis par l'épée n'ont pas couſtume non plus de durer long-temps, à cauſe que les delices abaſtardiſſent la valeur. „ La felicité trouble „ les Conſeils & détourne ſi fort les Princes qu'elle „ leur fait negliger les meſmes moyens par leſquels „ ils ſont parvenus à leur grandeur *c*. Ils y eſtoyent arrivez par la valeur, par la bonté, & par l'eſtime. Et ils en dechéent par la laſcheté par la rigueur par le mépris ; cauſes qui faiſant changer la domination font changer auſſi par meſme moyen l'amour & l'obeyſſance. Les Cartaginois ne furent chaſſez d'Eſpagne que pour n'avoir pas conſideré que les Eſtats ſe maintiennent par les meſmes armes par leſquelles on les a acquis : mais quoy ? c'eſt là une reflection que les Conquerans ſont bien plus ſouvent que leurs ſucceſſeurs, parce que la neceſſité de conſerver apres avoir eu la peine d'acquerir tient touſiours la valeur de ceux-la en exercice, & qu'au contraire l'affermiſſement de la ſucceſſion r'allentit le ſoin de ceux-cy. D'où vient que preſque

b *Ecce auditum eſt in Jeruſalem cuſtodes venire de terra longinqua & dare ſuper civitates Juda vocem ſuam.* Jerem. 4. 16.

c *Illud clarum teſtatumque exemplis eſt quod homines felicitatem aſſequantur benignitate in alios & bona de ſe opinione ; Iidem cum adepti quæ voluerant, ad injurias & impotentiam in imperiis dilabuntur, fit meritiſſimo, ut una cum imperantium mutatione, ipſi ſubditi ſe & affectus mutent.* Polib.

tous

tous ceux qui ont conquis des Royaumes les ont conservez, & que presque tous ceux qui les ont receu d'autruy les ont perdus *d*. Le Saint Esprit dit que les Royaumes sont transportez d'un Peuple à l'autre, à cause des iniquitez, des outrages & des richesses acquises par tromperie *e*.

Je finis cette matiere par deux advertissemens, l'un que les Republiques se conservent non seulement par l'éloignement des choses qui causent leur perte : mais aussi par leur proximité : car la trop grande confiance est dangereuse, & la crainte rend soigneux & diligent *f* : l'autre, que ny en la personne du Prince, ny dans le corps de la Republique les moindres maux ne sont point à mépriser en ce qu'ils croissent insensiblement & sans qu'on s'en apperçoive, ne se monstrant que lors qu'ils ne sont plus capables de remede *g*. Un petit Artison ronge le cœur du plus haut Cedre & l'abat enfin tout d'un coup, & le vaisseau le plus favorisé du vent est arresté par un simple poisson ; De legeres pertes ont causé la ruine de la Republique Romaine ; une petite indisposition est par fois plus dangereuse qu'une veritable maladie à cause du peu de soin qu'on a de celle-là, & de la diligence qu'on apporte à celle-cy. Nous travaillons dés l'abord à la guerison d'une fiévre, & nous méprisons une fluxion qui pourtant à coustume de causer de plus grands maux.

d *Qui occuparunt imperia, eorum plerique eadem retinuerunt, qui vero tradita ab aliis accepere, hi statim fere omnes amiserunt.* Arist. 5. Pol. 9.

e Eccles. 10. 8.

f *Conservantur etiam Resp. non solum quia procul sunt abiis qua interitum afferunt sed etiam quia prope sunt, nam timor interiore cura Reip. consulere cogit.* Arist. 5. Pol 8.

g *Maximè omnium quod Exiguum est caveri debet detrimentum enim latenter obrepit, quia non totum simul contrahitur.* Arist. ibidem.

DEVI-

DEVISE LXI.



Les plus grandes s'accordent avec les moindres.

LA Harpe forme une parfaite Ariſtocratie, compoſée du Gouvernement Monarchique & du

& du Democratique; il y a un Entendement qui preside, plusieurs doigts qui gouvernent, & un Peuple de Cordes qui obeit, non d'une consonance particuliere, mais d'une generalle, sans que les plus grandes different des moindres. On peut fort justement comparer à une Harpe toute Republique, ou le long usage & l'experience ont judicieusement dispose ceux qui doivent commander, & ceux qui doivent obeïr, estably des Loix, Eleu des Magistrats, distingue les charges, prescrit les formes du Gouvernement, & designé à chaque Nation l'ordre le plus conforme à sa nature; Ce qui fait qu'on ne peut sans un notable danger, changer cette ancienne disposition. Cette Harpe des Royaumes & des Republiques est desia formée en toutes ses parties, les cordes sont mises en leur place; Et bien qu'il puisse sembler à quelqu'un qu'une autre disposition seroit meilleure, on doit neantmoins suivre plustost la prudence & les considerations des ancestres qui ont esté enseignez par l'experience, que d'entreprendre rien de nouveau: car bien que les coustumes du gouvernement ayent quelques incommoditez, il y a tousiours moins de danger à les souffrir qu'à les renouveller. Que le Prince prudent accorde donc seulement les cordes dans l'Estat, ou elles sont sans y rien changer, à moins que la longueur du temps, ou quelqu'autre cause les ayent entierement écartées de la fin de leur premiere disposition, comme nous disons autre part. Pour cét effet il est necessaire qu'il ait une parfaite connoissance de cette Harpe du Royaume, de la Majesté qui l'accompagne, & de la nature de la condition; & du Genie du Peuple & de la Cour qui en sont les principales cordes: car comme dit le Roy Dom Alonce le Sage, *puisque c'est avec les hommes que le Prince doit tousiours agir, il faut de necessité qu'il les connoisse parfaitement* †. C'est en cela que consiste le principal art de regner.

† L. 13. tt. 5. p. 2.

Con-

*Connoistre ses sujets est la vertu d'un Roy**.
Ceux qui se sont le plus attachez à cette étude ont toujours le mieux gouverné leurs Estats ; plusieurs portent la main à cet instrument, mais peu sçavent promener adroitement les doigts sur ses cordes, peu connoissent sa nature, peu le sçavent toucher.

Que le Prince sçache donc que le Royaume est une union de plusieurs villes & peuples, & un consentement commun dans l'Empire d'un seul, & l'obeïssance de tous les autres, mais un consentement introduit par l'ambition & par la force. Qu'il sçache que la concorde a formé ce Royaume, & que la concorde le soustient ; que la Justice & la clemence sont ce qui luy donne la vie ; que son devoir est le soin du salut d'autruy ; que son esprit consiste en l'unité de la Religion ; Que son accroissement, sa conservation ou sa perte dependent des mesmes parties dont il est composé ; Qu'il n'admet point de compagnon ; Qu'il est exposé à toute sorte de dangers ; que la fortune exerce en luy son inconstance plus qu'en aucune autre chose ; qu'il est sujet à l'émulation & à l'envie, qu'il court plus de risque dans la prosperité que dans l'adversité, par ce que l'adversité donne de l'asseurance, l'asseurance de l'orgueil, & que l'orgueil attire la ruine ; que s'il est nouveau il a de la peine à s'establir, & que s'il est ancien il se corrompt ; Que la paix continuelle ne luy est pas moins dangereuse que la guerre ; que si les armes estrangeres ne le travaillent il tombe de luy-mesme, & qu'en commençant à tomber il ne se peut plus retenir ; Qu'il n'y a point d'intervalle entre sa plus grande élevation & sa chûte ; Que l'emulation tantost le soustient & tantost l'abat ; que s'il est petit il ne se peut deffendre, que s'il est trop grand il ne se sçauroit gouverner ; qu'il obeït plus à l'adresse qu'à la force ; qu'il cherche son repos dans la nouveauté, & que cependant la nouveauté le met

* *Principis est virtus maxima, nosse suos.* Marc.

en trouble ; enfin que la vertu est sa santé , le vice sa maladie ; le travail sa conservation , l'oisiveté sa ruine , les forteresses & les alliances sa force , les Loix son appuy , la magistrature son cœur , les Conseils ses yeux , les armes ses bras , & les richesses ses pieds.

Les cordes de la Harpe, comme nous avons dit , c'est le peuple , dont la nature tient du monstre en toutes choses ; il est different de luy-mesme , inconstant & leger , il se gouverne par l'apparence sans penetrer au fonds ; il ne consulte que la rumeur. Il est pauvre de moyens & de raison , il ne sçait ce que c'est de discerner le faux d'avec le vray , & tend tousiours au mal ; une mesme heure le voit revestu de deux affections contraires qu'il suit tousiours bien plûtost que la prudence , de mesme que l'ombre plûtost que la verité ; il n'y a que les chastimens qui le puissent dompter ; il est difforme en ses flatteries , mélant les loüanges veritables avec les fausses ; il ne sçait point garder le milieu ; tousiours amy ou ennemy dans l'excez , tousiours extremement reconnoissant , ou extremement ingrat : ou il sert avec bassesse , ou il commande avec orgueil ; ou il craint , ou il se fait craindre , & s'il craint alors on le peut mépriser en toute asseurance ; les moindres perils , mais presens le troublent , les plus grands mais esloignez ne luy font point de peur. Il ne sçait pas estre libre & ne peut souffrir qu'on le soit ; il est vaillant dans les menaces & lache dans l'effet ; Un rien l'emeut un rien l'appaise ; il ne mene pas il suit ; il fait mesme visage à tout le monde , il se laisse forcer plustost que persuader ; Il est arrogant & impie dans la bonne fortune , & soûmis & bigot dans la mauvaise ; aussi facile à la cruauté qu'à la misericorde, aussi aveugle dans sa faveur , que dans sa persecution ; il abuse de la trop grande clemence , & se precipite contre la trop grande rigueur ; si une fois il s'attaque aux gens de bien , il n'y a raison ny honte qui le puissent retenir ; il fomente les rumeurs , mesme il les feint , & par sa credulité il en augmente le bruit ; il meprise la voix du petit nombre & suit celle de la multitude ;

titude; il attribuë les mauvais ſuccez à la malice des Magiſtrats & les miſeres aux pechez du Prince. Rien ne le retient plus en ſon devoir que l'abondance, en laquelle il met auſſi tout ſon ſoin. L'intereſt & le deshonneur l'échauffent également, & pour le moindre ſujet; s'il eſt trop chargé il s'abbat, ſi on le ſoulage il regimbe: il ayme les eſprits emportez & temeraires & un gouvernement ambitieux & turbulent; le preſent ne le ſatisfait jamais, & il en voudroit touſiours un nouveau. Il imite les vertus ou les vices de ceux qui commandent; il porte envie aux puiſſans & aux riches, & machine contre eux; il aime les jeux & les divertiſſemens & ne ſe laiſſe gagner que par là; Enfin il eſt ſuperſtitieux en la Religion, & obeït plus volontiers aux Preſtres qu'à ſon Prince. Voila les principales qualitez du peuple: mais que le Prince prenne garde qu'il n'y a communauté ny conſeil, pour grands & graves qu'ils ſoyent, & compoſez de teſtes choiſies où il ne ſe trouve du vulgaire, & qui en bien des choſes ne reſſemblent au peuple.

La Cour fait une partie des cordes de la Harpe, & ſi le Prince ne touche ces cordes avec adreſſe le concert du Gouvernement ne pourra reüſſir, c'eſt pourquoy il faut encore luy en donner la connoiſſance. La Cour donc eſt preſomptueuſe & inconſtante, à chaque moment elle change de couleur, ainſi que le Cameleon, ſelon que la bonne ou la mauvaiſe fortune ſe preſente devant elle; bien que ſon langage ſoit commun à tout le monde, tout le monde pourtant ne l'entend pas; elle adore le Soleil qui ſe leve & ne ſe ſoucie plus de celuy qui ſe couche; elle épie & cenſure toutes ſes actions, & cependant elle les imite; elle s'accommode à ſes vices & à ſes mœurs, & par ſa flatterie elle brigue ſes bonnes graces; l'ambition & l'intereſt eſt tout ce qui occupe ſon eſprit; elle ſe repaiſt du menſonge & haït la verité; elle croit temerairement le mal & difficilement le bien; elle aime les nouveautez & le changement, craint tout & ſe defie de

tout ; elle eſt arrogante envers les petits & ſervile auprés des Grands , envieuſe d'elle-meſme & d'autruy ; artificieuſe en la diſſimulation tant de ſon cœur que de ſes deſſeins ; traiſtreſſe à cacher ſa haine ſous les ris & les ceremonies , & à loüer en public & blâmer en ſecret ; d'ennemie d'elle-meſme, vaine dans les apparences , & legere dans les promeſſes.

De cette Harpe du Royaume, & de ces cordes du peuple & de la Cour, reſulte leur harmonie, à ſçavoir la Majeſté qui eſt une repreſentation du pouvoir , & une reſplendeur de la ſouveraine juriſdiction, une force qui ſe fait reſpecter & obeïr ; c'eſt la garde & le ſalut de la Royauté ; L'opinion & la renommée conſtituent ſon eſtre ; l'amour luy donne de la ſeureté ; la crainte de l'authorité ; le faſte de la grandeur ; la ceremonie de la veneration ; la ſeverité du reſpect & la pompe de l'eſtime : moins elle ſe communique, plus on la revere ; le mépris & la haine la mettent en danger ; elle ne ſouffre ny égalité, ny partage, parce qu'elle ne conſiſte que dans l'admiration & dans l'unité. Elle eſt conſtante en l'une & en l'autre fortune ; le culte l'affermit, les Armes & les Loix la maintiennent ; elle ne peut durer dans la ſuperbe, ny tomber dans l'humilité ; la prudence & la douceur ſont ſa vie, & l'impetuoſité & la rigueur ſont ſa mort.

Cet inſtrument du Gouvernement, ſes qualitez & ſes accords eſtant donc reconnus , il reſte que le Prince porte la main ſur ſes cordes avec tant de delicateſſe qu'elles rendent toutes une égale conſonance, enquoy il faut exactement garder le mouvement & le temps ſans favoriſer une corde plus que l'autre , au de là de ce que requiert l'harmonie qui en doit reſulter ; car quoy que d'inégale grandeur & groſſeur elles tiennent pourtant toutes leur partie dans l'inſtrument de la Republique , & elles ſe deconcerteroyent aiſément ſi le Prince donnoit trop de pouvoir aux Magiſtrats & favoriſoit le peuple au prejudice & au mépris de la Nobleſſe, s'il obſervoit la

Juſtice

Justice envers les uns & point envers les autres, confondoit les Charges des Armes & des Lettres, & ne reconnoissoit pas que la Majesté se maintient par le respect, le Royaume par l'amour, la Cour par la gravité, la Noblesse par l'estime, le Peuple par l'abondance, la Justice par l'égalité, les Loix par la crainte, les Armes par la recompense, le pouvoir par l'épargne, la guerre par les richesses, & la paix par la reputation.

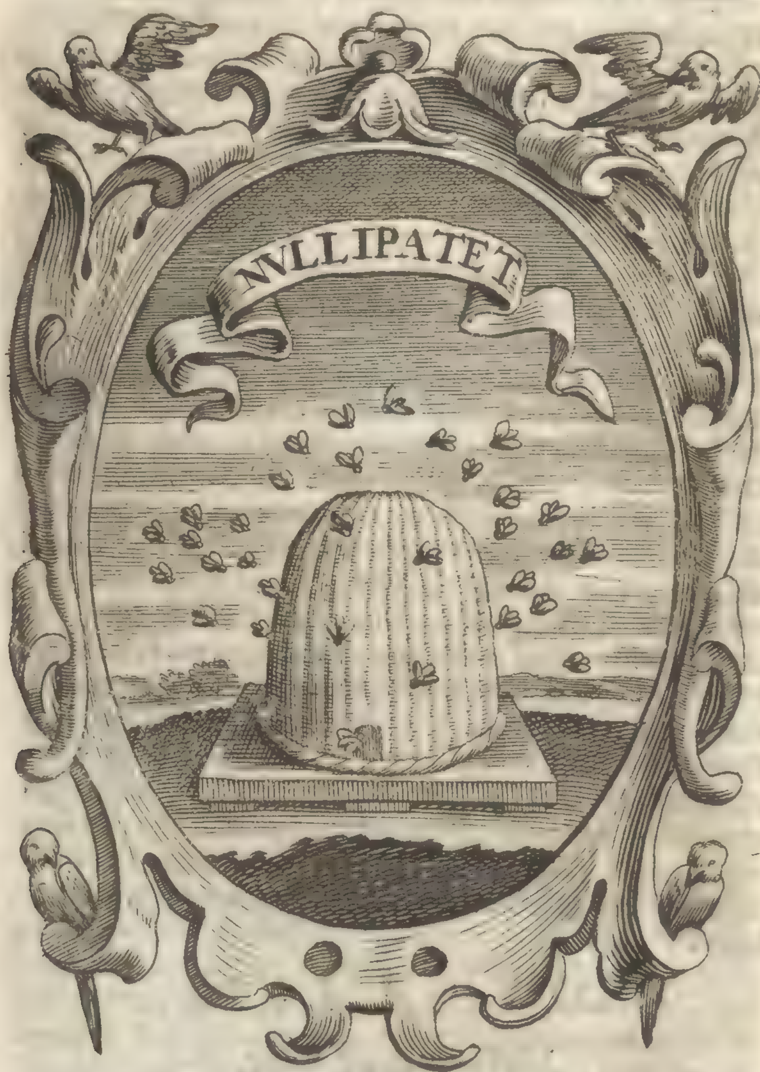
Chacun des Royaumes est un instrument different de l'autre en la nature & en la disposition de ses cordes, qui sont les sujets; & ainsi il les faut toucher d'une main & d une adresse toutes differentes; Tel Royaume est comme la Harpe, qui a besoin non seulement de la delicatesse des doigts, mais aussi de la dureté des ongles. Un autre est comme le Clavessin, qui veut estre pressé des deux mains pour rendre l'harmonie requise: Et un autre au contraire est si delicat, que comme le Cistre il ne demande qu'une legere plume pour charmer les oreilles avec plus de douceur. Que le Prince soit donc parfaitement informé de toutes ces differences, afin d'accorder son instrument avec plus de justesse sans en trop serrer les chevilles par trop de severité ou de convoitise, suivant la remarque de Saint Chrysostome a: car la meilleure corde lorsqu'elle est trop serrée trouble l'accord des autres, si mesmes elle ne se rompt, & elle empesche la douceur de leur melodie.

DEVISE LXII.

Nul n'y peut voir.

L'Ingenieuse Abeille couvre l'artifice de ses rayons avec une finesse admirable; l'ouvrage s'échauffe & personne n'en peut pene-

a *Neque nervum intendit, ut non abrumpat, neque remittit ultra modum, ne armoniæ concentum lædat.* Chrysost.



trer l'œconomie ; & si parfois la curiosité pense l'épier par le moyen d'une ruche de verre, elle en dement la transparence par un voile de cire pour ne point avoir de tesmoin de ses actions domestiques. O prudente Republique ! Maistresse de toutes celles du monde ! muette Ecole des Princes, il y a long-temps

temps que tu te ſerois erigé un Empire ſouverain ſur tous les animaux de la terre, ſi comme la Nature t'a ſuggeré des moyens pour la conſervation, elle t'avoit auſſi accordé des forces pour ton accroiſſement. Que tous les Grands viennent donc apprendre de toy l'importance d'un ſilence caché, & d'un impenetrable ſecret dans les actions & dans les deſſeins, & le peril qu'il y a de découvrir l'artifice & les maximes du Gouvernement, les negotiations & les traittez, les conſeils & les reſolutions, les maux & les infirmitez internes de l'Eſtat; Si le Tribun Druſus euſt bien entendu cette Politique des Abeilles, lors qu'un Architecte luy offrit de diſpoſer les feneſtres de ſa maiſon de telle ſorte qu'aucun de ſes voiſins ne pourroit regarder à travers; il ne luy auroit pas répondu ſans doute, de les luy faire pluſtoſt ſi ouvertes que tout le monde puſt voir juſqu'à la moindre de ſes actions *a*. On peut appeller cela une arrogance d'ingenuité, ou une confiance plus de particulier que de Miniſtre ny de Prince, puiſqu'il doit touſiours y avoir dans le cœur & dans le palais de ceux-cy des retraittes cachées où l'on puiſſe deliberer des affaires ſans crainte d'eſtre veu. Le conſeil eſt un myſtere qu'il ne faut communiquer qu'à peu de perſonnes *b*; Rome veritablement erigea autres fois des Autels à la Divinité † qui y preſide, mais c'eſtoit des Autels ſouterrains, pour nous montrer combien les conſeils doivent eſtre cachez *, auſſi c'eſt principalement par la prudence du ſecret que cette grandeur a pû croiſtre & ſe conſerver au poinct qu'elle a fait; *le Gouvernement n'a point de bien plus ſeur que le ſilence c*:

a *Tu vero, inquit, ſi quid in te artis eſt, ita compone domum meam, ut quicquid agam, ab omnibus pourſpici poſſit.* Vell. Pat. l. 2.

b *Habuit cum iis miſterium conſilii ſui.* Jud. c. 2. 2.

† *Conſus* eſtoit le Dieu du Conſeil.

* Roſ. 2. ant. Rom.

c *Taciturnitas optimum atque tutiſſimum rerum adminiſtrandarum vinculum.* Vall. Max.

Ce Senat avoit un cœur si profond & si fidele, que jamais un seul de ses conseils ny de ses desseins n'en est imprudemmment sorty ; & durant plusieurs siecles il ne s'est pas trouvé un Senateur qui les ait manifestez ; tous avoyent des oreilles pour ouyr, pas un n'avoit une langue pour rapporter ; Je doute si l'on pourroit dire la mesme chose des Republiques d'à present. Ce qui se traittoit hier dans le cabinet se publie aujourd'huy dans les Ruelles & sur les Estrades, les serviteurs en entretiennent leurs maistresses, & les maris leurs femmes, contre le Precepte du Prophete Michée *d* ; ces femmes & ces maistresses le racontent à d'autres, ainsi que fit autrefois Martia *e* ; & c'est par ces canaux qu'in-continent les secrets passent aux oreilles des Ambassadeurs des Princes, qui sont des espions publics & des plongeons qui ne cherchent qu'à approfondir ce qu'il y a de plus caché ; Que ces Mediateurs apportent quelque fois de trouble ! & qu'une Republique est bien conseillée qui ne les admet que dans la necessité, & ne leur accorde pas une perpetuelle residence ; ils sont plus prejudiciables qu'utiles, ils ont plus soûlevé de guerres qu'ils n'ont negotié de paix, & toute leur industrie s'applique à faire des Ruches de verre pour penetrer dans le secret de ce qui se resout dans les conseils ; Que le Prince applique donc aussi toute la sienne à y faire un voile de cire afin d'empescher cette transparence : car si l'ennemy penetre une fois dans ses desseins il les contremine aisement, ainsi que faisoit Germanicus *f*. C'est là dessus qu'estoit fondé le conseil de Saluste à Livie, qu'il ne faut point divulger les

d *Ab ea quæ dormit in sinu tuo, custodi claustra oris tui.* Mic. 7. 5.

e *Quod Maximum uxori suæ aperuisse illam Liviæ, gnarum Cæsari.* Tac. 1. an.

f *Nihil ex iis Cæsari incognitum ; consilia, locos, prompta, multa noverat, astusque hostium in perniciem ipsis vertebat.* Tac. 2. an.

secrets

ſecrets du Prince, ſes ordres ny le conſeil de ſes Miniſtres *g*. Samſon perdit ſa force pour avoir découvert à Dalila en quoy elle conſiſtoit *h*. Les deſſeins cachez rempliſſent tout le monde de crainte & donnent au Prince une plus grande authorité. Nous perdrions l'eſtime que nous faiſons des Republiques ſi nous ſcavions à fonds ce qui ſe paſſe dans leurs conſeils ; ce ſont des Geants de relief, qui de loin ſe montrent hauts & puiſſans à la veuë & qui épouventent plus qu'ils ne bleſſent : Mais ſi la crainte vient à les connoiſtre de prés, elle trouvera qu'ils ne ſont que fantaſtiques, & que les hommes qui les font ne ſont pas plus grands que les autres: Les Empires cachez en leurs deſſeins s'attirent le reſpect, & les autres le mépris. Combien un fleuve profond eſt-il beau *i*? combien un qui montre les pierres & le ſable eſt-il laid ? Perſonne ne ſe haſarde à gayer celuy là, tout le monde ſe jette en celuy-cy ; l'œil amoindrit la grandeur que l'opinion avoit conceuë, & ce qui eſt loin attire touſiours plus de reverence *l*. Dieu ne ſe contente pas dans les entretiens qu'il a avec Moyſe au ſujet de la Loy & du peuple ſur la Montagne de Sinaï, de couvrir ſon ſommet de feu, mais il l'environne encore d'une eſpaiſſe nuë, & deffend à tout Iſraël d'en approcher ſur peine de la vie *m*. Si Dieu luy meſme apporte tant de precaution à ſes deſſeins, que ne doivent point faire les hommes dans les leurs, puiſque les plus ſages ne ſont point ſans ignorance. Lors que les reſolutions ſe produiſent en public dans le temps requis, elles paroiſſent graves, & peſées avec jugement & ſon, elles repreſentent la prudence & la majeſté du Prince, & nous y preſuppoſons des conſiderations & des cauſes

g Tac. 1. Ann. 56. *h* Jud. 16. 17.
i *Sicut aqua profunda ſic conſilium in corde viri.* Prov. 20. 5.
l *Major è longinquo reverentia.* Tac. 1. Ann.
m Exode 19. 12. & 16.

ausquelles nostre esprit ne peut atteindre, nous leur en attribuons mesme ausquelles on n'a pas seulement pensé. En verité, si nous entendions toutes les conferences, toutes les deliberations & leurs fondemens, ne nous arriveroit-il pas souvent de nous en mocquer? C'est ainsi qu'il arrive sur les theatres où les Acteurs paroissent superbement vestus, environnez d'eclat & de pompe, & attirant le respect de tous les spectateurs; mais derriere la toile on ne void que de la misere & de la confusion. C'est pour ce sujet qu'il est principalement dangereux de communiquer les mysteres du Gouvernement à des estrangers, suivant la Politique de Dom Enrique II. à qui ils estoyent tousiours suspects *n*. Et bien qu'il se puisse trouver de la fidelité en plusieurs, le plus seur neantmoins est de s'en garder; mais malheureusement nostre nature est telle que nous méprisons tousiours ce qui est à nous & admirons ce qui est à autruy, & nonobstant l'avertissement du Saint Esprit *o*, nous ne sçaurions croire qu'il y ait autre part que chez les estrangers du courage, de l'experience & du conseil.

Si le Prince veut qu'on garde le secret dans les conseils, qu'il en donne le premier l'exemple par son silence & par sa precaution à cacher ses desseins, imitant Metellus, qui aussi bien que Dom Pedre d'Arragon disoit qu'il brûleroit sa chemise s'il croyoit qu'elle sceust ses secrets; qu'il s'estudie enfin soigneusement à cacher son esprit, car celuy qui en sera maistre, le sera du principal instrument de regner. Tibere, quoy qu'entierement caché de nature, s'efforça pourtant encore davantage de l'estre, lorsqu'il se vit sur le poinct de succeder à Auguste *p*.

n L. 4. tt. 3. lib. 1. Recop.

o *Admitte ad te alienigenam & subvertere inturbidine, & alienabit te atriis propriis* Eccles. 11. 36.

p *Tiberioque etiam in rebus quas non occuleret, seu natura, sive assuetudine, suspensa semper & obscura verba: tunc vero nitenti, ut sensus suos abderet.* Tacitus 1. an.

Les secrets ne se doivent pas communiquer generalement à tous les Ministres, bien qu'ils soyent fideles; mais seulement à ceux qui y doivent avoir part, ou par interest, ou par necessite: Lorsque le Seigneur Jesus Christ voulût cacher le miracle de la resurrection de la fille de Jaïrus, il ne se fia qu'en trois de ses Apostres, parce que son secret eust couru trop de risque s'il les eust admis tous *q*. Au reste, la garde d'un secret ne requiert pas de petits soins; car bien qu'il soit en nostre pouvoir de nous taire *r* il ne l'est pas de mesme de retenir ce mouvement interieur des passions où ce sang leger de la pudeur qui ont coustume de representer dans les yeux & sur le visage ce que le cœur a de plus caché. L'ame est comme un papier mince & fin, sur le revers duquel on lit tout ce qui est escrit dedans. C'est ainsi qu'Agrippine montra son estonnement au sujet de la mort de Brittannicus *t*, quoy qu'elle fist tous ses efforts pour le dissimuler; & c'est ainsi que Tibere apres celle de son nepveu Germanicus, ne voulut point paroistre en public, de peur que son visage ne découvrist la joye qu'il en avoit *v*. La langue n'est pas seule à manifester les sentimens du cœur, il y en a une infinité d'autres qui n'ont pas moins de babil qu'elle; l'amour, par exemple, qui estant un feu éclaire toutes les cachettes de l'ame; la colere qui bout & déborde; la crainte de la punition; la violence de la douleur; l'interest; l'honneur; l'infamie; la vaine gloire que l'esprit a de ses conceptions laquelle les luy fait découvrir avant que de les executer; & enfin l'alienation de l'esprit mesme; soit par

q Luc. 8. 51.

r *Si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere.* Tacit. in vit. Agr.

t *At Agrippinæ is pavor, ea consternatio mentis, quamvis vultu premeretur emicuit.* Tac. 13. an.

v *Anne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur.* Tac. 3. Annal.

le vin, soit par quelque autre accident. Il n'y a point de soin qui puisse dementir ces espions naturels, au contraire il leur aide à se découvrir davantage, ainsi qu'il arriva à Scevinus dans la conjuration qu'il machinoit *x*. Et bien que le long usage puisse corriger la nature & luy enseigner la precaution & le secret, comme nous voyons qu'Octavia dés son bas âge avoit appris à trahir ses sentimens *y*, & que Neron outre sa nature qui l'y portoit, s'estoit encore instruit par art à deguiser sa haine sous des carresses trompeuses *z*, neantmoins cét art ne peût pas estre tousiours si attentif qu'il ne s'oublie quelquefois soy-mesme, & ne laisse le cours libre à la nature, principalement lors que la malice la reveille, ce qui arrive par plusieurs moyens que nous allons marquer icy, afin que le Prince s'en donne de garde & qu'il ne laisse pas une si facile entrée dans son cœur.

La malice a donc coustume de toucher l'humeur peccante afin de la faire sortir dehors, selon qu'il est dit dans l'Escriture, que celuy qui frape l'œil en tire les larmes, & que celuy qui frape le cœur en fait sortir la passion *a*. C'est ainsi que Sejan pour rendre Agrippine suspecte à Tibere, portoit les propres parens de cette Princesse à reveiller son ambition *b*.

Les injures font la mesme chose, comme estant les clefs du cœur; quelque secret & caché que fust Tibere, il ne se pût pourtant empescher de repondre

x *Atque ipse mœstus, & magnæ cogitationis manifestus erat, quamvis letitiam vagis sermonibus simularet.* Tac. 615. An.

y *Octavia quoque quamvis rudibus annis omnes affectus abscondere dedicerat.* Tac. 13. An.

z *Factus natura & consuetudine exercitus velare odium fallacibus blanditiis.* Tac. 14. ann.

a *Qui pungit cor profert sensum.* Eccl. 22. 24.

b *Agrippinæ quoque proximi inliciebantur pravis sermonibus tumidos spiritus perstimulare.* Tac. 4. ann.

aux

aux picquantes paroles d'Agrippine *c*.

Celuy qui pour cacher ses veritables sentimens en affecte de contraires, découvre plus aisément ce qu'on en pense ; & c'est l'artifice dont le servit le mesme Tibere, lors que pour penetrer dans l'esprit du Senat il témoigna qu'il vouloit refuser l'Empire *d*.

C'est encore une autre ruse que de s'insinüer peu à peu dans les matieres par la loüange ou par le blame de ce qu'on veut découvrir, & se rendant soy-mesme complice gagner la confiance des personnes, & les obliger à ouvrir leur cœur. Latiaris se servit de cette addresse pour s'attirer la confidence de Sabinus, car en loüant Germanicus, pleignant Agrippine & accusant Sejan, il le porte à luy découvrir sa hain pour ce dernier *e*.

Plusieurs demande à la fois sont comme plusieurs coups portez en mesme temps, que la diligence ne peut parer, & qui desarment le cœur le plus couvert ; telles estoyent celles de Tibere au fils de Pison *f*. Que si elles sont inopinées elles ne font que troubler d'autant plus l'esprit, ainsi que celles d'Asinius Gallus à Tibere *g* ; car quelque temps qu'il eust pris pour répondre, il ne pût pourtant cacher si bien son indignation, qu'Asinius ne la lust sur son visage *h*.

c *Audita hæc rarum occulti pectoris vocem elicuere correptamque Græco versu admonuit ideo lædi quia non regnaret.* Tac. 4. an.

d *Postea cognitum est ad introspicienda etiam procerum voluntates, inductam dubitationem.* Tacitus 1. Annal.

e Tac. l. 4. Annal.

f *Crebris interrogationibus exquirit, qualem Piso diem supremum, noctemque exegisset, atque illo pleraque sapienter, quædam inconsultius respondente.* Tacitus 3. Annal.

g *Perculsus improvisa interrogatione paululum reticuit.* Tac. 1. Annal.

h *Etenim vultu offensionem conjectaverat,* ibidem.

L'authorité du Prince & le respect deu à la Majesté obligent encore beaucoup à dire la verité, quelquefois mesme le mensonge, de peur que la demande ne paroisse faite sans raison ou en vain, ce qui arrivoit encore souvent à Tibere, lors qu'il interrogeoit les criminels *i*.

Les paroles échappées en divers entretiens introduits par adresse font encore penetrer en l'ame, de mesme que par les morceaux rapportez d'une lettre deschiré on lit ce qui estoit contenu. C'est par une semblable remarque que les Chefs de la conjuration contre Neron, connurent que Rufus seroit de leur party *k*.

De tout ce que nous venons de dire, le Prince pourra aisément inferer combien les secrets sont hazardeux, & que s'il ne sont pas mesme en seureté avec nous, ils le seront bien moins a plus forte raison en la personne d'autruy; que par consequent il ne s'en faut fier à personne, si la necessite ne le requiert absolument: car il en est comme des mines qui si elles ont plusieurs bouches exhalent tout leur feu par elles, & n'ont point d'effet: mais si aussi la necessité oblige le Prince à se fier en ses Ministres, & que le secret venant à estre eventé il veuille connoistre celuy qui l'a trahy, tout le conseil que je luy puis donner est de feindre plusieurs autres secrets differents, & confier chacun à chaque Ministre, car alors par celuy qui sera découvert il apprendra quel est le revelateur du premier.

Au reste, qu'on ne s'imagine pas que ces remarques soyent legeres, puis que c'est des plus petits bransles que les plus grands mouvement naissent *l*.

i *Non temperante Tiberio quin premeret voce; vultu, eò quòd ipse creberrimè interrogabat: neque refellere, aut eludere dabatur; ac sæpe etiam confitendum erat ne frustra quæsivisset.* Tac. 3. an.

k *Crebro ipsius sermone facta fides.* Tac. 15. an.

l *Non tamen sine usu fuerit, introspicere illa primo aspectu levia ex queis magnarum sæpe rerum motus oriuntur.* Tac. 4. an.

Les

Les digues des plus puissans Empires sont sujettes à estre emportées par la Mer si la curiosité y fait la moindre ouverture, quand ce ver ronge les racines du secret il abat l'arbre le plus élevé.

DEVISE LXIII.

Precautioné par les deux bouts.

LEs principes & les fins doivent tousiours s'accorder en toutes sortes d'affaires, & il faut soigneusement prendre garde à perfectionner leur forme sans la changer. Le Potier ne donne pas tant de liberté à sa rouë, ny n'y porte si inconsiderément la main qu'il en sorte un vase different de celuy qu'il avoit commencé. Qu'un ouvrage soit tousiours conforme à luy-mesme.

Tu le voulois bassin, pourquoy donc sort-il tasse,
Et d'où vient que ton tour ainsi tes ordres passe,
Ce que tu veux enfin qu'il soit tousiours tout un.

Horat.

Il n'y a rien de plus dangereux pour les Princes que cette inegalité des actions & du gouvernement lorsque les commencemens ne répondent pas à la fin. Celuy-là se fait mépriser qui apres s'estre montré soigneux se neglige, & il vaudroit mieux qu'il eust tousiours suivy un mesme pas, bien que lent, que de s'arrester apres avoir commencé à courir: car la loüange que ses commencemens avoyent meritée accuse sa fin; Galba perdit son credit pour avoir promis la reformation de la Milice & cependant y avoir admis des personnes indignes *a*. Quantite de Princes paroissent bons, qui neantmoins sont méchans; quantité discourent avec prudence & agissent sans elle; quelques-uns promettent & ne tiennent pas, d'autres sont vaillans dans la paix & lasches dans la guerre, & d'autres encore entreprennent tout & n'achevent rien. Cette discor-

a *Nec enim ad hanc formam cætera erant.* Tac. 1. Hist.

dance



dance est indigne de la Majesté en laquelle on doit tousiours voir une constance asseurée dans les actions & dans les paroles. L'amour ny l'obeïssance ne peuvent estre fermes envers un Prince inégal à luy mesme. Et partant il faut qu'il considere avant que de se resoudre si les moyens repondront aux prin-

principes & à la fin dans l'execution de ses conseils, ainsi qu'avertit Godefroy,

Aux grands commencemens d'un genereux dessein,
Il faut faire accorder les moyens & la fin.

Tass. can. 10.

La toile du Gouvernement ne sera jamais bonne, quelque belle qu'elle soit, si elle n'est egale; ce n'est pas tout de regarder comment on entammera une affaire, il faut songer aussi comment on la terminera. Les Anciens signifioyent un conseil parfait par la Proüe & par la Pouppe d'un vaisseau *b*. Et c'est de là que nous avons tiré la presente Devise, ou nous representons un conseil prudent & attentif à ses principes & à sa fin sous la figure d'un Navire qui ancré par les deux bouts, s'asseure contre la tempeste. Une seule ancre à la Proüe serviroit peu si le vent se joüoit avec la Pouppe, & tout le corps iroit bien-tost se briser contre les écueils.

Trois choses sont necessairement requises dans les resolutions, la prudence pour deliberer, l'adresse pour disposer, & la constance pour achever. L'ardeur du commencement ne profite de rien sans l'attention de la fin *c*, ce sont les deux bouts du Vaisseau que la prudence doit ancrer; Mais parce que la prudence n'a des yeux que pour le passé & pour le present, & point pour l'avenir, d'où toutes les affaires dependent. Il est necessaire pour cét effet qu'elle conjecture par le raisonnement & par le discours ce que ces moyens cy ou ceux là doivent apparemment produire, & qu'elle se serve à ce sujet de la conference & du conseil, qui sont, comme dit le Roy Dom Alonce, *la meilleure prevoyance*

b *Mihi prora, & puppis ut Græcorum proverbium est, fuit à me tui dimittendi ut rationes meas explicares; prora itaque & puppi summam consilii nostri significamus; propterea quod à prora & puppi, tanquam à capite, & calce pendeat tota navis.* Cicer.

c *Acribus ut ferme talia, initiis, incuriose fine.* Tac. 1. Ann.

que

que l'homme puisse avoir dans les choses douteuses †: Il faut aussi considerer trois choses dans ce conseil, le facile, l'honneste & le profitable; & dans la personne qui le donne, sa capacité & son experience, si l'interest ou quelque autre fin particuliere la fait agir, si elle s'offre elle mesme au danger, qu'elles sont les difficultez de l'execution, & sur qui tombera la honte ou la gloire de l'evenement *d*. Cét examen fait, & le conseil estant pris, on doit se pourvoir de moyens proportionnez aux qualitez susdites: car se ne sera une chose ny honneste, ny profitable que celle qu'on obtiendra par des moyens injustes & de coust; & c'est icy qu'il faut encore considerer quatre temps qui concourent tousiours dans toutes les affaires, & principalement dans les maladies des Republiques, aussi bien que dans celles des corps; Ces temps sont, le commencement, le progrez, la consistance, & le declin; connoissance avec laquelle les moyens propres a chacun estant appliquez on vient plus aisement about de son dessein; comme au contraire, on le retarde si on les change; de mesme qu'on retarderoit la course d'un Navire si on transportoit le Timon à la Proüe. L'adresse consiste à sçavoir choisir les moyens proportionnez à la fin où l'on tend, se servant tantost des uns & tantost des autres, en quoy ceux qui cessent d'agir n'aident souvent pas moins que ceux qui continuent; ainsi qu'il arrive dans les concerts de plusieurs voix differentes, où toutes s'estant eslevées, les unes s'arrestent, les autres poursuivent, & celles-cy & celles-là neantmoins causent également l'harmonie: Les affaires n'a-

† L. 5. tt. 6. p. 2.

d *Omnes qui magnarum rerum consilia suscipiunt, estimare debent, an quod inchoatur Reip. utile, ipsis gloriosum, aut promptum effectu, aut certè non arduum sit simul ipse qui suadet considerandus est, adjiciatne consilio periculum suum: & si fortuna coeptis affuerit, cui summum decus acquiratur.* Tac. l. 2. Hist.

gissent

gissent pas d'elles seules, bien que leur bonne disposition & la justice ou l'utilité publique semblent les presser; & si le jugement ne les conduit elles reüssiront mal. Il arriveroit à peu de Princes de faillir s'ils se gouvernoyent bien par l'attention *e*, mais où ils se lassent, où ils méprisent les subtilitez, & veulent opiniastrément arriver à leurs fins par la force de leur pouvoir ; c'est de luy que l'ignorance se sert ordinairement ; la prudence seule sçait faire une composition amiable; car enfin ce qu'on ne peut avoir de vive force il le faut chercher par une addresse accommodée au temps & à l'occasion. C'est ainsi que Cecinne en usa, lorsque ne pouvant ny par prieres, ny par menaces retenir les Legions d'Allemagne, qu'une vaine crainte faisoit fuir, il se jetta à travers la porte pour les arrester au moins par l'horreur de passer sur le corps de leur General *f*. Pompée avoit auparavant fait à peu prés la mesme chose en pareille rencontre. Une parole seule dite à propos enfante une victoire. Le Comte de Castille Fernand Gonsal avoit disposé son armée pour livrer la bataille aux Affricains, & comme un Cavalier eut donné de l'esperon à son cheval pour s'avancer, la terre venant à s'ouvrir tout d'un coup l'engloutit; l'épouvante alors saisit les Soldats : mais le Comte prenant la parole, *puisque la terre*, dit-il, *ne nous peut souffrir, nos ennemis le feront encore moins*, & commençant là dessus le combat il emporta la victoire †. Ce qui avint à la bataille de Ciriniole n'est pas moins remarquable ; un Italien pensant que les Espagnols estoyent vaincus, mit le feu à deux chariots de poudre, & ayant troublé tous les sol-

e *Nam & honestas rerum causas, ni judicium adhibeas, perniciei, exitus consequuntur*. Tac. 1. Hist.

f *Projectus in limine portæ, miseratione demum quia per corpus legati eundem erat, claudit viam*. Tacit. 1. Annal.

† Mar. Hist. d'Esp.

dats

dats par cét accident, le grand Capitaine les anima par ces paroles, *Courage mes amis, ce sont là les flambeaux de nostre victoire*, & en effet il la gagna, tant il importe à un Ministre d'avoir de la vivacité & de l'adresse pour sçavoir se servir des occasions, & par des moyens proportionnez tourner les plus fascheux accidens à son avantage.

Que si apres un bon choix tant des Ministres que des moyens, le succez ne répond pas à ce qu'on en avoit attendu, que le Prince ne se repente pas pourtant, mais qu'il montre de la constance; car ce n'est pas le hazard qui mesure les resolutions, c'est la prudence; les accidens qu'on ne pouvoit prevenir ne rendent pas l'action coupable, & d'ailleurs il y a de l'imprudence à s'accuser d'avoir voulu faire effort. Cela arrive aux Princes depourveus de jugement & de valeur, qui accablez du malheur des succés, & comme hors d'eux-mêmes s'abandonnent à leur imagination & perdent en des reflections vaines qu'ils font sur ce qui est arrivé, le temps & le soin qu'ils deuroyent employer au remede, combattant tousiours avec eux-mesmes pour n'avoir pas suivy un autre conseil, & en accusans l'autheur, sans considerer s'il estoit fondé sut la raison ou non g. D'où vient que les Conseillers sont timides à donner leurs avis, laissant passer les occasions sans avertir le Prince, de peur de hazarder leur faveur & exposer leur reputation à l'incertitude des evenemens. Le Prince doit fuir ces inconveniens à rames & à voiles, comme on dit, & montrer de la constance dans les adversitez; excusant ses Ministres lorsqu'ils n'en sont pas visiblement coupables, afin qu'ils luy aydent plus courageusement à les surmonter; & encore qu'on ait visiblement failly dans l'execution de ce qu'on avoit resolu, il faut pourtant montrer un visage serein, car ce qui est fait ne peut plus ne l'estre pas: on doit

g *Fili sine consilio nihil facies, & post factum non pœnitibit.* Eccl. 32. 24.

tour-

tourner les yeux vers les accidens passes pour s'instruire & non pas pour s'affliger, & il ne faut pas moins de cœur pour passer par les fautes que pour passer par les perils ; il n'y a point de Gouvernement qui ne soit sujet à tous les deux ; celuy qui les craint trop ne sçaura jamais se resoudre, & l'irresolution est souvent pire que l'erreur ; les affaires demandent un esprit prudent & hardy ; si l'on vouloit peser chaqu'une avec la derniere attention, il se trouveroit qu'on en negligeroit la plusspart, au grand prejudice de ceux qui y ont interest, & mesme de tout le gouvernement de l'Estat.

DEVISE LXIV.

Resoudre & executer.

LEs anciens se servoyent à la guerre de certains chariots armez de faux qui rouloyent & tranchoyent tout d'un temps, un mesme mouvement faisant agir les rouës & les faux ; celles-là ne branloyent pas plustost que celles-cy blessoyent, les unes & les autres ayant mesme vitesse & mesme effet ; aussi elles sont en cette Devise le symbole des qualitez de l'execution, comme l'estoyent en Daniel ces rouës enflammées du Thrône de Dieu *a*, qui signifioyent l'activité de son pouvoir, & la promptitude de son operation. Que la prudence, comme nous avons dit, prenne le temps propre pour la consultation, mais que la resolution & l'execution ayent entr'elles une telle correspondance qu'il paroisse que ce n'est qu'un mesme mouvement qui les fait agir : car il faut que la consultation & l'execution se donnent les mains, afin que s'assistant l'une l'autre elles operent de bons effets *b*. L'Empereur

a *Thronus ejus flamma ignis. Rotæ ejus ignis accensus.* Dan. 7. 10.

b *Priusquam incipias consulito, & ubi consulveris, mature facto opus est : ita utrumque per se indigens alterum alterius auxilio viget.* Salust.



pereur Charles V. avoit coustume de dire que la lenteur estoit l'ame du conseil, & la promptitude celle de l'execution, & qu'estant toutes deux jointes elles estoyent la quintessence d'un Prince prudent. Le Roy Dom Fernand le Catholique n'a fait de si grandes actions que parce que toutes ses entre-

entreprises estoyent precedées d'un meur conseil, & son conseil suivy d'une prompte execution; La fortune ne quitte point un Prince en qui ces deux vertus se trouvent; car elle ne naist que de l'occasion & l'occasion passe viste sans retourner jamais. Un seul instant ameine ce qui nous est propre, ou emporte ce qui ne l'est pas. Demosthene pour ce sujet reprenoit les Atheniens de ce qu'ils perdoyent le temps a apprester les choses, leur disant que l'occasion n'estoit pas payée pour attendre leurs longueurs; Si le conseil est bon, autant que vous le retarderez autant vous luy retrancherez de sa bonté, & toute sa loüange depend de son effet *c*. Le conseil est un embryon, & jusqu'à ce que l'execution qui est son ame luy ait donné la vie, on peut dire qu'il est mort. C'est un ouvrage de l'entendement & un acte de la prudence practique qui s'arrestant en la contemplation ne peut passer que pour une vaine idée & pour un fantôme de l'esprit. Jacques Roy d'Angleterre avertissoit son fils d'estre prudent & attentif à consulter, ferme & constant à determiner, & prompt & resolu à executer; puisque pour ce dernier la nature avoit donné des pieds & des mains pourveus d'arteres & de nerfs avec un si merveilleux artifice: la lenteur est une servitude de peuple; la promptitude au contraire est quelque chose de Royal *d*: car tout est facile au pouvoir. Ce vice de la lenteur est particulierement ordinaire dans les grandes Monarchies, & il leur vient du trop de confiance que les Princes ont en leur pouvoir, comme il est arrivé à l'Empereur Othon *e*. Il vient du poids de ces grandes roues sur lesquelles leur grandeur est appuyée; & de la crainte d'exposer trop ce qu'ils

c *Nullus cunctationi locus est in eo consilio quod non potest, laudari nisi per actum.* Tac. 1. Hist.

d *Barbaris cunctatia servillis, statim exequi Regium videtur.* Tac. 6. annal.

e *Quo plus virium & roboris, è fiducia tarditas inerat.* Tac. 2. Hist.

ont

ont acquis se contentant des bornes de leur Empire, & appellant prudence ce qui est proprement une paresse *f* ; aussi voyons nous qu'en se pensant conserver ils se sont tous perdus. La jeunesse des Empires se fortifie par la promptitude pendant que le sang boult dans leurs vaines, & qu'ils sont animez de cette ardent esprit de domination. La Republique Romaine s'acreut par sa vigilance & par sa hardiesse & non pas par ces conseils paresseux, que la timidité appelle prudens *g* L'âge de consistance arrive en suite, dans lequel sans que cette ardeur de conquerir domine si fort, la seule Majesté est capable de conserver ce qu'on avoit auparavant acquis, tout ainsi que la Mer apres le calme des vents garde long-temps neantmoins quelque agitation, & c'est seulement dans cét âge de consistance que l'on peut souffrir la lenteur, il est juste de joüir, quand on le peut de la douceur du repos & de prendre pour cét effet ce petit espace de temps qui porte le moins de prejudice ; c'est en ce sens qu'il faut pendre la Sentence de Tacite, que les puissances se conservent plus seurement par les conseils prudens que par les precipitez *h* : mais lorsque cét âge venant sur le declin les forces manquent, que la reputation se perd, & que ceux qui auparavant estoyent soumis se soulevent ; alors il faut haster les conseils & recouvrer par leur moyen cette vigueur ralentie avant que la decrepitude la mette hors d'estat de pouvoir se restablir ; Cette difference d'âges n'est pas considerable dans les mediocres Estats ; c'est pourquoy il faut que l'attention y soit toûjours vigilante, afin d'estre preste à tendre les voiles lorsque le zephir de leur fortune viendra à

f *Et metus temporum obtentui, ut quod segnities erat sapientia vocaretur.* Tacit. 1. Hist.

g *Agendo audendoque res Romana crevit non suis segnibus consiliis quæ timidi cauta vocant.* Tit. Liv.

h *Potentiam cautis quam acrioribus consiliis tutius haberi.* Tac. 2.

souffler ;

souffler ; car c'est une inconstante qui favorise tantost ceux-cy, tantost ceux-là, de mesme qu'en la circonference de l Horizon il se leve des vents qui dominent alternativement sur la terre. Les Gots & quelques autres Nations du Nort eurent autrefois de favorables Aquilons, dont ils se servirent si bien en déployant aussi-tost toutes leurs voiles, qu'ils penetrerent jusques aux Colomnes d'Hercules, alors les dernieres bornes de la Terre; Mais cette clemence du Ciel se tourna en peu pour aller favoriser d'autres contrées.

La constance en l'execution de ce qu'on à une fois resolu, soit de son propre mouvement, ou par le Conseil d'autruy, est merveilleusement importante : Pœtus auroit pû triompher des Parthes s'il eust eu assez de constance pour ne point abandonner ses premiers avis, ou assez de docilite pour suivre ceux qu'on luy donnoit *i*. Mais presque tous les esprits de feu en sont là, ils resolvent promptement & se repentent de mesme ; ils boüillent au commencement, & gelent sur la fin ; ils entreprennent tout & ne sçavroyent rien achever, semblables au Calipede * qui se meut si viste, & qui en une heure à peine fait un pas. Toutes les affaires demandent de la prudence & de la force, celle-là pour disposer, celle-cy pour achever; un courage ferme ne trouve rien d'impossible, un douteux & leger rencontre mille difficultez qui l'embarrassent, & il semble que les occasions s'enfuyent de luy. Les grands Hommes sont longs à deliberer, & craignent ce qui peut survenir, mais quand ils ont une fois resolu, ils agissent en toute confiance *k*. Et en effet si la confiance

i *Eludi Parthus tractu belli poterat, si Pœto aut in suis, aut in alienis consiliis constantia fuisset.* Tac, 15. Annal.

* C'est une sort d'Animal.

k *Vir ea ratione fiet optimus si in deliberando quidem cunctetur & prætimeat quicquid potest contingere, in agendo autem confidat.* Herod.

manque

manque une fois, le courage s'abat, & negligeant la recherche des moyens il se deporte de ses entreprises.

Il y a peu d'affaires que l'esprit ne surmonte ou que le temps & l'occasion ne facilitent apres insensiblement ; c'est pourquoy il ne faut pas les rompre entierement, mais les laisser tousiours en estat de pouvoir servir ; Quand un cristal est cassé on ne le peut plus rejoindre ; il en est de mesme des affaires ; quelque grande que soit la tempeste des difficultez, il est tousiours plus seur de leur laisser quelque voile que de les caler toutes. La plus part des affaires ne se trouvent incapables de Remede que pour avoir esté trop tost desesperées.

Enfin si l'on veut que des ordres reüssissent il faut que premierement celuy qui les doit executer les approuve : car celuy qui les condamne soit pour leur peu d'utilité, soit pour les difficultez qui s'y rencontrent ne s'y appliquera jamais comme il faut, ny ne se souciera qu'ils reüssissent mal ; la personne la plus propre à les executer est celle qui les a conseillez, car son honneur est engage à leur succez.

DEVISE LXV.

Plusieurs fautes d'une seule.

LA pierre jettée dans un lac fait autour d'elle tant de flots nez les uns des autres qu'avant qu'ils arrivent au bord le nombre en est presque infiny, & ils troublent tellement le liquide cristal de ce paisible miroir que les especes des choses qui y estoyent auparavant si distinctement representées ne s'y voyent plus qu'en desordre & en confusion ; La mesme chose arrive dans l'esprit de l'homme apres qu'il a une fois commis une faute ; de celle-là il en naist tant d'autres par le trouble du Jugement, & l'agitation des flots de la volonté, que l'entendement ne peut discerner la verité des images des choses, & pensant remedier à sa premiere beveuë, il tombe en une plus grande, & ainsi de

toutes



toutes celles qui ſuivent, puis qu'elles vont toſ-jours en croiſſant, de meſme que les flots s'eſtendent à meſure qu'ils s'éloignent du centre de la pierre qui les produit ; la raiſon eſt que le commencement eſtant la moitié du tout, la moindre faute qu'on y fait correſpond à toutes les par-

ties *a*. Pour cet effet il faut merveilleusement prendre garde aux premieres fautes, estant impossible qu'il n'en resulte apres quelque mal *b*. Cela s'est veu en Massinissa; Scipion l'ayant repris de ce qu'il s'estoit marié avec Sophonisbe il veut remedier à cette faute, & en commet une plus grande en empoisonnant cette malheureuse. Le Roy Witizza s'abandonne aux vices soüillant la gloire des heureux commencemens de son Regne, & pour empescher l'infamie que le nombre de ses concubines luy pourroit causer, il permet la mesme chose à ses sujets; Ce n'est pas encore assez, car pour cacher davantage cette licence il donne par une Loy la liberté aux Ecclesiastiques de se marier, & voyant ensuite que toutes ces fautes s'opposent à la Religion, il refuse l'obeïssance au Pape, ce qui luy attire enfin la haine de tout son Royaume, de sorte que pour se l'asseurer, il fait abbatre les forteresses, & les remparts, exposant par là toute l'Espagne à l'invasion des Africains, & toutes ces fautes nées comme l'on voit les unes des autres hastent sa mort. Pareille generation s'est veuë en la personne du Duc Valentin, il pensoit fabriquer sa fortune sur la ruine de plusieurs autres, & pour cet effet il n'oublia aucune tyrannie, les premieres l'inciterent à de plus grandes *c*, & toutes luy causerent la perte de son Estat & de sa vie. O malheureux Disciple de Machiavel! ô pernicieux Maistre de Valentin!

Il n'y a gueres de remede aux fautes des Princes, & cela vient de ce que trop de personnes y sont inte-

a *In principio enim peccatur principium autem dicitur esse dimidium totius, itaque parvum in principio erratum correspondens est ad alias partes*. Arist. 2. Pol. 4.

b *Cum fieri non possit ut si in primo atque principio peccatum fuerit non ad extremum malum aliquod evadat.* Arist. 5. Pol. 1.

c *Ferox scelerum & quia prima provenerant, volutare secum quonam modo Germanici liberos perverteret.* Tac. 4. Annal.

ressées,

resſées ; l'opiniaſtreté & l'ignorance cauſent auſſi quelquefois les meſmes effets ; Les grands eſprits comme eſtant d'ordinaire plus ingenus & plus dociles reconnoiſſent auſſi plus aiſément leurs fautes , & eſtant inſtruits par elles ils les corrigent , ſe reſolvant pluſtoſt à défaire pierre à pierre l'edifice mal fondé afin de le mieux affermir ; La Deviſe de l'Empereur Philippes III. eſtoit , *qu'il ne faut point eſtre pareſſeux de changer ce qui eſt mal commencé.* Celuy qui retourne ſur ſes pas apres avoir reconnu qu'il s'égaroit , retrouve plus aiſement ſon chemin ; un repentir ſeroit apres inutile.

——— Que ſert-il au Nocher
Son Navire pery , ſa faute confeſſer ? *

La raiſon d'Eſtat eſt une chaiſne qui pour un ſeul anneau rompu demeure inutile ſi on ne le ſoude ; Un Prince qui nonobſtant la connoiſſance du danger de ſes reſolutions y perſiſte touſiours aime plus ſon opinion que le bien public , plus une vaine ombre de gloire que la verité , il veut paroiſtre conſtant & il eſt effectivement opiniaſtre ; c'eſt le vice ordinaire de la ſouverainete , de faire conſiſte l'honneur à ne point retourner en arriere , apres s'eſtre une fois avancé.

——— Car quel opprobre pour un Prince
De quitter le chemin premierement battu. †

L'Empereur Charles V. eſtoit ſi raiſonnable en cela qu'ayant un jour ſigné un certain privilege , comme on luy eût remontre qu'il eſtoit contre la Juſtice , il ſe le fit rendre & le dechira , diſant *qu'il aimoit mieux dechirer ſon eſcriture que ſon ame.* C'eſt une opiniaſtreté tyrannique de connoiſtre ſes fautes , & ne les pas corriger ; c'eſt vouloir faillir pluſieurs foist & ſe flatter dans ſon ignorance que de les vouloir deffendre pour conſerver ſon honneur , & c'eſt enfin dorer le fer qui bien-toſt apres ſe découvre , & reprend ſa premiere forme , que de les vouloir

* *Nil juvat errores , merſa jam puppe , fateri.* Claud.
† Senec.

colorer de quelque pretexte; une faute corrigée à cela de bon qu'elle oblige à prendre garde a soy de plus préz, & souvent il est expedient d'avoir failly pour ne pas faillir une autrefois plus lourdement: nostre capacité est si limitee que nos propres fautes nous servent de Maistres; Et c'est autant d'elles que d'aucune autre chose que nous aprenons à reüssir. Il y a long-temps que l'experience nous a fait voir que les plus belles Loix, & les meilleurs exemples viennent des fautes d'autruy *d*. La plus sage Republique a commis bien des imprudences en la premiere forme de son Gouvernement avant que de se perfectionner. Dieu seul à pû sans faillir comprendre de toute Eternité, la Fabrique de ce Monde; Et cependant il n'a pas laissé en quelque sorte de se repentir d'avoir creé l'Homme *e* Nous sommes quelquefois plus redevables à nos fautes qu'à nos succez, par ce que celles là nous instruisent, & que ceux-cy nous aveuglent; les Patriarches qui enseignent n'instruisent gueres plus que ceux qui pechent *f*. Les ombres relevent l'éclat de la peinture, & c'est à elles que nous devons un si merveilleux art.

L'imprudence n'est pas tousiours la cause des fautes, le temps & les accidens y contribuent souvent beaucoup; ce qui estoit expedient d'abord se trouve apres prejudiciable; la plus grande prudence ne peut pas prendre des resolutions qui soyent bonnes en tout temps, & de là vient la necessité de changer les Conseils ou de revoquer les Loix & les Statuts, principalement lors que l'utilité en est évidente *g*, ou

d *Usu probatum est P. C. leges egregias exempla honesta, apud bonos ex delictis aliorum gigni.* Tac. 15. An.

e Genes. 6. 6.

f *Instruunt Patriarchæ non solum docentes sed etiam errantes.* Ambr. lib. 1. de Abr. c. 6.

g *Non debet reprehensibile judicari, si secundum varietatem temporum, statuta quandoque varientur humana, præsertim cum urgens necessitas, vel evidens utilitas id exposuit.* Cap. non debet de cons. & affi.

que

que le Prince se trouve trompé en la relation qu'on luy avoit faite; c'est sur ce principe que l'excuse du Roy Assuerus estoit fondée lors qu'il rendit raison de la revocation de la Sentence donné contre le Peuple de Dieu, sur l'injuste accusation d'Aman *b*; en pareils cas, ce n'est pas une legereté, mais une prudence que de changer de resolution; Ce n'est pas une inconstance, bien plustost c'est une constante force d'esprit, qui veut suivre la raison en toutes choses comme c'en est une à la Giroüette de se tourner au vent, & à la Boussolle de ne se point arrester jusqu'à ce qu'elle ait trouvé son Nort. Le Medecin change de remedes selon la varieté des accidents, car il ne cherche autre chose en eux que la santé; comme les maladies des Estats sont diverses, il faut que les manieres de les traitter le soyent aussi. Que le Prince tienne donc à gloire de reconnoistre & de corriger ses Ordonnances & qu'il ne croye point que cela luy tourne à honte: Ce peut estre une inadvertence de commettre des fautes, mais c'est une sagesse de les corriger, & l'opiniastreté à tousiours passé pour folie; il est vray qu'en ce cas il est de sa prudence de dissimuler si adroitement sa correction que le Peuple ne s'en apperçoive pas, car son ignorance luy fait également appeller, la faute une imprudence, & la correction une legereté.

Bien que mon but dans ce discours, soit de conseiller au Prince de se retirer de ses fautes, je ne pretens pas pourtant que ce soit de toutes, car il y en a de si petites que la legereté qu'on monstreroit à les changer, seroit plus prejudiciable qu'elles; ainsi je trouve que lors qu'on peut esperer qu'elles se détruiront d'elles mesmes, ou qu'elles n'en causeront point de plus grandes, on les doit laisser passer. Bien plus, il y en a de telle nature qu'il importe entierement de les suivre, & mesmes s'encourager constamment à les continuer, par ce qu'il y auroit beaucoup plus de peril à s'en vouloir repentir. Et cecy arrive particulierement dans les expeditions de guerre; Il y

b Esther. 16. 9.

a certaines affaires, ou pour mieux reüssir il faut de necessité aller à l'excez quand mesmes on deuroit un peu faillir, tout ainsi que pour dresser une vergé courbée d'un costé on la panche entierement de l'autre; & en ce cas il se faut peu mettre en peine des fautes qu'on fait; de leurs causes, ny de leurs moyens, pourveu qu'ils ne soyent des honnestes ny injustes, & qu'on en attende de considerables effets: car c'est ce qui les justifiera, & cela se doit plustost appeller des dispositions de succez que des fautes; Enfin il y a des resolutions qui par la grandeur de leur importance sont tellement meslées avec les fautes, que quelque justes qu'elles soyent on n'y sçauroit reussir sans les commettre, de mesme que les roses sont si fort mélées avec les épines qu'on ne les sçauroit cüeillir sans se piquer; cela arrive de ce qu'il y a peu d'utilitez generales qui n'entraisnent tousiours quelque dommage particulier: les Corps des Estats sont composez de parties differentes & opposées en leurs qualitez, & en leurs humeurs, de sorte que le remede qui regarde la guerison de tout le corps ne laisse pas de blesser quelque partie, ainsi celuy qui gouverne doit estre doüé de prudence pour peser les maux avec les biens, sans risquer la perte de ceux-cy par la crainte de ceux-là.

DEVISE LXVI.

Un en produit d'autres.

LE renouvellement perpetuë les choses du Monde les plus caduques de leur nature; un individu s'eternise en un autre, & ce n'est que par ce moyen que les especes se conservent; c'est pour ce sujet que le Jardinier prepare des pepinieres afin de substituer de nouveaux arbres en la place de ceux qui meurent; Il ne laisse pas ce soin au hazard, car il seroit trop sujet ou à manquer d'autres ou à n'avoir pas celles qu'il luy faudroit, ou à ne les avoir pas en lieu propre, ou enfin à n'en

avoir



avoir que de tortuës, puis qu'il faut le plus souvent que ce soit l'art qui les redresse lors qu'elles sont encore tendres, parce qu'apres il n'y auroit aucune force capable de le faire; la jeunesse ne requiert pas moins de soin pour profiter heureusement; principalement dans les Provinces où la disposition du

Climat produit de grands courages & de grands eſprits, dont il eſt comme de ces champs fertiles qui ſe changent bien toſt en foreſts, ſi l'art & la culture ne corrigent avec le temps leur ſecondite; plus un eſprit eſt grand, plus il eſt dangereux à la Republique, lorſque l'education ne le modere pas; un cœur haut entreprenant ne ſe peut ſouffrir ſoy-meſme; il ſecouë le joug des loix & cherche la liberté, de ſorte qu'il faut neceſſairement que l'art & l'inſtruction le refreinent, & que l'occupation aux exercices glorieux detournent les effets de ſon feu. Lorſque la Jeuneſſe eſt un peu avancée en âge il n'y a guere de meilleur moyen pour fixer ſa legereté que de l'employer aux affaires de l'Eſtat; & c'eſt pour cette raiſon je m'imagine que certaines Republiques admettoyent les jeunes gens en leur Senat. Mais le meilleur eſt de faire comme le Jardinier qui tranſplante les arbres lors qu'ils ſont tendres, ce qui fait que les racines qui s'eſtoyent trop épanduës ſe ramaſſent, & que les troncs s'élevent beaucoup plus droits. La jeuneſſe ne reüſſit preſque jamais en ſa propre patrie; les amis & les parens la rendent trop libertine; il n'en eſt pas de meſme dans les pays eſtrangers, où la neceſſité la rend plus circonſpecte & l'oblige à former ſes mœurs & à gagner les eſprits. Lors qu'on eſt en ſa patrie, on ſe figure touſiours avoir plus de licence, & que les fautes y trouveront plus aiſement leur pardon; on craint en un mot, la rigueur des loix aux lieux où l'on n'eſt pas connu; de plus, c'eſt hors du pays natal qu'on perd inſenſiblement cette rudeſſe de mœurs, cette humeur retirée, & cette ſorte vanité, qui a couſtume de ſe nourrir parmy ceux qui n'ont pas frequenté pluſieurs Nations. C'eſt chez elles qu'on apprend les Langues & qu'on s'inſtruit en la diverſite des inclinations, des couſtumes, & des mœurs, toutes connoiſſances qui forment les grands hommes aux arts de la paix & de la guerre. Platon, Licurgue, Solon & Pitagore n'ont appris qu'en voyageant à eſtre prudens Legi-

ſlateurs & Philoſophes ; Dans la patrie, une meſme fortune naiſt & meurt avec les hommes, & c'eſt hors d'elle qu'on fait les grandes ; aucune Planette ne trouve ſon Apogée en ſa propre maiſon, mais ſeulement en celle d'une autre, bien que pourtant elle ne laiſſe pas d'y ſouffrir.

Les voyages ſont les Maiſtres de la prudence, lors qu'on les entreprend pour former & non pas ſeulement pour divertir l'eſprit ; je ne ſçache point de peuples plus dignes de loüange en cela que les Septentrionaux, qui avec non moins de curioſité que d'attention vont viſiter toute la terre & apprendre les langues, les arts & les ſciences. Les Eſpagnols qui pourroyent faire la meſme choſe avec plus de commodité, ſans contre dit, que pas une des autres Nations, à cauſe de la grande eſtenduë de leur Monarchie, qui va par toutes les parties du monde, ſont ceux qui ſe reſſerrent le plus en leur pays natal, ſi ce n'eſt lorſque la guerre les en tire, bien qu'il n'y ait pourtant rien de ſi important à ceux qui commandent à pluſieurs Nations, que d'en avoir une parfaite connoiſſance ; Deux raiſons ſemblent empeſcher la Nobleſſe d'Eſpagne de voyager, la Mer qui environne preſque tout le Royaume, eſtant certain que la navigation n'eſt pas ſi commode que les voyages par terre ; & la vaine opinion qu'elle a de ne pouvoir ſortir de ſa patrie ſans beaucoup d'apparat & de deſpence, au lieu que les autres Peuples ſont en cela beaucoup plus modeſtes.

Au reſte, il ne faut pas ſeulement tranſplanter la jeuneſſe, mais en faire auſſi des pepinieres de ſujets propres à ſucceder dans les charges, ſans qu'il ſoit beſoin d'y chercher des hommes neufs, & qui n'acquierent de l'experience qu'à meſure qu'ils font des fautes ; c'eſt ce que cette Deviſe donne à entendre par ces faiſſeaux, ſymbole de la Magiſtrature, que vous y voyez peints, chacun deſquels eſtant planté en produit d'autres : & parce que les Gouvernemens ſont differents en chacune

des trois formes de Republique, la Monarchie, l'Aristocratie & la Democratie, il faut aussi que les exercices de la jeunesse soyent differens selon les differentes institutions des estats, & la condition des choses où chacun a le plus besoin d'excellens hommes. Les Perses, les Egyptiens, les Chaldeens & les Romains mettoyent presque tout leur soin à cela, & particulierement à élever dés le bas âge des sujets pour la Magistrature, parce que c'est de leur capacité ou de leur insuffisance, de leur probité, ou de leur depravation, que le maintien ou la ruine des Estats dependent, puis que c'est cette Magistrature qui en est l'ame, & que de la disposition de ses organes resulte necessairement la qualité des operations de tout le corps. On a pour ce sujet erigé en Espagne avec beaucoup de prevoyance des Colleges qu'on peut veritablement appeller des Seminaires de Grands Hommes pour le gouvernement de l'Estat, & l'administration de la Justice, dont les institutions, bien qu'elles paroissent legeres, sont neantmoins tres-prudentes, puis qu'à l'aide de leurs preceptes ceux qui doivent commander un jour apprennent premierement à obeïr.

Nous avons dit cy-dessus en parlant des instrumens Politiques de la Royauté, que les Sciences doivent estre du nombre en la personne du Prince; mais icy l'on demande si elles convient de mesme aux sujets, & si la jeunesse du peuple y doit estre instruite La Nature a placé dans la teste comme en la principale partie du corps, l'entendement pour apprendre les sciences, & la memoire pour les retenir; mais à la main & aux autres membres elle a seulement accordé une habitude pour obeïr: Quand les hommes se sont ioincts ensemble par la societé, ç'a esté a dessein d'agir & non pas de contempler, plus pour la commodité d'un travail reciproque que pour la subtilité d'une simple speculation; ce n'est pas ce que l'esprit penetre, mais ce que la main perfectionne, qui rend les Republiques heureuses; l'oisi-

l'oisiveté de l'étude s'entretient dans les vices, & conserve sur le papier tous ceux que la malice des siecles a inventez : elle machine contre ceux qui commandent, & persuade la sedition à ceux qui obeïssent. Ceux de Sparthe tenoyent que c'estoit assez pour eux de sçavoir obeir, endurer & vaincre *a*, Les sujets si sçavans sont trop amateurs des nouveautez, ils calomnient tousiours le Goùvernement, critiquent les resolutions du Prince, reveillent & souslevent le peuple. Il faut que l'obeissance soit plus prompte qu'ingenieuse, plus naïve que fine *b*. L'ignorance est un des principaux fondemens de l'Empire du Turc ; pour le renverser il ne faudroit qu'y semer les sciences : le bonheur & la tranquillité des Suisses n'est aussi qu'un effet de cette mesme cause. Les Lettres enervent les forces & abartardissent l'esprit, le faisant penetrer avec trop de vivacité dans la connoissance des dangers. La douceur de l'étude, la gloire de l'erudition & sa recompense sont des choses qui allechent trop de monde, ce qui fait qu'on en manque apres pour la guerre & pour la deffence des Etats, dont l'interest est que le peuple excelle plus en valeur qu'en sçavoir : Comme les Lettres ont en elles quelque chose de genereux elles donnent de l'aversion pour tous les exercices où le corps contribuë plus que l'esprit, elles rendent ceux qui s'y adonnent sombres & melancholiques, amateurs de la solitude & du celibat, toutes choses opposées à ce que requiert l'interest de la Republique pour se multiplier, pour remplir les charges, pour se deffendre, pour attaquer. Les Pays-bas nous font voir que ce n'est pas l'esprit aux Sciences, mais bien l'industrie dans les arts & dans le com-

a *Litteras ad usum saltem discebant, reliqua omnis disciplina erat, ut pulchre parerent ut labores perferrent, ut in pugna vincerent* Plutar.

b *Patres valere decet consilio, populo supervacanea calliditas est.* Salust.

merce qui peuple les Provinces, qui fait qu'on les frequente, qui les rend abondantes & fleuries. Les Allemans & tant d'autres peuples qui mépriſant les degrez & les honneurs des Lettres, n'ont fondé leur Nobleſſe qu'en l'exercice des Armes, ont bien examiné, ſans doute tous ces inconveniens, & nous voyons auſſi que tous les Nobles ſe jettent dans les armes, & que la Milice fleurit par deſſus toutes choſes : Bien que le ſçavoir épure la connoiſſance du veritable culte, ce meſme ſçavoir neantmoins cauſe auſſi la diverſité des opinions, d'où reſulte celle des Sectes, & de la diverſité des Sectes le changement des Empires ; de ſorte que la Religion Ortodoxe eſtant une fois reconnuë il ſeroit beaucoup mieux que le monde veſcuſt en une ſincere & credule ignorance qu'en une erudition preſomptueuſe, & expoſée à tant d'enormes erreurs. Ces raiſons & quelques autres qu'on pourroit adjouſter, ſemblent perſuadent le baniſſement des Sciences, ſuivant les regles de la Politique, qui n'a point d'autre but que la domination, & non pas l'utilité particuliere des ſujets. Mais ces maximes ſont pluſtoſt d'un Tyran que d'un Prince juſte qui doit travailler à la perfection & à la gloire de ſes Eſtats, à qui les Sciences ſont abſolument neceſſaires pour la deſtruction des erreurs que les Sectaires ont introduit par tout où regne l'ignorance ; pour l'adminiſtration de la Juſtice, & pour l'entretien des arts, principalement celuy de la guerre, puis que les ſçavans ne deffendent pas moins les villes que les ſoldats, ainſi que Siracuſe l'éprouva autrefois en la perſonne d'Archimede, & Dole en ſon docte & fidele Senat, dont les prudens conſeils, les ingenieuſes machines, la verte deffence, & l'heroïque valeur ont ſi merveilleuſement preſervé ſes habitans contre la redoutable puiſſance des François ; & cela en changeant les cabinets en magazins, les ſoutannes en cuiraſſes, & les plumes en épées, qui trempées dans le ſang de cette glorieuſe Nation, ont écrit leurs noms & leurs

leurs exploicts sur le papier de l'eternité : Tout ce qu'il y a de prejudiciable en cela c'est l'excez tant des Universitez que des Estudians, estant de la derniere importance pour l'Estat que le peuple s'adonne moins aux Sciences de speculation ou de Droit, qu'à celle de la Navigation & de la Guerre. Pour cét effet il seroit bon que les recompenses de celles-cy fussent plus grandes que celles de celles-là, afin que l'inclination s'y portast davantage. Et il est du devoir du Souverain de songer à ce remede, en disposant de telle sorte l'education de la jeunesse, que le nombre des gens de Lettres, des Soldats, des Officiers & des Artisans soit proportionné au corps de son Estat.

On pourroit garder encore la mesme proportion à l'egard des personnes qui embrassent la vie Ecclesiastique & la Monastique, puis que l'excez n'y est guere moins prejudiciable que dans les Sciences seculieres. Mais la pieté ne se doit pas regler par la Politique, & l'Eglise militante tire d'ordinaire plus de secours des Armes spirituelles que des temporelles. Celuy qui est le premier autheur de cét Estat sera bien encore sa garde & son appuy sans aucun prejudice de la Republique : Cependant comme la prudence humaine doit croire & non pas esperer les miracles, je laisse examiner à qui il appartient si un si grand nombre d'Ecclesiastiques & d'ordres surpasse les forces des Seculiers qui les doivent entretenir, ou s'il porte prejudice au mesme but de cette mesme Eglise. Le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. a pourvu au remede de ce mal par la deffence qu'il fit de l'introduction de nouvelles Religions *c*, & le Conseil Royal de Castille persuada autrefois à sa Majesté de demander au Pape

c *Ne nimia Religionum diversitas gravem in Ecclesia Dei confusionem inducat firmiter prohibemus, ne quis de cætero novam Religionem inveniat; sed quicumque ad Religionem converti voluerit, unam ex approbatis assumat.* Concil. Later.

qu'on ne receuſt perſonne dans les Convents du Royaume avant l'âge de ſeize ans, & qu'on ne fiſt point profeſſion avant celuy de vingt. Mais la pieté & le ſcrupule s'oppoſant à la prudence, laiſſent aiſement courir ſemblables inconveniens.

Cette proportion, au reſte, ſeroit de peu d'utilité à l'égard de ceux qui doivent s'appliquer au travail ou à la ſpeculation, ſi le Prince en outre n'avoit ſoin de la pepiniere du peuple, qui doit produire le nombre ſuffiſant des Cytoyens qui conſtituent la Regublique, & que le temps & la mort diminuent tous les jours. L'antiquité s'eſt toujours montrée ſoigneuſe de la Propagation, afin que les individus ſe perpetuaſſent: & les Romains particulierement en reconnoiſſoyent ſi fort la neceſſité qu'ils eſtabliſſoyent des prix pour le mariage & marquoyent le celibat d'infamie: Germanicus repreſentoit ſes ſix enfans au peuple Romain comme l'un de ſes plus grands ſervices, afin de le mieux obliger à vanger ſa mort *d*. Et Tibere rapportoit au Senat comme un preſage de felicité que la femme de Druſus eſtoit accouchée de deux gemeaux *e*; la force des Royaumes conſiſte dans la multitude du peuple. Le plus grand Prince eſt celuy qui a le plus de ſujets, non celuy qui a le plus d'Eſtats; car ces Eſtats ne ſe deffendent ny n'attaquent d'eux-meſmes, mais par le moyen de leurs habitans de qui depend toute leur gloire; & auſſi l'Empereur Adrien diſoit qu'il aimoit mieux que ſon Empire abondaſt en nombre de perſonnes qu'en quantité de richeſſes, & certes avec beaucoup de raiſon, puis que les richeſſes ſans les hommes ne font qu'appeller la guerre, & cependant ne ſe peuvent deffendre, au lieu que les hommes ſans les richeſſes ſont capables

d *Oſtendite populo Romano divi Auguſti neptem eandemque conjugem meam: numerate ſex liberos.* Tac. 2. Annal.

e *Nulli ante Romanorum ejuſdem faſtigii viro geminam ſtirpem editam.* Tac. 2. Ann.

d'en

d'en acquerir & en suite de les conserver. *La gloire d'un Souverain*, dit Salomon, *est d'avoir beaucoup de sujets, sa honte est d'en avoir peu* f. Le Sage Dom Alonce recommande aux Rois, par dessus toutes choses, de procurer le peuplement de leurs Estats, & ce peuplement il l'entend non seulement de la simple populace, mais particulierement de la Noblesse g, parce que celle là opere peu d'elle-mesme, si elle n'est aidée de celle cy qui en est l'ame & comme l'aiguillon qui par son exemple la porte à la gloire & luy donne du mépris pour les dangers. Le peuple sans la Noblesse n'est rien qu'un corps mort, & le Prince par consequent doit mettre tout son soin à la conserver & à la multiplier, ainsi que faisoit Auguste, qui non seulement fit le mariage d'Hortalus, mais luy donna de plus dequoy s'entretenir honorablement; afin d'empescher la cheute de sa noble famille *h*. Les Allemans sont merveilleusement circonspects en ce point, c'est pour ce sujet qu'anciennement ils ne donnoyent point de mariage aux femmes *i*, & qu'aujourd'huy ils ne leur en donnent qu'un fort mediocre, afin que toute leur dot consiste en la vertu & en la Noblesse, & que ceux qui les prennent regardant seulement aux qualitez naturelles, & non pas au bien, les mariages se contractent avec plus de facilité sans que l'interest fasse perdre du temps à chercher les plus riches femmes; motifs qui obligerent Licurgue à deffendre les dots, l'Empereur Charles V. à les regler, & Aristote à reprendre les Lacedemoniens de ce qu'ils en donnoyent

f Proverb. 14. 28.

g *El Reyno se debe poblar de buena gentei antes de los suyos que de los agenos, si los pudiero aver asi como de caballeros e de labra dores e de Menestrales.* L. 1. tt. 11. p. 2.

h *Ne clarissima familia extingueretur.* Tac. 2. ann.

i *Dotem non uxor marito sed uxori maritus affert.* Tac. de Mor. Germ.

de trop avantageuſes à leurs filles *k*. Il faut encore remarquer que le meſme Dom Alonce dans l'endroit dont nous avons parlé cy-deſſus, ne permet à un Roy de peupler ſes Eſtats d'Eſtrangers qu'en cas de neceſſité, & cela avec beaucoup de raiſon, parce que des habitans de differentes mœurs & Religions ſont comme des ennemis domeſtiques, & c'eſt ce qui a fait chaſſer d'Eſpagne les Indiens & les Mores. Les Eſtrangers introduiſent inſenſiblement leurs vices & leurs erreurs & machinent contre les naturels *l*. Mais cét inconvenient n'eſt pas fort conſiderable lors qu'on ne les admet que pour la culture des champs & l'exercice des arts ; bien plus toſt ils ſont en ce cas de grande utilité. Selim Empereur des Turcs envoya autrefois à Conſtantinople grand nombre d'ouvriers qu'il avoit tirez du Caire. Les Polonnois ayant eleu pour Roy Henry de France Duc d'Anjou, exigerent de luy qu'il leur amenaſt diverſes familles d'Artiſans ; & lors que Nabuchodonoſor detruiſit Jeruſalem il en tira mille ouvriers qu'il emmena captifs a Babylone *m*. Mais parce que ce moyen n'eſt pas encore ſuffiſant de luy ſeul, & que de plus la trop grande depenſe empeſche ſouvent de s'en ſervir, je marqueray icy les cauſes ordinaires des depeuplemens, afin qu'eſtant une fois connuës il ſoit plus aiſe d'en trouver le remede. Ces cauſes ſont ou externes ou internes ; les externes ſont a guerre & les Colonies ; la guerre eſt un Monſtre qui ſe nourrit de ſang humain : & comme il eſt plus expedient pour la conſervation de l'Eſtat de l'entretenir au dehors à l'imitation des Romains *n*, elle ne ſe fait qu'aux

k *Statuit virgines ſine date nubere juſſit uxores eligerentur, non pecunia.* Trog. l. 5.

l *Quare qui inquillinos, & advenas ante hac, in civitatem receperunt, ſi magna ex parte ſeditionibus jactati ſunt.* Ariſt. 5. Pol. C. 3. *m* 4 Reg. 24. 16.

n *Fuit proprium Pop. Romani longe à domo bellare & propugnaculiis Imperii ſociorum fortunas, non ſua tecta deffendere.* Cic. pro L. M.

despens

despens de la vie & des biens des sujets. Les Colonies non plus ne se peuvent maintenir long-temps sans une considerable deduction d'hommes, ainsi qu'on le voit en celles d'Espagne. C'est pour ce sujet que les Romains durant la guerre d'Annibal & quelques années depuis cesserent d en lever *o*, & que Vitellius Paterculus contoit pour un si grand mal que Graccus en eust envoyé hors d'Italie, parce qu'elles estoyent par là hors de pouvoir de secourir le cœur de l'Empire en cas de besoin *p*. Les autres causes sont internes, les principales sont les Tributs, le deffaut de l'agriculture & du commerce, l'excez des Festes, & quelques autres encore dont nous marquons les inconveniens & les remedes en un autre endroit de ce livre.

La Cour est encore une des principales causes de la solitude des Villes, car comme le foye attire à soy la chaleur naturelle lors qu'il est ttop ardent, & laisse les autres parties sans esprits & sans force, de mesme la pompe de la Cour, ses commoditez & ses delices, le gain des arts & l'occasion des recompenses allechent les hommes, principalement les ouvriers & les Artisans, lesquels se persuadent sans peine que c'est une vie plus oisive de servir que de travailler. Les personnes mesmes de la premiere qualité pour joüir de la presence du Prince & gouster les charmes de la Cour quittent leurs Estats, ce qui fait que n'en pouvant apres prendre soin & emportant tous leurs revenus pour fournir à leur entretien, & à mille dépenses superfluës, ces malheureux Estats se trouvent pauvres & deserts, au lieu qu'ils seroyent riches & peuplez si le Maistre s'y tenoit. L'Empereur Iustinien fit une prudente reflection sur ces inconveniens, & institua expres un certain Magistrat pour y remedier *q*: Le Roy Dom Juan

o Vellejus l. 1.

p *In legibus Gracchi inter perniciosissima numeraverim quod extra Italiam colonias posuit.* Vell. lib. 2.

q *Invenimus enim quia paulatim Provinciæ suis*

Juan II. fit la mesme chose lors qu'il ordonna à tous ceux qui estoyent venus voir sa Cour de retourner en leurs Terres, ainsi que l'Empereur Trajan avoit encore fait autrefois.

Les droits d'Ainesse sont encore tres-prejudiciables à la propagation, particulierement en Espagne, où l'aisne prend tout le bien de la famille, chose qui paroissoit tout à fait injuste au Roy Theodoric *r*, en ce que les cadets ne pouvant pas si bien se marier, ou ils se font Religieux, ou ils s'en vont à la guerre. Platon pour ce sujet appelloit la richesse & la pauvreté les anciennes pestes des Republiques, connoissant que tous leurs maux venoyent de ce que les biens n'y estoyent pas bien partagez. Si tous les Citoyens avoyent suffisamment dequoy s'entretenir chacun selon sa condition, les Republiques seroyent sans doute plus florissantes : cependant bien que l'utilité qui reviendroit de là fust grande, celle neantmoins de la conservation de la Noblesse par le moyen des fiefs * n'est pas moindre, en ce qu'il est necessaire qu'elle ait dequoy pouvoir fournir au service du Prince & de l'Estat ; C'est pourquoy on pourroit les conserver a l'ancienne noblesse, mais les refuser à la moderne, ordonnant en outre que les parens fussent jusques au quatriesme degré heritiers necessaires † sinon de tout le bien, du

habitatoribus spoliantur : magna vero hæc nostra civitas populosa est, turbis diversorum hominum, & maximè agricolarum suas civitates & culturas relinquentium. Auth. de quæst.

r *Iniquum est enim ut de una substantia quibus competit æqua successio, alii abundanter affluant, alii paupertatis incommodo ingemiscant.* Cas. lib. 1. Eph. 7.

* *Dans l'Espagnol il y a* fidei-commis, *ce qui est bon eu égard à la coustume & au Droit d'Espagne, mais j'ay crû qu'en nostre Langue* fiefs *viendroit mieux.*

† *Terme de droit.*

moins

moins d'une bonne partie ſ, afin d'éviter par là les donations & les legs tant ceux qui ne ſervent qu'à la vanité que ceux d'une devotion prodigue, qui ne regardant ny à la juſte meſure, ny à la proximité du ſang laiſſe les freres & les parens ſans aucun bien, contre l'ordre de la Charité, ce qui fait que les meilleures familles s'eſteignent, que les revenus de la Couronne s'épuiſent, que le peuple eſt incapable de payer les impoſts, que le pouvoir de ceux qui en ſont exempts s'acroiſt trop, & qu'au contraire celuy du ſouverain qui les tire diminuë : Moyſe reconnoiſſant les inconveniens de cét excez deffendit au Peuple les oblations du ſanctuaire parce qu'elles alloyent au de là du beſoin t : & la Republique de Veniſe à pourveu au meſme mal par ſes ſages ordonnances.

Enfin il faut prendre garde que les mariages ne ſe faſſent ny trop tard, ny trop toſt, trop tard parce que la ſucceſſion court riſque & que la Republique ſouffre par l'incontinence de la jeuneſſe; trop toſt par ce qu'il ſe trouve que les enfans eſtant preſque de meſme âge que les peres, ils leur perdent le reſpect ou impatiens de la ſucceſſion machinent contr'eux.

DEVISE LXVII.

Il émonde, il ne coupe pas.

LA Politique de ce Siecle preſuppoſe la malice & la fraude en toutes choſes, & pour s'en deffendre elle en employe d'autres beaucoup plus grandes ſans aucun égard de Religion, de juſtice ny de foy publique; elle enſeigne que tout eſt permis à l'Eſtat pour ſa conſervation & pour ſon progrés; Mais comme ces leçons ſont desja commu-

ſ *Commodum eſt etiam ut hæreditates non donatione, ſed iure cognationis tradentur.* Ariſt. 5. Pol. 8.

t Exod. 36. 5. & 6.

nes



nes elles ſe combattent & ſe détruiſent l'une l'autre aux dépens du repos public, & ſans meſme arriver à leur but. Que le Prince fuye donc une telle maiſtreſſe & qu'il écoute ſeulement la nature, puis qu'il n'y a point de raiſon d'Eſtat qui ſoit ſi aſſeurée, ſi fixe & ſi ſolide que celle qu'elle garde dans le gouver-

gouvernement des choses vegetatives & vivantes, & principalement celle qu'elle dicte à chaque homme par le moyen de la raison : Cette verite se voit dans les bergers & dans les Païsans pour ce qui regarde la conservation des troupeaux & le menage de la vie champestre ; & c'est d'où vient peut estre que les Rois qui ont passé de la Houlette au Sceptre & de la Charué au timon de l'Estat sont ceux qui ont le mieux gouverné leurs Peuples. Le Berger dont le devoir represente celuy des Princes *a*, se sert bien du laict & de la laine de son troupeau : mais avec telle moderation que ny il ne luy tire le sang ny ne luy rase la peau de si prés qu'il ne puisse plus se deffendre contre la rigueur du froid & l'incommodité du chaud : de mesme le Prince doit, comme dit le Sage D. Alonce *prendre moins garde à son bien propre quà celuy du public, parce que le bien du public est comme le sien propre* *. Le Païsan ne coupe pas l'arbre par le tronc quelque besoin qu'il ait de bois pour ses usages domestiques, il se contente d'en émonder les branches & encore ne les prend il pas toutes, il en laisse une quantité raisonnable afin que repoussant de nonveau il luy rapporte l'année suivante son fruict accoustumé. Le Fermier n'est pxs si circonspect, car ne portant aucun amour à l'heritage, il ne songe qn'à en tirer tout le profit pendant la joüissance de son bail, bien qu'apres le fonds demeure inutile au proprietaire *b*. La mesme difference se trouve entre le veritable Roy & le tiran dans l'imposition des tributs : celuy cy comme un violent possesseur qui craint de perdre bien-tost le Royaume, ne tache qu'à le dégra-

a *Væ Pastoribus qui disperdunt & dilacerant gregem pascuæ meæ dicit dominus. Ideo hæc dicit Dominus Deus Israël ad Pastores qui pascunt populum meum.* Jerem. 23. 1.

* L. 59. tt 1. p. 2.

b *Aliter utimur propriis, aliter commodatis.* Quint. de Orat.

de

der * pendant que la violence l'en laisse joüir, & il ne se soucie pas d'en arracher de telle sorte les branches qu'elles ne puissent plus repousser. C'est un Berger merce naire, comme parle l'Escriture, qui songe seulement à se repaistre luy-mesme & non pas son troupeau *c*, qui bien loin d'en prendre soin l'abandonne au Loup *d*. Le Prince legitime au contraire pese en levant des imposts l'équité de la cause, la quantité & le temps que la necessité requiert, enfin la proportion des biens & des personnes, & traitte en un mot son Royaume, non comme un corps qui mourir avec luy, mais qui se doit eterniser en ses successeurs ; n'ignorant pas que les Rois sont mortels, mais que le Royaume est immortel *e*. Ainsi dans l'esperance qu'il luy continuëra chaque année le revenu de ses fruits, il le conserve comme un depositaire asseuré de ses richesses qui les luy fournira dans de plus grandes necessitez ; car comme dit le Roy Dom Alonce, tirant sa pensée du precepte qu'Aristote donna autrefois à Alexandre le Grand, *le meilleur tresor d'un Roy & celuy qui se perd le plus tard, c'est le Peuple lors qu'il est bien gardé ; & à cecy s'accorde fort bien ce qu'à dit autrefois l'Empereur Justinien, que le Royaume & les coffres du Roy sont abondants & riches, lors que les sujets son riches & la terre abondante.*

Lors donc que le Prince impose des tributs avec cette moderation, c'est un devoir naturel aux sujets de les accorder, & une espece de rebellion que de les refuser. Car là dignité Royalle n'a point d'autre dote & la necessité publique d'autre secours. Il ne

* *Terme d'agriculture ; & la Metaphore est prise des Terres qu'on dit estre degradées lors qu'un Fermier en a mal usé.*

c *Væ Pastoribus Israël qui pascebant semet ipsos.* Ezech. 34. 2.

d Joan. 10. 12.

e *Principes mortales, Remp. æternam esse.* Tac. 3. Annal.

peut

peut y avoir de Paix sans Armées, point d'armées sans solde, point de soldes sans tributs *f*. Le Senat de Rome s'opposa pour ce sujet à l'Empereur Neron qui vouloit remettre les subsides, luy representant que sans eux l'Empire se detruiroit *g*. Les tributs sont le prix de la Paix, mais lors qu'ils sont excessifs & que le peuple ne reconnoist pas la necessité de leur imposition, il se soûleve aisement contre son Prince: Ce ne fut que par là que le Roy Dom Alonce le Grand se fit tellement haïr qu'apres beaucoup de travaux & de peine, il fut contraint de renoncer à la Couronne, & c'est encore ce qui fit perdre l'Estat & la vie à Dom Garcias Roy de Galice. Dom Enrique III. connoissoit bien sans doute l'importance de ce danger, lors que quelques-uns luy ayant conseillé de lever des imposts pour les frais de la guerre, il répondit *qu'il craignoit plus les mal-dictions de son Peuple que ses propres ennemis.* L'argent qui se tire des injustes imposts se mele avec le sang des sujets, comme celuy qui réjalit autrefois de l'écu que Saint François de Padoüe rompit en presence de Dom Fernand Roy de Naples †, & ce sang crie vengeance contre le Prince. Pour fuïr ces incoveniens il ne faut point lever de gros tributs sans faire connoistre au Peuple la raison qui y oblige, car lors qu'il en est une fois informé il s'y soûmet plus aisement; ainsi qu'il s'est veu en ceux qu'imposa le Roy Dom Fernand IV. & en l'accord que les Estats de Tolede firent d'un million sous le Regne de Dom Henrique III. avec permission d'en lever d'avantage sans le consentement des Estats pour soustenir la guerre contre les Mores; Car encore qu'il n'appartienne pas aux particu-

f *Neque quies gentium sine armis, neque arma sine stipendiis neque stipendia sine tributis haberi queunt.* Tac. 4 Hist.

g *Dissolutionem imperii docendo, si fructus quibus Resp. sustinetur removerentur.* Tac. 13. an.

† *Mont. coron. de S. Francesco de Pad.*

liers

liers d'examiner la Juſtice des impoſts, que ſouvent meſme ils ne penetrent pas la cauſe des deſpenſes, & qu'on ne les leur puiſſe communiquer ſans un riſque evident des ſecrets de l'Eſtat *h*, il y a tonſiours neantmoins certaines cauſes generalles qu'on leur peut repreſenter ſans inconvenient; & bien que la levée des impoſts ſoit un droit de la Souveraineté, qui en cela eſt aidée de la raiſon naturelle & divine, & que lors qu'ils ſont juſtes & neceſſaires, on ſe puiſſe diſpenſer du conſentement des ſujets, ſuivant ce que dit Dom Alonce *i*, il eſt pourtant de la prudence du Prince de tirer d'eux ce conſentement avec addreſſe, ou diſpoſer de telle ſorte leurs eſprits qu'il ne parroiſſe aucunement qu'on les force, car tout ce qui ſe peut ne ſe doit pas executer abſolument; Les Tailles ſont le frein du Peuple, ainſi que parlent les Saintes Lettres *k*, ce ſont elles qui le maintiennent dans la ſoûmiſſion, & le Prince dans l'authorité; & où eſt celuy qui pourroit gouverner des ſujets exempts? Mais il faut que ce frein ſoit ſi doux qu'ils ne regimbent pas alencontre, ainſi que le Roy Flave Erevige le remarque fort prudemment dans le treizieſme Concile de Tolede, diſant qu'un peuple n'eſtoit jamais mieux gouverné que lors qu'il n'eſtoit ny accablé du poids inconſideré des impoſts, ny ſa conſervation trop expoſee au peril par une décharge trop indiſcrete.

L'empire ſur les vies s'exerce ſans danger parce qu'il s'execute par le moyen de la Loy qui ne punit qu'un petit nombre pour ſervir d'exemple à tous les autres; mais il n'en eſt pas de meſme de l'empire ſur les biens, en matiere de contributions,

h *Tibi ſummum rerum judicium dii dedere: nobis obſequii gloria relicta eſt.* Tac. 6. ann.

i *El Rei puede demandare tomar al Reino lo que uſaron los otros Reyes e aun mas en las ſazones que lo uviere en gran meneſter, para pro communal de la tierra.*

k *Et tulit David frenum Tributi.* 2 Reg. vel Sam. 8. 1.

parce

parce qu'il comprend tout le general, & que le peuple est plus sensible à la perte de son bien qu'aux souffrances de son corps, principalement quand il est acquis avec la sueur & le sang, & qu'il se doit employer aux delices du Prince. Et en cela il faut faire reflection sur David, qui ne voulut pas boire de l'eau de la cisterne que les trois Soldats luy estoyent allé puiser en perçant les Escadrons de l'ennemy, de peur de boire le peril & le sang qu'elle leur avoit cousté †. Outre que ce n'est pas une bonne Politique de tenir le peuple bas par le moyen des imposts afin de le rendre plus sujet: car bien que la pauvreté, soit naturelle, soit accidentelle, r'abbaisse les esprits, la violence neantmoins les souleve & les porte à la rebellion *l*. Tous ceux d'Israël qui estoyent pauvres & endettez se joignirent à David contre Saül *m*, un Royaume n'est jamais plus obeïssant que quand il est riche. Le peuple de Dieu, quoy que rigoureusement traitté en Egypte, oublia neantmoins sa liberté pour l'abondance dont il y jouïssoit, & si tost qu'elle luy manqua dans le desert il pleura sa servitude.

Lors que le Royaume s'est donné sous cette condition qu'on ne levera point d'imposts sans son consentement, ou qu'il l'a obtenuë depuis par une declaration publique, ainsi qu'il arriva aux Estats de Madrid sous le Regne de Dom Alonce XI. où enfin qu'il a acquis ce droit par une longue prescription, comme en Espagne & en France, il faut de necessité que le Prince en ce cas attende le consentement des Estats, & qu'il ne s'expose pas au mesme peril où se vit Charles VII. Roy de France,

† *Num sanguinem istorum hominum, qui profecti sunt & animarum periculum bibam.* 2 Sam. vel Reg. 23. 17.

l *Ferocissimo quoque adsumpto, aut quibus ob egestatem, ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo.* Tac. 33. Annal.

m 1 Reg. vel Sam. 22. 2.

pour avoir voulu imposer un tribut sans en rien communiquer à son Conseil ; pour cet effet il est bon qu'il acquiere tant de credit aupres de ses sujets, que par un prejugé de son zele pour leur conservation, ils attribuent le poids des imposts à la necessité de leur propre interest, & se reposent aveuglément sur sa prudence & sur la connoissance generale qu'il a de l'estat des choses ; Ainsi que les Egyptiens se remirent entierement à la discretion de Joseph, lors qu'il leur eut imposé le tribut de la cinquiéme partie de leurs revenus *n*. Quand le peuple a cette confiance en son Prince, le Prince doit prendre garde en revanche à ne pas charger son peuple sans une evidente necessité & sans en communiquer avec son Conseil ; mais aussi si la necessité est si pressante qu'elle force à en user autrement, alors qu'il fasse en sorte de n'employer les contributions qu'à propos : car il n'est rien qui soit si sensible au peuple que de ne voir aucun fruit des taxes dont il est accablé, mais qu'au contraire elles sont employées à des usages inutiles ; qu'il prenne garde en outre à les discontinuer si tost que la necessité cessera, & qu'il ne fasse pas comme Vespasien qui continua pendant la paix l'imposition des tributs que la guerre avoit fait excuser *o* ; car apres le peuple les craint trop, quelques legers qu'ils puissent estre, s'imaginant tousiours qu'ils seront perpetuels. La Reyne Marie gagna les cœurs de tout son Royaume & le maintint dans la fidelité par la remise des imposts que Dom Sanche IV. son mary avoit levez sur les vivres. *

La plus grande difficulté consiste à faire approuver au peuple les contributions qui se levent pour

n *Salus nostra in manu tua est, respiciat nos tantum Dominus noster & læti serviemus Regi.* Genes. 47. 25.

o *Necessitate armorum excusata, etiam in pace mansere.* Tac. 2. Hist.

* Mar. Hist. d'Esp.

l'entretien de la guerre de dehors, & cela vient de ce qu'il ne peut comprendre l interest qu'il y a de la tenir tousiours autant qu'on peut dans les Estats estrangers pour maintenir les propres en paix, & ne voit pas que la deffence du bouclier a moins de risque que celle du casque, parce qu'il est plus eloigné de la teste. La veuë du peuple est courte & ne penetre pas si avant, il est plus sensible aux maux presens qu'aux biens à venir, sans considerer que toutes ses richesses ne seront pas capables aprés de le delivrer *p*: C'est pourquoy il a besoin de la prudence & de l'adresse de son Prince pour comprendre ce qui est de son propre interest.

Au reste, il faut bien prendre garde dans les Imposts à ne pas charger la Noblesse; car comme ce sont eux qui la distinguent du menu peuple, elle ne peut souffrir qu'on liégale à luy, & qu'on rompe les privileges qu'elle a acquis par sa valeur & par sa vertu; c'est pour ce sujet que celle de Castille prit les armes contre le Roy Dom Alonce III. qui la vouloit obliger à payer tous les ans cinq Maravedis d'or pour fournir aux frais de la guerre †.

De plus il ne faut rien lever sur les choses qui sont absolument necessaires à la vie, mais seulement sur celles qui ne sont que pour les delices, la curiosité, l'ornement & la pompe; car outre que par là on corrige leurs excez, c'est que de plus il n'y a que les riches sur qui la charge tombe, & qu'au contraire les Laboureurs & les Artisans qui sont la partie de l'Estat qui a le plus de besoin d'estre conservée, sont soulagez. Les Romains mirent autrefois de grosses taxes sur les Aromats, sur les Perles & sur les Diamans qui venoyent d'Arabie; & Alexandre Severe fit la mesme chose sur les Char-

p *Plerumque accidit ut quæ provinciæ pecuniæ parcendo, remota pericula contemnunt incumbentibus demum malis, desperato sæpe remedio graviora sentiant detrimenta.* Paul. Jou;

† Mar. Hist. d'Esp.

ges qui servoyent plus à la debauche qu'à la necessité ; c'est une partie de la reformation que d'encherir les delices.

Il n'y a point d'Imposts moins prejudiciables aux Royaumes que ceux qui se levent dans les Ports sur les marchandises, car ce sont les Estrangers qui en payent la plus grande partie : aussi c'est avec une grande prudence qu'en Angleterre les deniers Royaux sont pris sur ces sortes sortes de taxes, tout le peuple en estant exempt.

Le plus grand inconvenient des Tailles & des Entrées est dans les Receveurs & dans les Commis, parce qu'ils font quelquefois plus de tort que les Imposts mesmes, & il n'est rien que les sujets portent plus impatiemment que la violence de ces sortes de gens dans le recouvrement de leurs deniers. Ciceron dit qu'il n'y a jamais eu que la Sicile qui les ait soufferts avec patience ; & Dieu s'est plaint d'eux par la bouche d'Isaye, de ce qu'ils avoyent depoüillé son peuple *q*. Il y avoit en Egypte un Prophete qui presidoit sur les Imposts, & afin que ce peuple les confiast à une personne il falloit qu'elle fust consacrée à Dieu ; mais aujourd'huy on les abandonne à des Tyrans & à des usuriers, qui ne dépoüillent pas moins le Navire qui tend au Port, que pourroit faire le plus rude naufrage *r*. Quelle merveille donc que le commerce defaille dans les Royaumes, & que l'argent & les richesses n'y entrent point, si tout y est ainsi exposé à la volerie & au pillage ? Quelle merveille que les peuples soyent accablés du faix des contributions, si pour un denier qui revient au Prince il en demeure dix entre les mains de ses Ministres ? C'est pour ce sujet qu'aux Estats de Gua-

q *Populum meum exactores sui spoliaverunt.* Isa. 3.12.

r *Portus nostros navis veniens non pavescat ut certum nautis possit esse naufragium, si manus non incurrerint exigentium : quos frequentur plus affligunt damna, quam solent nudare naufragia.* Cassiod. lib. 4. Epist. 19.

dala-

dalajara ſous le Regne de Dom Juan II le Royaume de Caſtille offrit un tribut de cent cinquante mille ducats, à condition qu'il tiendroit luy-meſme les Livres de miſe & de recepte, pour ſçavoir à quoy cette ſomme s'employeroit, & empeſcher qu'elle ne fuſt à la diſcretion de ceux qui gouvernoyent l'Eſtat pendant la minorité du Roy *. C'eſt pour ce ſujet encore que le Royaume de France propoſa à Henry II. la caſſation des Receveurs, promettant en revange d'aſſigner à ſa Majeſté par tout où il luy plairoit, ce qui ſeroit neceſſaire pour ſa deſpenſe, à quoy le Roy s'accordoit déja ſi quelques Conſeillers ne l'en euſſent diſſuadé. Les Royaumes de Caſtille ont auſſi offert pluſieurs fois la meſme choſe, s'obligeant encore de plus au dégagement de la Couronne; mais on a jugé que ce ſeroit un trop grand dechet à l'authorité du Roy, ſi le Royaume eſtoit ſon tuteur, outre qu'un pareil pouvoir n'eſtoit pas ſans peril. Mais la plus vetitable cauſe eſt qu'on a de la peine à ſe deſſaiſir du maniement des finances, & s'oſter le moyen d'enrichir tant de perſonnes; le credit du Prince ne conſiſte pas à adminiſtrer, mais à poſſeder. La Republique Romaine a eſté auſſi jalouſe du bien qu'aucune autre du monde, cependant comme elle connoiſſoit fort bien la difficulté & l'embarras qui ſe trouve dans les recouvremens, elle ordonna que les Provinces fourniroyent elles-meſmes & ramaſſeroyent leurs tributs; mais elle ne laiſſa pas pour cela de tenir les Magiſtrats dans leur devoir, afin que les recouvremens ſe fiſſent ſans avarice & ſans extorſion; en quoy Tibere particulierement a eſté merveilleuſement ſoigneux ſ. La douceur au recouvrement d'un tribut oblige le peuple à en accorder pluſieurs autres.

* Mar. Hiſt. d'Eſp.

ſ *Ne provinciæ novis oneribus turbarentur, utque vetera ſine avaritia aut crudelitate Magiſtratum tolerarent.* Tac. 4 Ann.

DEVISE LXVIII.



Sur ces deux Poles.

LEs Grecs, cette ingeniuse Nation, de qui nous avons tiré tant de curieuses choses, ont renfermé sous l'écorce de certaines fixions, ainsi que

que les Egyptiens dans leurs Hierogliphiques, non ſeulement toute la Philoſophie naturelle, mais meſme la Morale & la Politique, ſoit pour les chacher au ſimple vulgaire, ſoit pour les imprimer plus aiſement dans les eſprits par la douceur & par le divertiſſement des Fables. Voulant donc ſignifier le pouvoir de la Navigation, & les richeſſes qu'on acquiert par ſon moyen, ils ont feint que ce celebre Navire Argos, qui le premier du monde oza quitter la terre pour affronter les vents & la Mer, avoit conquis la fameuſe Toiſon de ce Bellier, qui au lieu de laine portoit de l'or ; exploit qui luy fit meriter d'eſtre conſacré à Pallas Deeſſe des Armes, & transfere au firmament pour eſtre une de ſes plus belles Conſtelations, en recompenſe de tant de perilleux voyages, & de la gloire d'avoir montre aux hommes qu'à l'aide des rames & des voiles, ils ſe pouvoyent frayer un chemin à travers les montagnes des flots, & conduire ſur eux au gre du vent, le commerce & les armes par toutes les parties du monde. Cette moralité & la collocation de ce Navire au rang des Aſtres du Globe celeſte, m'ont fait naiſtre la penſée d'en repreſenter icy deux pour eſtre les Poles du Globe terreſtre, & montrer que la Navigation eſt ce qui ſouſtient la terre par le moyen du commerce, & ce qui affermit ſes dominations par celuy des armes. Ces Poles ſont mobiles, mais c'eſt en leur mobilité que conſiſte la fermeté des Empires. Et à peine y a t'il une Monarchie qui n'ait aſſis ſes fondemens ſur eux, & par eux ne ſe ſoit conſervée. Si l'Eſpagne n'avoit les deux Mers Oceane & Mediterranée pour Poles, ſa grandeur tomberoit bien-toſt, en ce qu'eſtant composée de Provinces entierement éloignées les unes des autres, elles ſeroyent toutes en trop grand danger ſi les rames & les voiles ne les uniſſoyent pour faciliter le ſecours de leur conſervation & de leur deffenſe, les Navires & les Galeres eſtant les ponts de la Mer ; L'Empereur Charles V. & le Duc d'Albe conſeillerent pour cet effet au Roy Philippes II. d'eſtre toû-

toûjours muny de forces conſiderables pour la Mer; & le Roy Siſebut en reconnut fort bien l'importance, ayant eſté le premier qui ait fait valoir les Armes ſur les Mers d'Eſpagne. Themiſtocle donna le meſme conſeil à ſa Republique; & les Romains s'en ſervirent encore depuis pour ſe rendre les maiſtres du monde. Cét element environne & maitriſe la terre; la force & la viteſſe y ſont également jointes, & celuy qui les exerce avec valeur eſt arbitre de tout la Globe. Sur la terre les armes ne menacent & ne frappent qu'un ſeul endroit, ſur la mer elles le font à tous; il n'y a ny ſoin ny diligence qui puiſſent touſiours tenir toutes les coſtes ſur leurs gardes; il n'eſt point de forces qui les puiſſent ſuffiſamment munir; c'eſt la Mer qui a rendu toutes les nations traitables, ſans elle elles ſeroyent encore ſauvages de paroles & de mœurs, n'y ayant que le commerce de la navigation qui rende l'uſage des langues ſi commun, ainſi que l'antiquité l'a voulu donner à entendre en feignant que le timon du navire Argo parloit, pour ſignifir que toutes les nations avoyent commerce enſemble par ſon moyen: En effet c'eſt la Navigation qui communique à chaque peuple les biens & les richeſſes de tous les autres, cette Province cy donnant reciproquement à celle là ce qui luy manque, utilité qui lie étroitement tous les hommes en mutuelle correſpondance par le beſoin que les uns ont des autres.

Ce pouvoir de la Mer eſt plus propre à certains Royaumes qu'a d'autres, ſelon leurs diverſes diſpoſitions & aſſiettes. Les Monarchies de l'Aſie ont plus beſoin des forces de la terre que de celles de la Mer; au contraire les deux Republiques de Veniſe & de Gennes, dont la premiere eſt ſituée ſur l'eau, & l'autre auprés, mais en un endroit qui paroiſt pluſtoſt un écueil de la Mer, qu'une partie de la Terre, ne peuvent ſe faire valoir que par la Navigation, & tant qu'elles s'en ſont ſervies elles ſe ſont renduës redoutables: De meſme l'Eſpagne, qui depuis les Pirenées n'a rien autour d'elle que la Mer, doit

fonder

fonder tout ſon pouvoir ſur les armées navales, ſi elle veut aſpirer à la domination univerſelle. La diſpoſition y eſt grande & la commodité des Ports telle qu'il faut pour empeſcher la Navigation aux autres peuples qui s'enrichiſſent par elle, & amaſſent des forces pour nous faire la guerre avec plus d'aſſeurance : Pour cét effet il ſeroit bon de pourvoir par le moyen des armes à la ſeureté du commerce & de la marchandiſe, puis qu'ils ſont les deux principalles cauſes des plus grandes Navigations ; que ce ſont eux qui de tous les Ports font autant de Magazins d'armes, & de greniers, qui enrichiſſent le Royaume de toutes les choſes neceſſaires, qui luy fourniſſent dequoy entretenir les armees, qui l'augmentent enfin & le peuplent. Ce ſont tous ces biens ſans doute que vouloit repreſenter Ezechiel ſous l'Allegorie des Navires, dont la Ville de Tir ſe ſervoit pour communiquer avec toutes les Nations, comme ayant ſa ſituation dans la Mer *a*, & eſtant l'abord de tous les vaiſſeaux & de tous les Mariniers *b*. Les Perſes, les Lydiens & les Libiens combattoyent en ſes armées & pendoyent à ſes murailles leurs caſques & leurs écus *c*; Les Cartaginois la rempliſſoyent de toutes ſortes de richeſſes, d'or, d'argent, de fer & de tous les autres metaux *d*. Il n'y avoit en un mot aucune ſorte de biens ſur la terre qui ne ſe trouvaſt en ſes Foires ; auſſi le Prophete l'appelloit-t'il abondante & glorieuſe *e*, & diſoit que ſon Roy ne s'eſtoit rendu puiſſant que par le negoce *f*. Et quelle autre choſe eſt-ce que le commerce qui a rendu les Republiques de Sidon, Babylone, Ninive, Rome & Cartage ſi fleuriſſantes en armes & en richeſſes ? Quand Veniſe & Gennes ont ceſſé de trafiquer elles ont ceſſé d'eſtre glorieuſes. La Hollande ſur trois ou quatre pouces, je ne diray pas de terre, mais de ſable, incapable de recevoir ny

a Ezech. 27. 3. *b* ibidem. *c* Ezech. ibidem.
d ibidem. *e* ibidem. *f* Ezech. 28. 1.

béche ny charruë entretient de nombreuses armées par l'abondance & par les richesses de la Mer, & elle conserve des villes si frequentes & si peuplées, que les plus fertiles campagnes de toute la terre ne suffiroyent pas pour les nourrir. La France n'a aucune mine d'or ny d'argent, cependant combien fait-elle admirer son industrie par le commerce de ses denrées, & combien s'enrichit-elle par milles inventions de fer, de plomb, d'estain & autres choses semblables, pendant que par nostre negligence nous laissons perdre une grande quantité de biens dont la Mer nous est prodigue ? Nous faisons venir en Espagne avec beaucoup de peril & de peine, & des parties les plus éloignées du monde, les Diamans, les aromats & plusieurs autres richesses, & nous ne passions pas outre, au lieu que les autres s'enrichissent de nostre travail les communiquant à toutes les Provinces d'Europe, d'Affrique & d'Asie. Les Genois tirent de nous l'or & l'argent qui leur sont necessaires pour negotier, & puis il se trouve que nous leur donnons du retour pour leurs negoces : La soye, la laine, l'acier, le fer, & mille autres matieres sortent de chez nous toutes simples & y rentrant en suitte travaillées en differentes formes nous les rachetons beaucoup plus cher, à cause du port & de la façon ; de sorte qu'on peut dire que les autres Nations ne sont industrieuses qu'à nos despens. On nous ameine des marchandises qui ne servent qu'à la veuë ou qui se consomment bientost, & on nous emporte nostre Or & nostre argent, qui sont des choses solides & d'eternelle durée, dont les Estrangers, & le plus souvent mesme nos propres ennemis s'enrichissent, pendant que nous nous en appauvrissons. C'est la plainte que faisoit autrefois l'Empereur Tibere au sujet de l'excez que faisoyent les Dames Romaines en Perles & en Diamans g. V. A. R. MONSEIGNEUR, acquerra

g *Quis lapidum causa pecuniæ nostræ, ad externas, aut hostiles gentes transferuntur.* Tac. 3. ann.

une

une gloire immortelle, si elle favorise le commerce & la marchandise, & fait exercer la Navigation à tous ses sujets, aux Roturiers par eux-mesmes & aux Nobles par tierce personne, puis que le revenu des fruits de la terre n'est pas plus naturel que celuy du trafic, en donnant une chose pour une autre ou pour de l'argent. Les Princes de Tyr ne mepriserent pas autrefois la marchandise; & les Flottes que Salomon envoyoit en Tharse ne portoyent pas seulement les choses necessaires, mais aussi celles qui pouvoyent augmenter ses richesses & l'élever en puissance par dessus tous les autres Princes du monde *h*. Pompée mettoit son argent à interest; la Noblesse de Rome & celle de Carthage ne se tenoyent point des honnorées par le trafic & par le negoce: Rome erigea un College de Marchands, & c'est de là je m'imagine que les Hollandois ont tiré l'institution de leurs Societez: avec combien plus de commodité pourroit-on faire la mesme chose en Espagne, se servant pour plus seure navigation de vaisseaux armez, ce qui non seulement la rendroit opulente, mais aussi formidable à toute la terre? C'est dans la connoissance de toutes ces commoditez que les Roys de Portugal se sont ouvert par la force des armes le commerce dans l'Orient au travers des Mers inconnuës, & que fondant par ce commerce & par ces armes un nouveau & ample Empire, ils y ont introduit la Religion qui n'eust pas pû voler en des Provinces si éloignées, non plus qu'en suite aux parties Occidentales par l'industrie & par la valeur des Castillans, si elle ne se fust servi des plumes des Antennes & des estendars de l'arbre de la Croix, comme d'autant d'ailes pour s'aller faire connoi-

h *Quia Classis Regis per mare cum classe hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde argentum & aurum, & dentes Elephantorum & Simias & Pavos. Magnificatus est ergo Rex Salomon super omnes Reges terræ divitiis & sapientia.* 1. vel 3. Reg. 10. 22.

stre à cette nation Payenne à qui ces nouveaux hostes estoyent auparavant si inconnus qu'elles n'en avoir seulement jamais oüy parler ; de sorte que recevant d'eux la veritable lumiere de l'Evangile & le pain divin qui luy estoyent apportez de si loin *i*. Elles s'écrie de joye maintenant avec le Prophete Isaye : *Qui est ce qui m'a engendré, ceux-cy, puis que je suis sterile & destituée ? j'ay esté captive & bannie, & qui est-ce qui m'a nourri ceux cy ? j'estois laissee seule, ceux-cy d'où sont-ils ? l.*

DEVISE LXIX.

Par le fer & par l'or.

LA Providence divine n'a pas voulu que cette Monarchie de l'Univers fust un seul moment sans or & sans fer ; celuy-là pour la conserver, celuy cy pour la deffendre ; car si elle ne les crea pas en mesme temps que le monde, le Soleil du moins qui en est le second moderateur, travaillant dés le premier instant de sa creation à purifier & à dorer les matieres Metalliques, fonda pour ainsi dire, dans les montagnes des coffres publics, & Mars dans le mesme temps comme president de la guerre les reduisant en acier & en fer, y bastit des magazins. Les Armes sont les bras des Republiques, & les finances son sang & ses esprits ; de sorte que si ces esprits & ce sang ne donnent de la force à ces bras, & que ceux-cy reciproquement ne deffendent ceux-là, tout le corps tombe bien-tost sans force & demeure exposé à la violence. Pline dit qu'il y a dans les Indes une espece de fourmis, qui au lieu de grains de bled ramasse des grains d'or. La Nature n'a pas accordé l'usage de ce pretieux metal à ces laborieux animaux, mais elle a voulu

i *Facta est quasi navis institoris, de longe portans panem suum.* Prov. 31. 14.
l Isaye 49. 21.



que comme maiſtres de toutes les Republiques ils leur montraſſent l'importance qu'il y a à amaſſer des richeſſes. Et bien que ce ſoit l'opinion de quelques Politiques que l'amas en eſt dangereux, comme ne faiſant qu'exciter la convoitiſe des ennemis & ſoûlever leurs armes, ainſi qu'il arriva à Eze-

chias, pour avoir montré ses tresors aux Ambassadeurs d'Assyrie *a*, & que les Egyptiens pour cét effet employoient tous les deniers Royaux en bastimens : ces raisons neant-moins & ces exemples n'ont point de force, car la guerre dont Ezechias fut affligé ne luy arriva pas pour la montre de ses richessus, mais pour la vanité de cette montre, ayant plus mis son cœur en ses tresors qu'en Dieu, ce qui fit qu'Isaye luy en predit la perte *b*; Et les Egyptiens n'employoient pas les leurs en bastimens par aucune crainte de danger, mais seulement par une vaine gloire, & afin d'amuser les sujets, ainsi que nous dirons bien-tost. Si le Prince amasse des tresors par avarice & qu'il ne s'en serve pas aux occasions de deffense & d'attaque que la necessité requiert, mais laisse les garnisons & generalement toutes les armées à depourveu par la crainte de faire trop de despense, je pense bien qu'alors il attirera contre luy toutes celles de ses ennemis, leur donnant occasion de forger des clefs pour ouvrir ses coffres; mais s'il les garde pour des despenses de service & de necessité, il se fera craindre & respecter d'eux; car l'argent est le nerf de la guerre *c*. C'est avec luy qu'on achete des amis & des alliez, & les coffres en un mot, ne rendent pas les Estats moins formidables que font les magazins & les artilleries; de sorte que ce n'est pas une avarice, mais une Politique que de les remplir.

Ce n'est pas assez que les tresors soyent partagez entre toutes les parties du corps de l'Estat, ainsi que vouloit Chlorus dans Eutrope *d*; car les richesses mettent le Prince en seureté, mais les peuples

a 2 ou 4. Reg. 20. 13.

b 2 ou 4. Reg. 20. 17.

c *Sed nihil æque fatigabat, quam pecuniarum conquisitio: eos esse belli civilis nervos dictitans.* Tac. 2. Hist.

d *Melius publicas opes à privatis haberi quam intra unum claustrum asservari.* Eutrop.

en

en peril : Ceriales disoit à ceux de Treves que leur opulence estoit la principale cause de leurs guerres *e*. Si la communauté est pauvre & les particuliers riches, les maux font leur effet avant qu'on puisse y apporter remede, & les Conseils ne sçavroyent reüssir, parce qu'on fuit tousiours les resolutions qui tendent au bien public par la voye de la depense particuliere, ce qui fait qu'on ne consent qu'avec peine à la guerre. Aristote pour ce sujet blâmoit l'ordre de la Republique de Sparte en laquelle il n'y avoit point de tresor public *f*. Si l'on est plus attentif au bien particulier qu'au general g, comment se resoudra-t'on à remedier au mal general par le mal particulier ? La Republique de Gennes peche encore en la mesme chose ; & Caton au rapport de Saluste, n'attribua point à d'autre cause la ruïne de celle de Rome dans la Harangue qu'il fit au Senat contre les complices de la conjuration de Catilina ; comme s'estant departie, ainsi que l'explique Saint Augustin *, de sa premiere institution, où les particuliers estoyent pauvres & la communauré riche, & c'est dont se plaint Horace en l'une de ses Odes †.

Les grand Rois par une certaine confiance de leur pouvoir méprisent ordinairement l'amas des richesses ou la conservation de celles qui sont déja ac-

e *Penes quos aurum & opes præcipuæ bellorum causa.* Tac. 4. Hist.

f *Male etiam circa pecunias publicas constitutum est apud illos, quia neque in publico habent quicquam, & magna bella gerere coacti pecunias ægre conferunt:* Arist. 2. Polib.

g *Privato usui bonum publicum post ponitur.* Tac. 6. annal.

* August. lib. 5. de Civit. Dei c. 12.

† ―――― *non ita Romuli*
Præscriptum, & intonsi Catonis
Auspiciis, veterumque norma,
Privatus illis census erat brevis,
Commune magnum.

quises,

quises, & ils se laissent emporter à la prodigalité, sans considerer qu'en n'ayant point de finances pour les occasions de necessité, ils sont contraints de charger leurs sujets d'imposts au grand risque de leur fidelité, & que plus la Monarchie est grande, plus les frais qu'il faut faire sont grands aussi : Les Princes sont des Briarées, qui s'ils reçoivent par cinquante mains dependent par cent; Les plus riches Royaumes ne suffisent pas à un prodigue. Il est de luy comme des nuës qui versent en une heure toutes les vapeurs qu'elles avoyent receuës en plusieurs jours ; & les tresors que la Nature avoit esté quarante siecles à amasser dans les coffres secrets des montagnes n'assouvirent pas l'imprudence prodigalité des Empereurs Romains. Cecy arrive particulierement aux successeurs qui trouvent des tresors déja amassez, estant assez ordinaire aux hommes de depenser inutilement ce qui ne leur a pas cousté de peine à acquerir. En moins de trois ans Caligula dissipa soixante-six millions d'or ; bien qu'en ce temps là un écu valust plus que ne font maintenant dix. La puissance est folle, & pour cét effet elle a besoin d'estre corrigée par l'œconomie, sans laquelle il est impossible que les Empires subsistent ; celuy de Rome commença à decliner si tost que les prodigalitez de ses Empereurs eurent épuisé ses tresors ; Le monde se gouverne par les richesses & par les armes ; & c'est ce que signifie la presente Devise par cette épée & par cette branche d'or, qu'un bras soustient au dessus du Globe de la Terre, pour montrer qu'elle se gouverne également par ces deux choses ; allusion tirée de la Fable d'Enée, qui sçeut par leur moyen penetrer dans l'Enfer & dompter ses Monstres & ses Furies. Une épee dont le fil n'est pas d'or ne sçauroit blesser, & la valeur destituée d'œconomie n'a point de force ; de sorte qu'un Prince ne se doit jamais resoudre à la guerre, sans avoir premierement examiné s'il la pourra soustenir : pour cét effet il est bon d'admettre les Tresoriers dans le Conseil, afin de representer en quel estat sont

sont les finances, & quels moyens on peut tenir pour prendre les armes avec plus de seureté. La puissance a besoin de beaucoup de circonspection dans les entreprises, & l'œconomie fait en l'esprit le mesme effet que la veuë sur le front; de sorte que si les Republiques en sont destituees elles seront aveugles, & tout ainsi que Polipheme, apres avoir perdu par l'astuce d'Ulisse le seul œil dont il estoit pourveu jettoit vainement des pierres pour se venger; elles de mesme, prodigueront inutilement leurs richesses & leurs tresors. Nous en avons veu consumer beaucoup en nos jours sans aucun profit, tantost en des diversions sur des craintes imaginaires, tantost en des troupes levées en vain, en des guerres qu'on eust pû aisément éviter par accommodement ou par dissimulation; & enfin en des contributions hors de propos, & autres depenses inutiles, par lesquelles les Princes en se pensant rendre plus forts, se sont rendus plus foibles. L'ostentation & les menaces d'un or imprudemment prodigué se dissipent d'elles mesmes, & les secondes sont moindres que la premiere, comme s'enervant reciproquement l'une l'autre: on peut aisement reparer les forces, mais non pas les richesses, de sorte qu'il ne s'en faut servir que dans la necessité. Enée ne montra pas le rameau d'or aux premiers Monstres qui se presenterent à luy, & il se contenta de tirer son épée †,

Le Prince épouvanté mettant le fer en main,
L'offre à ces Monstres d'air errans sur le chemin.

Mais quand il vit apres, que ny raisons ny prieres ne pouvoyent porter l'inflexible Charon à le passer à l'autre rive du fleuve, alors il se servit de la branche d'or qui jusques-là avoit esté cachée, & l'appaisa par ce present *h*.

† Virgil. 6. Æneidos.
h *Munus absconditum extinguet iras.* Prov. 21. 14.

† Si

† *Si cette pitié ne t'est considerable,*
Reconnoy pour le moins cette branche adorable,
Il ouvre le rameau sous ses habits caché,
Et son cœur furieux paroist tout relasché,
Le nocher admirant le present venerable,
Et l'éclat precieux de la verge adorable
Dont depuis si long-temps il n'avoit eu l'abord,
Fait avancer la pouppe & s'approche du bord.

Que les Princes ne dédaignent donc point l'œconomie, puis que c'est d'elle que dépend leur conservation, & qu'ils sont les Peres de famille de leurs sujets. Le cœur magnanime d'Aguste s'assujettissoit bien en faveur du bublic à écrire de sa propre main les revenus & les depenses de l'Estat ; l'Espagne seroit parvenuë dés long-temps à l'Empire universel du monde si elle avoit esté moins prodigue dans la guerre, & plus œconome dans la paix ; mais par une certaine negligence qui naist ordinairement de la grandeur, elle a laissé passer aux autres Nations les richessus qui l'avroyent pû rendre invincible. L'innocence des Indiens nous fait avoir pour rien l'or, l'argent & les perles, & puis aussi simples qu'eux nous nous laissons rendre le change par les Estrangers qui nous les payent en cuivre & en plomb. C'est le Royaume de Castille qui par sa valeur & par sa force a erigé nostre Monarchie ; cependant les autres triomphent & il souffre, pour ne sçavoir pas se servir des immenses richesses qui luy viennent de dehors ; c'est ainsi que la Providence Divine égale les Puissances ; elle a donné de la force aux grandes, mais non de l'industrie, & aux petites non de l'industrie mais de la force. Au reste, afin qu'il ne semble pas que je découvre les playes sans les panser, je marqueray icy en peu de mots leurs causes & leurs remedes ; ces derniers ne seront pas des quintessences ou des rafinemens de la speculation qne la nouveauté approuve, mais que l'experience rejette, ce seront seulement de ceux que dicte la saine raison, & que l'ignorance méprise comme vulgaires,

† Virgil. 6. Æneid.

Les

Les fruits de la terre ſont les principales de toutes les richeſſes, il n'eſt point de mine plus riche dans les Royaumes que l'Agriculture: & c'eſt ſans doute dans la connoiſſance de cette verité que les Egyptiens faiſoyent repreſenter un ſoc de charruë au bout de leur Sceptre, comme pour ſignifier que tout le pouvoir de celuy-cy conſiſtoit en celuy-là; Le panchant du Veſuve enrichit plus par ſes bleds que les entrailles du Potoſi avec tout leur argent; ce n'eſt pas par hazard que la Nature a ſi prodiguement ſemé les fruits ſur toute la ſuperficie de la terre & caché dans ſes abiſmes les plus precieux metaux; elle a à deſſein rendu ceux-là communs, parce qu'ils devoyent entretenir le Monde *i*, & caché ceux-cy comme n'eſtant propres qu'à nourrir la convotiſe: Les fruits de la terre maintinrent l'Eſpagne ſi riche dans les ſiecles paſſez; que Louis XI. Roy de France eſtant venu à la Cour de Tolede du temps de D. Alonce*, il demeura ſurpris de ſa ſplendeur, & dit qu'il n'avoit rien veu de pareil, ny dans l'Europe ny dans l'Aſie, bien qu'il euſt parcouru toutes leurs Provinces, dans l'entrepriſe de ſon voyage de la Terre-ſainte. Un ſeul Roy de Caſtille † conſervoit alors toute cette ſplendeur, & un Roy encore travaillé de guerres inteſtines & de qui les Eſtats eſtoyent pour la pluſpart occupez par les Mores. Il y a meſmes des Eſcrivans qui rapportent qu'en ce ſeul Royaume il s'aſſembla de pluſieurs coins du monde pour la guerre Sainte cent mille Fantaſſins, dix mille Chevaux, & ſoixante mille chariots de bagage, & que Dom Alonce III. payoit tous les jours tant les Soldats que les Officiers & les Princes, chacun ſelon ſa Charge & ſa dignité. Toutes ces deſpenſes ſi hautes que l'experience d'aujourd'huy en rend la verité ſuſpecte, eſtoyent alors fournies par la

i *Maxima pars hominum è terra vivit & fructibus arboris.* Ariſt. l. 1. Pol. c. 5.

* Mar. Hiſt. d'Eſp.

† Mar. Hiſt. d'Eſp.

ſeule

ſeule Caſtille ſans l'aide d'aucunes richeſſes eſtrangeres, juſqu'à ce qu'un Baſque s'eſtant un jour ecarté ſur la Mer, la fortune luy laiſſa voir ce nouveau monde, ou ignore ou oublié des Anciens, & reſervé à la gloire de Colomb, qui apres la mort de cét Eſpagnol jouiſſant des deſſeins qu'il avoit faits, entreprit de verifier la découverte de ces Provinces que la nature n'a pas ſans deſſein ſeparées des autres par de ſi vaſtes moutagnes de flots. Il communiqua d'abord ſa penſée à quelques Princes, afin d'en tirer de l'aſſiſtance, mais aucun n'adjouſta foy à une ſi grande nouveauté; ſi cette incredulité fuſt partie de leur prevoyance, elle leur auroit fait meriter la loüange qu'acquirent autrefois ceux de Cartage, lors que certains Matelots ayant repreſenté un jour dans leur Senat qu'ils avoyent découvert une Iſle merveilleuſement riche & delicieuſe, ils les firent mourir, jugeant qu'une pareille découverte ſeroit prejudiciable à leur Republique; mais ils agirent par une autre cauſe. Colomb eut donc recours enfin aux Rois Catholiques Dom Fernand & Iſabelle, dont les genereux courages capables de pluſieurs mondes, ne ſe pouvoyent contenter d'un ſeul; de ſorte qu'en ayant receu l'aſſiſtance neceſſaire, il ſe mit ſur mer, & apres pluſieurs longues n'avigations auſſi dangereuſes par la deffiance de ſes compagnons que par les écueils inconnus de la Mer, il retourna en Eſpagne avec des vaiſſeaux chargez d'or & d'argent. Nos peuples admirerent ſur les bords du Gaudalquivir ces precieux accouchemens de la terre mis au jour par la ſueur des Indiens, & emmenez de chez eux par noſtre hardiſſe & par noſtre induſtrie: mais une ſi grande abondance renverſa bien-toſt toutes choſes: l'Agriculture abandonna la charuë, & ſe reveſtant d'or & de ſoye elle commença à eſtre plus curieuſe de ſes mains noircies des ardeurs du Soleil; La marchandiſſe quittant ſon contoir prit la ſelle & courut par les ruës & par les marchez: Les Arts mépriſerent les inſtrumens mecaniques; Les Monnoyes d'or & d'argent ne voulurent plus s'allier avec

avec les autres metaux, & demeurant toutes pures elles le firent ardemment rechercher de toutes les Nations : Que diray-je? le mépris qu'on commença à faire de l'Or par l'abondance qu'il y en avoit, encherit jusques aux plus viles choses, & il nous arriva de mesme qu'à l'empereur Neron, lors qu'un Affricain le trompa en luy disant qu'il avoit trouvé en son heritage un grand tresor qu'il croyoit avoir esté caché autrefois par la Reyne Didon, soit de peur que l'abondance des richesses n'abbatardist la valeur de ses sujets, ou que la convoitise ne portast la guerre dans ses Provinces ; ce qui ayant esté crû de l'Empereur qui se tenoit deja tout asseuré de ce tresor, on commença à prodiguer les anciennes richesses sur la vaine esperance des nouvelles, dont l'attente est tousiours la cause des necessitez publiques *k* : De mesme nous, flattez d'une fortune imaginaire & ne pensans pas avoir davantage besoin de coffres fixes, nous crûmes que c'estoit asses de ces mobiles & incertains des vaisseaux ; sans considerer que par là tout nostre pouvoir dependoit de l'arbitre des eaux & du vent, ainsi que Tibere disoit de la vie des Romains, dont tout le soustien & les vivres venoyent des pays d'outre-Mer *l* qui est l'inconvenient que consideroit Alete pour persuader à Godefroy de se desister de la guerre Sainte.

C'est donc des vents que dependra ta vie?

Et comme les hommes esperent tousiours au delà de leurs revenus *m*, le faste & la pompe s'accru-

k *Gliscebat interim luxuria spe inani, consumebanturq; veteres opes, quasi oblatis quas multos per annos prodigeret, quin & inde jam largiebatur & divitiarum expectatio, inter causas publicæ paupertatis erat.* Tac. ibid.

l *At Hercule nemo refert quod Italia externæ opis indiget; quod vita Pop. Rom. per incerta Maris & tempestatum quotidie vivitur.* Tac. 3. an.

m *Sæpe enim de facultatibus suis amplius quam in his est, sperant homines.* Instit. Justin. quibus ex caus. Man. §. in fraudem.

rent, les gages, les soldes & generalement toutes les autres depenses de la Couronne augmenterent sur le pied de ces richesses à venir, qui estant apres mal administrées & conservées ne purent suffire à tant de frais, & donnerent lieu aux endebtemens, & les endebtemens aux usures. La necessité donc qui croissoit de jour en jour força à de nouvelles depenses; mais rien ne prejudicia tant au bien public que le changement qu'on avoit apporté à la Monnoye, en ne considerant pas qu'elle veut estre conservée aussi pure que la Religion, & que les Rois Dom Alonce le Sage, Dom Alonce XI. & Dom Enrique II. avoyent mis eux & leurs Estats en peril par une semblable faute. Ces experiences devoyent nous avoir rendus sages; mais quand il y a de la fatalite dans les maux ils sont incapables de servir d'exemple. Le Roy Philippes III. demeurant donc sourd a ces advertissemens, doubla le prix de la Monnoye de cuivre, proportionnée jusqu'à lors à l'achapt des petites marchandises & à la valeur des plus grosses pieces. Les Estrangers reconnoissant le prix que le coin du Roy donnoit à cette vile estoffe en firent aussi-tost grand trafic menant du cuivre tout preparé aux costes d'Espagne, & en remportant pour payement, de l'or, de l'argent & autres bonnes marchandises, par où ils luy firent plus de tort que s'ils luy eussent attraisné tous les serpens & toutes les viperes de l'Affrique; & les Espagnols qui auparavant se mocquoyent des Rhodiens pour avoir voulu introduire chez-eux l'usage de leurs Monnoyens de cuivre se rendirent la risée non seulement des Rhodiens, mais de toutes les Nations. Le commerce fut rompu par cet embarrassant & vil metal, toutes choses encherirent, & insensiblement les marchandises manquerent, ainsi que du temps de Dom Alonce le Sage; on n'acheta ny on ne vendit plus, ce qui diminua les revenus de la Couronne & obligea à inventer de nouveaux imposts, par où toute la substance de la Castille fut derechef consommée; les mesmes maux d'autrefois se renouvellant par une produ-

production reciproque des uns & des autres, qui font comme un cercle, & qui à la fin causeront nostre ruine si on n'y applique le remede en remettant la Monnoye à sa premiere & veritable valeur. Qui est ce donc qui ne se seroit pas imaginé qu'avec l'or de ce monde là on ne deust conquerir celuy-cy? & cependant nous voyons qu'on avoit fait auparavant de plus heureuses entreprises par la seule valeur, que depuis par les richesses, ainsi que Tacite le remarqua du temps de Vitellius *n*. Les autres Royaumes estrangers éprouverent aussi d'abord ces mesmes inconveniens de la découverte des Indes pour la confiance de tant de richesses; toutes choses encherirent chez eux comme elles avoyent fait chez nous, leurs depenses allerent au delà de leurs revenus, & avec d'autant plus de prejudice pour eux qu'ils sont beaucoup plus éloignez de ce pays & que le remede de l'or & de l'argent qui en doivent venir & qu'ils ne peuvent recevoir que de nous est plus incertain.

Voila les maux qui nous sont venus de la découverte des Indes, & nous n'en pouvons connoistre la cause sans en connoistre en mesme temps les remedes. Le premier est de ne point mépriser l'Agriculture sur la confiance de ces richesses des metaux, puis que celles des fruits sont plus naturelles, plus certaines & plus communes à tout le monde; pour cet effet il est necessaire d'accorder des privileges aux Laboureurs & de les delivrer du poids de la guerre & de tous autres.

Le second est, que puis que toutes les choses du monde se restablissent par des moyens opposez à ceux qui les avoyent destruites, & que les depenses sont plus grandes que l'attente de ces metaux; le Prince ainsi qu'un prudent pere de famille, doit faire en sorte, suivant le conseil que donnerent autre-

n *Vires luxu corrumpebantur contra veterem disciplinam & instituta Majorum apud quos virtute quam pecuniâ res Romana melius stetit.* Tac. 2. Hist.

fois

fois les Senateurs à Neron *o* que les rentes publiques soyent plutost au dessus qu'au dessous des despenses ; ce qui se fera en moderant les superfluës, a l'imitation de l Empereur Antonin le Pieux, qui retrancha les soldes & les gages inutiles de l'Empire : ce que fit encore depuis Alexandre Severe, disant que celuy-la estoit un Tiran qui les entretenoit des entrailles de son Estat. Que ce soit un petit nombre de particuliers & non pas le Royaume tout entier qui regrette ces corrections. Si l'abus & l'imprudence ont enrichy les Offices & les Charges tant de la paix que de la guerre, si la vanité les a introduites sous pretexte de grandeur, pourquoy la prudence ne les corrigera t'elle pas ? Et comme plus les Monarchies sont grandes plus leurs desordres sont grands aussi, de mesme pourquoy les effets de ce remede ne seront ils pas semblables ? ,, Il n'est point de plus ,, grand tribut ny de meilleure rente que l'abstien des ,, depenses : l'or qui est une fois écoulé ne sçauroit ,, plus revenir ; les rivieres croissent par l'opposition ,, des digues, & arrester l'argent s'est fixer le Mercu- ,, re, Aussi je ne doute point que si un Prince apres estre bien informé par ses Ministres des depenses qui se pourroyent éviter tant par mer que par terre, se resolvoit à les moderer, ses revenus ne se trouvassent si faciles & si libres qu'ils suffiroyent à payer ses debtes, à rabaisser les tributs, & a amasser des tresors, ainsi que fit le Roy Dom Enrique III. *, qui trouvant le Domaine engagé delibera dans l'Assemblée generale des Estats, du remede qui s'y devoit apporter, lequel ne fut autre que celuy que nous proposons. Il faudroit aussi retrancher ce grand nombre de Tresoriers, de Maistres des Comtes & de Receveurs, qui comme nous disons autre part, ne sont que des sables de Libie, où se consument & se seichent tous les ruisseaux des finances qui passent par dessus.

o *Ut ratio quæstuum, & necessitas erogationum inter se congruerent.* Tac. 13. ann.

* Mar. Hist. d'Esp.

Le Grand Turc, quelques gros que soyent ses revenus, ne se sert neantmoins que de deux Intendans, l'un en Asie, l'autre en Europe: le Roy de France Henry le Grand, Prince aussi œconome que vaillant, ayant reconnu cét abus, reduisit les siens a un nombre raisonnable.

Le troisiéme remede est que puis que l'importunite des pretendans force les Rois à des choses qui ne se deuroyent point accorder †, on revoque tous les privileges, les exemptions & les recompenses prejudiciables aux biens de la Couronne, cela s'entend dans la concurrence des mesmes causes qui murent les Rois Catholiques à revoquer celles de Dom Enrique IV. dans une loy du recueil: *car*, (disent-ils dans une autre) *il ne faut pas que la liberalité se convertisse en destruction, & l'immuneté des sujets ne doit point prejudicier aux revenus du Prince* *. Que si le Prince par necessité ou par negligence n'a pas suivy cette reflection, il y faut remedier en suitte. Ainsi qu'il arriva apres le renoncement de Dom Ramire d'Arragon à la Couronne, auquel temps toutes les donations qui avoyent affoibly le Royaume furent cassées. Le Roy Dom Enrique le liberal & la Reyne Isabelle firent la mesme chose; & Dom Juan II. revoqua les privileges & les exemptions que luy & ses predecesseurs avoyent auparavant accordées. Il arrive aux Princes comme aux Idoles de Babylone, de dessus la teste desquels Jeremie dit que les Sacrificateurs prenoyent l'or & l'argent & l'employoient pour eux-mesmes *p*. Dom Enrique III. ayant reconnu un pareil abus se vit obligé à prendre

† *Sed quoniam plerumque in nonnullis causis inverecunda potentium inhiatione constringimur, ut etiam non concedenda tribuamus.* L. fi. C. de man. non Exec. l. 21.

* L. 3. tt. 10. l. 5. Recop.

p *Coronas certè aureas habent super capita sua Dii illorum: unde subtrahunt Sacerdotes ab eis aurum & argentum, & erogant illud in semetipsos.* Baruch. 6. 9.

les plus puiſſans de ſon Royaume, & à leur oſter tout ce qu'ils avoyent uſurpé à la Couronne, ce qui luy amaſſa de grands treſors.

Le dernier remede & qui devoit eſtre le premier, eſt que les Princes evitent tant en leur propre perſonne qu'en leur famille les depenſes ſuperfluës, afin que leurs ſujets en faſſent autant à leur imitation ; car pour qu'une reforme ait ſon effet il faut qu'elle commence par le Prince *q*. Saint Louïs Roy de France avertit autrefois ſon fils Philippes de ne faire aucune depenſe qui ne fuſt conforme a la raiſon *r*. Le mal vient de ce que les Souverains croyent qu'il eſt de la grandeur de ne tenir point de livres de compte, & que la profuſion eſt la liberalité d'un Prince, ſans conſiderer que les finances venant à leur manquer on les mépriſe, & que la veritable grandeur ne conſiſte pas en ces depenſes inutiles de jeux, de feſtes & d'oſtentation, mais dans les garniſons des forterеſſes & dans l'entretien des Armées. L'Empereur Charles V. modera aux Eſtats de Valladolid les charges & les penſions de ſon Palais. La generoſité des Princes eſt qu'ils ſoyent magnifiques envers tout le monde, & modeſte à l'endroit d'eux-meſmes ; C'eſt pour ce ſujet que le Roy Siſenand diſoit que les Rois doivent eſtre pluſtoſt chiches que prodigues *.

Au reſte, je reconnois bien tout le premier la difficulté de ces remedes ; mais comme a dit Petrarque ſur un ſemblable ſujet *ſ*. Je ſatisfait à mon devoir, puis qu'encore que tout ce qui eſt bon ne ſe puiſſe

q *A domeſticis volumus inchoare diſciplinam, ut reliquos pudeat errare quando noſtris cognoſcimur excedendi licenciam non præbere.* Caſſiod. l. 10. ep. 5.

r *Da operam ut impenſæ tuæ moderatæ ſint & rationi conſentaneæ.* Bellarm. in vit. S. Lud.

* L. 2. de Prol. dol. fuer. Lud.

ſ *Multa ſcribo non tam ut ſæculo meo proſim cujus jam miſeria diſperata eſt, quam ut me ipſum conceptis exonerem & animum ſcriptis ſoler.* Petrarq.

pas

pas executer, il ſe doit pourtant touſiours repreſenter pour le parfait accompliſſement du deſſein de ce Livre.

Je ne me hazarde point d'entrer dans le remede des Monnoyes, car ce ſont comme les prunelles des yeux de la Republique, auſquelles on ne peut toucher ſans les bleſſer; de ſorte qu'il vaut mieux les laiſſer que d'alterer leur ancien uſage: Il n'eſt point de ſi bon jugement qui puiſſe prevenir les inconveniens qui naiſſent de leur innovation tant que l'experience les ait découverts; car comme elles ſont la regle pour ainſi dire & la meſure des contracts, tout le monde pâtit de leur changement; le commerce ſe trouble, & la Republique ſe met en deſordre; C'eſt pour ce ſujet que le Royaume d'Arragon eſtablit avec tant de prudence apres le renoncememt de Dom Pedre II. à la Couronne, que tous les autres Rois feroyent ſerment avant que d'y arriver de n'alterer ny le cours ny le corps des Monnoyes; * c'eſt là un des devoirs du Prince, ainſi que l'écrivit le Pape Innocent III. au meſme Dom Pedre, lors que tout ſon Royaume ſe fut ſouſlevé contre luy; la raiſon eſt que le Prince eſt ſujet au Droit des gens, & qu'il doit comme pleigne de la foy publique ávoir ſoin qu'il n'arrive point d'alteration dans la nature des Monnoyes, laquelle conſiſte en matiere, en forme & en quantité; car un Royaume ne peut eſtre en bon ordre quand la monnoye n'y eſt pas pure. Mais afin de ne pas paſſer ſous ſilence une matiere ſi importante à la Republique, je diray ſeulement deux choſes; La premiere, que la Monnoye ſera touſiours juſte & exempte d'inconveniens, lors qu'on n'ajouſtera rien à ſa valeur naturelle que le prix de la façon, & que l'alloy répondra à celuy des autres Princes, puis que par ce moyen on empeſchera ſon tranſport hors du Royaume. La ſeconde, eſt qu'il faut fabriquer des pieces de meſme poids & valeur que celles des autres Princes, permettant que ces dernieres ayent auſſi cours puis qu'ils ne

* Mar. Hiſt. d'Eſp.

deroge aucunement à l'empire absolu du Souverain, que l'on se serve en ses Estats d'un coin estranger, ce coin ne faisant que marquer seulement le poids & la valeur du metal ; & ces advertissemens sont particulierement pour les Monarchies qui ont commerce avec diverses Nations.

DEVISE LXX.

En le separant on l'éclatte.

L'EMPIRE n'admet point de compagnon, & la Majesté ne se peut diviser ; car il est impossible que chacun des participans commande & obeïsse tout à la fois, puis que la puissance & les accidens ne peuvent pas estre si exactement partagez entre deux, ou l'ambition demeurer dans un tel equilibre, que l'un ou l'autre ne veüille avoir le dessus, ou que l'envie ne trouble leur concorde.

La puissance des Grands ne veut point de Rivaux,
La Foy ne regne point où regne plus d'un Maistre,
Et chacun se croit seul assez digne de l'estre. Lucain.

Il est impossible que les ordres de deux personnes qui gouvernent ne se contrarient Moyse & Aaron estoyent freres, cependant Dieu ayant donné celuy-cy pour compagnon à celuy-là, il falut qu'il presidast à leurs levres, & dictast à chacun ce qu'il luy falloit faire, de peur qu'il n'arrivast de la dissention entre eux *a*. La Republique n'a qu'un corps, par consequent elle ne doit avoir qu'une ame *b* ; Un Roy mesme dépoüillé ne peut estre souffert d'un autre au milieu de sa splendeur ; & c'est l'excuse qu'allegua le Roy de Portugal pour ne pas accorder refuge à Dom Pedre qui avoit esté chassé par son frere Dom Enrique. Il falût la force du Mariage, qui unit les

a *Et ego ero in ore tuo, & in ore illius & ostendam vobis quid agere debeatis.* Exod. 4. 15.

b *Unum esse Reip. corpus, atque unius animo regendum.* Tac. 1. An.

corps



corps & les cœurs, & la prudence des Rois Dom Fernand & Isabelle, pour empescher les inconveniens de leur commun Regne en Castille. La puissance & la concorde se trouvent difficilement sur un Trône *c*. Et bien qu'on loüe l'union de Diocle-

c *Quamquam arduum sit eodem loci potentiam & concordiam esse.* Tac. 4. Ann.

tien & de Maximien qui gouvernoyent l'Empire enſemble, cette union neantmoins eut ſes innonveniens & ſes troubles. Les Conſuls de Rome pour ce ſujet commandoyent anciennement tour à tour.

Si la neceſſité pourtant veut qu'on ait recours à plus d'une teſte, il vaut mieux qu'il y en ait trois, afin que l'authorité de l'une arreſte l'ambition des deux autres. Il ne peut y avoir de faction par tout où il ne peut y avoir d'égalité, & c'eſt ainſi que les Triumvirats de Ceſar, de Craſſus & de Pompée, d'Antoine, de Lepidus & d'Auguſte durerent quelque temps: Trois tuteurs, pour ainſi dire, ſoulagerent la minorité de Dom Enrique III. *, & l'Eſtat en fut mieux gouverné. C'eſt dans cette conſideration que Dom Alonce le Sage ordonna que pendant le bas âge des Rois il y euſt, ou un, ou trois, ou cinq, ou ſept Miniſtres qui gouvernaſſent, & ce ne fut que parce qu'on n'en uſa pas de la ſorte en celuy de Dom Alonce XI. que la Caſtille fut tellement travaillée de troubles par le gouvernement des deux Infants Dom Juan & Dom Pedre, qu'il fallut enfin que le Conſeil Royal s'emparaſt du Gouvernement; † mais avec tout cela un Empire diviſé ſera touſiours violent; ainſi qu'il arriva à la Monarchie d'Alexandre, qui bien qu'elle renfermaſt preſque tout le monde, dura neantmoins ſi peu pour avoir eſté partagée apres ſa mort entre pluſieurs Princes. Celle que les Affricains avoyent erigée en Eſpagne ſe ſeroit conſervée plus long-temps, s'il n'y fuſt pas arrivé la meſme choſe. C'eſt ce que veut dire la preſente Deviſe par cét arbre couronné, ſymbole du Royaume; pour ſignifier que ſi deux mains differentes, quoy qu'animées d'un meſme ſang, le tiroyent chacune de leur coſté elles le feroyent éclatter, & briſeroyent ſa Couronne. Car l'ambition humaine ne ſçait ce que c'eſt que de reconnoiſtre les liens de la nature. Quand les Eſtats ſont partagez entre les enfans, la Couronne ne peut con-

* Mar. Hiſt. d'Eſp.

† Mar. Hiſt. d'Eſp.

conſerver ſon union, chacun tire de ſon coſté & s'efforce d'eſtre ſeul comme eſtoit ſon pere. Nous en avons eu un exemple en Dom Sanche laiſné, † La Providence Divine avoit mis preſque toutes les Couronnes d'Eſpagne ſur ſon front afin que tant de forces unies enſemble ruinaſſent avec plus de facilité la domination des Affricains, & ſecoüaſſent un ſi rude joug. Cependant ce Prince meilleur pere que prudent Politique, partagea entre tous ſes enfans ce qui ne devoit tomber qu'en un ſeul, dans la penſee que l'intereſt de leur conſervation les feroit unir enſemble par la perte de l'ennemy commun; mais chacun d'eux voulut faire le Roy, de ſorte que la Majeſté diviſee entre tant de teſtes demeura ſans ſplendeur & ſans force; & comme les offences & les envies domeſtiques s'enracinent bien plus dans le cœur que celles de dehors, il s'eſleva auſſi toſt parmy eux de ſanglantes guerres civiles, au grand prejudice de l'Eſtat, chacun s'efforçant de detrôner ſon compagnon; L'epreuve d'une pareille faute devoit ſervir d'exemple à tous ſes ſucceſſeurs; cependant les Rois Dom Fernand le Grand, Dom Alonce l'Empereur, & Dom Jaime I. d'Arragon y ſont tombez, faiſant de ſemblables partages entre leurs enfans, ſoit que ce ſoit un effet de l'amour propre, ou une habitude de la condition humaine, qui amoureuſe des nouveautez releve ſouvent les opinions rejettées, & tient toûjours pour bien fait ce qui vient des anceſtres, ſi pluſtoſt il ne faut dire que nous cherchons exprés leur exemples pour ſervir d'excuſe à nos reſolutions. Dom Jaime II. fut bien plus prudent, lors qu'il ordonna que les Royaumes d'Arragon, de Valence & de Catalogne fuſſent touſiours joints enſemble.

Ces fautes ne s'excuſent ny par la Loy des douze Tables qui partage également les ſucceſſions entre les freres, ny par la raiſon naturelle, qui ſemble rendre communs aux enfans les biens de celuy qui leur a donné un commun eſtre; car le Prince

† Mar. Hiſt. d'Eſp.

est une personne publique qui doit agir comme Roy & non pas comme pere ; il faut qu'il regarde plus au bien de ses sujets qu'à celuy de ses enfans, & qu'il considere qu'il n'y a rien de plus daugereux pour le Royaume que d'estre divisé. De mesme le Royaume est un bien public, & qui par consequent doit estre consideré comme estranger ; de sorte que le Roy n'en peut pas disposer comme un particulier fait de son patrimoine, veu principalement que les sujets en se soûmettant à un chef, ont acquis un certain droit pour leur conservation, seureté, splendeur, & augmentation, lequel est incompatible avec la des-union du corps de l'Estat ; & comme ce droit est universel il l'emporte sur le particulier, & surmonte mesme l'amour paternel & la consideration de l'interest des enfans. Outre que par la division qu'on feroit d'un Royaume entre des freres, on ne procureroit rien moins que leur bien, puis qu'on ne feroit que leur donner des forces pour se faire la guere au sujet du partage, qui ne peut pas estre si égal que chacun en soit content. Les freres vivent en plus grande paix lors que leur entretien depend d'un seul ; car en ce cas il est aisé de les contenter par quelque raisonnable appanage qui puisse soustenir la splendeur de leur sang, ainsi que fit Josaphat *d* ; sans qu'on ait besoin de se servir de la barbare coustume des Turcs, ny de cette Politique impie, qui ne sçauroit croire aucune domination asseurée si le sable de son édifice n'est trempé dans le sang de tous ceux qui y peuvent pretendre, & n'est comme la chaux qui cimente ses pierres.

Toutes ces raisons font que la pluspart des Nations ont tousiours preferé la succession à l'eslection, reconnoissant combien un interregne est su-

d *Deditque eis pater suus multa munera argenti, & auri, & pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda: Regnum autem tradidit Joram eo quod esset primogenitus.* 1 Paral. 21. 3.

jet aux divisions, & qu'il y a moins de peril à recevoir un Prince qu'à le choisir *e*.

Puis donc qu'un seul doit succeder à la Couronne, il est plus conforme à la nature de suivre son ordre, preferant aux autres freres celuy qu'elle favorise le premier de la lumiere & de l'estre, & nous avons quantité d'exemples dans les saintes Lettres qui prouvent l'inconvenient qu'il y a de faire passer ce droit en une autre personne.

Le mesme droit a lieu aussi dans les femmes, & à faute d'hommes la Couronne leur doit escheoir, de crainte que la diversité des pretentions qui se trouve entre les Collateraux n'oblige à la diviser; & bien que la Loy Salique, sous pretexte de l'imbecillité des femmes, si plustost il ne faut dire que c'est un effet de l'ambition des hommes, ait nonobstant tant d'illustres exemples qui justifient le conseil & la valeur de ce sexe, regarde à quantité d'inconveniens pour l'exclurre de la Royauté; il n'y en a pourtant point de si prejudiciable que celuy que nous avons marqué : & au contraire il se trouve de grands avantages à l'y admettre, puis que comme nous avons déja dit, on evite les concurrences, & les guerres civiles qu'elles causent, & qu'en mariant l'heritiere à de grands Princes, comme il ne se peut faire autrement, on adjoûte de considerables Estats à la Couronne, ainsi qu'il est arrivé à celle de Castille & à la Maison d'Austriche; que si les inconveniens susdits ont lieu quelque part; c'est seulement dans les petites Principautez, de peur qu'en mariant les femmes avec des Rois, la famille ne se perde & que l'Estat ne se confonde.

e *Minori discrimine sumi Principem quam quæri.* Tac. 1. Hist.

DEVISE LXXI.



Le travail surmonte tout.

QU'EST-CE que le travail ne surmonte point; il dompte le fer, amolit l'airain, reduit l'or en feüilles, & coupe le diamant; une corde d'étou-

d'étoupes fend le caillou d'un rebord de puits, & l'eau qui tombe goutte à goutte de dessus les toits des maisons, creuse les pavez des ruës. C'est la consideration par laquelle Saint Isidore s'estant appliqué à l'estude vainquit la pesanteur de son esprit. Quel rempart l'amour de la deffence a t'il jamais inventé que l'opiniastreté n'ait abbatu ? l'impetuosité obstinée d'une poutre renversoit autrefois les plus épaisses murailles, & aujourd'huy les forteresses munies de canons, de boulevards & de fossez, se rendent à la fatigue d'une péle & d'un pic ; aucune difficulté n'embarrasse un esprit constant. Le Temple de la Gloire n'est pas situé dans le fons d'une agreable vallée, ou au milieu d'une delicieuse plaine, mais sur la plus haute cime d'une montagne, où l'on ne peut monter que par de rudes sentes & au milieu des rochers & des épines ; une terre douce ne produit point de Palmes ; les Temples de Minerve, d'Hercule & de Mars, deïtez glorieuses pour leur vertu, n'estoyent pas d un ordre Corinthien, qui consiste en fueillages & en fleurons galans comme ceux de Venus & de Flore ; mais d'un ouvrage Dorique, grossier & rude & sans aucun agrément à la veuë. Toutes leurs Corniches, leurs Festons & leurs Frises montroyent que c'estoit le travail & la sueur & non pas l'oisiveté & les delices qui les avoyent erigez. Ce n'est pas en se tenant à couvert dans le Port que le Navire Argos amerité d'estre mis au rang des Astres, mais en affrontant les vents & les flots, & en surmontant les difficultez & les perils ; jamais un Prince qui a cherché les commoditez & l'aise, n'a augmenté le nombre de ses Couronnes ? Le travail est necessaire à tous les hommes, mais bien plus encore à un Prince, parce que chacun de ceux-là est né pour soy-mesme, mais celuy-cy pour tout le monde. La Royauté n'est pas une charge de repos ; certains flatteurs blâmoyent autrefois en presence du Roy d'Arragon & de Naples, le travail en la personne des Rois. *Et quoy?* leur répondit-il, *pensez vous donc que la nature*

ait donné des mains aux Rois pour ne rien faire? Ce sage Prince avoit sans doute bien examiné leur admirable structure, l'ordre de leur liaison leur facilité à s'ouvrir, leur force à se fermer & leur union à effectuer tout ce que l'idée de l'entendement leur propose, comme estant les instrumens de tous les Arts; de sorte qu'il en inferoit qu'un artifice si merveilleux n'estoit pas un effet du hazard destiné à l'oisiveté, mais au travail & à l'industrie; Le Sceptre tombera aisément des mains d'un Prince qui les tiendra tousiours ouvertes, & tous ses sujets s'esleveront contre luy; ainsi qu'il arriva au Roy Dom Juan II. qui s'adonnoit si fort aux divertissemens de la Poësie & de la Musique, qu'il ne pouvoit aucunement souffrir le poids des affaires & les vuidoit d'abord sans examen, ou les abandonnoit à l'arbitre de ses Ministres, afin d'en estre plustost déchargé, estimant davantage ce letargique repos que le glorieux travail de la Royauté, sans se corriger par l'exemple de ses heroïques ancestres; Aussi voyons-nous que la vertu & le courage ardent des predecesseurs se couvre de cendres en la personne des descendans par le luxe & par le plaisir de l'Empire, & que la race des grands Princes s'y perd, comme, sans comparaison, celle des courageux chevaux s'esteint lors qu'on les transporte d'une terre seiche & aride en une marescageuse & abondante en toute sorte de pasturages *. C'est ce qui obligea Frederic Roy de Naples d'écrire sur ses derniers jours au Duc de Calabre son fils, *qu'ils s'occupast aux exercices militaires sans se laisser engourdir par les plaisirs & vaincre par la peine.* L'occupation est l'ancre de l'esprit; sans elle il est incessament agité des flots de toutes les passions, & il donne contre les écueils des vices; Dieu a donné le travail à l'homme pour chastiment a, mais il a voulu en mesme temps qu'il fust aussi le moyen de son repos &

* Mar. Hist d'Esp.

a *In sudore vultus tui vesceris.* Gen. 3.19.

de sa prosperité ; ce n'est ny l'oisiveté ny la paresse, mais bien le travail & la diligence qui ont erigé ces beaux & forts edifices des Monarchies des Assiriens, des Medes, des Grecs & des Romains ; c'est luy qui a si longtemps maintenu leur grandeur, & c'est luy enfin qui conserve tous les jours dans les Estats la felicité Politique, qui ne consistant qu'au remede que chacun trouve à ses necessitez par le travail de plusieurs autres, cesseroit bien-tost par la discontinuation de ce travail. La Sagesse Divine propose aux peuples pour enseignement l'exemple des fourmis, qui amassent soigneusement pendant l'Esté dequoy se nourrir tout l'Hyver *b*. Que les Princes apprennent d'un si petit & si sage animal à preparer pendant l'Hyver les forces necessaires pour aller au Printemps contre l'ennemy. La Republique des Abeilles n'est pas moins laborieuse que celle des fourmis, ses citoyens s'occupent incessamment dedans & dehors leurs cellules à leur doux & paisible travail. La diligence de chacun d'eux est l'abondance de tous les autres, & si leur travail suffit pour enrichir tout le monde de cire & de miel, que ne feroit point celuy des hommes en un Royaume s'ils fuyoyent tous l'oisiveté ? C'est pour ce sujet que la Chine, bien qu'elle soit si peuplée, qu'on y compte soixante & dix millions d'habitans, vit neantmoins dans une parfaite abondance de toutes choses, parce qu'il n'y a personne qui n'y exerce quelque art, & ce n'est que parce qu'on ne fait pas la mesme chose en Espagne, qu'on y souffre tant de necessitez, encore que le terroir en soit si fertile, que dans les campagne de Murcei & de Cartagene le bled rend cent pour un, & qu'on y a pû sustenir la guerre pendant plusieurs siecles ; mais le mal vient de ce qu'on n'y exerce ny l'Agriculture, ny les

b *Vade ad formicam ô piger & considera vias ejus & disce sapientiam : quæ cum non habeat ducem nec præceptorem, nec principem parat in æstate cibum sibi.* Prov. 6. 6.

arts mecaniques, ny le trafic, par le trop grand orgueil de la Nation dont le plus menu peuple meſme ne ſe peut contenter de l'eſtat qu'il a receu de la nature, mais aſpire aux plus hauts degrez de nobleſſe, & mépriſe ces ſortes d'occupations qui en degenerent; deſordre qui ſemble encore venir de ce que les bornes de la Nobleſſe & du peuple ne ſont pas ſi bien diſtinguées chez nous que chez les Allemans.

Autant qu'un penible & utile travail eſt avantageux aux Republiques, autant un delicieux & ſuperflu leur eſt prejudiciable, parce que les eſprits ne s'effeminent pas moins par la delicateſſe que par l'oiſiveté, ainſi il eſt neceſſaire que le Prince ait ſoin que les occupations de ſon peuple ſoyent en des arts qui tendent à la deffence & à l'accroiſſement de ſes Eſtats & non pas au luxe & à la laſciveté de ſes ſujets. Combien y a-t'il de mains qui s'uſent ſur une rouë à faire briller le doigt par le moyen d'un diamant; & combien peu au contraire, qui s'appliquent ſur l'enclume à faire reluire le corps avec l'acier & le fer? combien qui s'occupent à frabriquer des commoditez pour les delices & la recreation des yeux; combien peu à creuſer des foſſez & à baſtir des murailles pour la deffence des villes? Combien enfin à dreſſer des parterres & à former avec du Mirthe & du buys des navires des Piramides & des animaux; combien peu à cultiver les chans? Ce qui fait que nous voyons les Royaumes abonder ſi fort des choſes dont ils n'ont que faire, & manquer de toutes celles dont ils ont plus beſoin.

Le travail eſtant donc ſi neceſſaire à la conſervation de la Republique, il eſt du devoir du Prince de prendre garde qu'il ne ſoit point détourné par un trop grand nombre de Feſtes, puis que par la depravation du ſiecle, c'eſt à la pieté qu'on les employe le moins, & qu'on les donne toutes au divertiſſement & à la débauche? Si tous les Laboureurs les paſſoyent comme Saint Iſidore de Madrid, nous pourrions eſperer que ce ne ſeroit pas un temps perdu & que

les Anges viendroyent cependant tenir la charruë ; mais l'experience montre le contraire : Il n'y a point d'impost si considerable qu'une Feste où l'exercice des Arts ; & comme a dit Saint Chrysostome, les Martyrs ne se plaisent pas à estre honorez des deniers que pleurent les pauvres *c*. Ainsi il semble qu'il soit à propos de les disposer, de sorte qu'on ne manque ny au travail, ny à la devotion *d*, & examiner pour cét effet lequel est le meilleur ou de les reduire à un plus petit nombre, ou de les remettre au plus proche Dimanche.

Bien que la pluspart des actions ayent pour but le repos, il n'en est pas de mesme de celles du Gouvernement, parce qu'il ne suffit pas pour le bien des Republiques d'avoir travaillé, il faut continuer à le faire ; Une heure de relasche dans les forteresses perd toute la vigilance de plusieurs mois. L'Empire Romain qui s'estoit soustenu par la fatigue de six siecles, fut renversé par l'oisiveté de deux ou trois ans ; & il en cousta huit pour la restauration de l'Espagne qui s'estoit perduë en moins d'un ; il ne doit point y avoir d'intervalle entre acquerir & conserver. Immediattement apres la moisson, & la charruë estant encore toute couronnée d'épics le Laboureur la reprend pour en retourner fendre la terre ; ses sueurs ne cessent point, elles se renouvellent ; s'il se reposoit sur le regorgement de ses greniers & laissoit ses champs en friche, il verroit bien-tost les uns vuides & les autres couverts de chardons. Mais il y a cette difference entre le Laboureur & le Prince, que celuy-là a des temps marquez pour la semence & pour la recolte, & celuy-cy non ; tous les mois sont dans le Gouvernement des Septembres pour semer & des Aousts pour cueillir.

c *Non gaudent Martires quando ex illis pecuniis honorantur in quibus pauperes ployant.* S. Chrisost. Sap Matth.

d *Oportere dividi sacros & negotiosos dies, ut divina colantur & humana non impediant.* Tac. 13. an.

Que le Prince ne se repose pas sous pretexte que ses ancestres ont assez travaillé, car c'est un mouvement qui a besoin de continuation : & tout ainsi que les choses poussées en l'air baissent aussi-tost à moins que quelque force nouvelle ne les soustienne, de mesme les Empires tombent lors que le successeur ne les appuye pas de son épaule, ce qui est ainsi que nous avons dit, la cause de toutes les decadences, lors qu'une Monarchie est une fois instituée il faut qu'elle agisse incessamment à l'imitation du Ciel, dont toutes les Spheres sont en un perpetuel mouvement depuis l'heure de leur creation ; & si elles cessoyent, la generation & la production de toutes choses cesseroyent aussi. Il faut que tous les exercices de l'Estat courent sans discontinuation, ne donnant point lieu à l'oisiveté de les corrompre : ainsi qu'il arriveroit à la Mer si le vent ne l'agitoit point & que le flux & le reflux ne luy donnassent point de mouvement : Les peuples qui abandonnant toute sorte de soin, se jettent dans les voluptez & dans les delices, sans mettre aucunement la main au travail, sont ennemis d'eux-mesmes. Une pareille oisiveté machine contre les Loix & le Gouvernement, & se nourrit dans les vices e, d'où naissent tous les maux des Estats : Si quelque repos est loüable & utile, c'est seulement celuy qu'accorde la paix, & qu'on employe aux charges publiques & aux exercices militaires, d'où resulte une tranquillité sereine & une felicité sans crainte à tous les Peuples.

DEVISE LXXII.

Il repare les forces.

L'Acier perdroit sa trempe & la corde sa force si l'arc estoit tousiours tendu ; le travail est necessaire, mais il ne se peut pas conti-

e *Multam enim malitiam docuit otiositas.* Eccles. 33. 29.

nuer



nuer ſans quelque relaſche ; Le joug ne peſe pas touſiours ſur la teſte des bœufs, & c'eſt dans la viciſſitude que conſiſte la vigueur des choſes ; on paſſe du mouvement au repos, & du repos on paſſe de rechef au mouvement *a* : car comme dit le Roy

a *Noſtram omnem vitam in remißionem atque ſtudium eſſe diviſam.* Plat. de lib. Educ.

Don

Dom Alonce, *ce qui ne respire pas quelques fois ne sçauroit estre de longue durée.* Les champs mesmes ont besoin de se delasser pour rendre apres une plus grande abondance de fruits ; la vertu repare ses forces dans le repos *b* tout ainsi que la fontaine dont on arreste le cours.

Un repos bien à temps renouvelle les forces,
Et la vertu s'augmente en suitte du loisir.

C'est pour ce sujet que le jour & la nuict ont divisé les heures entre le travail & le repos ; pendant que la moitié de la terre veille l'autre dort & les anciens feignoyent que Jupiter se delassoit sur les espaules d'Atlas du fardeau des globes Celestes. Les plus robustes forces ne sont pas capables de resister aux fatigues de la Royauté : si le travail est continuel il corrompt la santé & émousse l'ésprit *c* ; Si le repos est excessif il abbatardit tous les deux. Il faut donc que celuy-cy soit comme l'arrosement aux plantes qui les doit soustenir & non pas étouffer, & comme le sommeil aux hommes qui pris avec moderation les restaure, mais pris avec excez les affoiblit ; il n'y a point de meilleurs divertissemens que ceux qui recréent & instruisent tout à la fois, comme est par exemple la conversation des hommes Illustres dans les armes & dans les lettres. L'Empereur Adrien en avoit tousiours grand nombre à sa table que Philostrate pour ce sujet appelloit *le Cabinet des Sçavans*. Pline a loüé la mesme chose en la personne de Trajan, & Lampridius en celle de Severe *d*. Le Roy Don Alonce de Naples se retiroit tousiours en

b *Otium enim tùm ad virtutes in generandas, tùm ad civilia munera obeunda requiritur.* Arist. lib. 7. Pol. cap. 9.

c *Nascitur ex aßiduitate laborum animorum hebetatio quædam & languor* : Senec. de Tranq. anim.

d *Cum inter suos convivaretur, aut Ulpianum, aut doctos homines adhibebat, ut haberet fabulas litteratas, quibus se recreari discebat & pasci.* Lamprid. in vita Alex. Sen.

leur

leur compagnie au ſortir de ſes repas, afin diſoit-il de repaiſtre ſon eſprit comme il venoit de faire ſon corps; Et Tibere ne ſortoit point de Rome ſans mener avec luy Nerva & Atticus hommes ſçavans, en l'entretien deſquels il ſe puſt divertir *e*. François I. Roy de France s'inſtruiſit ſi fort par ces ſortes de communications que bien qu il n'euſt point eſtudié en ſa jeuneſſe il pouvoit neantmoins diſcourir pertinemment ſur toutes ſortes de matieres. Nous ſommes aſſez malheureux pour qu'une ſi bonne couſtume ſe ſoit perduë, & qu'aujourd'huy au lieu de perſonnes Illuſtres on ne voye plus autour de la table des Princes que des bouffons & des monſtres. Les fautes de la nature & les égaremens de l'eſprit font leurs plus grands plaiſirs. Ils ayment à recevoir de ces guenuches des loüanges qu'ils ne meritent pas, & l'amour propre les approuvant bien que la raiſon les rejette comme données par quelque fol, leurs oreilles s'y accouſtument inſenſiblement, & adjouſtent apres plus facilement foy à celles des flateurs & des courtiſans. Leurs plaiſanteries chatoüillent la volonté parce qu'elles ſont touſiours ſur les ſaletez & ſur le vice. Que ſi ſemblables delices plaiſant, que ne feront point les doctes Sentences de deux ou trois Sages, qui ſans eſtre ſeveres comme la plus part des importuns d'aujourd'huy, ont le don d'eſtre galans, & ſont entrer dans leurs ragouſts le ſuc avec la ſaulſe, la douceur du miel avec la force du vin, en un mot ſçavent plaire & nourrir. Si la veuë d'un monſtre qui ſouvent fait mal au cœur donne du plaiſir, quel contentement n'aura t'on point à oüir les prodigieux avortemens de la nature, ſes merveilles & ſes ſecrets? Athenée raconte d'Anacharſis que certains bouffons ayant eſté amenez un jour à ſa table pour le divertir, il garda un air ſevere,

e *Cocceius Nerva cui legum peritia, Eques Romanus Pretor Sejanum, ex Illuſtribus Curtius Atticus cæteri liberalibus artibus præditi fermè Græci quorum ſermonibus levaretur.* Tac 4. an.

& ne

& ne se prit à rire qu'à la veuë d'un singe qui entra sur l'heure, disant que cét animal estoit risible de sa nature, mais que l'homme ne l'estoit que par une estude indigne *f*, grave discours d'un Philosophe & contenance digne de la Majesté d'un Roy ! les bouffons sont les espions publics des Palais, les corrupteurs des Princes & les pestes des Estats ; aussi estoyent-ils rejettez des Empereurs Auguste & Alexandre Severe : s'ils sont bons a quelque chose c'est seulement pour les veritez qu'ils disent quelque fois aux grands dans leurs bourades.

Il y a des Princes qui par la gloire & par l'ambition des affaires, cherchent le delassement des grandes dans les petites, de mesme que le poil d'un chien enragé guerit sa morsure. Mais comme tous les esprits ne sont pas capables d'un tel repos & qu'il n'est point de si petite occupation qui ne demande un attachement assez grand pour fatiguer l'esprit, il est bon de le divertir quelques heures de l'embaras du gouvernement *g* : les affaires ont besoin de quelque intervalle de jeu *h* de peur que le travail n'accable le courage, ny que l'oisiveté ne l'abbatardisse, estant de luy comme d'une meule qui s'use elle-mesme en n'ayant rien à moudre. Le Pape Innocent VIII. quittoit le timon du vaisseau de l'Eglise pour se divertir a enter des arbres. Tout ce qu'il y a à faire en ces sortes de tréves c'est qu'il faut avoir esgard à l'âge, au temps, & à là qualité du jeu, afin que ny la gayeté ne nuise à la severité ny l'ingenuité à la gravité, ny la recreation à la Majesté ; car il y a des divertissemens qui ravalent l'esprit & font tomber le Prince en mépris ; comme estoit par exemple au Roy Artaxerxe celuy de filer ; à Viante † de pescher

f Athen. lib. 4.

g *Satis onerum principibus satis etiam potentiæ.* Tac. 3. Annal.

h *Inter negotia magis ludis est utendum, nam qui laboribus exercetur, is alternam requiem desiderat.* Arist. 18. Pol. 3.

† Un Roy des Lydiens.

des

des grenoüilles, à Augufte de joüer avec les enfans a pair & à non, à Domitien d'enfiler des mouches, à Soliman de faire des aiguilles, & à Selim de broder; Si le Prince eft encore en fa jeuneffe il n'y a point de divertiffemens qui luy foyent plus propres que ceux qui augmentent la valeur & affermiffent les forces, comme l'efcrime, les courfes de bague, la paume & la chaffe. La peinture & la mufique qui font des Arts nobles que nous avons defia propofez dans l'éducation du Prince contribuent encore beaucoup à reparer les efprits que le tracas des affaires a épuifez, pourveu qu'on n'y employe pas le temps qui eft dû aux foins du public, & qu'on en ufe avec toutes les circonfpections que le Sage Don Alonce marque dans une de fes Loix des parties *. Le Roy Dom Fernand le Catholique fe divertiffoit fi utilement qu'il ne perdoit point pour cela fes affaires de veuë, car en allant à la chaffe il preftoit l'oreille aux depefches que luy lifoit un Secretaire, & jettoit en mefme-temps les yeux fur le vol des oyfeaux. Don Emanuel de Portugal donnoit audience au milieu de fes divertiffemens: il faut que le delaffement du Prince foit fur les affaires mefmes, comme celuy du Dauphin eft fur les flots; il ne faut pas que fon repos foit une oifiveté mais un relafche.

Il n'eft pas moins à propos de divertir quelquefois le peuple par des Feftes publiques, afin qu'apres avoir un peu refpiré il retourne plus courageufement au travail & qu'il ait dequoy entretenir fes penfées; car s'il eft trifte & melancolique il les tourne contre fon Prince & contre les Magiftrats, au lieu que fi on luy accorde quelque agreable relache il

* *E Maguer, que cadauna deftas fueffe falla da para bien contodo effo no de be home dellas ufar fino en el tiempo que conviene e de manera, que aya pro, e non dano e mas conviene efto à los Reyes que à los otros homes, ca ellos de ben fazer las cofas mui ordenadamente e con razon.* L. 21. 5. n. 2.

prefen-

preſente plus aiſement de luy meſme ſes eſpaules à toute ſorte de charge, & oubliant ſa fierte il ſe ſoûmet à l'obeyſſance: c'eſt pour ce ſujet que Creſus conſeilloit à Cyrus d'accorder la Muſique, les danſes & les feſtins aux Lidiens s'il vouloit les tenir en plus grande ſujection *i*: ces ſortes de divertiſſemens ne ſont pas moins une chaiſne de ſon eſclavage que l'eſtoit autrefois le travail des briques pour les Piramides d'Egypte au quel Pharao contraignoit le peuple d'Iſraël pour s'aſſeurer mieux de luy. C'eſt encore à cette meſme fin qu'Agricola permettoit aux Anglois quantité d'occupations agreables, artifice par lequel il leur faiſoit une loy de la bien ſceance, & les reduiſoit à appeller bonté ce qui faiſoit partie de leur ſervitude *k*. Les Ambaſſadeurs des Tencteriens regardoyent a cette politique lors qu'eſtant envoyez à la Ville de Cologne ils propoſerent la conſervation des couſtumes de leurs Anceſtres & l'abolition des voluptez par leſquelles beaucoup plus que par les armes les Romains aſſujettiſſoyent les nations *l*.

Les Republiques comme plus exactes obſervatrices de cette raiſon d'Eſtat que les Princes, permettent à un chacun de vivre à ſa fantaiſie, diſſimulant les vices afin que le peuple n'apperçoive pas ſi toſt la tyrannie de la Magiſtrature & qu'il prenne en affect on cette ſorte de gouvernement, car la licence luy tient lieu de liberté & il ſe plaiſt davantage à une vie diſſoluë qu'à une reglée *m*. Mais cette politique

i *Imperaut liberos citharam pulſare, pſalere: cauponari doceant; & mox comperies ô Rex viros in mulieres degeneraſſe nihilque metuendum, ne rebelles unquam à te deſciſcant.* Herod. lib. 40.

k *Idque apud imperitos humanitas vocabatur cum pars ſervitutis eſſet.* Tac. in vit. Agr.

l *Inſtituta cultumque patrium reſumite, abruptis voluptatibus quibus Romani plus adverſus ſubjectos, quàm armis valent.* Tac. 4. hiſt.

m *Item vivere, ut quiſque velit permiſſio, quoniam ſic magna erit tali reip. faventium multitudo, nam vulgo diſſoluta gratior eſt quam temperata vita.* Ariſt. 6. Pol. 4.

n'eſt

n'eſt pas ſeure, car le peuple en perdant le reſpect aux loix & à la vertu le perd auſſi à la Magiſtrature, & preſque tous les maux internes des Eſtats naiſſent du vice. Pour tenir donc le peuple en ſatisfaction & en joye, il ſuffit de luy accorder quelques divertiſſemens honneſtes ; ,, une vie conforme à l'intereſt du ,, bien public n'eſt pas une ſervitude mais une liber- ,, té. Mais parce qu'on doit acheminer toutes choſes au plus grand bien de l'Eſtat, je trouve qu'il eſt à propos de reduire les divertiſſemens à ces ſortes de jeux ſeulement qui exercent les forces, & deffendre tous ceux de hazard comme eſtant également prejudiciables à ceux qui commandent & à ceux qui obeyſſent, a ceux-là parce que s'y attachant trop ils negligent les affaires & a ceux-cy parce que s'y appauvriſſant ils ſont contrains par la neceſſite d'exercer des rapines & emouvoir des ſeditions.

DEVISE LXXIII.

En les diviſant on les appaiſe.

LEs Maladies des Republiques ſont cachées ; Il n'y a perſonne qui les puiſſe juger à cauſe de leur bonne diſpoſition, parce que celles qui paroiſſent les plus robuſtes ſont tout d'un coup attaquees, leur mal ſe deſcouvrant lors qu'on y penſoit le moins, tout ainſi que les vapeurs de la terre dont on ne s'apperçoit qu'apres qu'il s'en eſt formé des nuës : Il eſt beſoin pour cét effet de toute la diligence du Prince pour les ſoigner des leur commencement, n'en mépriſant point les cauſes pour legeres ou éloignées qu'elles ſoyent, ny les advertiſſemens quelqu'opposés qu'ils ſemblent à la raiſon. Et qui eſt-ce qui ſe pourra aſſurer de ce que la multitude renferme dans ſon cœur ? le moindre accident l'emeut & la moindre ombre de ſervitude ou de mauvais gouvernement luy met les armes à la main & la pouſſe à machiner contre ſon Prince.

Les ſeditions naiſſent de petites cauſes & le debat

eſt



est apres sur les grandes *a*. Si on neglige les commencemens la fin se rendra incurable ; il en est des tumultes comme des rivieres, ce ne sont d'abord que de simples ruisseaux, mais apres ils deviennent de

a *Ex parvis orta seditione de rebus magnis dissidetur.* Arist. l. 5. Pol. c. 4.

larges

larges fleuves ; l'imprudence les laisse ordinairement couler de peur de monstrer de la foiblesse, & insensiblement ils ne peuvent plus estre arrestez par la force. Leurs commencemens donnent tousiours ou trop de crainte ou trop de hardiesse *b*. Ce sont les considerations qui tinrent Tibere en suspens lors qu'il aprit qu'un certain esclave feignoit estre Agrippa, & commençoit à soulever l'Empire ; car il estoit en doute s'il le devoit punir ou attendre que le temps détruisist luy-méme cette imposture ; tantost il luy sembloit qu'il ne falloit rien mépriser, tantost qu'il ne falloit pas ainsi avoir peur de tout ; en un mot il balençoit entre la honte & la crainte, mais neantmoins enfin il se resolut au remede *c*. Il est vray que quelquefois le torrent de la multitude est tel qu'il importe merveilleusement de prendre garde qu'elle ne se detruise elle-mesme, ou qu'elle ne tombe en des guerres civiles dont la fin est tousiours funeste, mais dont les commencemens se moderent souvent par le hazard & se surmontent apres par la prudence *d*. L'experience enseigne plusieurs moyens pour appaiser les troubles & les seditions des Estats, la fortune mesme les presente souvent, & la propre inclination du tumulte les suggere ; ainsi qu'il arriva à Drusus, lors que voyant les legions de la Pannonie se repentir de leur desordre par le mauvais augure qu'elles prirent d'une Eclipse de Lune qui survint tout d'un coup, il se servit de leur erreur pour les appaiser *e* ; Herman Cortes fit encore la mesme chose en une

b *Primis eventibus metum ac fiduciam gigni.* Tacitus 12. Annal.

c *Vi ne militum servum suum coerceret an inanem credulitatem tempore ipso vanescere sineret modo nihil spernendum, modo non omnia metuenda ambiguus pudoris ac metus reputabat.* Tac. 2. Annal.

d *Initia bellorum civilium fortunæ permittenda ; victoriam consiliis & ratione perfici.* Tac. 3. Hist.

e *Utendum inclinatione Cæsar & quæ casus obtulerat in sapientiam vertenda ratus.* Tac. 1. Annal.

autre occasion. Qu'on ne mésprise point ces moyens comme estans legers, car le peuple s'appaise avec la mesme facilité qu'il s'esmeut; La raison n'agit, ny en l'un n'y en l'autre de ces deux mouvemens; une impetuosité aveugle le precipite, une ombre vaine l'arreste; tout le secret est de sçavoir ceder à sa fureur, car quand elle le tient il ne garde aucune mesure; ou il craint ou il se fait craindre *f*. Que si on pense l'adoucir par des harangues premeditees, on perd son temps & sa peine; une voix rude ou un regard severe le persuade mieux que toutes les plus belles paroles; Jules Cesar d'un seul mot appaisa ut grand trouble.

——— Lasches sortez du camp,
Et laissez desormais nos Drapeaux à des hommes;
Je puis bien sans vos bras affermir mon pouvoir,
Et perdre vos pareils sans m'en appercevoir. Lucain.

La division du peuple est le meilleur remede qu'on puisse apporter à ses troubles; quand il voit ses forces ecartees il s'appaise, & je n'y sçay point de moyen plus seur; c'est ainsi que nous en usons avec les Abeilles, lors que ce petit peuple se mutine, (car il a ses maux internes aussi bien que les Republiques,) & que laissant ses maisons de cire il vole confusement en l'air jusqu'a ce que luy ayant jetté de la poudre on ait separé ses essains †: Mais bien que cette division soit tousiours bonne, il y a encore plus de prudence à s'en servir pour prevenir les maux que pour les guerir apres qu'ils sont arrivez; Le Roy Dom Fernand IV. ayant appris les remuëmens de quelques Nobles de Gallice, il les appelle à la Cour, & leur ayant donné des Charges il les envoye à la guerre. Les Romains tiroyent tous les seditieux hors des villes & les ecartoyent ou en diverses Colonies ou dans les Armées. Publius Æmilius transfera en

f *Nihil in vulgo modicum: terrere ni paveant: ubi pertimuerint impunè contemni.* Tac. 1. an.

† *Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.* Virgil.

Italie

Italie tous les principaux chefs des tumultes, ainſi que Charles V. les Nobles de Saxe; Rutilius & Germanicus licentierent tous les ſeditieux de leur armée; & Druſus appaiſa la mutinerie des Legions en les ſeparant les unes des autres *g*. La foy & la vertu Militaire ſe maintiennent par la diviſion, parce qu'elle empeſche les forces & les vices de ſe joindre, & c'eſt pour ce ſujet qu'on ſeparoit les Armées du temps de Galba *h*. De là vient l'avantage que les Politiques trouvent tant à empeſcher les Aſſemblées de peuple; & delà vient encore que le Caire eſt partagé en de grands quartiers ſeparez les uns des autres par de profonds foſſez, afin que les habitans ayent de la peine à ſe joindre; La meſme choſe maintient en tranquillité la ville de Veniſe dont toutes les ruës ſont ſeparées par la Mer. La ſeparation tient la pluſpart des ſujets en doute, ne ſçachant quel eſt le plus ſeur party; au lieu que ſi elle manque, tous courent où inclinent les autres *i*. C'eſt la raiſon qui obligea Piſandre à ſemer des diſcordes parmy les Atheniens afin de les deſunir.

Dans les ſeditions qui arrivent entre les Soldats, il eſt ſouvent bon de les animer davantage, bien loin de les appaiſer *k*: car d'ordinaire un tumulte eſt le remede d'un autre *l*. On conſeilla un jour au Senat Romain dans une rebellion populaire d'apaiſer le peuple par le peuple en briſant les forces des conjurez par la diviſion de la diſcorde. C'eſt à cela

g *Tironem à veterano, legionem à legione diſſociant.* Tac. 1. Ann.

h *Longis ſpatiis diſcreti exercitus, quod ſaluberrimum eſt ad continendam militarem fidem, nec vitiis, nec viribus miſcebantur.* Tac. 1. Hiſt.

i *Quod in ſeditionibus accidit, unde plures erant, omnes fuere.* Tac. 1. Hiſt.

k *Dux ad ſolvendam militum conſpirationem alterum in alterum concitat.* S. Chryſoſt.

l *Remedium tumultus fuit, alius tumultus.* Tacius 2. Hiſt.

ſans doute que devoit regarder la loy de Solon, qui condamnoit à la mort tout Citoyen qui dans une ſedition ne prendroit pas les armes en faveur de l'un des partis ; bien que ce fuſt là pluſtoſt augmenter les flammes que les éviter, puis qu'il ne reſtoit plus perſonne par ce moyen qui s'entremiſt ſans paſſion pour taſcher de les eſteindre.

La preſence du Prince eſt encore un remede bien efficace, lors qu'il mépriſe courageuſement la furie du peuple, qui ſemblable à la Mer dont les flots menacent la fierté des rochers mais ſe briſent contre la douceur du rivage, s'attendrit de meſme ou ſe remplit de crainte à la veuë du viſage ſerein de ſon Maiſtre naturel. Auguſte eſtonna autrefois les Legions Actiaques par ſa preſence *m* : Pendant les ſeditions de celles d'Allemagne, lors que les ſoldats jettoyent les yeux ſur la multitude, ils pouſſoyent d'horribles cris, & ſi toſt qu'ils les tournoyent ſur Germanicus ils trembloyent de peur *n*. Le reſpect arreſte & deſarme la populace : comme le ſang court auſſi toſt au ſecours des parties offencées, le Prince de meſme doit avoir ſoin de ſe trouver preſent aux deſordres de ſon Eſtat. La Majeſté s'aſſujettit aiſement les eſprits du peuple ; & elle a receu de la Nature une certaine force ſecrette qui opere en cela de merveilleux effets. Certains conjurez eſtant entrez un jour dans le Palais de Dom Pedre IV. Roy d'Arragon, afin d'attenter à ſa vie, il diſſipa tout le deſordre en allant luy-meſme au devant d'eux : Les troubles des Pays-bas n'auroyent pas paſſé ſi avant ſi Philippes II. s'y fuſt preſenté d'abord : Ce remede neantmoins ne ſe doit pas apporter inconſiderement, & il veut eſtre prezé avec la neceſſité ; car c'eſt le dernier dont on ſe puiſſe ſervir, & s'il n'opere il

m *Divus Auguſtus vultu, & aſpectu Actiacas legiones exercuit.* Tac. I. ann.

n *Illi quoties oculos ad multitudinem retulerant, vocibus truculentis ſtrepere, rurſum viſo Cæſare trepidare.* Tac. I. ann.

n'y

n'y a plus de ressource ; c'est la raison qui obligea Tibere à apaiser les troubles de Hongrie & d'Allemagne par le moyen de Drusus & de Germanicus *o*. La presence du Prince est encore dangereuse lors qu'il est haï, ou lors qu'il est tyran, parce qu'en ce cas on luy perd aisément le respect.

Quand les Royaumes sont divisez en factions de familles opposees ou autrement, le plus prudent conseil qu'on puisse suivre est d'empescher ces noms de Party, comme de *Zegris* & *d'Abencerages*, de *Guelphes* & de *Gibelins*, ainsi que fit à son avenement à la Couronne le Roy François Ephebe de Navarre, lors qu'il deffendit qu'aucun s'appellast *Biamont*, ny *Agramont*, deux familles ennemies qui estoyent alors en ce Royaume.

Si le tumulte du peuple est causé par quelque Ministre, il n'y a point de meilleure poudre pour le dissiper que son chastiment ; mais si la faute est du Prince, & que le peuple trompé l'attribuant au Ministre prenne les armes contre luy, la necessité oblige en ce cas à laisser le cours libre à son erreur, puis que la raison ny la force ne s'y peuvent opposer sans un plus grand peril pour l'Estat. L'innocence à la verité souffrira, mais sans la faute du Prince ; Il n'est point de remede pour les grands accidens qui ne soit meslé de quelque injustice, & cette injustice qui n'est que particuliere est recompensée par le bien public *p*. La sedition est un venin qui gagne le cœur. De sorte que pour sauver le corps il est necessaire souvent de couper le bras & se laisser emporter au torrent de la furie, bien que contre toute justice & raison. C'est ainsi qu'en usa la Reyne Isabelle, lors que ceux de Seville s'estant mutinez, ils luy

o *Resistentesque Germanico & Druso, posse à se mitigari, vel infringi : quod aliud subsidium si Imperatorem sprevissent ?* Tac. 1. ann.

p *Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum quod contra singulos utilitate publica rependitur.* Tacitus 14. ann.

demanderent qu'elle otast la Capitainerie du Palais a André de Cabrera. *J'avois deja resolu*, dit-elle, *ce que vous me demandez; allez & disposez non seulement du Capitaine* †, *mais mesme de tous les Officiers de ce Palais*; reponse par laquelle elle fit aux autres un commandement de ce qui luy estoit une obeïssance, & obligea ces mutins à imputer à sa bonté ce qui n'estoit qu'un effet de leur force; ils precipiterent donc du haut des tours tous ceux qui les gardoyent, ce qui appaisa le desordre, & aprés que la Reine eut ensuite examiné les accusations qu'on formoit contre Cabrera, & reconnu qu'elles estoyent injustes, elle le restablit dans sa Charge. Lors que les seditieux croyent que la punition des premiers auteurs du tumulte suffira sans la leur, ils ne pardonnent à aucun, parce qu'ils s'imaginent expier leur crime par ce moyen, ainsi qu'il arriva aux Legions mutinées de l'Allemagne *q*. Et bien que la dissimulation & la patience accroissent l'insolence *r*, & que plus on accorde à des mutins plus ils demandent, comme firent les troupes que Flaccus envoyoit à Rome *s*, cela n'arrive pourtant que lors que l'authorité de celuy qui accorde est petite, comme estoit celle de Flaccus que toute l'armée meprisoit *t*. Mais dans le cas susdit de Germanicus, il fut absolument necessaire pour arrester la furie des seditieux ou colorer leur impunité d'un honneste pretexte, d'apporter les mesmes remedes bien que violens, qu'ils

† *Ou Gouverneur selon quelques-uns, mais ce sont deux choses differentes.*

q *Gaudebat cædibus Miles tanquam semet absolveret.* Tac. 1. an.

r *Nihil profici patientia, nisi ut graviora tanquam ex facili tolerantibus Imperintur.* Tac. in vit. Agr.

s *Et Flaccus multa concedendo, nihil aliud effecerat, quam ut acriùs exposcerent, quæ sciebant negaturum.* Tac. 4. Hist.

t *Superior exercitus legatum Hordenium Flaccum spernebat.* Tac. 1. Hist.

avoyent

avoyent demandes. Ce grand homme n'ignoroit pas les cruautez qui suivroyent la justice que feroyent les Legions, & que le desordre envelopperoit beaucoup d'innocens dans le meurtre des coupables. Mais il fut obligé d'y consentir, parce que ce n'estoit pas un ordre, mais une contrainte née du hazard & de la fureur *v*.

La faute d'un Ministre est encore excusable, ou son motif Politique, lors qu'empesché par la violence du peuple il se laisse faire chef de la sedition pour en estre apres plus aisement Maistre quand son premier torrent sera passé. C'est ainsi que Spurinna ceda à la furie de ses Soldats, & qu'il feignit mesme de l'approuver pour conserver son authorité lors qu'ils viendroyent à se repentir *x*.

Le peuple a coustumé quelque fois sous pretexte de la conservation de sa liberté & de ses privileges, d'attenter contre l'authorité de son Prince, qui est une audace qu'il ne faut aucunement laisser impunie, de peur qu'elle n'en produise de plus grandes: pour cét effet il faut en disposer le chastiment de telle sorte que la decolation des principales testes & leur exposition à la veuë du peuple avant mesme qu'il en sçache aucune chose, donne de la peur à tous les membres, n'y ayant rien qui reprime davantage leur insolence que la punition de ceux qui en sont les auteurs *y*. Le Roy Dom Ramire se trouvant embarrassé aux troubles d'Arragon, en consulta le remede avec l'Abbe de Tomer, qui sans luy répondre, coupant avec une faucille, à l'imitation de

v *Nec Cæsar arcebat, quando nullo ipsius jussu, penes eosdem sævitia facti, & invidia erat.* Tac. 1. an.

x *Fit temeritatis alienæ comes Spurina, primò coactus, mox velle simulans, quò plus authoritatis inesset consiliis, si seditio mitesceret.* Tac. 2. Hist.

y *Nihil ausuram plebem Principibus amotis.* Tacit. 1. ann.

Periandre *a* les rejettons des choux d'un jardin, où par hazard il estoit, luy fit assez connoistre ce qu'il avoit a faire; & en effet l'ayant ainsi executé en la punition des plus hautes testes, il rendit le repos à son Estat : Dom Lope Barrientos donna le mesme conseil au Roy Dom Enrique IV. mais il faut moderer la rigueur, ne l'exerçant qu'envers un petit nombre, & dissimulant ou s'accordant avec ceux qu'on ne peut punir, afin de gagner les esprits de tous, ainsi que fit Othon dans une sedition de son armée *b*. ,, Une se- ,, verité moderée appaise toute sorte de troubles ; car ,, quand les méchans commencent à craindre tous les ,, bons obeïssent *c*, Ainsi qu'il arriva à Vocula lors que tous les Soldats s'estant mutinez il en fit seulement punir un.

Il faut encore que la maniere du chastiment soit si douce que le peuple ne le prenne pas comme un affront general à toute la Nation, car cela ne feroit que l'opiniastrer davantage. Les Allemans ne sentirent pas tant la servitude des Romains, ny les blessures & les pertes de la guerre que le trophée erigé par Germanicus des depoüilles des Provinces revoltees *d*.

Il y a une autre sorte de desobeïssance qui naist d'un excez de zele & d'une fidelité inconsiderée, à quoy si l'on veut apporter remede il faut user de bonté,

a *Nam Periander caduceatori per quem Thrasibulus consilium ejus exquirebat nihil respondisse fertur, sed spicis eminentibus sublatis, segetem adæquasse.* Arist. 3. Pol. c. 9.

b *Et oratio ad perstringendos, mulcendosque militum animos & severitatis modus (neque enim in plures quàm in duos animadverti jusserat) gratè accepta, compositique ad præsens, qui coerceri non poterant.* Tacitus 1. Histor.

c *Et dum mali pavent, optimus quisque jussis parvere.* Tac. 4. Hist.

d *Haud perinde Germanos vulnera, luctus, excidia, quàm ea species dolore & ira adfecit.* Tac. 2. an.

afin

afin de r'appeller plus aisement les sujets à leur devoir; c'est ainsi que fit Dom Juan II. Roy d'Arragon, dans la sedition de Barcelonne, pour la mort du Prince Dom Carlos son fils; car il ecrivit à cette ville qu'il n'useroit point de violence à moins d'y estre contraint par la necessité, & que bien au contraire il les traitteroit comme ses propres enfans s'ils se rangeoyent à l'obeïssance; cette douceur les rapela tous & l'esperance du pardon empescha la continuation de la faute. Le Prince doit tousiours montrer quelque inclination à la clemence; car quand le peuple en desespere il s'obstine dans la rebellion, & les seditieux aiment tousiours mieux mourir par le hazard du peril que par la main du bourreau: C'est pour ce sujet que Valentinus lors qu'il eut souslevé ceux de Treves il les porta à massacrer les Ambassadeurs Romains, pour les engager davantage dans la revolte, en leur retranchant l'esperance du pardon *f*. Et ce fut encore le motif de la grace qu'obtinrent ceux qui avoyent suivy le party de Vitellius *g*. Cette generosité est particulierement necessaire lors que c'est la multitude qui est coupable, ainsi qu'en usa le Roy Dom Fernand le Saint aux revoltes de Castille, & Dom Juan I. aux Estats de Guadalajara, quand il pardonna à ceux qui avoyent suivy le party des Portugais. Il est bien vray que quand le Prince a perdu son credit, ou qu'il est méprisé de ses sujets; la douceur ne sert de gueres, bien loin de cela les mesmes remedes qui devoyent guerir le mal l'empirent, parce qu'une authorité deperie ne peut maintenir la rigueur de la punition, ny intimider les seditieux par l'exemple, & ainsi il est necessaire de ceder aux inconveniens, & aller avec le plus de prudence qu'on peut, au devant des desseins des perturbateurs, ainsi que fit Vocula, voyant qu'il n'estoit pas

f *Quò minore spe veniæ cresceret vinculum sceleris.* Tac. 4. Hist.

g *Vicit ratio parcendi; ne sublata spe veniæ pertinacia accenderentur.* Tac. 4. Hist.

assez fort pour reprimer les Legions mutinées *h*. C'est pour ce sujet que le Roy Dom Juan II. rendit la liberté aux Grands qu'il tenoit en prison.

Il n'y a pas moins de peril dans les graces que fait un Prince sans estime pour appaiser ses Estats ; car ceux qui les reçoivent les attribuent à sa foiblesse, où ils en procurent la continuation par le tumulte & par les desordres *i*, quelquefois mesme par la recherche d'un autre Roy qui les leur conserve. C'est ainsi que firent ceux qui se souleverent contre le Roy Dom Enrique IV. nonobstant les biens infinis qu'ils avoyent receus de sa bonté.

Dans toutes les resolutions que le Prince prendra pour esteindre le feu des seditions, il est à propos qu'on sçache que ses motifs naissent de sa propre vertu & non pas de la persuasion d'autruy, afin qu'ils ayent plus d'efficace ; car la furie du peuple s'echauffe davantage lors qu'il pense que son Prince n'agit qu'à l'instigation de ceux qu'il tient à ses costez.

Lors que le Prince a accordé un pardon general, il est tenu de le maintenir sans songer davantage aux offences receuës, car autrement il donnera lieu à de plus grandes revoltes, ainsi qu'il arriva au Roy de Naples Dom Fernand, pour avoir voulu punir quelques Grands du Royaume à qui il avoit deja pardonné, & qui s'estoyent mis sous la protection du Roy Dom Fernand le Catholique ; Mais lors que ceux qui ont obtenu un pardon retombent ou continüent dans la faute, en ce cas on peut proceder contre eux dans toute la rigueur de la loy, afin de tenir les sujets plus en bride, & les empescher d'abuser de la clemence.

La promptitude est necessaire par dessus toutes choses dans le remede des seditions *k*, parce que la multitude s'anime & s'enorgueillit lors qu'elle ne

h Tac. 4. Hist.

i *Nihil spei nisi per discordias habeant.* Tac. 11.

k *Nihil in discordiis civilibus festinatione tutius, ubi facto magis quam consilio opus est.* Tac. 1. Hist.

voit

voit ny chaſtiment ny oppoſition ; ſon engagement à la revolte l'y afferınit, & le temps fait declarer ceux qui branſloyent, & courir riſque à ceux qui eſtoyent aſſeurez. C'eſt pour ce ſujet qu'Artaban alla en toute diligence appaiſer les troubles de ſon Eſtat & prevenir les deſſeins de ſes ennemis, & le repentir de ſes amis *l*, comme les ſeditions s'eſlevent tout d'un coup il y faut remedier de meſme, & la deliberation en ce cas eſt moins neceſſaire que l'execution : quand les hommes ſont une fois accouſtumez au meurtre, au pillage, & generalement à toutes les autres licences que la ſedition favoriſe, il eſt difficile de les ramener à leur devoir ; C'eſt ce que reconnut fort bien Dom Enrique, lors qu'apres la mort du Roy Dom Pedre ſon frere, il s'empara d'abord des meilleures places du Royaume, & appaiſa tout par ſa diligence.

Les ſeditions & les guerres civiles n'eſtant donc autre choſe qu'une maladie qui conſume la vie de la Republique *m* en epuiſant le Prince tant par les pertes qu'elle luy fait recevoir, que par les graces que la neceſſité le contraint d'accorder, il eſt de la prudence de les appaiſer à quelque prix que ce ſoit. C'eſt ce qui obligea Dom Fernand le Catholique à s'accommoder avec Dom Alonce de Portugal ſur les pretentions du Royaume de Caſtille. En ſemblabes troubles le plus foible eſt le plus fort *n*, les Princes ſont à la diſcretion de ceux qui tiennent les armes, & dans les guerres civilles les ſoldats ont plus de pouvoir que les Chefs *o*.

l *Pergit properus & præveniens inimicorum actus, amicorum pœnitentiam.* Tac. 6. ann.

m *Quod ſi invicem morditis, & comeditis videte ne ab invicem conſumamini.* Paul. Gal. 5. 15.

n *Qui pe in turbas & diſcordias peſſimo cuique plurima vis.* Tac. 4. Hiſt.

o *Civilibus bellis, plus militibus quam ducibus licere.* Tacit. 2. Hiſt.

DEVISE LXXIV.



Pour appuy de la paix.

LEs animaux ne visent naturellement qu'à la conservation de leur individu, & si quelquefois ils blessent c'est en consequence de cette mesme cause

cause & par un pur emportement de leur ferocité qui ne reconnoist point l'empire de la raison ; l'homme au contraire tout fier de cette flamme celeste qui l'anime & qui luy donne la seigneurie du Monde, se persuade qu'il n'est pas seulement né pour y vivre mais aussi pour y jouïr au de la des limites de la raison de toutes les choses qu'il renferme, de sorte que son imagination trompée par de fausses apparences de bien le luy fait chercher en divers objets en la possession desquels il establit toute sa felicité : les uns croyent qu'il consiste dans les richesses, d'autres dans les delices, quelques uns dans l'empire sur les autres hommes, & tous generalement en autant de diverses choses que l'appetit & la fantaisie ont d'erreurs ; de façon que pour les obtenir & se rendre heureux, ils appliquent tous les moyens bien qu'injustes que le discours vague & inquiet leur suggere *a* ; d'où naissent les homicides, les brigandages & les tirannies, & d'où vient que les hommes sont les plus injustes des animaux ; ce qui a fait que n'étans pas en seureté les uns des autres, ils ont inventé les armes, & que la guerre s'est introduite dans le Monde pour repousser la malice & la force & conserver la liberté & l'innocence *b*. C'est là l'orrigine de ce monstre, si plûtost il ne naquit de l'Enfer immediatement apres la chûte de ces premieres Intelligences, que l'orgueil precipita dans ses abysmes. La guerre est si odieuse à l'Eternel que tout juste qu'estoit David il ne voulut pas qu'il luy édifiast le Temple, parce qu'il avoit répandu beaucoup de sang *c* Les Princes prudens & moderez l'ont en horreur, connoissant la varieté de

a *Una & ea vetus causa bellandi profunda libido Imperii, & divitiarum.* Salust. in Consp. Catil.

b *Unde bella & lites in vobis ? ex concupiscentiis vestris quæ militant in membris vestris.* Jacob. 4. 1.

c *Multum sanguinem effudisti & plurima bella bellasti : non poteris ædificare Domum nomini meo.* 1. Paralip. 21. 8.

ces accidens, de ſes ſuccés, & de ſa fin *d*. Elle trouble l'harmonie de la Republique, altere la Religion, corrompt la Juſtice, affoiblit les Loix, confond l'amitie & le ſang, enſevelit les Arts, detourne l'Agriculture, rompt le Commerce, détruit les Villes & change la domination. Le Roy Dom d'Alonce l'appelle *l'alienation de la paix, le trouble du repos, & le renverſement de l'ordre.* Si elle eſt inteſtine c'eſt une fievre ardente conſume l'Eſtat; ſi elle eſt étrangere c'eſt un glaive qui luy ouvrant les veines épuiſe tout le ſang de ſes richeſſes, & fait exhaler ſes eſprits & ſes forces. La guerre eſt une violence opposée à la raiſon, à la nature & à la fin de l'homme que Dieu a formé à ſon image, & en qu'il a ſubſtitué ſon pouvoir ſur toutes les choſes, non pour les détruire mais pour les conſerver. Il ne la pas crée pour la guerre mais pour la paix, non pour la furie mais pour la douceur, non pour offencer mais pour obliger, non pour nuire mais pour ſervir; c'eſt pour ce ſujet qu'il la fait naiſtre nud, ſans armes pour fraper, & ſans poil pour ſe deffendre, en un mot ſi neceſſiteux d'une aide eſtrangere que meſme au plus fort de ſon âge il eſt incapable de vivre de luy-meſme ſans l'induſtie d'autruy. C'eſt par cette neceſſité qu'il a obligé le genre humain à la ſocieté civile, afin que chacun trouvât les commoditez de la vie dans le travail de tous, & que cette felicité politique l'uniſt par des liens eſtroits d'amitié & de correſpondance; Et de peur qu'une Province enorgueillie de ſes biens particuliers ne meſpriſaſt la communication des autres, il les a partagez en toutes, le bled en Sicile, le vin en Crete, la pourpre en Tir, la ſoye en Calabre, les aromats en Arabie, l'or & l'argent dans le Perou, les diamants, les perles & les epices dans les Indes; faiſant en ſorte par ce moyen que le beſoin de ces richeſſes & de ces delices ouvriſt le commerce, & que les

d *Variis eſt eventus belli, nunc hunc & nunc illum conſumit gladius.* 2. vel 4 Reg. 11. 25.

nations se communiquant leurs raretez, la terre fust une maison familiere & commune à toutes les parties de ce grand corps ; & afin que l'homme se fit entendre dans cette communication & qu'il decouvrist ses affections internes d'amour & de bienveillance, il luy a donné une voix articulée agreable & douce pour énoncer ses conceptions, un ris pour monstrer sa joye, des larmes sa compassion, des mains sa Foy & sa liberalité, & des genoux son obeissance, toutes marques d'un animal civil, pacifique & benin. Mais à ces animaux que sa providence a voulu qui fussent guerriers, il leur a donné un disposition convenable, les pourvoyant d'armes offensives & deffensives ; le Lyon est recommandable par ses ongles, l'Aigle par ses serres, l'Elephant par sa trompe, le Taureau par ses cornes, le Sanglier par ses deffenses, le Porc épic par ses pointes ; il a rendu formidables par le venin les Viperes & les Aspics, faisant consister leur deffense en nostre peril, & leur valeur en nostre crainte ; il a de plus revestu la pluspart de tous ces animaux de peaux dures pour resister à la rigueur des accidens & des saisons ; les Crocodiles de cuirasses, les Serpens de mailles, & les Crabes d'écorces ; Enfin il leur a donné à tous un regard farouche & une voix terrible & affreuse. Que ce soit donc pour eux cette guerre déraisonnable & non pas pour l'homme, en qui la raison doit dominer sur la colere : La nature a caché dans les entrailles de la terre, le fer, l'acier, l'argent & l'or, de peur que l'homme n'en abusast ; cependant la vengeance & l'injustice n'ont pas laissé de les y trouver, les uns pour estre instrumens, les autres pour estre prix de la mort *e*. Condamnable abus des hommes d'employer à la destruction de la vie l'or & l'argent que la nature a preparé pour sa conservation.

e *Video ferrum ex iidem tenebris esse prolatum, quibus aurum & argentum, ne aut instrumentum, in cædes mutuas deesset, aut pretium.* Seneca.

Mais

Mais parce que la plufpart des hommes, non moins farouches & intraittables que les bestes, se laissent plustost emporter à la volonté & à l'ambition que regir par la raison & par la retenuë, & qu'ils veulent sans sujet opprimer & assujettir les autres, il a esté besoin de la guerre pour la deffence naturelle; par ce qu'ayant deux moyens de traitter les outrages, *la Justice & la Force*, celuy-là le propre des hommes, celuy-cy le propre des bestes, lors que le premier ne peut servir il faut necessairement employer l'autre *f*, cela s'entend pourveu que la cause & l'intention soyent justes, & l'authorité du Prince legitime, & que de plus on n'entreprenne rien sans la consultation des gens doctes. C'est ainsi qu'en usoyent les Atheniens qui consultoyent les Orateurs & les Philosophes pour justifier leurs guerres; car il est bien en nostre pouvoir de les commencer mais non pas de les achever; celuy qui les entreprend à la haste les pleure à loisir. *La guerre*, dit le Roy Dom Alonce, *est une chose qui doit estre bien examinée avant que d'estre resoluë, afin d'estre selon le droit & la raison; car de cette precaution il resultera trois biens; le premier est que Dieu favorise davantage ceux qui en usent ainsi; le second, parce qu'eux mesmes s'evertuëront davantage par la confiance de leur droit; Et le troisiesme, enfin parce que tous ceux qui voyent ce droit l'appuyent plus volontiers, s'ils sont amis, & s'ils sont ennemis, ils esperent moins du succez.* Il ne faut pas s'exposer aux perils de la guerre pour des sujets legers comme ceux qui murent Xerxes à attaquer la Grece & les Lombars à faire irruption dans l'Italie; celuy qui combat pour la conqueste des Estats d'autruy est un Tyran; celuy qui le fait pour la défense des siens est un Prince juste; il en est de mesme de celuy qui fait la guerre pour le recouvrement de ce qui luy à esté moins intelligens, ou tascher de traitter eux-mes-

f *Nam cum duo sint genera disceptandi, unum per disceptationem alterum per vim, cumque illud proprium sit hominis, hoc belluarum, confugiendum est ad posterius si uti non licet superiori.* Cicer.

usurpé

usurpé, en cas que ce recouvrement ne se puisse faire par la voye du Tribunal, & que la division en soit plus seure par la force des épées que par la chicane des livres g. Le succez des guerres injustes est un Juge integre qui rend le droit de la victoire à celuy a qui il appartient. Le Roy Philippes II. desira si fort justifier celuy qu'il avoit sur la Couronne de Portugal par la mort du Roy Dom Sebastien, que mesmes apres avoir eu en sa faveur l'avis de plusieurs Theologiens & Jurisconsultes, & mesme s'estre desia veu avec toute son armée sur les frontieres de ce Royaume, il s'arresta pour retourner encore deliberer avec eux : Que le Prince qui sans risquer trop, veut bastir sa fortune, la recherche par la guerre, pourveu qu'il en trouve une occasion legitime; mais que celuy qui possede desia des Estats proportionnez à sa grandeur, examine bien comment il s'engage, & qu'il tasche tousiours de l'éviter par d'honnestes moyens sans exposer son credit, car s'il le perd, il l'allumera davantage en la refusant. L'Empereur Rodolphe I. avoit coustume de dire *qu'il valloit mieux gouverner bien son l'Estat que l'augmenter* : il n'y a pas moins de gloire pour le Prince à se servir de l'épée pour conserver la paix que pour vaincre par la guerre. Heureux le Royaume où la reputation des armes conserve l'abondance, ou les picques soustiennent les olives & les pampres, & où Céres se sert du Casque de Bellone pour y faire croistre plus seurement ses bleds. Plus la valeur est grande plus elle évite la guerre, comme sçachant à quoy elle la doit obliger; souvent les lasches la conseillent & les courageux la font h. *Le patient vaut mieux que le fort*, dit le S. Esprit, *& celuy qui maistrise son courage que celuy qui prend les villes* *.

g *Castrensis Jurisdictio secura, & obtusior ac plura manu agens, Calliditatem fori non exerceat.* Tac. in vit. Agr.

h *Sumi bellum etiam ab ignavis, strenuissimi cujusque periculo geri.* Tac. 4. hist. * Prov. 16. 32.

Si

Si la guerre n'a esté inventée que pour la paix, à quoy bon celle-là quand on peut jouir de celle cy? son choix ne doit pas estre un effet de la volonté, mais de la force *i*: Pallas naquit du cerveau de Jupiter pour monstrer que la guerre doit estre fille de la Prudence & non pas de la bizarrerie de l'esprit. Dom Sebastien de Portugal qui l'entreprit comme on sçait, plus poussé de l'ardeur de son grand courage que de la maturité du Conseil, écrivit avec son sang, sur les sables d'Affrique la verité de ce precepte. Les Abeilles ne veulent point d'un Roy armé, de peur que l'amour de la guerre ne le detourne du gouvernement de ses Estats pour conquerir ceux d'autruy. Si les Rois François * & Gustave † eussent fait cette reflection, ny celuy-là n'eust pas esté pris à Pavie, ny celuy-cy ne fust pas mort à Lutzen; l'ambition de dominer est ce qui a commencé la ruine de quantité de Republiques, & Anibal le reconnut trop tard lors qu'il dit à Scipion qu'il eust esté à souhaitter que la nature eust donné aux hommes des pensées si modestes que les Romains se fussent contentez de l'Italie & les Cartaginois de l'Affrique.

Les Princes puissans doivent faire la guerre de tout le pouvoir de leurs forces afin de la terminer promptement, ainsi que faisoyent les Romains: car sa longueur est de trop grands frais & perils; elle donne lieu a l'ennemy de s'exercer & de s'enhar-„dir: un pouvoir lent pert son credit. C'est pour ce sujet qu'on ne doit pas tenter deux guerres en mesme-temps, parce que la division des forces les fait tirer en longueur; il n'y a point de puissance qui les puisse long-temps soustenir, ny de sujets capables de les gouverner; les Romains ont tousiours tasché, ainsi qu'aujourd'huy le Turc, de n'avoir point la guerre en deux lieux à la fois, & c'est la dessus qu'estoyent fon-

i *Pacem habere debet voluntas, bellum necessitas.* D. Aug. Ep. 207. 42.

* Er. I. Roy de France.

† Roy de Suede.

dées

dées les menaces de Corbulon aux Parthes quand il leur disoit, *que les Romains n'avoyent sur les bras que cette guerre, & qu'ils possedoyent tout le reste du monde paisiblement* k.

DEVISE LXXV.

Celuy-là recueille la guerre qui seme des discordes.

MEDEE pour faciliter la conqueste de la celebre Toison, sema des dents de serpent en la terre de Colchos, & aussi-tost il en naquit des Escadrons d'hommes armez, qui combattant entre eux se detruisirent l'un l'autre. Mais aujourd'huy il y a des Princes & des Republiques, dangereuses Medées du monde, qui sement des discordes entre les Grands de la terre, & recueillent des guerres & des desordres dans leurs propres Estats *a*. Ils croyent y joüir à plein du repos qu'ils troublent dans ceux d'autruy, & il leur arrive le contraire. Les Cosmographes disent de l'Equilibre du monde, qu'il est tellement proportionné que le moindre poids fait branler la terre; la mesme chose arrive dans les guerres; il n'en est point de si esloignee qui ne change le centre du repos des autres Royaumes; La guerre est un feu devorant qui s'estant allumé en un endroit passe d'abord en l'autre sans épargner ny pays estranger ny patrie, selon que les vents soufflent. Le prudent Laboureur craint pour son heritage la tempeste qu'il voit se preparer sur la cime des montagnes, quelques éloignees qu'elles puissent estre: à plus forte raison donc celuy-là la doit-il craindre qui l'excite par l'amas des vapeurs. Ceux qui fomentent la puissance des Holandois

k *Imperatori suo immotam ubique pacem & unum id bellum esse.* Tac. 15. an.

a *Ventum seminabunt, & turbinem metent.* Ose 8.7.

pourroyent



pourroyent bien la pleurer un jour, & se voir accablez du joug de la servitude; ainsi qu'il arriva à ceux qui favoriserent l accroissement de la grandeur Romaine. Les Venetiens jaloux de ce que les Portugais par leurs Navigations leur ostoyent le commerce de la Mer Persique & des Indes Orientales, envoye-

voyerent contre eux au Caire un Ambaſſadeur, des fondeurs d'Artilleries & des charpentiers de Navires pour armer le Roy de Calicut, perſuadant aux Hollandois de s'opoſer à cette Navigation par le Cap de Bonne-Eſperance; Mais ceux-cy ayant executé ce conſeil, & eſtably leurs Facteurs & leur commerce, ils en fruſtrerent entierement la Republique à qui il auroit eſte bien plus avantageux que la navigation des Portugais fuſt demeurée libre, puis que par ce moyen elle euſt pû ſe ſervir de leurs vaiſſeaux pour amener les richeſſes d'Orient, & lors qu'ils auroyent abordé aux ports de ce Royaume elle les eust ſi achever par les habitans & diſpenſer avec plus d'induſtrie & de profit par toute l'Europe. On void par là que les meſmes moyens que la prudence humaine diſpoſe pour ſa propre ſeureté au prejudice d'autruy, tournent en ruine a leur auteur. Les Ducs du Savoye & de Parme avoyent deſſein d'entretenir les diſordres dans le Milanez, mais l'un ruina entierement ſon Eſtat, & l'autre rendit le ſien le theatre de la guerre; Ce n'eſt pas une poſſeſſion aſſeurée que celles des dépoüilles d'autruy. Un Ambaſſadeur de France perſuada la Ligue de Cambray contre la Republique de Venize, repreſentant qu'elle entretenoit des diſſentions entre les Princes pour baſtir ſa fortune ſur leur ruïne; mais eux s'uniſſant la dépoüillerent de ce qu'elle avoit acquis en terre ferme. Il ſe peut faire que ce ſiecle requeroit de ſemblables procedez, ou que les prudentes teſtes dont cét illuſtre Senat a touſiours eſté composé ne pouvoyent remedier à ces inconveniens, bien qu'ils les reconnuſſent, ſoit par la furie du torrent qui emporte la multitude, ſoit par la crainte de ſe rendre ſuſpects par une oppoſition: c'eſt là le malheur des Republiques que la malice, la tyrannie l'entretien des haines & les infuſes de l'intereſt y paſſent pour zele & pour amour de la patrie, & oſtent aux gens de bien la liberté de le paroiſtre; que les Sages ſe donnent bien de la peine à procurer le repos de la Republique pendant

dant que les imprudens qui ne viſent pas à l'avenir, le troublent par des entrepriſe vaines; & que comme dans les reſolutions les voix ſe comptent & ne ſe peſent pas *b*, & que les Communautez ſont touſiours plus remplies d'ignorans & de temeraires que d'habiles & de prudens, il arrive quantité de deſordres : l'experience d'aujourd'huy nous fait voir par la pratique qui ſe fait maintenant en cette Republique de toutes les bonnes maximes d'Eſtat au grand bien du repos public, qu'elle a touſiours tendu à la paix univerſelle & a bonne intelligence avec les Princes voiſins, ſans avoir voulu ſe meſler dans les guerres d'apreſent; procedé par lequel elle a non ſeulement obligé la Maiſon d'Auſtriche, mais elle s'eſt auſſi delivrée de cette generalle influence de Mars, & a plus gagné qu'elle n'euſt ſçeu faire par l'epée. Le voiſinage d'une grande puiſſance n'eſt pas touſiours dangereux, il en eſt quelquefois comme de la Mer, qui en ſe retirant ailleurs joint des Iſles entieres à la terre ferme; les Princes & les Republiques qui doivent leur conſervation & leur accroiſſement à cette Monarchie, ne ſont pas en petit nombre; Ce ſeroit une entrepriſe trop dangereuſe aux petites Puiſſances que de s'armer touſiours contre les plus grandes; Les Republiques gagnent plus par une bonne intelligence avec les Princes, que par la force, ce ſont des Maiſtreſſes adroites qui captivent aiſement leur cœur & acheminent toutes leurs actions à leurs fins particulieres. Qu'elles ne s'inquietent donc point pour les voir quelquesfois irritées; car il en eſt de leur colere comme de celles des Amans, ce n'eſt rien qu'un renouvellement d'amour *c*; quelles blâment pluſtoſt leurs jalouſies & ces ſoupçons craintifs qui les font douter de la fidelite de leurs amis, qui eſt un vi-

b *Sapientibus quietis, & Reipub. cura : leviſſimus quiſque & futuri improduis ſpe vana tumens.* Tac. lib. I. Aiſt.

c *Amantium ira; amoris redinte gratio eſt.* Terent.

ce

ce de la multitude, laquelle ne mesure le plus souvent les choses par l'ombrage & non pas par la raison.

Cette Politique de semer des discordes & chercher son elevation dans la cheute d'autruy, est particulierement pratiquée dans les Cours & dans les Palais, & elle n'est rien qu'une fille de l'ambition, parce que les recompenses estant deja partagées, & n'estant pas possible d'introduire de nouvelles formes sans la corruption des autres, on y tend par la voye des calomnies & de la violence : quelquefois aussi ce n'est qu'une envie de quelque Ministres contre les autres pour l'excellence des qualitez de l'esprit lors qu'on les empesche d'estre en un lieu ou elles puissent reluire, ou qu'on tasche de faire perdre au monde l'opinion qu'il en a, soit par des accusations injustes & par des calomnies lors qu'on peut accrediter son mensonge, soit par des brocards & des railleries malicieuses quand on ne peut obscurcir la verité. Des artifices si malicieux sont toujours dangereux à celuy qui les pratique, ainsi que Tacite le remarque en la personne d'Hispon *d*. Et bien que Licinius Proculus en calomniant les autres par envie ne laissast pas de leur estre preferé, quoy qu'inferieur en tout *e*. Pareille chose neantmoins n'arrive que quand la bonté & la modestie se renferment si fort dans les limites de la vie privée, qu'elles méprisent les honneurs & la faveur des Princes, comme il arrive à ceux qui par defiance de leurs propres forces se jugent incapables du maniment des affaires publiques & autres choses semblables : c'est a ces sortes de personnes qu'une malice adroite & soigneuse de captiver les bonnes graces de tout le monde arrache facilement les recompenses deuës à la vertu, ainsi qu'avoit coustume de

d *Perniciem aliis ac postremum sibi invenire.* Tac. lib. 7. Ann.

e *Ut evique erat criminando, quod facillimum factu est, pravus & callidus, bonos & modestos anticibat.* Tac. 1. Hist.

faire

faire Tigelin. Mais ſemblables artifices tombent avec la même promptitude qu'ils avoyent monté *f*, ainſi que le prouve l'exemple du meſme Tigelin, qui finit ſa honteuſe vie par une plus honteuſe mort *g*.

DEVISE LXXVI.

Ils y entrent de lumiere & en ſortent de feu.

LE Soleil envoye les rayons de ſa lumiere dans le centre du Miroir concave & il en ſort des rayons de feu ; c'eſt le corps de cette Deviſe, qui veut dire par là que la paix ou la guerre conſiſtent dans la bonne ou dans la mauvaiſe intention des Miniſtres . la reverberation des ordres qu'ils reçoivent eſt dangereuſe: Si le cœur eſt d'un criſtal clair & uny les ordres en ſortiront auſſi purs qu'ils y ſeront entrez, & meſmes quelquefois plus ; mais s'il eſt d'acier ils embraſeront tout le monde de guerres. Il faut pour cét effet que les Princes qui deſirent la paix prennent bien garde à n'avoir point de Miniſtres belliqueux ; car comme ils eſtabliſſent toute leur gloire & leur fortune dans les armes , ils cherchent touſiours les occaſions de les exercer. La France ne ploureroit pas aujourd'huy tant de diſcordes, n'y l'Europe tant de guerres , ſi la conſervation des bonnes graces de ce puiſſant Roy ne conſiſtoit pas en leur entretien. Nous liſons dans les ſainctes Lettres que c'eſtoit les Sacrificateurs du peuple d'Iſraël qui portoient les trompettes avec leſquelles on annonça la guerre *a*

f *Præfecturam vigilum & prætorii & alia præmia virtutum velocius erat vitiis adeptus.* Tac. 1. hiſt.

g Ibidem.

a *Filii autem Aaron Sacerdotes clangent tubis : eritque hoc legitimum ſempiternum in generationibus veſtris.* Nomb. 10. 8.

afin



afin que la modeftie & la gravité de leur charge les empeſchaſt d'en mal uſer. Le cœur des Princes eſt une Mer qui s'eſleve en montagnes de flots quand leurs Miniſtres ſont des Aquilons furieux; mais qui ſe tient dans un profond calme quand ce ne ſont au cõtraire que des Zephirs benins; car un cœur genereux

& amy de la paix tempere les ordres emportez & perilleux, les convertissant en bien, à l'imitation du soleil, dont les rayons bien que passant par des Angles, taschent pourtant de se tirer de cette forme imparfaite, & retournent à la Spherique dans leur reverberation: & quelquefois il ne suffit pas que leur intention soit bonne s'ils passent pour guerriers, car où personne ne croit que des gens si braves puissent negliger une occasion, où la crainte s'arme contre leur valeur, où la malice enfin la prend pour pretexte. Le Comte de Fuentes prevoyant ce qui devoit arriver dans la Valteline de la revolte des Grisons au sujet de la Ligue avec la Republique de Venize, bastit un fort à l'embeucheure de l'Ada, pour la seureté de l'Estat de Milan; le Duc de Feria appelle des Catholiques pour les deffendre contre les Heretiques, entre dans cette mesme contrée; le Duc Dosune tasche avec une armée qu'il avoit sur la *Mer Adriatique* de detourner les armes des Venetiens dans le Frioul; & l'on a attribué à ces trois Ministres toutes les guerres qui naquirent depuis au sujet des troubles du Duc de Savoye.

De danger est encore plus grand en la personne de ceux qui interviennent dans les Traittez de paix, chacun agissant selon son naturel & sa passion, & non pas suivant la bonne intention du Prince; Dom Lope de Haro ayant receu quelque offence du Roy Dom Sanche le Fort, s'en vengea dans les Traittez de paix entre ce Roy & celuy d'Arragon *, en rapportant diversement les réponses de part & d'autre, par où il les mit encore plus mal qu'ils n'estoyent auparavant. Le plus grand malheur des Princes consiste en ce que ne pouvant pas d'eux mesmes assister à toutes choses il sont contraints de se gouverner par des Relations, dont il est comme des sources qui reçoivent les qualitez des mines par où elles passent, & sortent presque tousiours infectées de la malice, de la passion, ou de l'interest des Ministres; c'est par

* D. Pedre III.

elles qu'ils taſchent de flatter le Prince, les diſpoſant de ſorte qu'elles ſoyent entierement conformes à ſon inclination. Les Miniſtres, & particulierement les Ambaſſadeurs, par le deſir de monſtrer leur ſuffiſance aux affaires, & que rien n'échappe à la vivacité de leur eſprit, ſe laiſſent emporter à leurs propres imaginations & rapportent aux Princes pour aſſeuré non ce qui eſt mais ce qu'ils ce figurent pouvoir eſtre; ils vantent leur promptitude dans les ſoupçons; & en effet elle eſt telle qu'ils les tirent de la pluslegere ombre, & leur acquierent apres autant de credit que ſi leur fondement eſtoit reel; d'où naiſſent les equivoques qui font tant ſouffrir les Eſtats, & les principales cauſes des guerres qui ſe voyent entre les Princes, n'y ayant point de ſi petit Miniſtre qui ne ſoit aſſez fort pour cauſer des troubles & des diſſentions *b*. Il eſt neceſſaire pour ce ſujet que les Princes ne ſe laiſſent pas legerement aller aux premiers rapports de leurs Miniſtres, mais qu'ils les confrontent avec d'autres, & que pour juger plus ſainement de tout ce qu'ils leur écrivent, ils ayent une parfaite connoiſſance de leur eſprit, de leur naturel & de leur maniere de concevoir les choſes; c'eſt à dire s'ils ſe gouvernent par leurs paſſions ou affections particulieres; car ſouvent il arrive que les Miniſtres ſe coiffent du Prince avec lequel ils traittent, & que cette preocupation leur fait trouver de la juſtice aux points où il y en a le moins; ſoit que ſe laiſſant prendre au bon traittement qu'ils reçoivent de luy, la reconnoiſſance naturelle aux hommes les porte à faire pluſtoſt ſon profit que celuy de leur Maiſtre; ſoit que ſe laiſſent tromper par des apparences vaines & des bruits contraires qu'on fait adroittement courir, ils trompent facilement en ſuite leur propre Prince, n'y ayant perſonne plus propre à faire donner dans un panneau que celuy qui y a deja luy meſme donné le premier.

b *In turbas & diſcordias peſſimo cuique plurima vis.* Tac. 4. Hiſt.

Quantité de Ministres se laissent persuader par les plus foibles raisons, guidez de quelque affection ou aversion particuliere qui leur trouble les especes du jugement. Il y en a mesmes qui sont naturellement enclins à interpreter tousiours en mauvaise part les actions & les desseins, & d'autres au contraire si francs & si sinceres, qu'ils ne peuvent croire qu'on puisse jamais avoir de mauvaises intentions; les uns & les autres sont dangereux, & ceux-cy ne le sont pas moins que ceux là.

Quelquefois le Ministre dans la pensée de faire voir au Prince l'integrité de son service, en luy découvrant ses ennemis, & d'acquerir la reputation de fidele & d'intelligent tout ensemble, il applique tellement tous ses soins aux soupçons que personne n'est à couvert de sa langue ny de sa plume; & afin que ses ombrages soyent plus asseurez, il fait si bien par ses defiances que les amis deviennent ennemis, & que la cause tombe en dispute, non sans un grand prejudice du Prince à qui il seroit bien plus avantageux que le Ministre cherchast des remedes pour guerir les esprits que pour les alterer.

Les Ministres se lassent aussi des ambassades, & afin d'avoir la liberté de retourner jouyr des commoditez de leur maison, ils ne font point scrupule de semer des discordes entre les Princes, ou de suggerer des conseils qui ne sont gueres moins prejudiciables.

Les Princes ne se trompent pas peu lors qu'ils se figurent que leurs Ministres agissent tousiours en fideles serviteurs & non pas en hommes, s'il en estoit ainsi on ne verroit pas tant de mal-heurs: mais se sont des hommes & le devoir de leur charge ne leur a pas osté cette inclination naturelle que nous avons tous au repos & aux delices; elle ne les a pas dépoüillés de l'amour, de la colere, de la vengeance, & generalement de toutes les autres passions que le zele & le devoir ne sont pas tousiours capables de corriger.

Mais que le Prince prenne bien garde que ceux qui

qui ne peuvent tromper les Miniſtres fideles & affectionnez (parce qui ceux cy eſtant parmy les affaires découvrent tous les artifices & les deſſeins de ceux-la, & ce qui eſt du ſervice de leur Prince ou non) ont coûtume de les accuſer d'eſtre defians, ſujets à leurs paſſions, rudes, & intraitables, pour les eloigner par ce moyen du maniement des affaires & les faire donner a d'autres moins intelligens, ou taſcher de traitter eux-meſmes immediatement avec le Prince, afin que luy propoſant d'abord des choſes aſſez juſtes ils le faſſent apres conſentir plus aiſément a de prejudiciables. Il ne faut pas donner lieu à aucun de croire qu'il eſt en ſon pouvoir de changer le cours des affaires & diſgracier les Miniſtres; car ſi ſemblable penſée a lieu, le Prince ſera mal ſervy, parce que cette confiance donne du meſpris à ceux qui l'ont, où elle les porte à la desobeyſſance & que la crainte de la diſgrace decourage les Miniſtres; les fautes de ceux cy ſont moins dangereuſes que la croyance des accuſations de ceux-la, principalement s'ils ſont eſtrangers: & fuſſent-elles veritables il y a touſiours plus de prudence à en differer le remede tant que celuy qui les a faites ne ſe le puiſſe plus attribuer.

DEVISE LXXVII.

Sa preſence nuit.

PLus des deux Maiſtres flambeaux du jour & de la nuit, je veux dire le Soleil & la Lune, ſont éloignés l'un de l'autre, plus leur intelligence mutuelle eſt grande, & plus les deux Emiſpheres en ſont éclairés de lumineux rayons. Mais s'ils viennent à ſe joindre, la conſideration de leur fraternité ne ſuffit pas pour empeſcher leur preſence de prejudicier à leur lumiere, & leurs eclipſes de cauſer de grandes incommoditez à la Terre. Les Princes ſe maintiennent en intelligence par le moyen des Miniſtres & des lettres, mais s'ils veulent



communiquer eux-mesines en personne, il naist aussi tost de leur entreveuë des ombres de soupçons & d'offences qui mettent tous leurs Estats en combustion; & cela parce qu'ils ne trouvent jamais l'un en l'autre ce qu'ils s'estoyent promis, & que chacun ne se mesure pas à son aulne particuliere, mais pretend

pretend tousiours au delà de ce qui luy est deû ; la veuë de deux Princes est comme un düel où il se fait un perpetuel combat de ceremonies, chacun voulant tousiours avoir l'advantage & l'emporter sur son compagnon ; leurs gardes y assistent comme deux Escadrons opposés qui n'ont point chacun d'autre desir que celuy de voir leur Chef triompher de l'autre, tant aux qualitez de la personne qu'en toutes les marques de la grandeur ; & comme il ne se peut gueres trouver de prudence dans un si grand nombre de testes, le plus leger brocard ou le moindre mépris mettent tout en dissention. Il en arriva ainsi à l'entreveuë des Rois Don Enrique & Louys XI. de France, où des railleries imprudentes de part & d'autre mirent en une irreconciliable haine ces deux nations qui jusques-là s'estoyent maintinuës en une estroitte intelligence. Les haines de Germanicus & de Pison furent cachées tant qu'ils ne se virent point *a* : L'entreveuë de Don Fernand IV. de Castille & de Denis de Portugal son beaupere causa de grands desordres ; celle de Philippe I. & de Don Fernand n'en fit gueres moins, & si celle de Jacques I. & de Dom d'Alonce comme encores quelques autres produisit de bons effets, le plus seur neantmoins pour les Princes est de vuider leurs affaires par l'entremise des Ambassadeurs.

Quelquesfois les favoris comme nous avons dit sement des discordes contre le Prince & les personnes de son Sang ; Et nous avons quantité d'exemples de cette histoire. Don Lopa de Haro procuroit par ses menées la des-union du Roy Don Sanche le Fort d'avec la Reine sa femme ; les domestiques de la Reine Catharine Mere du Roy Don Juan II. l'irritoyent contre l'Infant Don Fernand ; Don Alvare de Lara pour se maintenir dans le gouvernement du Royaume taschoit par ses lettres de persuader au Roy Don Herrique I. que la Reyne Berangere sa sœur avoit dessein de l'empoisonner ;

a *Discesseruntque opertis odiis.* Tac, lib. 2. an.

Les grands de Castille empeschoyent la concorde du Roy Don Juan II. & de son Fils Don Enrique; & Don Alvare de Lune celle du Roy Don Juan de Navarre & de son fils le Prince Don Carlos de Viane. Les confidens du Roy Philippe I. le dissuadoyent de son entreveuë avec le Roy Don Fernand. Et ceux qui avoyent interest aux discordes d'entre Infant Don Sanche & le Roy Don Alonce son pere, taschoyent de faire en sorte qu'ils ne se vissent ny ne s'accordassent. On a veu pratiquer ces mesmes artifices en France, au grand prejudice du repos de ce Royaume, & de toute la Chrestienté. Tout le remede qu'on y sçauroit apporter est de mépriser les difficultez & les inconveniens que les favoris ont coustume de representer aux Princes & d'en venir à la veuë reciproque qui par la force secrette du sang addoucit les esprits, & descouvre la meschanceté de ceux qui sement ainsi des divisions. C'est la raison qui porta le Roy Don Fernand à une entreveuë avec le Roy Don Henrique IV. son beau frere à Sigovie, sans arrester au peril qu'il y avoit de s'exposer au ressentiment d'un Roy offencé qui ou par une amour naturelle, ou pour mieux cacher son infamie taschoit de procurer la succession de la Couronne à sa fille Jeanne. Car quelque representation qu'on luy fist de ce danger, il jugea qu'il estoit plus de la prudence, de faire luy-mesme sa negotiation & qu'il feroit plus par sa presence que par aucune force ou par l'entremise de ses Ministres.

DEVISE LXXVIII.

Belle par en haut.

Ce qui se voit en la Sereine est beau, ce qui s'y entend est doux, ce qui s'y couve par l'intention est prejudiciable, & ce qui s'y cache sous les eaux est monstreux. Qui est-ce qui pourroit juger une si grande inégalité par une si belle apparence? un si charmant visage pour tromper l'esprit, une si harmo-



harmonieuse vois pour attirer les vaisseaux dans les écueils ? Toute l'antiquité a admiré ce monstre comme estant extraordinaire cependant il n'y en a point qui le soit moins ; les places & les Palais en sont remplis *a*. Combien de fois les hommes monstrent-

a *Et Sirenis in delubris voluptatis*. Isa. 13. 22.

ils une langue agreable & douce pour tromper leurs amis avec plus d'asseurance, & tendre des filets à leurs pas *b*. Combien de fois le visage marque-t'il de l'amour & de la bien-veillance lors que le cœur renferme le plus de colere & d'averfion? Combien feint-on de larmes qui naissent de joye *c*! Ceux qui affe-ctoyent le plus de paroistre outrez de la mort de Germanicus estoyent ceux qui en estoyent les plus ravis *d*. On apporta autrefois à Jules Cesar la Teste, de Pompée, & bien que le spectacle ne luy en déplust aucunement, il dissimula neantmoins par ses pleurs le contentement qu'il luy donnoit.

Cesar sur cét objet ses regards attachant
Retient un peu d'abord ses secrets mouvemens,
Mais ayant à loisir rappelé son idée,
De cette indigne mort l'ame persuadée,
Il croit qu'il peut enfin son pouvoir affermy,
Reprendre le beau-pere & quitter l'ennemy.
Il verse quelques pleurs que l'artifice envoye,
Il pousse des soûpirs d'un cœur tout plein de joye,
Et croit en ce moment que pour la cacher mieux
Il faut mettre du moins le trouble dans ses yeux.

Les pretextes de quelques Princes tiennent beaucoup de la Sereine; de quelles couleurs de Religion & de bien public ne sont-ils point fardés? quelles promesses, quelles douces paroles, & quelles flatteries les accompagnent? mais aussi quelles fraudes reciproques ne se cachent point sous ces belles apparences, sous ces marques exterieures d'amitié? Ils monstrent des visages d'Anges & cachent des queuës de serpent; ils embrassent & flattent mais pour mordre & pour envenimer; les blessures d'un cœur sincere sont plus saines que les baisers de ces bouches

b *Homo qui blandis fictisque sermonibus loquitur amico suo, rete expandit gressibus ejus.* Prov. 29. 5.

c *Peractis tristitiæ imitamentis.* Tac. 13. an.

d *Perisse Germanicum nulli jactantius mœrent, quàm qui maximè lætantur.* Tac. 2. an.

faus-

fausses *e*. Les injures de celuy-la sont un baûme consolidant & salutaire, les cajoleries de celles-cy sont des dards perçans & empoisonnez *f*. Combien de fois la trahison a-t'elle commencé par les honneurs ? Tibere medite la mort de Germanicus jaloux de la gloire de ses triomphes, & il l'appelle pour son compagnon à l'Empire ; il cache sous ces demonstrations publiques les sourdes menées de son cœur; il brûle d'envie contre ce jeune Prince qu'il fait semblant d'honorer, & il n'enflamme si fort sa gloire que pour l'esteindre plûtost ; Ce qui paroist de luy est une estime & une affection, ce qui en est caché est une haine & une malice *g*. Plus un cœur monstre de sincerité plus il cache de trahison ; les fontaines espaisses & bourbeuses ne trompent pas tant que les transparentes & cristallines ; celles-là accusent leur mauvais goust, & en destournent par leur trouble, celles-cy cachent leur venin & y convient par leur pureté. Il faut pour cét effet que la prudence se tienne bien sur ses gardes afin de pouvoir penetrer tous ces artifices des Princes, les ayant pour d'autant plus suspects que plus ils sont officieux & complaisans & qu'ils changent leur naturel & leurs mœurs, ainsi que fit Agrippine qui changea sa severité en caresses, & son arrogance en soûmission pour retirer Neron de l'amour de son affranchie *h*; changement qui donna de la defiance à ce Prince & à ses amis, qui l'avertirent de se donner de

e *Meliora sunt vulnera diligentis quàm fraudulenta oscula odientis*. Prov. 27. 6.

f *Molliti sunt sermones ejus super oleum, & ipsi sunt jacula*. Psal. 54. 22.

g *Nec ideo sinceræ caritatis fidem adsecutus amoliri juvenem specie honoris statuit, struxitque causas aut forte oblatas arripuit*. Tac. 2. an.

h *Tum Aggrippina versis artibus, per blandimenta juvenem aggredi, suum potius cubiculum, ac sinum offerre contegendis, quæ prima ætas, & summæ fortunæ expeterent*. Tac. 13. an.

garde de cette femme adroite, qui joignoit l'artifice à la passion *i*. Il faut prendre plus garde a ce que les Princes cachent qu'a ce qu'ils monstrent, plus à ce qu'ils taisent qu'a ce qu'ils declarent. L'Electeur de Treve livre cette ville au Roy de France pour y mettre une garnison, bien qu'il sçache qu'elle est Imperialle & sous la protection hereditaire du Roy d'Espagne comme Duc de Luxembourg & Comte de la basse Bourgogne, & que par là il contrevient non seulement à cette protection, mais encore aux loix de l'Empire; pour cet effet les trouppes d'Espagne surprennent cette ville aux François & ayant fortuitement arresté la personne de l'Electeur ils le traitent dans tout le respect deu à sa dignite, & voilà que le Roy de France qui dix-huict jours auparavant avoit arresté une ligue avec les Hollandois pour la guerre contre les Pays-Bas, se sert de ce pretexte bien qu'arrivé depuis & y entre avec ses forces sous ombre de la delivrance de l'Electeur son amy & son allié. Celuy qui cherche les occasions les trouve ou les fait naistre aisement; il en est de la malice comme de la lumiere qui penetre par les moindres fentes. Nostre inclination à la liberté est telle & nostre ambition si aveugle qu'il n'y a aucun pretexte qui regarde l'une des deux que nous ne le prenions aussi-tost, nous en laissant tromper quelque peu apparent qu'il soit & opposé à la raison ou à l'experience. Et ce sont là les pretextes dont les Princes deguisent leur ambition, leur convoitise & leurs desseins aux despens des biens & de la vie des sujets; & de là naissent presque tous les mouvemens de guerre & les troubles dont le Monde est travaillé.

Les pretextes changent selon que changent les interests, car ceux-là font ombre a ceux-cy & ils les suivent d'ordinaire. La Republique de Venise fait une ligue avec les Grisons, les François s'y opposent

i *Quæ mutatio neque Neronem fefellit & proximi amicorum metuebant orabantque cavere insidias mulieris semper atrocis, tum & falsæ.* Tac. 13. an.

de

de peur qu'elle ne prejudicie aux traittez qu'ils ont fait auparavant avec eux ; la dessus ces Peuples se divisent en factions au grand prejudice des Catholiques de la Valteline dont les Protestans machinoyent la perte ; les Suisses font a ce sujet une diette & il ne se trouve point d autre remede si non que les Espagnols entrent dans cette valée, qui est une pensée que le Pape Clement VIII. avoit euë long-temps auparavant dans l instruction qu'il donna à l'Evesque de Veglia en l'envoyant aux Cantons Catholiques en qualité de Nonce ; Ce mesme moyen est encore approuvé de Gouffier qui avoit le maniment des affaires de France, & qui persuade au Comte Alphonse Casati Ambassadeur d Espagne chez les Suisses, d'escrire au Duc de Feria pour luy proposer d'entrer avec les forces du Roy dans la Valteline afin que fermant le passage de Valcamonica aux Venitiens, ils desistassent de leurs pretentions & que la Valée fust nettoyée de Protestans. Le Duc meû de ces instances & du peril commun de cette secte qui menaçoit l'Estat de Milan & generalement toute l'Italie, comme aussi des plaintes & des larmes des Catholiques, entre dans la Valteline, & aussi-tost les François changent pour de nouvelles considerations & s'opposent a ce dessein par une nouvelle ligue qu'ils font en Avignon avec les Venitiens & le Duc de Savoye, sous pretexte de la liberté d'Italie, bien que cette liberté consistast plus au bouchement de ce passage aux Protestans de delà les Monts, qu'aux acquisitions que les Espagnols pouvoyent faire en cette contrée, & comme la Valteline n'estoit que le pretexte de la ligue, les armes des alliez n'y servirent que de diversion, & toute la force & le dessein se tournerent a l'oppression de la Republique de Gennes. C'est ainsi que les pretextes varient selon la varieté des interests.

Le temps découvre dans les effets la fausse apparence des pretextes, parce qu'ils n'executent pas ce qu'ils avoyent promis, ou n'agissent pas au mesme lieu qu'ils avoyent marqué. La Republique de

Venise veut s'emparer de Gradisque, & elle prend pour pretexte les courses des Uscoques qui sont dans la Croatie ; elle fait semblant de vouloir deffendre la liberté de la Mer & elle fait la guerre sur la terre.

Souvent on prend les armes sous pretexte du zele de la gloire de Dieu, & il se trouve bien plustost qu'on l'empesche ; Une autre fois c'est pour la Religion & on l'offense ; une autre pour le repos public, & on le trouble ; une autre pour la liberté des peuples & on les opprime ; une autre pour leur protection & on les tyrannise ; une autre enfin pour la conservation de son propre Estat & on envahit celuy d'autruy. O hommes ! ô peuples ! ô Royaumes ! ô Republiques, de qui le repos & la felicite dependent de l'ambition & du caprice d'un si petit nombre de personnes : *cét endroit est un peu obscur dans le texte, & j'ay veu quelques gens qui croyent que par le* Pocos *Espagnol l'Autheur veut dire* des gens peu considerables, *de sorte qu'il faudroit traduire*, du caprice de gens de si peu de consideration ; *Mais outre que l'Auteur ne se seroit pas bien expliqué, je ne voy pas que des Rois & des Princes, ou tout au moins des Ministres d Estat, des Ambassadeurs & des Agens estant compris sous ce* Pocos, *on puisse traitter tels personnages de* gens de neant. *Cela n'a aucune apparence & je trouve qu'il est bien plus vray semblable de croire que l'Auteur a voulu dire* qu'un Estat est bien à plaindre qui estant composé de tant de differentes parties, dépend pourtant pour ce qui est du gouvernement, d'un si petit nombre de testes ; au lieu qu'au contraire il ne pourroit guere y en avoir trop.

Quand les fins sont justes, mais qu'elles courent risque de n'estre pas ainsi interpretées, ou qu'on est en danger de n'y arriver pas si elles estoyent sceuës, il faut en ce cas les disposer de sorte que les actions montrent deux differens jours aux yeux d'un chacun, & qu'elles paroissent guidées d'autres honnestes motifs : car il n'y a point de tromperie de la part de celuy qui en use de la sorte, puis qu'il ne fait qu'amu-

qu'amuser la malice de fausses apparences, afin que se trompant elle-mesme, il luy soit impossible de s'opposer aux justes desseins du Prince, qu'aucune raison ne sçauroit obliger à marquer son but, puis qu'au contraire il luy seroit impossible d'y donner, s'il ne feignoit pas en mesme temps de viser à d'autres.

Il n'y a pas moins de danger pour les Republiques dans cette feinte apparence de zele, par laquelle bien des gens font accroire qu'ils tendent au bien public lors qu'ils ne songent qu'au leur en particulier; ils se pretextent de la correction du gouvernement pour en mieux affoiblir l'authorité, ils proposent les moyens & suggerent les conseils apres l'effet, afin de découvrir les fautes lors qu'elles ne sont plus capables de remede, ils affectent la liberté pour gagner l'applaudissement du peuple contre la Magistrature, & troubler la Republique en la reduisant apres en esclavage *k*. Ce sont là les artifices dont se sont servis presque tous les Tyrans des Republiques *l*. Quelle esperance Tibere ne donnoit-il pas de rendre la liberté à celle de Rome, lors qu'il travailloit le plus à l'opprimer *m*? Le Prince d'Orange se servit de la mesme ruse pour faire revolter les Pays-bas; & ses descendans font la mesme chose pour dominer les Provinces unies; mais le temps leur monstrera à leurs despens la difference qu'il y a entre un Maistre naturel & un Tyran; & se sera alors qu'ils se repentiront d'avoir preferé une rebellion artificieuse à une obeïssance salutaire, ainsi que Cerialis conseilloit à ceux de

k *Ut imperium evertant, libertatem præferunt: si impetraverint, ipsam aggredienter.* Tac. 6. Ann.

l *Cæterum libertas & speciosa nomina prætexuntur, nec quisquam alienum servitium, & dominationem sibi concupivit ut non eadem ipsa vocabula usurparet.* Tacit. 4. Hist.

m *Speciosa verbis, re inania, aut subdola: quantoque maiore libertatis imagine tegebantur, tanto eruptura ad infensius servitium.* Tac. 1. ann.

Treves

Treves & de Langres *n*. Le peuple vole aveuglément à l'appeau de la liberté, & il ne la connoist point tant qu'il l'ait perduë & se voye enlace dans les rets de la servitude; il se laisse mouvoir aux larmes de ces faux Crocodiles, & leur confie imprudemment ses biens & sa vie. Quelle tranquillite le monde ne gousteroit-il point si les sujets sçavoyent que de quelque façon qu'ils soyent gouvernez, par tous, par plusieurs ou par un, par le peuple, par le Senat ou par le Prince, ce sera tousiours un gouvernement sujet à des inconveniens & à des fautes, un gouvernement en un mot, mesle de tyrannies, parce que quand la speculation auroit imaginé une parfaite Republique, comme il faut necessairement qu'elle soit d'hommes & non pas d'Anges, on pourroit bien la loüer, mais non pas la trouver *o*. En effet la liberté ne consiste pas en la recherche de cette forme de gouvernement-cy, ou de celle-la, mais en la conservation de celle que le long usage a establie & que l'experience a approuvée; de celle où la justice s'observe & où le repos public se maintient, supposé qu'il faille obeïr à un genre de domination; car la liberté ne souffre jamais davantage que dans ces sortes de changemens. Nous pensons trouver un meilleur gouvernement & nous tombons en un pire; ainsi qu'il arriva à ceux qui survesquirent à Tibere & à Cajus *p*; & quand mesme on pourroit obtenir ce meilleur, il n'equipole pas au mal qui se rencontre tousiours au passage d'une forme de gouvernement à l'autre; de façon qu'il vaut mieux souffrir la

n *Ne contumaciam cum pernicie quam obsequium cum securitate malitis*. Tac. 4. Hist.

o *Delecta ex his & constituta Reip. forma laudari facilius quam evenire, vel si evenit, haud diuturna esse potest*. Tac. 4. ann.

p *An Neronem extremum dominorum putatis? idem crediderant qui Tiberio, qui Cajo superstites fuerant; cum interim intestabilior & sævior exortus est*. Tac. 4. Hist.

pre-

presente bien qu'injuste *q*, & attendre de Dieu lors que le Prince est mechant qu'il luy plaise nous en donner un bon *r*. C'est luy qui donne les Royaumes, & ce seroit accuser ses divins Decrets que de ne pas obeïr a ceux qu'il y a constituez. Nabuchodonosor estoit un méchant Prince, cependant Dieu menaça d'une punition severe ceux qui refuseroyent de luy obeïr *s*. Comme nous nous conformons au temps & souffrons avec patience les sterilitez, les orages & tous les autres desordres de la nature, il faut faire la mesme chose au regard des deffauts de nos Princes *t* : Tant qu'il y aura des hommes il y aura des vices *v*. Où trouvera on un Prince qui en soit exempt? mais ces maux ne durent pas tousiours; si un Prince est mauvais aujourd'huy, demain il luy en succedera un bon, ainsi les avantages des uns font suporter les deffauts des autres *x*.

DEVISE LXXIX.

Les conseils s'eludent par les conseils.

LE Perroquet est celuy de tous les oyseaux qui ressemble le plus à l'homme pour l'articulation de la voix †. Sa vivacité est si grande qu'il

q *Ferenda Regum ingenia; neque usui crebras mutationes.* Tac. 12. ann.

r *Ulteriora mirari præsentia sequi, bonos Imperatores voto expetere, qualescumque tolerare.* Tac. 4. Hist.

s *Quicumque non curaverit collum suum sub jugo Regis Babylonis: in gladio, & in fame & in peste visitabo super gentem illam, ait Dominus.* Jerem 27.6.

t *Quomodo sterilitatem, aut nimios imbres & cætera naturæ mala, ita luxuriam vel avaritiam dominantium tolerare.* Tac. 4. Hist.

v *Vitia erunt donec homines.* ibid.

x *Sed neque hæc continua & meliorum interventu pensantur.* Tacit. ibid.

† *Si me non videas esse negabis avem.*



y a eu des Philoſophes qui ont douté s'il ne participoit point de la raiſon. Cardan dit qu'il ſurpaſſe tous les oyſeaux en eſprit & en bon ſens, & que non ſeulement il apprend à parler, mais auſſi à mediter avec des deſſeins de gloire *a*. Cét animal a une

a *Inter aves ingenio ſagacitateque præſtat quod grandi ſit capite, atque in Indiis cælo ſincero naſcatur.*

mer-

merveilleuse candeur, qui est la qualité des grands esprits. Mais sa candeur n'est pas exposée à la tromperie, bien au contraire elle la sçait prevenir, & tout prudent & rusé qu'est le serpent il trompe sa prudence & sa ruse, & pour deffendre son nid de ses artifices il le pend adroitement au bout des plus hautes & des plus foibles branche des arbres en la formé que montre cette peinture, afin que quand le serpent viendra à passer par dessus pour devorer ses petits il tombe aussi-tost, emporté de son propre poids. C'est ainsi qu'il faut eluder l'artifice par l'artifice, & les conseils par les conseils; adresse en laquelle le Roy Don Fernand le Catholique a surpassé presque tous les Princes, comme il l'a montré en toutes ses actions, particulierement au mariage qu'il contracte avec Germaine de Foix, niepce de Louis XII.† Roy de France, pour rompre les Traitez que l'Empereur & le Roy Philippes I. son gendre avoyent fait à Haguenau à son prejudice & à son insceu. Il ne fut pas encore moins adroit à se servir de l'occasion que luy presenta le dessein qu'avoit le mesme Louis XII. de se liguer avec luy pour estre plus libre dans l'entreprise de la conqueste du Royaume de Naples, disposant l'affaire de telle sorte qu'il recouvra les Estats de Rousillon & de Sardaigne; & lors qu'il vit le Roy de France engagé dans la conqueste & entré déja dans l'Italie & qu'il jugea que ce seroit un trop dangereux voisin du Royaume de Sicile sur lequel il avoit jetté les yeux; il l'empescha de passer plus avant, & rompant les Traitez faits avec luy il luy declara la guerre & renversa ses desseins en se li-

unde didicit non solum loqui, sed etiam meditari, meditatur ob studium gloria. Cardan.

† *Il y a faute dans l'Espagnol, car il met* Charles VIII. *au lieu que je trouve que c'est* Louis XII. *car Mariana le plus fidele Historien d'Espagne, dit dans son Histoire que cette* Germaine de Foix *estoit sœur de* Gaston, *& tout le monde sçait que* Gaston *estoit neveu de* Louis XII.

guant

guant avec la Republique de Venise. Ces adresses sont plus necessaires dans la guerre que dans la paix; parce que l'esprit y opere beaucoup plus que la force, & ce n'est pas une petite loüange pour un General d'armée que de sçavoir vaincre son ennemy par la ruse, en méprisant la vaine gloire de le vaincre par l'épée; Un pareil larcin ne viole point le droit des gens; car si la guerre est juste tous le moyens qu'on y employe sont justes aussi *b*.

Quelqu' injustes moyens qu'on employe à la guerre,
Soit fraude, soit vertu, tout peut un ennemy. Virgil.

On peut bien tromper celuy qu'on peut bien tuer; & il est d'un cœur magnanime de preferer le salut public au triomphe, & s'asseurer la victoire par l'artifice sans l'exposer toute au peril des armes, puis qu'il n'en est point de si asseurée au jugement des hommes qui ne soit sujette au hazard.

Dans les conjectures qu'on fait des desseins & des artifices de l'ennemy pour les eluder, il ne faut pas regarder tousiours à ce qu'un homme prudent feroit en pareil cas (bien qu'il soit bon neantmoins d'y faire auparavant reflexion,) mais il faut asseoir son jugement selon la condition & la capacité de la personne avec qui on a affaire, car tout le monde ne fait pas ce qui seroit le plus à propos & le plus prudent; On blasmoit le Duc d'Albe Don Fernand; de ce qu'il estoit entré avec une armée dans le Royaume de Portugal apres la mort du Roy D. Sebastien, comme d'une entreprise pleine de peril & surprenante en un homme si sçavant en l'art de la guerre; mais il répondit qu'il n'avoit pas ignoré ce danger; mais qu'il s'estoit fié sur ce qu'il avoit à faire à une Nation qui sans doute auroit oublié les choses de la guerre par une trop longue joüissance de la paix. Lors mesme qu'on traitte avec les plus prudens il n'est pas tousiours seur de conjecturer de leurs

b *Cum juste bellum suscipitur, ut aperte pugnet quis aut ex insidiis, nihil ad justitiam interest.* D. August.

actions

actions suivant les regles de la raison & de la prudence ; parce que quelquesfois ils se laissent emporter a la passion, & souvent les plus sages font les plus grandes fautes, leur presomption & la confiance de leur sçavoir les rendant negligens & leur faisant croire que s'ils tombent ils se sçauront bien relever. Les presuppositions, le temps & les accidens sont encore des choses qui ont coustume de les tromper ; & ainsi je trouve qu'il est tousiours plus seur de suspendre son jugement dans les choses qui dependent de l'arbitre d'autruy sans les vouloir regler par sa propre prudence ; parce que chacun a ses raisons particulieres qui sont cachées aux autres, & agit conformément à son naturel. Ce que l'un trouve impossible un autre le trouve aisé, il y a des esprits qui ne cherchent que les dangers, celuy-cy aime la raison, celuy-là la haït.

Les plus occultes artifices des ennemis ou de ceux qui sous un faux masque d'amitie songent seulement à procurer leur interest, sont ceux par lesquels ils font adroitement des propositions au Prince qui ont l'apparence du bien & sont effectivement du mal, paroissent son avantage & sont sa ruine ; en quoy sa probité est aisément trompée, principalement s'il manque d'experience ou ne penetre pas dans le dessein de ceux qui le joüent : pour cet effet il a besoin d'une grande circonspection, afin de convertir semblables avis à la ruine de leur autheur ; En quels precipices ne tombera point un gouvernement, qui méprisant les conseils domestiques se sert seulement des Estrangers, contre l'avertissement du Saint Esprit *c*.

Au reste ; bien qu'on puisse assez penetrer dans les desseins de son ennemy par le seul raisonnement, il est bon neantmoins de les rechercher par le moyen des Espions, qui sont les principaux instrumens de la Royauté, & sans lesquels ny la couronne

c *Admitte ad te alienigenam, & subvertet te in turbine, & abalienabit te à tuis propriis.* Eccles. 11. 36.

ne se peut bien conserver, ny la guerre se conduire; Cette negligence s'éprouve particulierement en Allemagne, où il s'est perdu cent bonnes occasions, & où les Soldats se sont autant de fois veu assommer en leurs propres quartiers, faute d'avoir bien sceu les desseins & les routes de l'ennemy. Josue se servoit d'espions *d*, nonobstant le soin que Dieu luy faisoit la grace de prendre de ses armes; Moyse ne faisoit point marcher le peuple d'Israël qu'un Ange n'allast devant avec une colomne de feu *e* & cependant il ne laissa pas d'envoyer encore des Espions par l'ordre de Dieu, pour decouvrir la terre promise *f*. Les Ambassadeurs sont des Espions publics, qui sans violer la Loy divine, ny le droict des Gens, peuvent corrompre la foy des Ministres, nonobstant tout le serment qu'ils en ont presté, afin de decouvrir ce qui se machine contre celuy qui les envoye; car ceux cy ne sont nullement tenus à la garde du secret, & ceux là ont par leur excuse la raison naturelle de leur propre deffence.

DEVISE LXXX.

Sur le champ, & avant le champ.

LE Sculpteur taille premierement chez luy les Marbres de l'edifice qu'il doit eriger, à cause de la trop grande peine qu'ils luy donneroyent en suite s'il en usoit autrement; Les pierres du Temple de Salomon avoyent esté d'abord tellement preparées que lors qu'on les posa il ne fut pas besoin d'un seul coup de marteau; C'est ainsi que les sages Princes doivent polir leurs desseins & meurir leurs resolutions avant que de se mettre en devoir de les executer; parce que de ne les prendre que sur le champ c'est plus une maxime de Gladia-

d *Misit Josue duos viros exploratores in abscondito.* Jos. 2. 1.
e Exod. 14. 19. f Num. 13. 3.

teur



teur que de Prince. Le Taureau, corps de cette Devise, s'eprouve soy-mesme avant que d'entrer au combat avec son rival, & poussant ses cornes contre un arbre de toute l'impetuosité de ses forces, il apprend par avance à combattre & a fraper : On a toutes choses à craindre & on manque de moyens pour

pour toutes choses, lors qu'on est obligé de se determiner sur le champ; les conseils se trouvent embarrassez par la haste à laquelle le peril ou la necessité forcent *a*. Mais parce que les occasions n'arrivent presque jamais à souhait, & que souvent nous ne pouvons ny les retarder, ny les avancer, il est de la prudence de considerer si la deliberation se doit prendre à la haste ou à loisir; y ayant des affaires qui demandent si necessairement de la promptitude & d'autres de la maturité, que si l'on peche en l'une ou en l'autre ce ne sera qu'au grand prejudice de la Republique: la circonspection se doit fuir lors qu'elle est plus dangereuse que la temerité; il ne faut pas prendre les conseils dans les accidens impreveus, il les faut ravir; tout le temps qu'on employe en ce cas à deliberer se gagne par le peril, ou se perd par l'occasion; la Fortune court & presque tous les hommes rampent: Quelle merveille donc que si peu l'attrapent? La plusspart des deliberations se font sur ce qui est déja passé, & le conseil arrive apres l'evenement: Les occasions volent d'une telle force, que le conseil doit non seulement avoir des aisles pour les suivre, mais estre sous la main pour les attendre *b*. Lors que le temps est favorable le temporisement luy aide encore; mais lors qu'il est contraire la promptitude le surmonte, & c'est alors que les conseillers vifs & pleins de feu sont de grande utilité. Toutes les affaires qui accordent du temps veulent estre examinees, car il n'est rien de plus opposé à la prudence que la promptitude & la colere; l'impetuosité est la mere des fautes, elle met en desordre l'examen & la consideration; c'est pour ce sujet que presque tous les conseils precipitez plaisent

a *Timet atque eum deficere omnia videntur, qui in ipso negotio consilium capere cogitur.* Jul. Cesar.

b *Consilia rebus aptantur, res nostræ feruntur, immò volvuntur: ergo consilium sub die nasci debet, & hoc quoque tardum est nimis, submanu, quod ajunt, nascatur.* Senec.

dans

dans l'entreprise, embarrassent dans l'execution, & affligent dans le succez; Les crimes demandent de la precipitation, & les bons conseils du temperissement *c*, & bien que le peuple soit d'humeur à vouloir plustost voir les effets que les causes, ce qui fait que d'ordinaire il blame tous les conseils tardifs; il faut pourtant que le Prince s'arme contre ces murmures dans la confiance que la bonté du succés les convertira en loüanges *d*. Mais le retardement ne doit pas estre si grand qu'il fasse perdre l'occasion, ainsi qu'il arrivoit à l'Empereur Valens, qui employoit à deliberer le temps propre à agir *e*; Les Conseillers imprudens tombent d'ordinaire en cette faute, parce qu'embarassez de l'importance des affaires & ne pouvant juger des perils ny se resoudre, ils ont peur de la moindre ombre, & croyent que leur doute les fera passer pour prudens; tant qu'ils ont du loisir ils suspendent les resolutions, & lors qu'ils les prennent il n'en est plus temps; il faut donc pour ce sujet faire meurir les conseils & non pas les haster; car la maturite ne peche ny dans le deffaut ny dans l'excez du temps & c'est ce que vouloit dire Auguste par sa Devise du Dauphin entortillé autour d'une ancre, avec ce mot, *haste toy lentement*, à laquelle ne contredit aucunement celle d'Alexandre le Grand, *sans tarder*, parcé que celle-la s'entend des affaires de la paix, & celle-cy des affaires de la guerre, qui requiert ordinairement de la diligence. Tout reüssissoit à Ceriales, parce qu'il resolvoit & executoit promptement *f*.

c *Scelera impetu bona consilia mora valescere.* Tac. 1. Hist.

d *Festinare quod vis negotium gignit errores, &c.* Herod.

e *Ipse inutili cunctatione, agendi tempora consultando consumpsit.* Tac. 3. Hist.

f *Sane Cerialis parum temporis ad exequenda imperia dabat subitis consiliis sed eventu clarus.* Tac. 5. Hist.

Cependant bien que la promptitude opere de grands effets dans la guerre, il ne faut pas que ce soit une promptitude aveugle & inconsiderée, qui commence les choses avec furie & les acheve avec langueur *g*. Lors que les affaires accordent du loisir, la consultation est de plus grand service que la temerité *h*.

Lors donc que les resolutions sortent de la main du Prince, il faut qu'elles soyent parfaites afin qu'il n'y ait ny confusion ny doute dans leur execution, car quelques prudens que soyent les Ministres, il est impossible qu'ils puissent bien executer des ordres crus & indigestes; c'est à celuy qui commande à donner la forme & à celuy qui obeït à l'executer; le Prince doit estre Architecte & le Ministre le manœuvre; si celuy-là laisse tout à la disposition de celuy-cy, il est ignorant ou veut cesser d'estre Prince; il n'est point de gouvernement plus dereglé que celuy où tant de testes ont liberté d'arbitre; le respect & l'ordre du gouvernement se perdroyent si les Ministres avoyent un semblable pouvoir; S'il y a un cas où il leur soit permis de suspendre l'execution des ordres, c'est lors qu'il appert evidemment qu'ils sont injustes, car ils son nés à Dieu avant que de l'estre à leur Prince: lors que les ordres de ce dernier prejudicient à son patrimoine, à sa reputation & au bien du gouvernement, ou qu'ils dependent de quelques connoissances particulieres du fait, ou qu'enfin soit pour la distance, soit pour d'autres accidens l'estat des choses paroist tellement changé qu'on peut vray-semblablement inferer que si le Prince en eust esté bien instruit il ne les auroit pas donnez, à lors pourveu qu il n'y ait pas de risque considerable dans le delay on peut les suspendre & en communiquer avec luy; mais dans toute

g *Omnia inconsulti impetus capta, initiis valida, spatio languescunt.* Tac. 3. Ann.

h *Duces providendo, consultando cunctatione sæpius quam temeritate prodesse.* Tac. 1. hist.

la discretion & le respect qui sont deus à son authorite & à son jugement, attendant tousiours qu'estant mieux informer des circonstances, il commande derechef ce qu'il luy plaist qu'on fasse : ainsi que fit le grand Capitaine qui s'arresta à Naples contre les ordres du Roy Dom Fernand le Catholique, dans la pensée que les Princes d'Italie attendant impatiemment ce qui resulteroit de l'entreveuë des deux Roys Dom Fernand & Philippe I. son gendre, les affaires de Naples courroyent trop de risque s'il les quittoit de la sorte. Si pourtant le Ministre sçait que le Prince est si jaloux de ses sentimens qu'il ayme mieux faillir qu'estre corrigé, alors il pourra dissimuler & se taire; car il y a trop d'imprudence à s'expôser au peril, lors qu'on ne peut esperer de remede. Corbulon s'estoit desia engagé en quelques entreprises assez importantes, mais l'Empereur Claude luy ayant mandé de se retirer il les abandonna, car bien qu'il vist que ces ordres estoyent mal donnez il ne voulut pas se perdre en y desobeyssant *i*.

Il n'est point d'ordres où le Ministre doive estre si ponctuel qu'en ceux qui regardent les Matieres d'Estat, car en ce cas à moins qu'il n'y ait concours des circonstances susdites, ou que le risque de l'execution ne soit trop manifeste, il y doit obeyr aveuglement sans rien accorder à son sentiment particulier, les desseins des Princes ayant souvent de si profondes racines que le raisonnement du Ministre n'y sçauroit penetrer, & quelquefois eux-mesmes ne le veulent pas; ainsi il faut qu'il en juge tousiours favorablement & qu'il presume de la prudence de son Prince qu'il faut que la chose aille ainsi. Dolabella pour ce sujet obeït d'abord au commandement que luy

i *Iam castra in hostili solo molienti Corbuloni, hæ litteræ redduntur ille re subita quamquam multa semel offenderuntur, metus ex Imperatore, contemptio ex Barbaris, ludibrium apus socios; nihil aliud prolocutus, quam beatos quosdem duces Romanos, signum receptus dedit.* Tac. II. ann.

fit Tibere d'envoyer la neufiesme legion qui estoit en Affrique, bien qu'il trouvast assez de raisons pour y contrevenir *l*. Si falloit que chacun fust juge des ordres qu'il reçoit tout iroit en confusion, & les occasions se perdroyent. Le Royaume, ainsi que nous avons dit, est une harpe donc l'accord & l'harmonie dependent du Prince, c'est luy & non pas le Ministre qui y doit porter la main; celuy-là en doit toucher toutes les cordes, & celuy-cy qu'une, de sorte que n'entendant pas le son des autres il ne sçauroit sçavoir si elle est trop haute ou trop basse, & il se tromperoit en l'accordant à sa fantaisie. Le Comte de Fuentes par la liberté que luy donnoyent son âge, son zele, ses services & une experience couronnée de tant de triomphes & de victoires, suspendoit quelquefois, lors de son gouvernement de Milan, l'execution des ordres du Roy Philippes III. lors qu'il les jugeoit prejudiciables & plûtost nees de l'interest ou de l'ignorance des Ministres que de l'esprit du Roy; exemple que quantité d'autres ont suivy depuis au grand prejudice du repos public & de l'authorité Royalle. L'Estat sera sujet à trop de malheurs si l'on permet que les Ministres doutent toûjours de la sorte si les ordres du Prince sont de sa volonté ou non; Ce qui donne le plus de lieu a cét abus c'est la connoissance qu'ont les Ministres que ce n'est pas la propre main du Prince qui taille & qui polit les pierres destinées à l'edifice du gouvernement; mais cette main fust-elle estrangere il faut respecter tout ce qui en part comme s'il venoit du propre jugement du Prince, autrement tout ira en desordre, l'obeyssance prudente & zelée revere le seul sceau du Souverain.

Lors que les Princes sont éloignez & qu'il est à craindre que les resolutions n'arrivent apres l'evenement, ou que la varieté des accidens (principalement dans les affaires de la guerre) n'empe-

l *Jussa Principis, magis quàm incerta belli metuens.* Tac. 4. annal.

ſche qu'on n'ait aſſez de temps pour conſulter, en ſorte que l'occaſion ſe paſſe en attendant, il eſt de la prudence en ce cas de donner les ordres avec plein pouvoir d'agir ſelon que le temps le requerra, de crainte qu'il n'arrive ainſi qu'à Veſpaſien en la guerre civile contre Vitellius, où les conſeils arrivoyent apres les évenemens *m*. C'eſt pour ce ſujet que Tibere donna à Druſus en l'envoyant commander les legions d'Allemagne des Conſeillers prudens & experimentez pour le conſeiller, & un plein pouvoir d'agir ſelon l'occaſion *n*: lors qu'on envoya Heluidius Priſcus en Armenie, on luy ordonna de ſe conſeiller avec le temps *o*, & c'eſtoit en un mot la couſtume du Senat Romain de ſe repoſer de tout ſur le jugement des Generaux, & de ne leur particulariſer aucune recommandation que celle du bien de la Republique. Veniſe & Florence ne l'ont pas imité en cela, car jalouſes de leur liberté & ne voulant aucunement permettre qu'elle dépendiſt de l'arbitre d'autruy, elles ont mis un frein au pouvoir de leurs Generaux, épouventées de l'exemple d'Auguſte qui s'aſſujettit Rome avec les mémes armes qu'elle luy avoit commiſes pour la proteger *p*.

Les Miniſtres qui ſont aupres de la perſonne des Rois ont de couſtume de limiter la liberté de ce pouvoir, afin d'accroiſtre le leur & que tout paſſe par leurs mains, ce qui fait que l'on conſume beaucoup de temps à deliberer, & que les reſolutions arrivent ſi tard qu'on ne les peut executer, ou qu'on n'en obtient pas le ſuccez qu'on en avoit attendu, outre que comme il y a un ſi conſiderable intervalle de temps entre les accidens & leur examen, il ſurvient apres

m *Ex diſtantibus terrarum ſpatiis, conſilia poſt res afferebantur.* Tac. 3. Hiſt.

n *Nullis ſatis certis mandatis, ex re conſulturum.* Tac. 1. annal.

o *Rebus turbidis pro tempore, ut conſuleret.* Tac. 11. an.

p *Armaque quæ in Antonium acceperit, contra Remp. verſa.* Tac. 1. an.

de nouveaux avis & de nouvelles circonſtances qui obligent à changer les reſolutions, de façon que les jours & les années ſe paſſent ainſi ſans aucun effet.

DEVISE LXXXI.

Le poids des forces.

LEs forces de toutes les puiſſances ſont limitées, celles de l'ambition ſeule ſont infinies ; c'eſt un vice commun de la nature humaine, qui plus elle acquiert, plus elle deſire ; ou pour mieux dire c'eſt un certain appetit plein de feu que le cœur exhale & qui tire tout ſon accroiſſement & ſa force de la matiere à laquelle il s'applique : il eſt plus dans les Princes que dans les autres hommes, parce qu'à l'ambition d'avoir ſe joint la gloire de commander, & ny l'une ny l'autre ne ſe rend à la raiſon & au peril, ny l'une ny l'autre ne ſe ſçait meſurer avec le pouvoir. Le Prince pour ce ſujet doit peſer attentivement ce que ſon épée eſt capable de frapper & ſon bouclier de deffendre, ſe reſſouvenant touſiours que ſa couronne eſt un cercle limité. Le Roy Dom Fernand le Catholique ne faiſoit jamais d'entrepriſes qu'il n'en examinaſt bien auparavant toutes les circonſtances, la cauſe, la diſpoſition, le temps, les moyens & la fin. Le Prince qui n'entreprendra jamais que ce qu'il pourra obtenir ſera invincible ; celuy qui aſpire à ce qui eſt impoſſible ou trop difficile deſcouvre les bornes de ſon pouvoir, les deſſeins qui ne luy reüſſiſſent pas ſont les inſtrumens publics de ſa foibleſſe. Il n'eſt point de ſi puiſſante Monarchie que l'opinion ne ſouſtienne plus que la verité, la reputation plus que la force ; Le deſir de la gloire & de la domination nous emporte par la facilité qu'il trouve touſiours aux entrepriſes, & ce n'eſt jamais que dans l'execution que nous y deſcouvrons les difficultez & la peine. Il n'y auroit preſque point de guerres qu'on n'évitaſt ſi on en examinoit bien dés l'abord les moyens & la fin : que le Prince prenne



prenne donc avant que de les entreprendre une connoissance parfaite de toutes ses forces tant offensives que deffensives, l'estat de sa Milice, les Chefs qui y doivent presider, la substance de ses coffres, les contributions qu'il peut attendre de ses sujets, & le fonds qu'il peut faire sur leur fidelité dans l'ad-

verse fortune; qu'il s'instruise par l'estude, par la lecture & par l'entretien, de la disposition & de la situation des Provinces, des Coustume & des mœurs des Nations, du naturel de ses ennemis, de leurs richesses, de leur secours & de leurs alliances; Qu'il mesure l'epée d'un chacun, & voye en quoy consistent ses forces. Le Roy D. Enrique de Castille bien qu'accablé de maux n'a pourtant jamais été negligent en cela, & nous lisons qu'il ennoyoit des Ambassadeurs en Asie pour l'instruire des mœurs, des Coustumes & des forces de ces Provinces *. Moïse fit la méme chose avant que d'entrer en la terre promise a. Mais afin que le Prince que ces devises ont pour but de former, possede bien cette matiere, j'en toucheray, icy les points les plus generaux avec toute la brieveté que requiert un semblable dessein.

La Nature voulant monstrer sa beauté & son pouvoir dans la diversité, a mis de la difference non seulement dans les visages mais aussi dans les esprits des hommes, d'où vient que les nations different si fort les unes des autres, en qualitez en coûtume & en mœurs; pour cet effet elle a tellement disposé les causes, qu'ou estant jointes elles operent toutes en quelques provinces, ou estant separées, les unes agissent en celles-cy, les autres en celles-là. Les Geographes ont partagé le globe de la terre en divers climats chacun desquels est soûmis à la domination d'une planette comme à la cause de sa difference d'avec les autres; & parce que le premier qui passe par Meroe isle du Nil & ville d'Affrique est sujet à Saturne, ils disent que les Habitans qu'il renferme sont noirs, barbares, rudes, soupçonneux & traistres, & qu'ils vivent de chair humaine.

Ceux du second climat, qu'on attribuë à Jupiter & qui passe par Sienne ville d'Egypte, sont religieux, graves honestes & sages.

Ceux du troisiesme, qui passe par Alexandrie & est sujet à Mars, sont inquiets & guerriers.

*. Mar. Hist. d'Esp. a Num. 13. 19.

Ceux

Ceux du quatriesme, qui est sujet au Soleil & passe par l'Isle de Rhodes, & par le milieu de la Grece, sont gens de Lettres, Eloquens, Poetes, & habiles en tous les arts.

Ceux du cinquiéme, qui passe par Rome, coupant l'Italie & la Savoye, & s'attribuë à Venus, sont delicieux, adonnez à la Musique & à la magnificence des festins.

Ceux du sixiéme, qui est dominé par Mercure & passe par la France, sont changeans, legers & adonnez aux Sciences.

Ceux du septiéme & dernier auquel Mercure preside & qui passe par l'Allemagne, par les Pays bas & par l'Angleterre, sont flegmatiques, ayment les festins, la pesche & la navigation. Mais il semble que cette cause seule ne soit pas uniforme & suffisante, parce que sous un mesme parallele, en une mesme élevation de Pole & avec un egal lever & coucher d'Astres, nous voyons des effets opposez, particulierement dans les Climats de l'Hemisphere inferieur. En Ethiopie par exemple, le Soleil brusle & noircit les corps, & dans le Bresil, qui a une mesme latitude, les hommes ont la peau blanche & jouïssent d'un air agreable & temperé. Les Anciens ont tenu la Zone Toride de nostre Continent pour inhabitable, à cause de ses excessives chaleurs, & cependant nous voyons qu'en celuy de l'Amerique elle est douce & peuplée. Ainsi, bien que ces lumieres éternelles ayent quelque vertu, la disposition de la terre neantmoins opere bien davantage, les effets des rayons celestes recevant du plus ou du moins selon la situation des montagnes & des valées, & estant temperez en outre par les rivieres & par les lacs. Il est vray que la nature est souvent admirable en ses ouvrages, & qu'il semble que fuyant la curiosité de l'esprit humain elle opere quelquefois hors de l'ordre des causes & de la raison; à laquelle de celles-la attribuera-t'on ce qui se voit dans le Malabar, contrée des Indes, où sont le Royaume & la ville de Calecut? d'orgueilleuses montagnes qui

paſſent les nües & finiſſent au Cap de Comorin, autrefois le Promontoire de Coré coupent cette Province en deux parties, & bien que l'une & l'autre ait meſme elevation de Pole, neantmoins quand l'hyver commence dans celle-cy il finit dans celle-là & ainſi de l'Eſte.

Cette diverſité donc de climats, de ſituations de provinces, de temperatures & d'aliments, cauſe la difference des complexions des hommes, & les complexions cauſent la varieté des naturels; car les mœurs de l'eſprit ſuivent le temperament & la diſpoſition du corps. Les Septentrionnaux à cauſe de l'abſence du Soleil & de la froidure de leur pays, ſont ſanguins, & par conſequent robuſtes & courageux *b*, d'où vient qu'ils ont preſque touſiours dominé les Meridionaux, les Aſſyriens les Chaldeens, les Medes les Aſſyriens, les Parthes les Grecs, les Turcs les Arabes, les Gots les Allemans, les Romains les Affricains, les Eſcoſſois les Anglois: Ils ſont de plus, grands amateurs de la liberté, comme ſont encore ceux qui habitent les Montagnes, les Suiſſes par exemple, les Griſons & les Baſques, comme ayant meſme temperament que les voiſins du Nort. Chez les Nations qui ſont ſi proches du Soleil, l'excés de la chaleur deſſeiche le ſang, ce qui fait que les hommes y ſont melancoliques & profonds à penetrer les ſecrets de la Nature, d'où vient que c'eſt des Egyptiens & des Arabes que tous les autres peuples Septentrionaux ont receu les myſteres des Sciences. Les Provinces qui ſont entre les deux Zones dereglées jouiſſent d'un ciel benin, & l'on y voit fleurir la Religion, la Juſtice & la Prudence *c*: Mais parce que chacune des Nations differe des autres en beaucoup de particularitez

b *Homines qui frigida loca Europam que habitant ſunt iſti quidem animoſi.* Ariſt. l. Pol. 7. c. 7.

c *Græcorum autem genus, ut locorum medium tenet, ſic ex utraque natura præditum, quippe animo ſimul, & intelligentia valet.* ibid.

bien

bien que situées toutes sous un mesme Climat, je rapporteray icy ce que j'en ay appris par la conversation & par l'estude, afin que V. A. Monseigneur, ne soit pas privée d'une connoissance si necessaire.

Les Espagnols ayment la Religion & la Justice, ils sont constants dans les travaux, profonds dans les conseils, & tardifs dans l'execution; si hautains au reste, que ny la bonne fortune ne les esleve, ny la mauvaise ne les abbat. Ce qui est en eux une gloire naturelle & une grandeur de courage s'attribuë à orgueil & à un certain mépris des autres Nations bien que cependant ce soit celle qui s'accorde le mieux avec toutes, & qui les estime le plus *d*; celle, dis-je, qui obeït davantage à la raison, & qui s'en sert à surmonter ses passions & ses appetits.

Les Affricains sont rusez, trompeurs, superstitieux & barbares, & n'observent aucune discipline Militaire.

Les Italiens sont prudens & avisez; il n'est espece ou image de vertu, que pour arriver à leurs fins & procurer leur interest, ils ne representent en leurs mœurs ou en leurs paroles Glorieuse Nation, qui autrefois par l'Empire temporel, & aujourd'huy par le spirituel domine tout le monde de temps immemorial. Ils sont aussi propres à commander qu'a obeïr, de grand courage & de grand esprit dans les Arts de la paix & de la guerre; l'excez de leur jugement les rend soupçonneux à leur propre prejudice, & à celuy de toutes les autres Nations: ils redoutent les Puissances & taschent tousiours de les maintenir en equilibre autant qu'ils peuvent; Il ne se tire point d'épée, ny ne s'arbore de pique en aucune contrée de la terre dont l'acier n'ait esté premierement battu & affilé dans la forge d'Italie.

d *Advenientes etenim externos benignè hospitio excipiunt adeo ut æmulatione quadam invicem pro illorum honore certent, quos advenæ sequuntur hos laudant, amicosque Deorum putant.* Diod. Sicul. 6. 9.

En Allemagne, la diverſité des Religions, les guerres civiles, & les Nations qui y combattent, on corrompu la candeur & l'ingenuité ancienne des eſprits, & comme plus les matieres delicates ſe corrompent plus elles s'endommagent, de meſme par tout où la malice eſtrangere a infecté les peuples, elle les a rendus plus ſoupçonneux, & a plus perverty leurs bonnes mœurs; les unes ont perdu la Foy publique; les autres écrivent les bien-faits ſur la cire & gravent les injures en bronze, oublient le bien qu'ils reçoivent & ſe reſſouviennent éternellement de celuy qu'on leur promet; L'horreur de tant de maux a tellement effarouché les eſprits, qu'il ne ſe voit entr'eux ny amour ny compaſſion; & l'on ne peut ſans larmes comparer ce que cette illuſtre & heroïque Nation a eſté avec ce qu'elle eſt, ſa ruïne n'eſtant pas moins un effet des vices que des armes des autres peuples, bien qu'en pluſieurs neantmoins l'exemple n'ait pas eu tant de force que la nature, puis que nous leur voyons garder la candeur & la generoſité de leurs anceſtres, dont les anciennes mœurs ſont prouvées en noſtre ſiecle par la probité & par la nobleſſe de ces glorieux deſcendans. Cependant bien que l'Allemagne ſoit telle, on ne peut pas nier neantmoins que generallement les bonnes mœurs n'y ayent plus de pouvoir que les bonnes loix autre part *e*. Tous les Arts y fleuriſſent, la Nobleſſe s'y conſerve ſoigneuſement, & c'eſt une des choſes dont elle ſe peut vanter le plus par deſſus toutes les Nations, l'obeïſſance & la patience dans la guerre y ſont grandes, & les cœurs magnanimes; L'authorité de l Empire a depery depuis que par une trop grande prodigalité de luy-meſme, il a partagé ſa grandeur entre les Princes, & ſouffert l'uſurpation de quantité de contrées, auſſi bien que la trop grande liberté des villes franches, cauſe principalle de tous ſes troubles par la deſunion d'un ſi puiſſant corps.

e *Pluſque ibi boni mores valent, quam alibi bona leges.* Tac. de mor. Germ.

Les

Les François sont civils, affables & guerriers, leurs premiers boüillons s'attiedissent avec la mesme promptitude qu'ils s'echauffent ; ils ne se peuvent contenter des bornes de leurs propres terres, ny conserver celles d'autruy ; sont impatiens & legers, aymables aux yeux & difficilles aux mœurs ; la vivacité & la liberté de leurs actions ne se pouvant accorder avec la gravité des autres peuples ; les Arts & les Sciences fleurissent chez eux.

Les Anglois sont graves & severes, content d'eux-mesmes, & s'exposent glorieusement à la mort ; mais souvent plus par impetuosité que par election ; Ils sont puissant sur Mer & assez bons soldats sur terre lors qu'on long usage les a habituez aux armes.

Les Irlandois son patiens dans les travaux, méprisent fort les Arts, & vantent fort leur Noblesse.

Les Escossois sont constans & fideles à leurs Roys, ayant jusqu'à ce jour conservé par vingt siecles la Couronne en une seule famille. Ils ne reconnoissent point d'autre tribunal de leur colere & de leur vengeance que l'épée.

Les Flamans sont industrieux, de grande sincerité & candeur, propres aux Arts de la paix & de la guerre, en quoy leur pays a tousiours produit de grands hommes ; Ils ayment la Religion & la liberté, ils ne sçauroyent tromper ny souffrir d'estre trompes ; leur doux naturel est comme un métal fondu qui consolide en suite retient à jamais l'impression de ses soupçons, ce qui fait que l'esprit & l'adresse du Comte Maurice leur ont pû donner une si forte aversion pour les Espagnols ; & sous apparence de liberté les ont soûmis à ce joug de servitude, sous lequel les Provinces unies vivent encore aujourd'huy.

Les autres peuples Septentrionaux sont fiers & indomptez, sçavent acquerir & conserver.

Les Polonois sont guerriers, mais plus pour conserver que pour acquerir.

Les Hongrois sont hautains & graves, conserva-

teurs de leurs Privileges ; ils retiennent beaucoup aussi des mœurs & des coustumes des Nations qui ont combatu pour ou contre eux.

Les Esclavons sont farouches.

Les Grecs vains, superstitieux & sans foy, ne se sentant plus de qu'ils ont este aux siecles passez.

Les Asiatiques sont esclaves de leurs Souverains, mesme de leurs superstitions & de leurs vices ; ce grand Empire s'est élevé & se maintiennent encore plus par nostre laschete que par son courage, pour nostre chastiment plus que pour son merite.

Les Moscovites & les Tartares sont nez pour servir, ils se precipitent au combat avec chaleur & fuyent aussi-tost avec confusion.

Ces observations generales ne comprennent pas tousiours tous les individus, veu qu'il se trouve des hommes reconnoissans & fidelles dans la plus ingrate & la plus deloyale nation ; elles ne sont pas de plus perpetuelles, en ce que les changemens de domination, le passage d'un peuple en l'autre, la conversation, les mariages, la guerre, la paix & les mouvemens des Spheres qui du plus haut des Poles, & du Zodiaque du premier mobile font deriver icy-bas les images Celestes, changent les mœurs & la nature elle-méme, puisque si nous consultons les Histoires nous trouverons que les Allemans ont esté autrefois loüez de leur fierté, & les Italiens au contraire taxez de leur bassesse, qui est une difference qui ne se remarque aucunement aujourd'huy ; Combien y a il de nations qui pendant que la Monarchie y a subsisté, les vertus, les Arts & les armes y ont fleury, & apres qu'elle a esté renversée, toutes ces choses se sont couvertes de cendre aussi bien que l'Empire, & avec luy sont renées pour ainsi dire autre part ? Mais avec tout cela il demeure tousiours dans les peuples de certaines inclinations & des qualitez particulieres qui s'impriment mesme dans les Estrangers par la longuer du sejour.

Ces mœurs des Nations estant donc ainsi connuës, le Prince sans doute pourra mieux traiter ses

nego-

negotiations de paix & de guerre, & gouverner les Provinces estrangeres, car chacune encline naturellement à une maniere de gouvernement conforme à sa nature *f*; Elles nont pas toutes une égalle raison d'Estat, non plus que les maladies une mesme sorte de medecine. Et c'est en cela que se trompent d'ordinaire les Ministres insuffisans qui pensent les pouvoir gouverner selon les maximes des Estats où ils assistent: Le mors qui est aisé aux Espagnols ne l'est pas aux Italiens & aux Flamans; & tout ainsi que les maniere de panser, traitter & dresser les chevaux d'Espagne, de Naples & de Hongrie sont differentes, bien que tous neantmoins ne soyent qu'une mesme espece; les Nations de mesme doivent estre gouvernées selon leur nature, leurs coustumes & leurs mœurs.

De cette diversité de conditions des peuples s'infere l'attention que doit apporter le Prince aux choix des Ambassadeurs qu'il envoye chez eux tous; c'est à dire de prendre garde que non seulement ils soyent doüez de toutes les parties requises pour representer sa personne & user de son pouvoir, mais aussi que leur naturel, leur esprit, & leurs mœurs s'accordent à ceux de la nation avec laquelle ils ont à traitter; car si ce rapport ne se trouve ils seront plus propres à allumer une guerre qu'à entretenir une paix, à exciter des haines qu'à gagner des esprits: C'est pour ce sujet que Dieu fut en doute dans le choix d'un Ministre propre pour envoyer à son peuple & qu'il delibera avec luy mesme *g*. Chaque Cour a besoin d'un Ministre conforme à sa nature: il faut en celle de Rome des esprits qui sçachent parfaitement l'Art de dissimuler sans que ny leur visage ny leurs paroles découvrent aucunement leur cœur;

f *Natura enim quoddam hominum genus proclive est, ut Imperio herili gubernetur, aliud, ut Regio, aliud, ut civili, & horum Imperiorum cujusque aliud est jus, & alia commoditas.* Arist. 3. Pol. c. 12.

g *Quem mittam? & quis ibit?* Isai. 6. 8.

qui

qui paroiſſent ſinceres & ſoyent prudens & ruſez, ſçachent obliger tout le monde & ne s'obliger a perſonne, ſoyent doux dans les negotiations, faciles dans les traitez, cachez dans les deſſeins, conſtans dans les reſolutions, amis de tous & familiers avec aucun.

La Cour de l'Empereur a beſoin d'une perſonne qui conſerve ſon authorite ſans orgueil, que parle avec ſincerité, propoſe avec modeſtie, reponde avec verité & attende avec patience, qui n'anticipe pas les accidens, mais s'en ſerve lors qu'ils ſeront arrivez, qui ſont enfin aviſé à promettre & ſoigneux à tenir.

Dans la Cour de France il faut des ſujets prompts, galans, & qui ſçachent meſler le ſerieux avec le gay, qui ne mépriſent ny n'eſtiment les promeſſes, qui changent ſelon le temps, & plus ſelon le preſent que ſelon l'avenir.

L'Angleterre demande des eſprits graves & ſeveres qui ſoyent lents à negocier & a reſoudre.

A Veniſe il faut des gens eloquens, prompts à inventer des moyens, ingenieux dans les raiſonnemens & dans les propoſitions, & adroits à penetrer les deſſeins.

A Gennes des caſaniers * & partialiſtes, des gens plus propres à accommoder une affaire qu'à la rompre, qui maintiennent leur authorité ſans faſte, qui ſoyent patiens & temporiſeurs, s'accommodant au temps & à l'occaſion.

Chez les Suiſſes, des gens qui ſçachent quitter à propos la gravité publique, & s'apprivoiſer, gaigner les eſprits par les preſens & par l'eſperance, ſouffrir & attendre; car ils ont affaire à des Cantons ruſez & ſoupçonneux, oppoſez en Religion, en factions, & en inſtitutions de gouvernement, mais qui s'accordent lors qu'il eſt queſtion de reſoudre, & fuyent les extremitez dans leurs conſeils que chacun apres execute à ſa fantaiſie.

* Ou menagers.

Mais

Mais bien que ces qualitez soyent tous à fait propres à chacune des susdites Cours, il y en a d'autres en outre qui conviennent a toutes en general, comme la complaisance, la civilité la splendeur, la bonne mine, l'ornement des lettres, la connoissance des langues, particulierement de la Latine; car ces choses gagnent les Esprits, l'applaudissemens & l'estime des Estrangers, & donnent du credit a la patrie.

Comme les coustumes & les mœurs des nations sont differentes, leurs forces le sont aussi; celles de l'Eglise consistent au respect & en l'obeyssance des Fidelles, celles de l'Empire en l'estime & en la dignité, celles d'Espagne en l'infanterie, celles de France en la Noblesse, celles d'Angleterre en la mer, celles du Turc en la multitude, celles de Pologne en la Cavalerie, celles de Venise en la prudence, & celles de Savoye au jugement.

Toutes ces Nations presque different dans les armes offensives & deffensives, lesquelles sont accommodées au genie de chacune & à la disposition du pays; en quoy il faut considerer celles qui sont les plus communes & les plus generales, & si celles de la patrie sont inégales aux autres ou non, afin de se servir tousiours des plus puissantes; car l'excelence en une espece d'armes ou la nouveauté de celles qui sont fraischement inventées donnent ou ostent tout d'un coup les Empires. Les Parthes estendirent le leur en se servant de la fléche; les François & les Septentrionnaux ont ouvert le chemin à leur fortune par l'usage de la lance; l'adresse de l'escrime à laquelle les Romains s'estoyent formez par leurs jeux de gladiateurs les rendit autrefois maistres du Monde, & les Espagnols en ont conquis un nouveau & estably une florissante Monarchie en Europe par l'invention des armes a feu, en ce qu'elles requierent de la grandeur de courage & de la constance qui sont les principales vertus de cette nation. La terre mesmes s'est opposée à cét Element du feu, de sorte que tous quatre aujourd'huy servent à la ruine de l'homme, & l'introduction

de

de la pelle & du pica fait que l'industrie des Hollandois resiste à la valleur des Espagnols.

Les esprits ont coustume de se tromper lourdement au contrepoids des puissances, particulierement quelques uns d'Italie qui s'efforcent en vain de les vouloir tousiours tenir en Æquilibre; car celle-là n'est ny la plus dangereuse ny la plus forte qui possede le plus d'Estats & de sujets, mais bien qui sçait le mieux s'en servir; qu'on mette toutes les forces en deux balances, bien que l'une tombe à terre & que l'autre demeure en l'air, celle-cy neantmoins passera la premiere ou du moins l'égalera si l'on y adjouste seulement une drachme de prudence & de valleur, ou si l'ambition & la tirannie excedent en l'autre: ceux qui ont le plus élevé leur fortune en ce monde, & qui l'ont dominé, ont tous eu de foibles commencemens; La grandeur de la Maison d'Austriche excitoit l'envie d'un nombre infiny de Puissances qui s'efforçoyent tous de l'abaisser, & pas un ne songeoit seulement à la Suede, qui sans doute eust asservy l'Allemagne & peut estre l'Italie, si la mort de son Roy n'eust arresté le cours de ses glorieuses victoires: Les Puissances qui commencent à croistre sont plus à craindre que celles qui sont déja cruës; car le declin est naturel à celles-cy, & l'avancement à celles-là; les unes songent à se conserver par le repos public, & les autres à s'élever par le trouble des dominations Estrangeres: posé qu'une puissance ait plus de vigueur en elle-mesme qu'une autre, celle-cy pourtant n'est pas moins forte que celle-là pour sa particuliere conservation & deffense; une planete a plus d'efficace en sa maison qu'une autre en son eslevation, & toutes ces craintes d'une puissance voisine ne sont pas tousiours bien fondées, au contraire elles tournent souvent en avantage & utilité. L'Italie eut peur que le joug de sa servitude ne se preparast en Occident, lors qu'elle vit le Royaume de Sicile uny à la Couronne, d'Arragon; Cette crainte augmenta lors que celuy de Naples y fut joint, & que tous deux ensemble tombe-

tomberent ſous l'obeïſſance de la Caſtille : Enfin elle parut ſe deſeſperer entierement, lors qu'elle fit l'Empereur Charles V. infeoder l'Eſtat de Milan à l'Eſpagne ; Les Potentats neantmoins ne perdirent point pour cela leur liberté, au contraire preſervez contre les armes Mahometanes & Tranſalpines, ils ont joüy d'un ſiecle de paix ; Le fort de Fuentes inquieta un peu à la verité les eſprits, & il fut pris d'abord pour un frein de l'Italie, au lieu que l'experience a fait voir qu'il n'a eſté qu'une ſimple deffence ; Cependant toutes ces experiences ne ſuffiſent pas pour guerir les terreurs paniques de cette hipocondre de la raiſon d'Eſtat : Sa Majeſté Catholique met le ſiege devant Cazal pour en chaſſer les François & le remettre en la puiſſance de ſon veritable Seigneur, & facilitant la paix & la tranquillité d'Italie, & voilà que les envieux font auſſi-toſt une nouvelle ligue à l'encontre, comme ſi une place plus ou moins eſtoit conſiderable en une ſi grande puiſſance. De cette fauſſe impreſſion de maux & de dangers à venir, mais qui pourtant ne ſeroyent peut eſtre jamais avenus, ſont nez au monde une infinité d'autres preſens, & beaucoup pires par l'anticipation du remede qu'on a voulu y apporter : Que ceux donc qui ſe donnent tant d'inquietude pour mettre de l'égalité entre les Puiſſances, mettent bas toutes leurs jalouſies ; car c'eſt une choſe qui ne ſe peut faire qu'au prejudice du repos public ; Et qui eſt ce qui pourra tenir le Globe du monde en cét Equinoxe des forces, ſans que les unes s'éloignent plus que les autres vers le Solſtice de la grandeur ? Les Nations ſeroyent perpetuellement en guerre, n'y ayant rien qui les trouble davantage que de les enflammer ainſi par ces vaines imaginations qui n'ont jamais de fin, veu principalement que l'union des petites Puiſſances contre les grandes ne peut eſtre de longue durée, & que quand elles les abbateroyent il ne ſe trouveroit apres perſonne pour les moderer tellement dans le partage de leur grandeur que quelqu'une n'aſpiraſt auſſi-toſt à

s'empa-

s'emparer du tout; il ne se trouveroit personne pour les tenir en telle egalité que celle-cy ne s'elevast au dessus de celle-là. Le corps humain ne se conserve que par l'inegalité de ses membres; celuy des Republiques & des Estats ne le fait que par la grandeur des uns & la mediocrité des autres; C'est un Politique bien plus seure de suivre les grandes Puissances & s'accommoder à leur fortune que de s'y opposer. L'opposition reveille la force & donne pretexte à la tyrannie; les Orbes celestes se laissent emporter à la rapidité du premier Mobile auquel il ne peuvent resister, & en suivant son mouvement ils achevent leur cours. Le Duc de Toscane Ferdinand de Medicis apprit à Rome l'Art de molester les Puissances superieures, & il l'exerça contre l'Espagne par des pratiques prejudiciables à la France, à l'Angleterre & à la Hollande; mais il en reconnut en suite le danger & laissa pour enseignement à ses successeurs de ne s'en servir jamais, ainsi que nous voyons aujourd'huy qu'ils le pratiquent au grand bien du repos public.

DEVISE LXXXII.

Beauté d'armes.

QUELQUES-uns timbrent leurs casques de Cignes & de Paons, afin d'animer leurs esprits, & de les enflammer du desir de la gloire par la generosité de ces animaux; d'autres y mettent des testes d'Ours ou de Lion, en laissant pendre la peau le long des espaules, pour imprimer de la terreur aux ennemis. Cette Devise ayant pour but de signifier l'estime que les Princes doivent faire des armes, met pour cimier au casque que vous y voyez peint un Porc-espy dont les point aussi agreables à la veuë pour leur ferocité que les plumes d'Autrouche pour leur douceur deffendent & offencent à la fois. Il n'est rien de si brave que d'orner les armes avec les armes mesmes. L'éclat de la pourpre,



pourpre, de quelqu'or qu'elle soit brodée, & quelques perles & queiques diamants qui l'enrichissent, est tousiours vain, & la magnificence des Palais, l'ostentation de la Noblesse, & la pompe de la Cour inutiles, si le brillant del épée & la resplendeur de la cuirasse n'aident à rendre les Princes illustres ; Salomon

lomon le plus prudent de tous les Rois ne se glorifioit pas moins de ses riches magazins d'armes que de ses precieuses garderobes ; & nous lisons qu'il emplissoit ceux-là de lances & d'ecus d'une inestimable valeur *a.* Les anciens Espagnols prisoyent plus un bon cheval de guerre que leur propre sang *b.* Mais aujourd'huy cette estime se perd insensiblement par la commodité des Carosses dont les Romains ne permettoyent l'usage qu'aux Senateurs & aux Dames *c.* L'Empereur Charles V. voulant faire cesser semblables abus & obliger un chacun à aller à cheval, tint ces paroles aux Estats de Madrid d'an 1534. *Les naturels de ce Royaume ont tousiours esté merveilleusement estimez & honorez dedans & dehors pour leur adresse à monter à cheval, & ce n'est que par là qu'ils ont remporté tant de victoires sur leurs ennemis tant Chrestiens qu'infideles, & qu'ils ont conquis tous les Royaumes qui dependent de nostre Couronne.* Les Saintes Lettres disent à la loüange des vaillains soldats, que leurs Ecus sont de feu, signifiant par là leur soin à les tenir luisans & polis *d.* Et en un autre endroit elles remarquent que quand le Soleil frapoit dessus, les montagnes voisines en resplendissoyent comme des flambeaux allumez *e.* David mesme dit que l'épée adjoustoit de la grace à la majesté de Dieu *f.* L'habit d'Hannibal estoit simple & modeste, mais ses armes surpassoyent toutes les autres. *g.* L'Empereur Charles V. estimoit beaucoup plus l'orne-

a 2 Paral. 9. 15.

b *Plurimus militares equi sanguine ipsorum cariores.* Trog.

c *Quibus quidem vehiculis, nisi castæ, & spectatæ probitatis fœminæ alias uti non licuit.* Alexan. ab Alex. 8. c. 18.

d *Clipeus fortium ejus ignitus.* Nahum. 2. 3.

e 1 Machab. 6. 39. *f* Psal. 45. 4.

g *Vestibus nihil inter æquales excellens arma atque equi inspeciebantur.* Tit. Liv.

ment

ment de la pompe Militaire que celuy du Manteau Royal. Ottocare Roy de Boheme ayant esté vaincu par l Empereur Rodolphe, venoit avec grand appareil pour luy porter la Foy, & comme ceux de la suite de l'Empereur l'exhortoyent à se parer ainsi qu'il estoit seant à sa Majesté ; *Armez vous*, leur répondit il, *& vous rangez en escadron, afin de montrer à ceux-cy que vous faite consister vostre braverie dans les armes & non pas dans les habits, car cela, est plus digne de vous & de moy.* Il n'est point de grandeur qui donne plus d'authorité aux Princes que celle qui n'aist du pouvoir ; Le peuple ne les a elûs que pour sa deffense, & c'est ce que vouloyent signifier les Navarrois, lors que dans les couronnemens ils élevoyent leurs Roys sur un Escu ; c'estoit la leur Trône, & le Ciel leur dais. Le Prince doit estre le bouclier de son peuple, & un bouclier armé contre les coups & exposé aux injures & aux perils ; Il n'est point plus beau aux yeux de ses sujets & à ceux des Estrangers que lors qu'il est armé. La premiere robe & le premier honneur que les Allemans donnoyent à leurs enfans estoit une Lance & un Ecu. *h.* Jusques-là ils avoyent fait partie de leur maison, alors ils devenoyent membres de la Republique ; * Le Prince ne paroist jamais Prince que quand il est armé ; il n'y a point de livrée plus brillante d'une compagnie de Cuirasses ; il n'est point de plus beau cortege que celuy des Escadrons, qui sont dautant plus agreables à voir que plus ils sont revestus de l'horreur de Mars, & chargez de toutes les choses necessaires à l'attaque, à la deffence & à l'entretien : La milice n'a point besoin d'autre ornement que de son propre apareil ; Les meubles precieux sont de charge & d'empeschement *i.* Ce qui tend le plus à la principale

h *Scuto frameaque juvenem ornant, hæc apud illos toga, hic primus juventæ honos.* Tac. de mor. Germ.

* *Ante hoc pars domus videntur, mox Reip.* ibid.

i *Ferro bella geri, non auro, usu didicisse suppellecti-*

fin de la victoire est ce qui paroist le plus à la guerre. C'est pour ce sujet que Scipion l'Africain lors qu'il alla en Espagne, ordonna que chaque soldat portast sur ses espaules du bled pour trente jours & sept pieux pour enclore le camp. C'estoit-là les meubles de cette soltadesque, si accoustumée aux incommoditez qu'elle jugeoit que Rome n'avoit esté bastie que pour le Senat & pour le peuple, les Temples pour les Dieux, & la campagne pour elle *k*. C'est par cette discipline qu'elle à pu commander à tout le monde ; les delices, la galanterie & les richesses sont pour les Courtisans ; en la personne des Soldats elles reveillent la convoitise d'ennemy ; C'est pour ce sujet qu'Hannibal se prit à rire lors qu'Antiochus en luy montrant son armée plus riche par sa braverie que forte par ses armes, luy demanda si elle suffiroit bien contre les Romains : *Asseurement*, luy répondit-il avec une subtilité Affricaine, *quelqu'avares qu'ils puissent estre.* L'or & l'argent ne deffendent ny ne blessent, comme disoit autrefois Galgacus à ceux de la Grand Bretagne, pour leur oster la crainte qu'ils avoyent des Romains *l*, Et Soliman pour animer les siens au secours de Jerusalem,

Leurs chevaux & leur train dorez abondance,
Seront nostre butin & non pas leur deffense. Tas. c. 9.

Et bien que Jules Cesar trouvast à propos que ses Soldats fussent riches, afin que la crainte de perdre leur bien les rendist plus opiniastres à la poursuite de la victoire *m*. Il est certain, neantmoins que

lem pretiosam, nihil aliud fuisse quam onus, & impedimentum. Curt. 5.

k *Urbem Senatui ac populo Romano, Templa Diis reddita, proprium esse militis decus in castris.* Tac. 3. hist.

l *Ne terreat vanus aspectus, & auri fulgor, atque argenti, quod neque tegit neque vulnerat.* Tac. in vit. Agr.

m *Quod tenaciores eorum in prælio essent metu damni.* Sueton.

les

les grandes dépoüilles la vendent, & que les armes qui ne sont ornées que de leur propre force l'acheptent, en ce que le Soldat s'inquiete plus pour la conservation de son bien que pour la victoire mesme. Ceux qui n'entrent au combat que par un esptit de convoitise ne songent à vaincre l'ennemy qu'afin de le dépoüiller : L'interest & la gloire sont de puissants aiguillons au cœur de l'homme. Combien Annibal se mocqueroit-il s'il voyoit la Milice d'aujourd'huy si leste & si galante, qu'à peine y a-t'il assez de Mulets pour porter son équipage ? Comment ce grand Capitaine eust-il pû passer la rudesse des Pyrennées & s'ouvrir le chemin à travers les neiges des Alpes avec un si grand nombre de chariots ? Il ne semble pas aujourd'huy, particulierement en Allemagne, que se soit des armées, mais bien des Colonies entiers de Nations qui passent d'une partie du monde en l'autre, puis que comme des Caravanes d'Arabes elles portent avec elles les familles entieres & tout le menage de leurs maisons, comme si c'estoit des instrumens de guerre. Tacite remarque un pareil relâchement en l'armée d'Othon *n*. Les plus riches Souverains ny les plus puissantes Provinces n'ont pas assez d'or en leurs coffres pour fournir à leur entretien ; elles incommodent également les amis & les ennemis. Ce mesme relaschement a esté introduit par le Duc Fridland pour lever un grand nombre de Soldats, leur permettant la dépoüille des Provinces ; ce qu'on interpretoit à un dessein de les opprimer de telle sorte, qu'il leur fust impossible de s'élever contre ses forces, ou d'affoiblir l'armée elle-mesme par la licence à l'imitation de Cecinna *o*.

Cét abus menace d'un grande inconvenient, si

n *Quidam luxuriosos apparatus conviviorum, & irritamenta libidinum, ut instrumenta belli mercantur*. Tac. 1. Hist.

o *Seuperfidiam meditanti, infringere exercitus virtutem, inter artes erat.* Tac. 2. hist.

on n'y apporte le remede justement dans le temps requis ; & ce remede de plus ne doit pas paroistre desesperé, car bien que la correction des Soldats ne couste pas d'ordinaire moins de peine que la resistance à l'ennemy, ainsi que Corbulon l'éprouva en Syrie *p*. Cecy neantmoins s'entend lors que l'ennemy ne donne pas le temps de passer si viste d'une extremité a l'autre, ou que mesme le passage n'en est pas expedient ; mais si au contraire on a ce loisir, rien n'empesche alors qu'on ne remette l'armée en son devoir par l'exercice, par la severité & par l'exemple ; car sans ces trois choses il est impossible qu'elle se remette bien dans la reforme, & qu'y estant elle s'y conserve, ainsi qu'il arriva à celle de Vitellius *q*. C'est dans la connoissance de cette verité que Corbulon lors qu'il fut envoyé en Allemagne remit dans la discipline toutes ces Legions, dont le desordre estoit si grand qu'elles ne faisoyent que courir & que piller *r*. Il en usa encore de mesme ensuite envers celles de Syrie, qu'il trouva si ignorantes aux Arts de la guerre, *qu'il y avoit mesme des Veterans qui n'avoyent jamais fait ny garde ny sentinelle, & qui ne sçavoyent que c'estoit de closture de camp, ac de fortification : la pluspart sans armes, mais magnifiques & opulents pour avoir passé tout le temps de leur service dans de bonnes garnisons : Ayant donc licencié d'abord les veillards & les infirmes, il fit camper les autres tout l'hyver pour les accoustumer à la fatigue. Luy mesme en habit de simple Soldat & la teste nuë se trouvoit present à tout, quand les troupes marchoyent & quand elles estoyent campées, soulageoit les foibles, loüoit les courageux, donnoit exemple à tout le monde. A la fin parce que plusieurs aban-*

p *Sed Corbuloni plus molis adversus ignaviam militum, quam contra perfidiam hostium erat.* Tac. 13. an.

q *Degenerabat à labore, ac virtute miles, assuetudine voluptatum, & contemptu ducis.* Tac. 2. hist.

r *Legionis operum & laboris ignaras populationibus lætantes, veterem ad morem reduxit.* Tac. 11. ann.

donno-

donnoyent l'armée pour la rigueur des travaux & de la saison, s il pourveut à ce desordre par la severité & n'attendit pas la seconde ny la troisiesme faute, comme on fait ailleurs, pour les punir, mais les chastia dés la premiere. Quiconque avoit abandonné son drapeau estoit puny de mort sur le champ : Cependant il fit tant de progrez par cette voye, qu'il se trouva beaucoup moins de deserteurs dans son armée que dans celles où l'on pardonnoit s. Les Soldats ne se reduisent pas a la souffrance des travaux & des perils, si ce n'est par quelque autre rigueur ou quelque recompense qui égalent ces deux premieres choses : Les Princes par les honneurs & par les recompenses font les bons Generaux, & les bons Generanx par l'exemple, par la rigueur & par la liberalité font les bons Soldats. Godefroy reconnoissoit bien que la gloire & l'interest redoubloyent la valeur quand sur le point de livrer une bataille,

t *Il rasseura le doute, éleva l'esperance,*
Au brave il ramentût l'appas des recompenses,
Et promit à chacun, mais suivant les humeurs,
A l'un force richesse, à l'autre force honneurs.

J'ose presque dire qu'il est impossible que la Milice soit bonne, si celuy qui la conduit ne peche un peu dans la prodigalité & dans la cruauté. Et c'est peut-estre pour ce sujet que les Allemans appellent *Regiment* v le Baston du Colonel, en ce que c'est par luy qu'il faut regir les Soldats. Moyse tenoit les siens en si bonne discipline par sa severité, que demandant au Roy d'Edon la liberté de passage, il luy promit qu'on ne passeroit point par les champs, ny par les vignes, & qu'on ne boiroit pas seulement de l'eau des puits *x*.

L'antiquité nous fournit un illustre exemple de la reformation d'une armée en desordre, en la personne de Metellus lors qu'il alla en Affrique, où

s Tac. lib. 13. ann. *t* Tass. cant. 20.
v *Den Regiment oder Colonel Stab.*
x Num. 20. 17.

ayant trouvé la Milice Romaine ſi corrompuë, que les Soldats quittoyent leurs Drapeaux & ſe diſperſant par la Province pilloyent & ſaccageoyent tous les lieux, s'abandonnant à toutes les licences que la convoitiſe & la luxure ſont capables d'inſpirer. Il remedia ſi bien peu à peu a tous ces deſordres par le reſtabliſſement de l'exercice des Arts Militaires, qu'inſenſiblement il n'en parut pas la moindre trace. Il deffendit d'abord la vente du pain & de la viande au camp, & ne voulut pas que les Vivandiers ſuiviſſent l'armée, ny que les ſimples Soldats euſſent en marchant aucun valet ny cheval † de bagage, ainſi corrigeant de la meſme maniere les autres deſordres, il reſtablit la Milice en ſa premiere valeur, & ce ſoin fit un ſi bel effet que par luy ſeul il intimida Jugurtha, & l'obligea à le prier par ſes Ambaſſadeurs de le laiſſer en vie luy & ſes enfans, & qu'il abandonneroit tout le reſte aux Romains: „Les armes ſont les eſprits vitaux qui maintien-„nent le corps de la Republique; c'eſt d'elle, je veux dire de leur bonne diſpoſition & diſcipline que dependent ſa conſervation & ſon accroiſſement. L'Empereur Alexandre Severe le ſe connut fort bien lors qu'il dit que l'ancienne diſcipline eſtoit le ſouſtien de la Republique & que ſa perte attireroit celle de la gloire & de l'Empire de Rome *y*.

Une bonne Milice eſtant donc de ſi grande importance, les Princes doivent bien prendre garde a la „favoriſer & à l'honorer. La recompenſe & l'hon-„neur trouvent les bons ſoldats, & l'exercice les fait; car la nature produit peu de vaillans hommes, mais l'induſtrie beaucoup *z*. Ce doit eſtre là tout le ſoin des Capitaines, des Colonels & des Ge-

† *Ou* mulet *tout en un mot.*

y *Diſciplina majorum Remp. tenens, quaſi dilabatur, & nomen Romanum, & Imperium & amittemus.* Alex. Seu. apud. Lamp.

z *Paucos viros fortes natura procreat, bona inſtitutione plures reddit induſtria.* Veget.

neraux,

neraux, comme ce l'estoit de Sopher, qui faisoit exercer tous les Novices *a*. Aussi les Saintes Lettres appellent les Generaux les Maistres des Soldats, comme estant de leur devoir de les instruire & de les enseigner, ainsi que nous voyons qu'elles appelloyent Putiphar *b* & Nabuzardan Princes de la Milice *c*.

Mais parce que cecy se reduit difficilement en pratique à cause du peu de zele des Chefs & des embarras de la guerre, il faudroit en prevenir le mal auparavant, en quoy les Princes & les Republiques ont bien peu de soin. Il y a des Colleges pour les Etudes, des Convents & des Monasteres pour la vertu, & point d'Ecoles pour la Milice. L'Eglise militante a des Academies où l'on éleve des soldats spirituels pour la deffendre, & elle n'en a point pour les temporels. Le Turc seul se peut donner la loüange de ce soin, ramassant en de certains Serrails les enfans de toutes les Nations, & les élevant dans l'exercice des armes, d'où se forme la Milice de ses Jannissaires, qui ne reconnoissant point d'autre pere ny d'autre Seigneur que luy, sont toute la force & la deffense de son Empire. Les Princes Chrestiens deuroyent faire la mesme chose dans leurs principalles villes, recueillant dans des Seminaires destinez à cét effet les orphelins, les enfans trouvez, & generalement tous les autres de cette nature, afin de les y faire instruire en tous les exercices militaires, comme de forger des armes, tordre des cordes, faire de la poudre, & toutes les autres munitions, & les en tirer en suite pour le service de la guerre. Il faudroit aussi en élever dans les Arsenaux †, afin qu'ils y

a 2. vel 4 Reg. 25. 19.

b Genes. 37. 36. *c* Jerem. 39. 9.

† *Le terme* d'Arsenal *ne s'entend pas seulement du lieu où se fabriquent & se conservent les munitions de guerre sur terre, mais il se prend aussi pour celuy où l'on serre les rames & gouvernaux des Navires, où l'on les Vaisseaux, & auquel on garde toutes les munitions necessaires pour les equiper & armer.*

apprissent la Navigation, la fabrique des Vaisseaux & l'ouvrage des voiles & des cables ; la Republique par ce moyen se nettoyeroit de cette lie de vagabons qui l'embarrasse, & elle auroit des gens propres à la deffendre & à la secourir, tirant de leur gain de quoy fournir à leur entretenement ; & si cela ne suffisoit on pourroit establir une loy que le tiers de toutes les œuvres pies y seroit appliqué, n'y ayant point de doute que ceux qui deffendent les Autels ne meritent pas moins que ceux qui les encensent.

Il n'y a gueres rien de meilleur pour l'entretenement de la Milice que de doter le Tresor Militaire d'une rente fixe, qui ne serve point à d'autre usage; ainsi que fit Auguste qui y appliqua la dixime de toutes les successions & legs, & le centiesme des denrées & des marchandises dont Tibere ne voulut point retracher l'impost à la requeste du peuple, en ce que cela servoit à l'entretenement des Soldats *d*. Le Comte Don Pedre de Lemos dota ainsi le tresor de la Milice de Naples, mais l'envie destruisit tout le bon ordre que le jugement & le zele de ce grand homme y avoyent apporté.

Ce soin ne se doit pas apporter seulement dans la Milice, mais aussi dans la Garnison & dans la fortification des Places ; car cette depense en fait eviter de beaucoup plus grandes ; La foiblesse des lieux attire l'ennemy, & au contraire il se met rarement à attaquer un Estat qui est en pouvoir de se deffendre; si on employoit à une si utile depense toutes les superfluës qui se font au jeu, au luxe, à la debauche & aux bastimens ; les Princes vivroyent en beaucoup plus grande tranquillité, & le monde ne seroit pas si travaillé de guerres. Les Empereurs Diocletien & Maximilien tinrent à grand service l'employ qu'un Gouverneur de Province avoit fait à la repara-

d *Centesimam rerum venalium, post bella civilia institutam deprecante populo, edixit Tiberius Militare ærarium eo subdio niti.* Tac. 1. Ann.

tion

tion d'une Citadelle, de certaine somme destinée pour la construction d'un Amphiteatre *e*.

DEVISE LXXXIII.

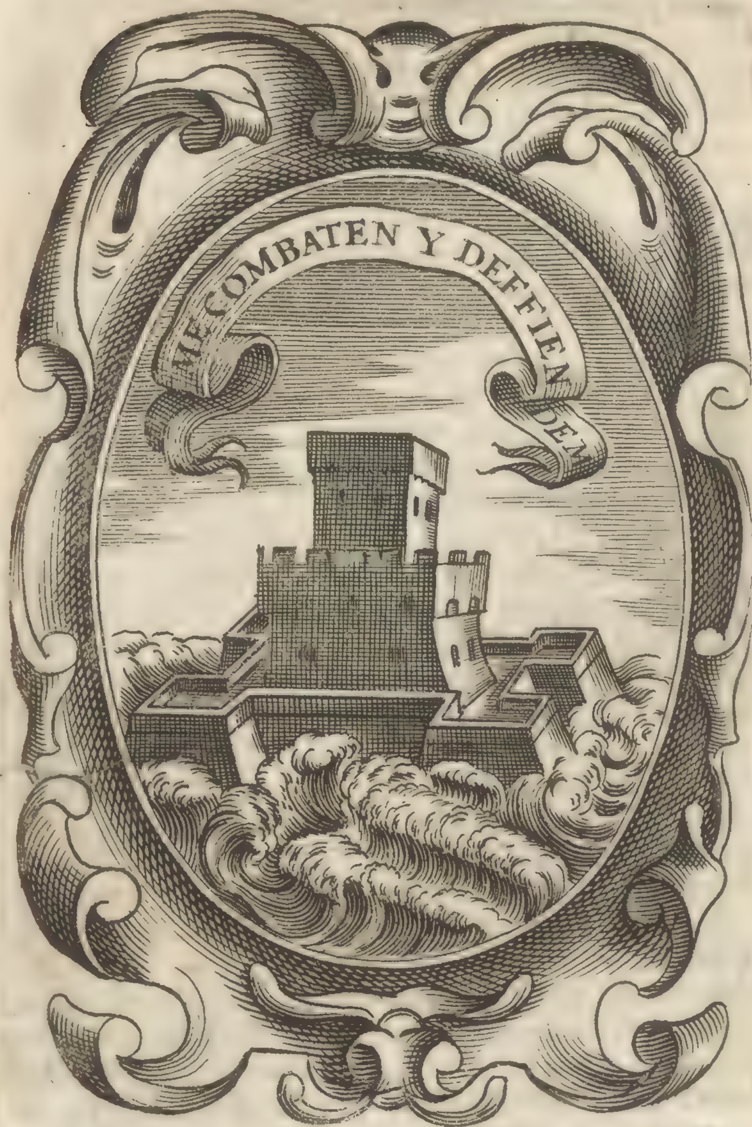
Ils le combattent & le deffendent.

LE mesme terrein sur lequel les Forteresses sont fondées est leur grand ennemy. C'est en sa surface qu'avec le pic & la pelle on creuse des fossez & des tranchées pour faciliter leur prise, c'est dans ses entrailles que les mines se preparent sourdement sous les fondemens des Boulevards jusqu'à ce que l'impetuosité du feu les fasse sauter. Il n'est donc point de Forteresse inexpugnable au monde, si non celle qui est fondée au milieu des flots, puis que si d'un costé ils la combattent ; de l'autre ils la deffendent, leur furie ne donnant aucun lieu au siege des Vaisseaux, & leur calme au contraire la pouvant mettre en danger. Il en est de mesme des Monarchies, elles trouvent leur seureté & leur conservation dans la guerre *a*, alors le soin veille la prevoyance s'arme, les cœurs s'embrasent du desir de la gloire, la Republique se purge de ses mauvaises humeurs, la valeur s'augmente par l'exercice, les entreprises se fortifient par l'émulation, les esprits s'unissent par la necessité commune, le peuple se soûmet aux Loix par la crainte de l'ennemy *b*. Les Romains n'ont jamais esté plus vaillans ny plus soûmis aux Magistrats que quand ils ont eu à leurs portes Pyrrhus en un temps, & Annibal en l'autre. Une puissante Monarchie court plus de risque par sa force qu'une autre par sa foiblesse, en ce

e L. Unica. c. de Expen. pub. l. 11.

a *Civitates magna ex parte bellum gerentes conservantur, eadem Imperio potitæ corrumpuntur.* Arist. Pol. 7. 14.

b *Metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat.* Salust.



que la trop grande confiance tient celle-là depourveuë, & que la crainte au contraire fait tenir celle-cy sur ses gardes *c*. Si la discipline Militaire est calme & sans exercice, l'oisiveté abatardit les

c *Sagittæ ejus acutæ, & omnes arcus ejus extensi ungulæ equorum ejus ut silex.* Isai. 5. 28.

esprits,

esprits, sappe les murailles, roüille les armes, ronge les courroyes des Boucliers, accroist les delices & l'ambition, d'où naissent les discordes, & des discordes les guerres civiles; l'oisiveté n'engendrant aucunes maladies internes que les Republiques en ce cas ne souffrent au dedans d'elles. Rien ne croist ny de se maintient sans le mouvement. Quintus Metellus dit un jour dans le Senat lors que la nouvelle de la ruyne de Cartage arriva, *qu'il en craignoit davantage celle de Rome, & que sans doute la Republique se ralentiroit voyant la destruction de sa Rivalle.* Publius Nasica oyant dire à quelqu'un que cét accident mettoit toutes choses en seureté; *Bien au contraire*, répondit-il, *c'est à cette heure qu'elles sont en plus grand peril.* Ce prudent homme reconnoissoit par là que les forces ennemies estoyent les Flots qui affermissoyent Rome en la combattant, qui la rendoyent plus vaillante & plus asseurée; aussi ne vouloit-il pas leur destruction, comme sçachant bien que les cœurs lasches n'ont point de plus grand ennemy que la seureté, & que le peuple ainsi qu'un pupile, a besoin de la crainte pour tuteur *d.* Suinthila Roy des Gots en Espagne acquit beaucoup de gloire en toutes ses actions tant qu'il fut en guerre, mais si-tost qu'elle cessa il s'abandonna aux delices & se perdit. Le Roy Dom Alonce VI. faisant reflexion sur toutes les pertes qu'il avoit receuës des Mores en demanda la cause, & comme on luy eust répondu que c'estoit l'oisiveté & les plaisirs des siens, il deffendit aussi-tost les bains & toutes les autres delices qui abatardissoyent les forces. La negligence & l'oisiveté des Rois Witizza & Dom Rodrigue firent tomber l'Espagne en la puissance des Affricains, & elle fut leur dépoüille jusqu'au temps de Dom Pelage & de ses successeurs * que la Milice

d *Timens infirmis animis hostem securitatem, & tanquam pupillis civibus idoneum tuterem necessarium videns esse terrorem.* D. Aug.

* Mar. Hist. d'Esp.

commençant à refleurir, la valeur & la gloire des armes s'augmenterent par l'émulation, & delivrerent non ſeulement ce Royaume d'un ſi peſant joug, mais le rendirent Chef d'une puiſſante Monarchie. La concurrence dans les ordres Militaires de Caſtille produiſit de grands hommes qui travaillerent plus à ſe vaincre les uns les autres dans la gloire des armes, qu'à vaincre l'ennemy. Jamais l'Auguſte maiſon d'Auſtriche ne ſeroit parvenuë à une telle grandeur ſi elle ſe fuſt abandonnée dans les bras de l'oiſiveté; les meſmes moyens par leſquels ſes envieux taſchent de l'abattre, ſont ceux au contraire qui l'affermiſſent, & elle trouve ſon ſouſtien & ſa gloire dans les precipices qu'on luy creuſe. Il en eſt de ceux qui vivent en paix comme du fer qui ne ſervant point ſe roüille, mais eſtant ſouvent manié reluit *e*. Les petites Puiſſances ſe peuvent conſerver ſans les armes, mais les grandes non, parce qu'il n'eſt pas ſi difficile à celles-là de ſe maintenir en egalité de fortune, qu'à celles-cy dont les armes n'eſtant pas employées au dehors, allument la guerre au dedans, ainſi qu'il arriva à la Monarchie Romaine. L'egalité avoit eſté facile a garder dans ſes commencemens, mais apres la conqueſte de l'Univers, & l'emulation eſtant eſteinte, on commença à s'entrebattre pour partager les richeſſes des Rois & des Nations, & l'eſſay des guerres civiles ſe fit dans la place publique *f*. L'emulation de valeur qui s'exerce contre les ennemis quand il y en a, s'allume entre les compatriotes quand il n'y en a point. L'Allemagne éprouva cette verité lors que

e *Nam pacem agentes, tanquam ferrum ſplendorem amittunt.* Ariſt. 7. Pol. 14.

f *Vetus ac jam pridem inſita mortalibus potentiæ cupido cum Imperii Magnitudine adolevit erupitque nam rebus medicis, æqualitas facile habebatur, ſed ubi ſubacto orbe, & æmulis urbibus, Regibuſve excisis ſecuras opes concupiſcere vacuum fuit, prima inter patres, plebemque certamina exarſere.* Tac. 2. Hiſt.

les

les armées Romaines s'estant retirées de dessus ses terres elle tourna les siennes contre son propre sein *g*. La paix de l'Empire Romain ne fut qu'une sanglante paix, puis qu'elle fut la source de toutes les guerres civiles *h*: Celle de Cherusces qui a esté si longue se trouva à la fin leur estre plus agreable qu'avantageuse *i*. Les guerres éloignées des Pays-bas ont fait cesser en Espagne les intestines ; Ce Theatre de la guerre, ou pour mieux dire, cette Ecole de Mars, où tant d'Arts Militaires ont esté enseignez & pratiquez, n'a pas esté peu profitable à cette Monarchie, bien que tous les Princes de l'Europe y ayant appris l'exercice des armes, la discipline en ait aussi esté commune à ses ennemis & à ses envieux, & qu'il soit d'une prodigieuse dépense de faire la guerre en des Provinces si éloignées avec une si grande effusion de sang, & tant d'avantage du costé des ennemis & si peu du nostre, qu'on peut raisonnablement doutes s'ils ne nous seroit point plus expedient d'estre vaincus que de vaincre, ou d'apporter quelque remede pour estancher cette ardente soif d or & de sang, & employer en de bonnes forces Navalles ce qui se depense là avec si peu de fruit, affirmisant l'Empire des deux Mers Oceane & Mediterranée pour entretenir en Affrique une guerre plus utile, dont les progrez à cause du voisinage de l'Espagne & de l'Italie uniroyent indissolublement la Monarchie : mais l'amour de ces sujets si anciens & si fideles joint au desir de les voir délivrez de cette vile servitude qui les accable sous une apparence

g *Discessus Romanorum, ac vacui externo metu gentis adsuetudine, & tum æmulatione gloriæ arma in se verterant.* Tac. 2. Ann.

h *Pacem sine dubio post hæc verum cruentam.* Tacitus 1. Annal.

i *Cherusci nimiam, ac Marcentum diu pacem illacesßiti nutrierunt, idque jucundius quam tutius fuit.* Tac. de mor. Germ.

de liberté à plus de pouvoir ſur nous que la raiſon d'Eſtat.

Comme le maintien de la valeur & de la gloire militaire eſt la ſeureté des Monarchies, il eſt au contraire le peril des Republiques; Leur plus grand riſque conſiſtant en leurs propres armes par la reduction du pouvoir de pluſieurs en un ſeul elles reçoivent ordinairement le joug de la meſme main qu'elles ont armée, & les forces qu'elles luy ont commiſes oppriment leur liberté. Il en arriva ainſi à celle de Rome, & la tyrannie a paſſé de là à toutes les autres. Quelque expedient qu'il ſoit donc de tenir touſiours les armes preſtes & en exercice, les Arts de la paix ſont pourtant encore plus aſſeurez, principalement lors que le peuple eſt corrompu & diviſé en pays éloignez: car la ferocité de la guerre le rend plus inſolent, & il eſt touſiours plus ſeur de le tenir à la veuë du peril que de l'en éloigner, ſi l'on veut qu'il s'uniſſe pour ſa conſervation; La liberté de la Republique de Gennes n'eſtoit pas moins aſſeurée avant qu'elle euſt muny les montagnes qui la bornent, qu'aujourd'huy qu'elles luy ſervent de murailles inexpugnables: car la trop grande confiance diviſe les ſujets en partialitez & factions, rend les eſprits audacieux & mepriſe les moyens eſtrangers. En un mot, les murailles ſont plus dommageables qu'utiles dans une Republique travaillée de deſordres, & cela eſtant celles de Gennes ne ſeront bonnes qu'en cas que ce prudent Senat agiſſe de meſme que s'ils n'y en avoit point.

DEVISE LXXXIV.

Par le conſeil plus que par la force.

QUELQUES-uns ont trouvé que la Nature n'avoit pas tant eſté la mere que la maraſtre de l'homme, & qu'elle s'eſtoit monſtrée plus liberale envers les autres animaux à qui elle avoit donné un



un instinct plus asseuré & une meilleure connoissance des moyens de leur conservation. Mais ces bonnes gens ne consideroyent pas bien son excellence & le pouvoir qu'il a sur toutes les choses sublunaires; cette prudente directrice luy ayant donné un entendement vif & prompt qui en un instant penetre la terre & les

Cieux, une memoire qui ſans ſe broüiller ny ſe confondre renferme toutes les images des choſes, une raiſon qui diſtingue, qui infere & qui conclut, un jugement qui comprend, qui peſe & qui decide; tous dons qui luy ont acquis l'empire ſouverain ſur les choſes creées & font qu'il en diſpoſe comme il luy plaiſt, ayant des mains ſi artiſtement formées, qu'elles luy ſont des inſtrumens propres à tous les Arts. De façon que bien qu'il ſoit entré au monde nud & ſans armes, il s'en forge luy-meſme à ſa fantaſie, pour ſe deffendre & pour attaquer. La Terre comme on voit en cette Deviſe luy fournit le fer & l'acier pour leur fabrique; l'eau leur donne la trempe & fait tourner le moulin qui les bat, l'air allume le fourneau, & le feu les fait revenir; tous les Elemens obeyſſant par ce moyen à ſa volonté. Il dompte avec une planche fragile l'orgueil de la mer, & ramaſſe en une ſimple toile l'impetuoſité des vents, afin de s'en ſervir comme d'ailes, pour ſe tranſporter d'une partie du monde en l'autre; il renferme l'activité du feu dans le bronze, & en lance des foudres auſſi terribles que ceux de Jupiter. L'eſprit facilite quantité de choſes impoſſibles à la nature *a* & puis qu'à l'aide du pouvoir de celle-cy, il donne la trempe aux cuiraſſes, & aiguiſe la pointe des piques. Il faut que le Prince ſe ſerve plus de l'induſtrie que de la force *b*, plus du Conſeil que du bras, de la plume plus que de l'épée; car de vouloir entreprendre tout par le pouvoir, c'eſt une folie de geans qui entaſſent montagnes ſur montagnes: La plus grande force n'eſt pas touſiours la maiſtreſſe: une petite Remore arreſte la courſe d'un puiſſant Navire; la ville de Numance ſeule travailla pendant quatorze ans tout l'Empire Romain; & pour parler des conqueſtes de ce dernier, toutes celles d'Aſie ne luy donnerent pas tant de peine que celle de Sagunte:

a *Multa quæ natura impedita erant, conſilio expedivit.* Liv. Dec. 2. lib.

b Sap. 6. 1.

la force se consume à la fin, mais l'esprit dure tousiours, & si la guerre ne se fait avec celuy-cy, la victoire ne s'obtient point par celle là *c*. Toute guerre qui se fait avec l'esprit est asseurée. Toutes celles qui se font avec le bras sont incertaines.

En de semblables cas
Il ne faut pas tousiours croire ses seules forces,
La prudence souvent vaut bien mieux que le bras.

Valer. Flac.

Un entendement vaut mieux que plusieurs mains*.

Tibere escrivant à Germanicus, se donna la loüange d'avoir en neuf fois qu'Auguste l'avoit envoye en Allemagne, acheve plus de choses par la prudence que par la force *d* & c'est ainsi qu'il avoit coustume d'en user etant Empereur, principalement pour maintenir les Provinces eloignées, disant à tous propos que les choses de dehors se devoyent gouverner par conseil & par ruse, & les armes s'éloigner autant que faire se pouvoit *e*. Toutes choses ne se peuvent pas surmonter par la force; ce que ny elle ny la promptitude ne peuvent executer, le conseil le fait *f*. Les Pays-Bas se sont perdus au milieu de leurs continuelles victoires parce qu'ils consultoyent plus la valleur que la prudence; qu'on substituë donc la ruse à la force, & qu'on surmonte par celle là ce qu'on ne sçauroit par celle-cy. Quand les armes des Maures entrerent en Espagne du temps du Roy Rodrigue, le Gouverneur de Murcie fut défait en une bataille, où toute la Noblesse de cette ville perit, † & les femmes à la nouvelle d'un accident si triste, s'estant monstrées

c Eccles. 9. 18.

* *Mens una sapiens plurium vincit manus.* Eurip.

d *Se novies à D. Aug. in Germaniam missum, plura consilio quam vi perfecisse.* Tac. l. 2. Annal.

e *Consiliis & astu externas res moliri, arma procul habere.* Tac. 6. Annal.

f *Non viribus, non velocitate, non celeritate, sed consilio, & sententia.* Cicer.

† Mar. Hist. d Esp.

au

au haut des murailles en habits d'hommes & toutes armées, l'ennemy à qui il paroiſſoit encore un ſi grand nombre de gens à combattre parla d'accommodement, & la ville ſe rendit ſous des conditions avantageuſes. Edoüart IV. * diſoit que Charles le Sage † tout deſarmé luy faiſoit plus de mal par une ſeule lettre que ſon Pere ny ſon ayeul n'avoyent jamais fait avec toutes leurs armes ; l'épée ne ſçauroit agir qu'en un petit nombre de lieux, mais la negociation le fait en tous ; & il n'importe que les Princes ſoyent éloignez les uns des autres, cas tout ainſi que les arbres s'uniſſent par le moyen des racines à cauſe de l'eſtenduë de leur activité, les Princes de meſme communiquent entre-eux par le moyen des Ambaſſadeurs & des pratiques ſecretes. L'Eſprit s'approprie les forces eſtrangeres par la confederation, en propoſant l'intereſt de l'utilité commune. C'eſt par ce moyen qu'un Prince fait plus de choſes du coin de ſon feu qu'en toute l'eſtenduë de la campagne : le Roy Philippes II. a tenu tout le Monde en reſpect & en crainte ſans ſortir de Madrid; il s'eſt rendu plus redoutable par la prudence que par la valeur ; le pouvoir qui ſe ſert de l'induſtrie ſemble n'eſtre point borné. Archimede diſoit que *s'il avoit eu une autre place pour mettre la terre, il l'auroit enlevée de la ſienne.* Il n'eſt point de grande Monarchie qui ne parvint à la domination univerſelle, ſi elle joignoit parfaitement l'artifice à la force, & ce n'eſt qu'afin d'en empeſcher l'effet, que ce premier Mobile des Empires permet, que les grands manquent de prudence & remettent tout au pouvoir : il ſe termine plus d'affaires dans le cabinet par le Conſeil qu'à la campagne par les armes g. Le pouvoir avec la temerité eſt auſſi dangereux que la temerité ſans le pouvoir.

Il eſt peu de guerres qu'on n'evitaſt ſi l'on em-

* *Roy d'Angleterre.* † Roy de France.

g *Pleraque in ſumma fortuna auſpiciis, & conſiliis, quam telis, & manibus, geri.* Tac. 13. An.

ployoit

ployoit l'induſtrie, mais ſoit que l'eſprit ne penetre pas aſſez dans les dangers ou qu'il ne trouve pas d'honneſtes pretextes pour les fuyr, ſoit que l'ambition aveuglant la prudence il les mépriſe par legereté, ou qu'enfin la bravoure tienne a poinct d'honneur de les affronter, il n'eſt preſque point de Princes qui ne ſe laiſſent chatoüiller de la gloire militaire. La guerre eſt une action publique, ou il va de la conſervation de tous les particuliers; de façon qu'elle ne ſe doit pas meſurer par les vains poincts de l'honneur, mais par l'intereſt de l'utilité generale, ſans que le Prince oublie aucun des moyens qui la peuvent empeſcher, coupant pied à toutes les occaſions avant qu'elles ſoyent arrivées, ou gagnant adroitement les eſprits qui peuvent porter à la paix ſi elles le ſont deſia: Qu'il cherche de doux moyens pour conſerver l'amitié, qu'il embaraſſe l'ennemy dedans & dehors ſon Eſtat, qu'il previenne ſes deſſeins, qu'il l'intimide par ſes traitez & par ſes ligues; qu'il accompagne ces moyens humains de l'efficace des Divins, je veux dire de la priere & des ſacrifices, ſe procurant l'aide de ſa Sainteté en luy communiquant ſincerement tous ſes deſſeins & luy faiſant voir qu'ils ne tendent qu'au repos public, & que s'il prend les armes c'eſt pour tirer raiſon d'une injuſtice. Cette entremiſe cauſera de deux choſes l'une; car ou le Prince évitera la guerre, ou il en juſtifiera la cauſe aupres du ſaint Siege, qui eſt le Tribunal où toutes les actions des Princes ſe jugent; ce n'eſt pas là une lacheté mais plûtoſt une generoſité Chreſtienne, & une circonſpection politique, pour ſe concilier les eſprits des peuples & éviter l'envie & les ligues qu'elle cauſe.

DEVISE LXXXV.

Poinct de milieu.

LORS que l'Ours a une fois trouvé quelque ruche, il ne trouve point de meilleur party que de la plonger entierement dans l'eau; tout



tout autre moyen luy seroit dangereux dans le dessein qu'il a de joüyr à son aise du miel des rayons, & se delivrer des aiguillons des abeilles. Cette devise monstre par cét exemple les inconveniens qu'il y a à garder un milieu dans les conseils, ainsi que les Samnites l'éprouverent en celuy que leur donna Heren-

Herennius Pontius, lors qu'ils tenoyent les Romains enfermez en un passage estroit, car voyant que son premier avis qui estoit de les laisser sortir en toute liberté avoit esté rejetté, il dit qu'on les fist donc tous passer au fil de l'épée, & estant interrogé pour quelle raison il alloit ainsi d'une extremité à l'autre, pouvant tenir un milieu entre les deux: à sçavoir, de leur donner la liberté apres l'imposition de quelques loix, comme estant vaincus, il respondit, *qu'il faloit de necessité se monstrer entierement liberal envers les Romains, afin qu'un si grand bien-fait cimentast avec eux une inviolable paix, ou les détruire absolument, de peur qu'ils ne se remissent en estat de nuire; Et qu'un conseil qui tiendroit le milieu entre ces deux extremes, ne pourroit ny faire des amis ny oster les ennemis* *, ainsi qu'en effet il arriva, son avis ayant esté méprisé. C'est pour ce sujet qu'Aristodeme, dist aux Ætoliens qu'il faloit avoir les Romains pour compagnons ou pour ennemis, & qu'en ce cas il n'y avoit rien de plus prejudiciable que la neutralité *a*.

Dans les cas où il s'agit d'obliger l'amy ou l'ennemy, les mesures ne servent de rien: car la gratitude jette tousiours la veuë sur les omissions qu'on a faites, & elle ne manque point de trouver quelque pretexte de ne se point sentir obligée: C'est ainsi que François I. ne cessa point d'estre ennemy de l'Empereur Charles V. apres la delivrance de sa prison, parce que cette captivité n'avoit past esté franche: Comme celle du Roy Dom Alonce de Portugal, qui ayant esté pris en une bataille par Dom Fernand Roy de Leon, en fut traitté si humainement & ses blesseures si bien soignées, outre la liberté qu'il obtint apres sa guerison, que s'en étant retourné entierement obligé à ce grand Roy, il luy voulut remettre son Royaume entre les mains; mais Dom Fernand se

* *Neutralitas neque amicos parit neque inimicos tollit.* Polib.

a *Romanos aut socios habere oportet, aut hostes, media via nulla est.* Aristodem.

con-

contenta de la restitution de quelques places qui avoyent esté prises en Galice. † Le Duc de Milan * eut la mesme consideration lors qu'ayant dans ses prisons les Roys d'Arragon & de Navarre, il delibera ce qu'il devoit faire d'eux, & les avis de son Conseil estant partagez, les uns disant qu'il faloit leur faire payer leur rançon, d'autres qu'il les faloit obliger à quelques conditions, & le reste enfin qu'il les faloit renvoyer entierement libres, il suivit ce dernier Conseil afin de se les obliger davantage & gagner leur amitié.

Quand les Estats sont travaillez de guerres civiles, il n'est point de plus dangereux conseil que celuy de ne pancher ny de costé ny d'autre, ainsi que voulu faire l'Infant Dom Enrique, durant les troubles de Castille, pour la minorité du Roy Dom Fernand IV. par où il perdit ses amis sans se concilier ses ennemis.

Il n'est pas moins dangereux d'estre indeterminé dans les chastimens de la multitude ; c'est pourquoy je trouve qu'il faut ou conniver avec ses fautes ou en faire une justice exemplaire ; c'est pour ce sujet qu'on conseilla à Germanicus dans la revolte des legions d'Allemagne, d'accorder aux soldats tout ou rien *b* & qu'il merita d'estre blasmé ensuite ayant tenu un milieu en cela *c*. On proposa de mesme à Drusus en pareille occasion de dissimuler ou de punir avec rigueur ; prudent conseil à la verité, en ce que le peuple ne sçauroit garder de milieu, & qu'il faut tousiours qu'il tombe dans l'excez *d*.

† Mar. Hist. Hisp.

* Philippe *Duc de Milan.*

b *Periculosa severitas ; flagitiosa largitio : seu nihil militi, seu omnia concederentur in ancipiti Rep.* T. I. An.

c *Satis superque missione, & pecunia & mollibus consultis peccatum.* Tac. I. An.

d *Alii fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum : terrere, ni paveant ; ubi pertimuerint impune contemni.* Tac. I. An.

Dans

Dans les occasions qui requierent de la promptitude, c'est ce perdre que de n'hazarder pas assez, ny aussi ne se pas assez precautionner, ainsi qu'il arriva à Valens qui méprisant l'avis qu'on luy donnoit, manqua en mesme temps de prudence & de hardiesse *e*.

La crainte veut quelquesfois paroistre prudente dans les actions de la guerre, & pour cét effet elle suggere des resolutions neutres, qui ne servent qu'à encourager l'ennemy & luy donner lieu de se precautionner, ainsi qu'il arriva au Roy Dom Juan I. qui pretendant que la couronne de Portugal luy appartenoit par la mort de Don Fernand son beau pere, il se resolut d'entrer seul dans son Royaume & de faire suivre apres son armée; Delay qui donna temps aux Portugaix de s'armer, ce qui ne seroit pas arrivé s'il se fust d'abord servy des armes, ou qu'il eust remis ses droits à la decision de la Justice, afin d'éviter la guerre. La menace ne sert de guere si la mesme main qu'on leve n'est armée pour la punition de la desobeyssance.

L'Impatience des François fait qu'ils ne regardent ny le temps passé ny le present, & l'ardeur de leurs esprits les faits exceder toûjours dans la hardiesse, & precipiter toutes leurs resolutions; mais bien souvent aussi cette precipitation est heureuse en ce que par ce moyen ils évitent la tiedeur & en moins de rien expedient toutes choses. Les Espagnols au contraire afin de mieux precautionner leurs desseins les retardent & par une trop grande affectation de prudence ils hesitent dans les moyens; bien plus, à force de ces vouloir consulter avec le temps ils les perdent. Les Italiens sçavent mieux faire leur profit de l'un & de l'autre; jouyssant des occasions selon qu'elles se presentent; au contraire des Allemans qui par leur l'enteur à resoudre & leur paresse à executer, consultent seulement le temps present sans prendre garde

e *Mox utrumque consilium aspernatus, quod inter ancipitia deterrimum est, dum media sequitur, nec ausus est satis, nec providit.* Tac. 3. Hist.

au

au paſſé n'y à l'avenir. Leur eſprit change ſans ceſſe ſelon la varieté des accidens, d'où vient qu'ils ont fait ſi pende progrez bien qu'ils l'euſſent pû plus aiſement qu'aucune nation, veu leur valeur, leur inclination aux armes & leur grand nombre de gens. On peut attribuer à cette méme cauſe la durée des guerres civiles dont l'Empire eſt aujourd'huy travaillé, & que ſans doute la reſolution & la promptitude auroyent deſia eſteintes; au lieu que la lenteur & la timidité qui paſſoyent pour prudence ont ainſi que nous avons veu, fait deperir ſur le Rhin de conſiderables armées, qui euſſent pû penetrer juſques dans la France, & la forcer à une paix univerſelle, en quoy on a plus receu de dommage que de la perte de pluſieurs batailles, ny en ayant point de ſi grand que celuy d'une armée qui ſe conſume en elle meſme.

Dans toutes les autres choſes du gouvernement civil, les conſeils de milieu ſemblent fort expediens à cauſe du peril des extremes, & qu'il eſt d'une merveilleuſe importance de prendre de telles reſolutions qu'on puiſſe enſuite avec moins d'inconvenient venir à l'un des deux en cas de neceſſité. Les Anciens pour ce ſujet ont entre-mis à ces deux dangereux panchans, la prudence, ſignifiée par le vol de Dedale, qui ne s'approchoit ny trop du Soleil ny trop de la mer, de peur que la chaleur de celuy-là ne fondiſt ſes aiſles, ny que l'humidité de celle-cy ne les appeſantiſt.

Dans les pays où les habitans ne ſont pas de nature ſervile, mais plûtoſt d'eſprit poly & de genereux courage, il faut gouverner les reſnes du peuple avec une telle adreſſe. que ny la douceur n'engendre la ſuperbe, ny la rigueur l'averſion; il y a autant de danger à leur mettre des muzelieres & des caveſſons comme à les laiſſer ſans frein, en ce qu'ils ne peuvent ſouffrir ny toute la liberté ny toute la ſervitude, ainſi que Galba diſoit des Romains à Piſon *f*, c'eſt

f *Neque enim ſic, ut in cæteris gentibus, quæ regnantur, certa dominorum domus, & cæteri ſervi: ſed imperaturus es hominibus qui nec totam ſervitutem pati poſſunt nec totam libertatem.* Tac. 1. Hiſt.

émouſſer

émousser les chaisnes de la servitude, que d'employer tousiours le pouvoir, & il y a en quelque façon de la tyrannie à vouloir reduire les sujets à la derniere perfection de la politique, la condition humaine ne le permettant pas. Il ne faut pas que le gouvernement soit comme il devroit estre, mais comme il le peut, car tout ce qui est expedient n'est pas possible : c'est une fole entreprise que de vouloir qu'il n'y ait point de desordres dans une Republique; il y aura des vices tant qu'il y aura des hommes *g*. L'excez du zele est coupable de la plus part des fautes de ceux qui gouvernent comme ne sçachant pas se conformer à la prudence; il en est de mesme de l'ambition, lors que les Princes affectent de passer pour severes, & s'imaginent qu'il est de leur gloire d'obliger les sujets à ne pas decliner d'un seul point de la raison & de la loy. Il n'est point de plus dangereuse rigueur que celle qui ne se conseille pas avec les passions ordinaires du peuple, aupres duquel l'adresse peut beaucoup plus que la force, l'exemple & la douceur plus que le chastiment & la severité. Que le Prince ayme donc mieux par une modestie particuliere, faire croire qu'il a trouvé les sujets dans leur devoir, que de se donner la gloire de les y avoir remis; ainsi que Tacite loüe Agricola d'avoir fait en Angleterre *h*. Qu'il ne se laisse point tromper par le passé à force de vouloir observer dans le present les bonnes coustumes qu'il y admire, car la malice a tousiours esté la mesme en tout temps, & ce n'est que le vice de nostre nature qui nous fait trouver le passé meilleur *i*. * Bien que la severité & l'obeyssance ayent esté autrefois plus grandes, nostre siecle neant-

g *Vitia erunt donec homines.* Tac. 1. Hist.

h *Maluit videri invenisse bonos quam fecisse.* Tac. in vit. Agr.

i *Vitio autem malignitatis humanæ vetera semper in laude, præsentia in fastidio esse.* Quintil. in dial. de orat.

* *Laudamus veteres, præsentes carpimus annos.*

moins ne les sçauroit souffrir si les anciennes mœurs y sont changees, c'est en cela que se trompa Galba, qui perdit l'Empire & la vie, par une affectation de l'ancienne severité dont les Romains n'estoyent plus capables *k*.

DEVISE LXXXVI.

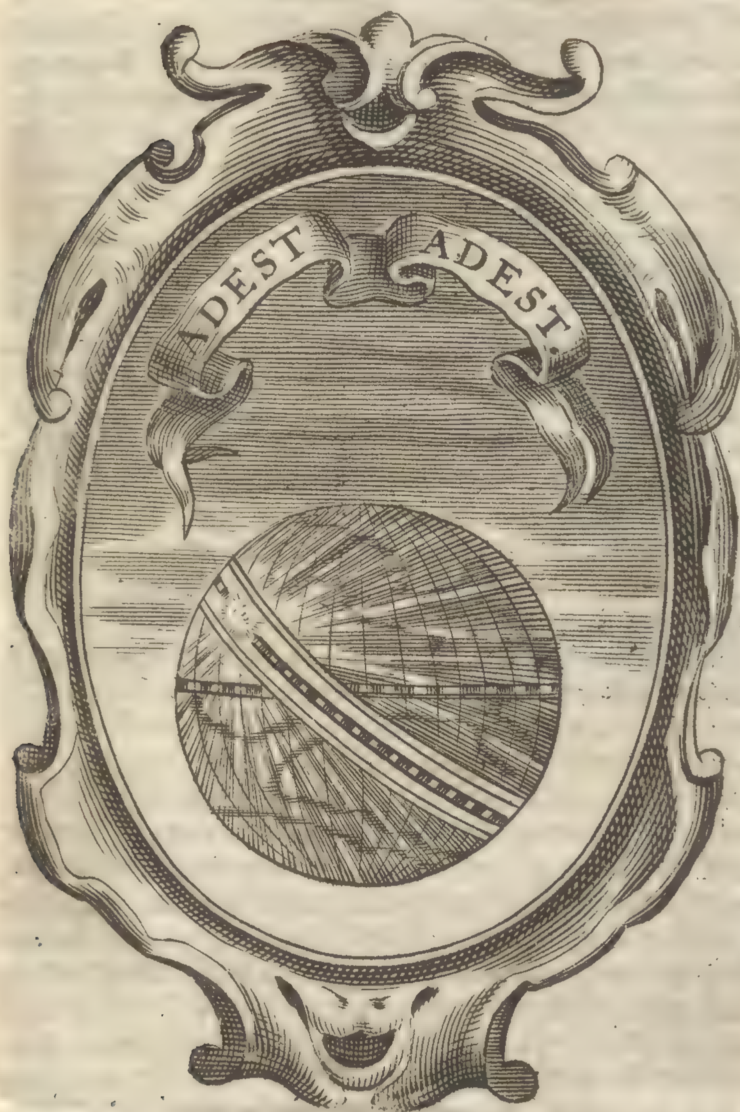
Present à tout.

L'Esprit de l'homme ne s'est pas contenté de la speculation des choses terrestres, mais son impatience ne pouvant gouster que la connoissance des cieux luy fust differée jusqu'apres la mort, il s'est depestré des liens du corps, & a dressé son vol au dessus des Elemens, afin de connoistre par la raison ce qu'il ne pouvoit icy bas par la veuë, par l'attouchement & par l'oüye: Pour cet effet il a formé dans son imagination l'idée de cette admirable fabrique du monde, composant la Sphere avec tant de differens hercles, égaux & épicicles que sa construction pust representer par leur moyen, les divers mouvemens des Astres & des Planettes; & bien qu'il ne soit pas entierement asseuré si la chose est ainsi, il a en tout cas acquis cette gloire, que n'ayant pû faire le monde, il a pû du moins s'imaginer comment il est, ou comment il pouvoir estre. Mais il ne s'en est pas encore tenu à ce plan; bien plustost son inquietude apres les recherches luy a fait imaginer depuis que le Soleil estoit le centre des autres Spheres, lesquelles se mouvoyent autour de luy pour estre esclairées de sa lumiere; opinion impie & entierement opposée à la raison naturelle, qui donne le repos à la pesanteur; opposée à l'Escriture, qui dit, que la Terre demeure tousiours *a*, & que le depart du Soleil est d'un bout des Cieux, & son tour jusqu'à

k *Nocuit antiquus rigor, & nimia severitas, cui jam pares non sumus.* Tac. 1. Hist.

a Ecclesiast. 1. 4.

l'autre;



l'autre; † enfin à la dignite de l'homme, que c'eſt choquer de dire qu'il faut qu'il aille chercher les rayons du Soleil, & non pas que le Soleil les luy porte luy-meſme, n'ayant eſté creé auſſi bien que toutes les autres choſes du Monde que pour le ſervir. C'eſt donc une verité conſtante que ce Prince de la lumiere qui a

† Pſalm. 19. 7.

en sa charge tout l'empire des choses, les illumine & leur donne la forme par sa presence, tournant sans cesse d'un Tropique à l'autre, avec une disposition si merveilleuse que toutes les parties de la terre en reçoivent une égale lumiere, si elles n'en reçoivent pas une égale chaleur; & c'est par cét ordre que la Sagesse eternelle a preuvenu le mal qu'il causeroit sans doute à la Terre s'il ne s'escartoit point de l'Ecliptique, puis que ses rayons en embrasseroyent une partie pendant qu'ils laisseroyent geler l'autre, & n'accorderoyent jamais à celle-là de jour pour travailler, comme de nuit à celle-cy pour se reposer. Cét exemple naturel monstre aux Princes combien l'interest de l'utilité publique les oblige à parcourir incessamment leurs Estats, pour échauffer l'amour des sujets, éclairer leurs actions, & donner vie en un mot à tout le gouvernement *b*. C'est ce que le Roy Prophete nous a donné à entendre, quand il a dit que Dieu tenoit son thrône sur le Soleil *c* qui jamais s'arreste & est tousiours present à ce qui a besoin de luy. Le Roy Dom Fernand le Catholique & l'Empereur Charles V. n'avoyent point de Cour fixe & c'est par-là qu'ils ont executé tant de belles choses, lesquelles leurs eussent esté impossibles par le moyen des Ministres, qui quelques soigneux & fidelles qu'ils soyent ne sont jamais capables de faire ce que feroit le Prince s'il estoit present, par ce qu'ils manquent d'ordres où de faculté. Christ en arrivant au l'avoir rendit la santé au paralitique *d* à qui l'Ange ne l'avoit pû donner en trente-huit ans; par ce que sa commission estoit seulement de troubler l'eau *e* & que n'estant que Ministre il ne pouvoit pas la passer. Les estats ne se sçauroyent bien gouverner par des relations; aussi Salomon conseille aux Roys de prester eux-mesmes l'oreille à leurs sujets *f* com-

b *Velocissimi sideris more, omnia invisere omnia audire.* Plin. Jun.

c *In sole posuit tabernaculum suum.* Psalm.

d *Surge, tolle grabatum tuum & ambula.* Joan. 5. 8.

e Ibidem. *f* Sap. 6. 3.

me ceux à qui la puissance est donnée par le Seigneur, & la principauté par le Souverain g, dont la vertu divine accompagne seulement le Sceptre, en que reside l'Esprit de sagesse & d'entendement, de conseil & de force, de science & de crainte de l'Eternel h faisant prevoir l'avenir au Prince i sans qu'on le puisse tromper, ny en ce qu'il void, ny en ce qu'il entend k. Mais avec tout cela il semble que dans la paix sa presence doive estre plus fixe, & que ce soit assez qu'il ait visité une fois ses Estats, en ce qu'il n'y a point de tresor public capable de fournir aux despenses de changemens de Cour, lesquels ne se peuvens faire qu'aux grand prejudice du bien des sujets, de l'ordre des conseils & des Tribunaux, & de l'administration du gouvernement & de la justice. A peine le Roy Philippes II. est-il sorty d'une fois de Madrid en tout le cours de son regne.

Il n'est pas de mesme dans la guerre, il faut que le Prince y soit tousiours present, afin de conduire ses ses sujets, puisque les saintes lettres ne l'appellent Pasteur & Capitaine que pour ce suiet l, d'ou vient que quand Dieu commande à Samuël d'oindre Saül, il ne dit pas *pour* ROY, mais *pour* CONDUCTEUR D'ISRAEL, signifiant par cette parole que c'estoit là sa principale Charge m, en effet c'est celle que tous les Rois pratiquoyent dans les premiers temps n. C'est-là dessus encore que le peuple de Dieu fondoit la demande qu'il luy faisoit d'un Roy : à sçavoir, pour marcher à sa teste & combattre pour luy o. La presence du Prince à la guerre encourage les soldats ; les Lacedemoniens

g Ibidem. h Isai. 11. 2.

i *Divinatio in labiis Regis.* Prov. 16. 10.

k *Non secundum visionem oculorum judicabit neque secundum auditum aurium arguet.* Isai. 11. 3.

l Jerem. 23. 4.

m *Ungues eum ducem super Israël.* 1 Reg. vel Sam. 9. 16.

n *Rex enim duxerat in bello.* Arist. 3. Pol. 11.

o 1 Sam. vel Reg. 8. 18.

s. promettoyent cét effet de celle des leurs quand mesme ils eussent encore esté dans le berceau ; & pour ce sujet dés leurs plus bas âge ils les portoyent au Camp. Antigonus fils de Demetrius tenoit que sa presence en un combat naval valoit mieux que toutes les flottes de l'ennemy *p*. Alexandre animoit ses soldats en leur representant qu'il estoit le premier à s'exposer aux perils *q*. Lors que le Prince est sur les lieux on forme de grandes resolutions que personne ne prendroit en son absence, & qu'il est inutile d'attendre de la Cour, d'où elles n'arrivent jamais qu'apres l'occasion, & tousiours accompagnées de vaines craintes & d'impratiquables circonstances, qui est un inconvenient qu'on a éprouvé en Allemagne au grand prejudice du bien public. Il n'est rien qui porte les soldats à de plus hauts desseins, que de voir que le Prince qui doit faire leur recompense est le témoin de leur merite. C'est par cette representation qu'Anibal excitoit la valeur des siens *r*. Aussi bien que Godefroy quand il leur disoit.

Duquel de vous ignoray-je le sang,
Duquel de vous ne sçay je la Patrie?
Quel bras m'est inconnu? bref, de tout vostre Camp,
Quelle lance est jamais à mon insceu partie?

Tass. Can. 20.

Que le Prince ne confie donc point ses forces à un General, puis que cela est si dangereux, que mesme on ne trouvoit gueres seur que Tibere remist les siennes entre les mains de son fils Germanicus *s*, & cecy à

p *Me vero inquit ipsum presentem, quam multis navibus comparat?* Plut. in Apoph.

q *Et is vos ego, qui nihil unquam vobis præcepi, quin primus me periculis obtulerim, qui sæpè civem clypeo meo texi.* Quint. Curt.

r *Nemo vestrum, est cujus non idem ego virtis spectator, & testis, notata temporibus, locisque referre possim decora.* Liv. Dec. 2. l.

s *In cujus manu tot legiones, immensa sociorum auxilia, mirus apud populum favor habere imperium, quam expectare mallet.* Tac.

parti-

particulierement lieu dans les guerres civiles ou comme nous dirons une seule parole du Prince appaise les esprits des rebelles *t*.

Mais il ne faut pas que pour le moindre remuëment de guerre, ou la perte de quelque biquoque le Prince sorte dehors & quitte sa Cour où reside tout le gouvernement de l'Estat; ainsi que Tibere le remarqua fort bien dans les troubles d'Allemagne *v*. Et en effect, bien qu'il entendist murmurer contre luy en une autre occasion de ce qu'il n'alloit pas apaiser les legions de Hongrie & d'Allemagne, il demeura ferme contre tous ces bruits, jugeant qu'il ne devoit pas abandonner Rome qui estoit la teste de la Monarchie, & exposer luy & elle au hazard *x*. C'est sur ces raisons sans doute qu'estoyent fondez ceux qui representoyent à David qu'il ne falloit pas qu'il sortist au combat contre les partisans d'Absalon; disant que la perte ou la fuite n'estoyent pas de si grande consequence en leur personne qu'en la sienne, qui en valoit dix mille, & qu'il estoit beaucoup plus expedient qu'il gardast la ville, ce qu'en effet il executa *y*. Si la guerre se fait pour punir quelqu'injure ou quelque mépris, il y a plus de grandeur de courage à envoyer la vengeance qu'à la porter †. J'en dis de mesme si c'est seulement pour se deffendre, & que le peril ne presse pas beaucoup, car alors le Prince acquerra plus de credit en la méprisant, confiant tout a un General. Si c'est pour faire quelque nouvelle conqueste, ce sera un

t *Divus Julius seditione exercitus verbo uno compescuit.* Tac. 1. An.

v *Neque decorum principibus, si una alterave civitas turbet, omissa urbe unde in omnia regimen.* Tacitus 3. Annal.

x *Immotum adversus eos sermones, fixumque Tiberio fuit non omittere caput rerum, neque se, remque publicam in casum dare.* Tac. 1. An.

y 2. Samuël vel Reg. 18. 2.

† *Vindictam madasse sat est.* Claud.

trop grandes excez d'ambition au Prince d'exposer sa personne aux perils, & il est plus de la prudence de tenter la fortune par autruy, ainsi que fit le Roy Dom Fernand le Catholique, lors qu'il confia la conqueste du Royaume de Naples au grand Capitaine, & celle des Indes Occidentales à Herman Cortez. Si l'on perd un General il est aisé d'en substituer un autre, mais quand on perd le Prince on perd tout; ainsi qu'il arriva au Roy Dom Sebastien. L'absence du Prince est de trop grand prejudice à la Cour, & l'Espagne l'esprouva à ses dépens en celle de l'Empereur Charles V. c'est une folie de mettre son Estat en danger pour en conquerir un autre z. Le Soleil dont nous nous sommes servy au commencement de cette Devise, ne va jamais visiter les Poles, d'autant qu'il y en auroit tousiouts un qui courroit trop de risque.

En parcourant le Ciel de l'un à l'autre bout,
Phœbus ne quitte point le milieu de la Sphere
Cependant de ses rais il illumine tout. Cl.

La nature a donné des aisles au Roy des abeilles, mais elles sont courtes, & cela pour l'empescher de s'écarter de son Estat. Que le Prince n'aille jamais qu'aux guerres qui travaillent le dedans du sien, où le menacent d'un trop évident peril. Mutien pour ce sujet conseilla à l'Empereur Domitian de se tenir à Lyon en France, & de n'en partir point que quand l'estat de ces Provinces, ou celuy de l'Empire mesme courroyent le plus de risque a; de sorte que ce fut un fort mauvais conseil que celuy que Procule & Titien donnerent à Othon, de ne se point trouver à la bataille de Bedriac du succez de laquelle dependoit tout l'Empire b. Nous voyons aujourd'huy bien plus de prudence & de valeur en la personne de

z *Ne nova moliretur nisi preoribus firmatis.* T. 12 An.

a *Ipse Lugduni vim fortunamque Principatus è proximo ostentaret, nec parvus periculis immixtus, & majoribus non defuturus.* Tac. 4. Hist.

b Tac. lib. 2. Hist.

Mon-

Monseigneur l'Archiduc † qui bien qu'il se trouve à Salfeld assailly de toutes les forces ennemies beaucoup plus puissantes que les siennes, méprise neantmoins les dangers de sa personne & garde tousiours une constance invincible, connoissant que c'est de cet evenement que depend le salut de l'Empire, & de l'auguste maison d'Austriche estant le premier à s'exposer aux hazards & aux fatigues de la guerre.

Il monstre à souffrir les fatigues,
Il ne l'ordonne pas. Luc. l. 9.

Mais en ces rencontres mesmes il est necessaire encore d'examiner la qualité de la guerre; si le Prince en s'absentant laissera son Estat en plus grand danger, soit dedans soit dehors; s'il hazardera sa succession; s'il a de la valeur; s'il est capable des armes & y a de l'inclination. Car s'il y a manque de la moindre de ces qualitez, il fera mieux de remettre tout en une autre main à qu'il substituëra toute son authorité, son pouvoir & ses forces; ainsi qu'il arrive à l'aiman qui touchant une fois au fer en luy communiquant sa vertu, ce dernier enleve apres un poids bien plus grand que luy. Que si la necessité est grande il suffira en tout cas que le Prince s'approche un peu pour donner de la chaleur aux armes, se mettant en lieu d'où il puisse consulter, resoudre & ordonner de plus prés, comme faisoit Auguste qui se transportoit tantost à Aquilée, tantost à Ravene & à Milan, pour assister aux guerres de Hongrie & d'Allemagne.

DEVISE LXXXVII.

Dieu aidant.

LE bonheur ne suit pas tousiours la prudence, ny le malheur la temerité; & bien que la plus prompte science ne soit pas la plus asseurée *a*, il est neantmoins quelquesfois bon aux esprits de feu de ce determiner dans ce premier boüillon,

† Leopole.
a *Quisquis sapit celeriter, non tuto sapit.* Soph.



en ce que s'ils le laissent passer ils se gelent & ne reüssissent pas dans leurs resolutions, de sorte qu'il y a ordinairement assez de bon-heur pour eux, principalement en la guerre, à se laisser emporter à cette force secrette des causes secondes, qui, si elle ne les pousse, elle les meut du moins & les fait heureu-

heureuſement reüſſir. Il y a un divin genie qui favoriſe les actions de hardieſſe. Scipion paſſe la Mer & s'abandonne franchement à la foy Africaine de Siphax, expoſant au dernier peril ſa vie & le ſalut du peuple Romain : Jules Ceſar ſe commet dans une petite barque à la furie de la Mer, & tous deux reüſſiſſent heureuſement dans leur temerité. On ne peut pas precautionner tout par la prudence, & jamais il ne ſe feroit de grandes entrepriſes ſi on s'attachoit touſiours à l'examen des accidens. Le Cardinal Gaſpard de Borgia entra déguiſé dans Naples, ſur la nouvelle des troubles d'entre ce peuple & la Nobleſſe. Le peril eſtoit grand, & comme les ſiens luy repreſentoyent quelques moyens pour aſſeurer davantage ſa perſonne, *Il n'eſt pas à cette heure*, répondit-il avec un courage ferme, *temps de deliberer, il faut donner quelque choſe à la fortune.* Si apres le ſuccez des grandes entrepriſes nous retournions la veuë ſur les perils qui les ont accompagnez nous ne les tenterions pas une autrefois. Le Roy Dom Jaïme d'Aragon * ſe reſolut avec mille fantaſſins & trois cens chevaux d'aſſieger Valence, & bien que l'entrepriſe en paruſt temeraire à tout le monde il y reüſſit neantmoins ; les conſeils hardis ſe jugent par le ſuccez, s'il eſt heureux on les loüe de prudence b & l'on blaſme au contraire les perſonnes qui en avoyent voulu donner de plus aſſeurez. Il n'eſt point de jugement qui ſe puiſſe mettre à couvert des dangers, ny dans la precipitation, ny dans le temporiſement, en ce que les affaires dependent touſiours de certains accidens à venir, que la prudence la plus aviſée ne ſçauroit prevoir ; quelquefois la precipitation arrive devant le temps & le temporiſement apres, & ſouvent elle paſſe legerement entre les deux ſans laiſſer de cheveux derriere elle avec quoy on la puiſſe retenir †. Tout

* Mar. Hiſt. d'Eſp.

b *Fortuna in ſapientiam ceßit.* Tac. de more Germ.

† *Fronte capillata eſt ſed poſt occaſio calva.*

 dépend

depend de cette prudence Eternelle qui nous pousse efficacement à agir, lors qu'il le convient faire, pour l'acheminement de ses decrets divins, & c'est alors que la temerité est une prudence, & les fautes une raison. Si elle veut abbattre l'orgueil d'une Monarchie pour l'empescher d'entreprendre, ainsi que la tour de Babel de monter aux Cieux, elle confond les desseins & les langues des Ministres, afin qu'il ny ait point de correspondance entre-eux, & que quand l'un demande de la chaux, l'autre ne le puisse entendre, ou qu'il luy donne du sable. Dans la mort avancée de ceux qui la gouvernent, elle n'a pas pour but de couper le fil de leur vie, mais de mettre à bas la grandeur de l'Estat. Quand le saint Esprit parle de la victoire de David contre Goliath, il ne dit pas qu'il a abbatu sont corps avec la fronde mais bien son orgueil *c*. Mais si au contraire elle a arresté d'en élever une elle produit en ce siecle-là de grands Capitaines, & de sages Conseillers où elle fait qu'on les choisit, leur fournissant les occasions d'exercer leur valeur & leur prudence, qui sont deux choses par lesquelles on fait plus que par le bras & par l'épée *d*. C'est alors que les abeilles font leurs essèins dans les casques, & que les armes fleurissent ainsi que fit sur le Mont Palatin l'espieu de Romulus dardé contre un sanglier. L'erreur mesme de coup de ce Fondateur de la Monarchie Romaine reüssit assez heureusement, ayant donné lieu à son pronostic : ce qui nous fait voir que la valeur ou la prudence ne sont pas l'élevation & le soustien des Monarchies, bien qu'elles en soyent d'ordinaire les instrumens, mais que c'est un effet de cette force superieure qui meut plusieurs choses ensemble pour leur accroissement ou pour leur conservation, & c'est alors que le hazard guide par cét esprit Eternel opere ce que la prudence n'auroit

c *In tollendo manum saxo funda dejecit exultationem Goliæ.* Eccl. 47. 5.

d *Pleraque in summa fortuna, auspiciis & consiliis, quam telis & manibus geri.* Tac. l. 13. An.

pas seulement pû imaginer. Dans les revoltes de l'Allemagne, & les affaires de Rome estant presque toutes desesperées, la fortune de ce peuple le vint assister à son ordinaire des plus reculées parties de l'Orient *e*. Si la valeur & la prudence de quelque Heros sont destinées à cette fin il n'y en a point d'autre si vaillant soit il qui puisse luy oster la gloire d'y parvenir : Peut ont voir un plus grand homme de guerre qui le sieur d'Aubigny ? Cependant il fut malheureux pour avoir eu à combattre contre le grand Capitaine, qui estoit destiné à estendre la Monarchie d'Espagne jusques dans l'Italie, Dieu disposant comme il avoit fait autrefois en faveur de l'Empire Romain *f*, ses commencemens & ses causes par le moyen du Roy Dom Fernand le Catholique, dont la grande prudence, & le merveilleux art de regner en jetterent les fondemens, & dont la valeur en augmenta ensuitte l'edifice, estant si soigneux de son accroissement que non seulement il ne laissa perdre aucune occasion qui se presentast, mais mesmes il fit naistre toutes celles dont l'esprit humain est capable, & si courageux dans l'execution qu'il se trouvoit toûjours le premier dans les perils de la guerre ; de sorte que comme l'imitation est plus facile aux hommes que l'obeyssance, il commandoit plus par ses actions que par ses ordres. Mais parce qu'une si puissante fabrique avoit besoin d'ouvriers, ce siecle fertile en grands hommes produisit Colon, Herman Cortez, les deux Pizards, Antoine de Leiba, Fabrice & Prospere Colona, Raimond de Cardonne, les Marquis de Pescara & de Basto, & plusieurs autres Heros si illustres, que le moindre est plus que ne peut donner aujourd'huy tout un siecle ; c'est pour cette fin que Dieu les a conservez si long-temps en vie, au lieu qu'à cette heure non la fureur de

e *Affuit, ut sæpe aliàs, fortuna populi Romani.* Tac. 3. Hist.

f *Struebat jam fortuna, in diversa parte terrarum, initia causasque imperio.* Tac. l. 2. Hist.

la guerre mais une fiévre lente en coupe la trame. Combien tost avons nous veu mourir Dom Pedre de Tolede, Dom Louis & Dom Juan Faxardo, le Marquis de Spinola, Gonsalve de Cordouë, le Duc de Feria, le Marquis d'Aitone, le Duc de Lerme, Dom Fadrique de Tolede, les Marquis de Zelada & de Fuentes, & le Comte de la Fere, tous Heros non moins considerables par les choses qu'ils ont faites que par celles que tout le monde se promettoit encore d'eux. O profonde providence de cét estre Eternel! où est celuy qui n'infereroit pas de là le declin de la Monarchie d'Espagne, comme on faisoit du temps de l'Empereur Claude par la diminution du nombre des Magistrats, & la prompte mort des principaux Ministres g, s'il ne consideroit en mesme temps que Dieu n'oste ces instrumens que pour mieux faire voir que c'est plus sa grace que les forces humaines qui conservent cette puissance, comme estant la colonne de son Eglise: c'est ce premier Moteur de l'Univers qui dispose ces vicissitudes des choses, ces revolutions des Empires. Un siecle éleve de grands hommes, en une province, il y cultive les lettres & y fait fleurir les armes, & un autre luy succede qui efface & qui confond tout, sans laisser à l'avenir une seule marque de vertu ou de valeur, qui fasse adjouster foy à celles du passé; quelle secrette force sur les choses si non sur les esprits, est renfermée dans ces causes secondes des Spheres Celestes? Ce n'est pas par hazard que ces flambeaux eternels different si fort entr'eux, les uns pour estre fixes, les autres pour estre errans, de façon que ce désordre ne faisant rien à la beauté, c'est une preuve qu'il sert aux operations & aux effets. O grand livre dans les feüilles duquel l'Auteur de la nature sans contraindre sa puissance ny l'arbitre de l'homme, a escrit en caracteres de lumiere pour la gloire de sa

g *Numerabatur inter ostenta diminutus omnium magistratuum numerus, Quæstore ædili, tribuno ac prætore & Consule, paucos intra menses defunctis.* Tac. 12. An.

sagesse.

ſageſſe eternelle les changemens & les viciſſitudes des choſes qu'ont leû les ſieclez paſſez, que liſent les preſens, & que liront ceux à venir! La Grece a eſté floriſſante tant dans les armes que dans les lettres, elle a moins mis Rome en eſtat d'inventer que d'apprendre, & aujourd'huy elle eſt enſevelie en une profonde ignorance & dans la derniere baſſeſſe. Du temps d'Auguſte tous les eſprits ſurpaſſoyent les eſperances qu'ils avoyent données, mais ſous le regne de Neron ils commencerent à déchoir, ſans que ny travail ny induſtrie ſuffiſſent pour s'oppoſer à la ruine des arts & des ſciences. Mal-heur aux grands eſprits qui naiſſent dans la decadence des Monarchies, puiſque par une force qui ne ſe ſçauroit ſurmonter, ou ils ne ſont pas employez ou ils ne peuvent reſiſter au poids de leur cheute, où eſtant enveloppez dans la ruine generale, ils tombent miſerablement ſans credit ny eſtime, & le plus ſouvent meſmes ils paroiſſent coupables de ce qu'il n'eſtoit pas en leur pouvoir d'empeſcher *h*. Dieu ne force aucunement le franc-arbitre, mais ou bien le cours des cauſes l'entraiſne avec ſoy, ou faute de cette lumiere divine il bronche de luy-meſme & ſes deſſeins ſont renverſez, ou ils s'executent trop tard *i*. Les Princes & leurs Miniſtres ſont les yeux des Eſtats, & quand Dieu en prepare la ruine il les aveugle *k* pour les empeſcher de voir les maux, & d'en connoiſtre les remedes. Ce qui les devoit conduire les égare, & ils errent par les meſmes moyens qui les devoyent faire reüſſir: ils ne font que voir les accidens ils ne les prevoyent pas, & bien loin de les detourner ils les haſtent d'eux-meſmes mal à propos. Nous avons un dangereux exemple de cette verité dans les Cantons Suiſſes, autrefois ſi prudens & ſi courageux en

h *Etiam merito accidiſſe videatur, & caſus in culpa tranſeat.* Vell.

i *Cujus cumque fortunam mutare conſtituit, conſilia corrumpit.* Vell.

k *Claudit oculos veſtros, Prophetas, & Principes veſtros, qui vident viſiones veſtras, operiet.* Iſ. 9. 10.

la conservation de leur patrie & de leur liberté, & aujourd'huy si negligens & si endormis qu'ils sont eux mesmes la cause de la ruine qui les menace. L'Auteur des Republiques avoit renfermé la leur entre les avantmurs des Alpes & du Rhin, l'environnant des pays d'Alsace, de Lorraine & de Bourgogne, contre la puissance des François & de plusieurs autres Princes; & lors qu'ils estoyent le plus éloignez du feu de la guerre, joüyssant d'un abondant & paisible repos, ils l'appellerent & l'entretinrent sur leurs limites, estant les spectateurs de la ruine de ces provinces, origine & principe de la leur, sans prendre garde aux dangers d'une puissance voisine beaucoup au dessus de leurs forces, & dont la fortune se doit bastir de leurs cendres. Dieu veille que je me trompe, mais je crains bien que ce corps n'ait passé son âge de consistance & qu'il ne soit en celuy de son declin, ayant perdu ces esprits & ces forces qui composoyent sa grandeur. Les Empires ont leurs periodes, celuy qui a le plus duré approche le plus de sa fin.

DEVISE LXXXVIII.

Force volontaire.

Quelle force merveilleuse renferme en soy la pierre d'aymant, pour produire de si admirables effets? quelle amoureuse correspondance a t'elle avec le Nort, que ne pouvant à cause de son pois avoir eternellement les yeux pour ainsi dire sur sa beauté, elle y fait tourner du moins les aiguilles qu'elle a une fois approchées? quel rapport peut-il y avoir entr'eux? & quelle si grande vertu qui ne se perd point par une telle distance? pourquoy tend-elle plûtost à cette estoile qu'à une autre? si l'épreuve n'en estoit trop commune, l'ignorance l'attibûroit à la magie, comme elle fait tous les autres effets extraordinaires de la nature, lors qu'elle ne peut penetrer dans leurs secrettes causes.

L'ai-



L'aimant n'eſt guerre moins merveilleux dans l'autre vertu qu'il a d'attirer ce peſant métal du fer, qui mû d'une inclination naturelle à obeyr à une violence ſuperieure, s'unit à luy & fait de ſon bon gré ce qu'il ſembleroit ne devoir faire que par force. Combien ſeroit-il à ſouhaitter que les Princes s'inſtruiſiſ-

ſtruiſiſſent par un ſi bel exemple à connoiſtre ce concours de cauſes qui comme nous avons dit éleve ou abbat les Empires, afin de s'y ſçavoir gouverner ſans qu'une oppoſition trop opiniaſtre augmente ſa force, ou qu'une difference trop prompte facilite ſon effet, eſtant de cette connexité de cauſes & du pouvoir de la premiere ſur elles toutes, comme d'un fleuve qui coulant dans ſon lict ordinaire ſe diviſe aiſement en pluſieurs ruiſſeaux ou rencontrant quelque chauſſee ſe détourne çà & là ſe laiſſant aſſujettir par les ſables & par les ponts, mais venant a ſe gonfir des dépoüilles des montagnes & des nuës il ne ſouffre plus aucun obſtacle, de façon que la reſiſtance qu'on luy penſe faire ne ſert qu'à augmenter ſa force & le mettre en eſtat de rompre tout. Le Saint Eſprit, dit pour ce ſujet qu'il ne faut pas s'oppoſer au courant des eaux *a*. La patience ſurmonte ce torrent qui paſſe comme un éclair, perdant en meſme temps ſon eſtre & ſa force; ce qui fit qu'on tint le debordement de l'Eufrate pour un mauvais augure de la guerre de Vitellius en Orient, par la conſideration que les eaux qui coulent inceſſamment ne peuvent pas donner comme le Ciel & la Terre un preſage ſolide & aſſeuré & emportent les faveurs en meſme temps qu'elles les preſentent *b*. Lors donc que pluſieurs cauſes enſemble accompagnent les victoires d'un Prince ennemy, & luy ouvrent un heureux chemin aux entrepriſes, il eſt de la prudence de leur donner le temps de ſe diſſiper d'elles-meſmes, non qu'elles forcent en aucune façon la liberté de l'arbitre, mais parce que cette liberté n'a pouvoir que ſur les mouvemens du corps & de l'eſprit, & non pas ſur les autres qui ſont exterieurs; il peut bien ceder aux accidens, mais il ne peut pas empeſcher que les accidens ne l'accablent. La conſtance à attendre vaut mieux que la force à combat-

a *Nec coneris contra ictum fluvii.* Eccl. 4. 32.

b *Fluminum, inſtabilis natura ſimul oſtenderet omnia repercique.* Tac. 6. An.

tre,

tre, & c'est dans la connoissance de cette verité que Fabius Maximus laissa passer ce torrent d'Annibal jusqu'à ce que l'ayant détruit par ses temporisemens, il le vainquit enfin & conserva la Republique Romaine. Les succez se fortifient les uns les autres où il croissent tout d'un coup par le credit que leur donne l'opinion, sans qu'aucune puissance soit capable de leur resister. La Monarchie d'Espagne faisoit la gloire de Charles V. & Charles V. faisoit le bonheur de l'Empire par sa prudence, par sa valeur & par son soin ; toutes qualitez qui luy attiroyent l'applaudissement universel des Nations, en sorte qu'il n'y en avoit pas une qui ne se joignist à sa fortune, & le Roy de France * jalous d'un tel éclat perdit sa liberté en le pensant affoiblir. De quelles menaces n'est point armé l'éclair en sortant du milieu des nuës ? sa force s'accroist par l'obstacle, sans luy elle s'evanoüit en l'air. Tel fut celuy de la Suede, ou pour mieux dire, ce foudre produit des exhalaisons du Nort ; en peu de jours il avoit triomphé de l'Empire & remply le monde de terreur, & une bale de plomb le reduisit au neant ; Il n'est rien qui s'évanoüisse plus viste que la renommé d'une puissance qui n'est point appuyée sur ses propres fondemens c. Tous ces efforts de plusieurs causes assemblées sont fragiles, en ce qu'elles s'entrenuisent les unes les autres par le malheur qu'elles ont d'estre sujettes non seulement à une infinité de hazards, mais bien plus au temps qui détruit peu à peu leurs effets. La plus grande impetuosité de la guerre s'affoiblit par le retardement d. Et celuy qui peut soustenir tant soit peu le premier feu de plusieurs ennemis liguez, les surmontera à la fin, parce que leur quantité renferme diverses causes, interests & desseins qui les font diviser par la difficulté

* François. I.

c *Nihil rerum mortalium tam instabile, ac fluxum est, quam fama potentiæ non sua vi nixæ.* Tac. 13. An.

d *Multa bella impetu valida, per tadia & moras evanuisse.* Tac. 2. Hist.

de

de l'accord. Il n'y a jamais eu de plus grande ligue que celle de Cambray, contre la Republique de Venise; cependant la constance & la prudence de ce vaillant Senat la détruisit d'abord; toutes les choses du monde arrivent à un certain periode de vigueur apres lequel elles ne font plus que dechoir; si l'on en connoissoit bien le temps, il n'y auroit rien de si facile que de les surmonter e; & ce n'est que manque de cette connoissance qui ne consiste par fois qu'en un moment de retardement que nous succombons aux accidens; nostre impatience où nostre ignorance les accroissent, en ce que ne sçachant pas connoistre leur force nous leur cedons, ou mesme nous les hastons par la violence des mesmes moyens, par lesquels nous les pensions arrester. Dieu avoit entrepris la grandeur de Cosme de Medicis, & ceux qui la voulurent empescher en le bannissant de la Republique de Venise l'en firent Maistre. Nicolas Uzain observa bien plus prudemment le torrent de cette fortune, & pour l'empescher de croistre par l'opposition, il jugea tant qu'il vescut qu'il valoit mieux ne luy donner aucun sujet de deplaisir, mais sa mort abolit la consideration d'un avis si prudent. La force superieure de semblables cas se connoit aussitost, en ce que tous les accidens la favorisent quelqu'opposez qu'ils paroissent à la fin; & c'est alors que la Sagesse & la pieté veulent que nous nous conformions à cette force superieure qui nous gouverne f. Que le fer n'obeysse pas plus à l'aimant que nous à la volonté divine: on souffre bien moins à ceder qu'à resister. Et c'est une presomption fole que de vouloir renverser les decrets de Dieu; les predictions de la Statuë à pieds de terre, du songe de Nabucodonozor, ne laisserent pas d'estre veritables, nonobstant qu'il en eut fait faire une autre d'or

e *Opportunos magnis conatibus transitus rerum.* Tacitus 1. Hist.

f *Optimum est pati, quod emendare non possis, & Deum quo auctore cuncta eveniunt, sine murmure comitari.* Senec. Ep. 108.

massif

massif g & commandé qu'on l'adorast. Mais cette resignation ne doit pas estre une resignation morte, dans la pensée que toutes choses sont desia arrestées dans le decret Eternel, & que nostre vigilance ne les sçauroit detourner, car ce seroit justement cét abandon qui auroit donné lieu à cet ordre divin. Il faut que nous agissions de mesme que si tout dependoit de nostre volonté, car Dieu se sert de nous mesmes pour acheminer nostre malheur ou nostre felicité. Nous faisons une partie & mesmes une grande partie des choses, bien qu'elles ayent esté disposées sans nous, elles n'ont pas esté faites sans nous. Nous ne pouvons pas rompre ce tissu des successez qui a esté travaillé sur le mestier de l'eternité, mais nous avons bien pû concourir à son élaboration. Celuy qui a disposé les causes a preveu les effets, & il les a laissé courir, mais en les soûmettant à son obeyssance. Il a preservé du peril celuy qu'il luy a plû, & y a laissé l'autre en l'abbandonnant à sa liberté ; si le premier decret est un effet de sa grace ou de nostre merite, le dernier en est un de sa Justice. Nostre volonté tombe à terre enveloppée dans la ruine des accidens ; & comme ce Sage Artizan de tout l'Univers est le souverain arbitre, il a pû rompre ses vaisseaux comme il a voulu & en faire les uns à honneur, les autres à des-honneur *h*. Dans la disposition faite de toute éternité de l'Estat des Empires, soit de leurs progrez, de leurs revolutions, ou de leurs ruines, le souverain moteur des orbes celestes a tousiours eu toutes nos qualitez presentes, nostre valeur, nostre vertu, nostre soin, nostre negligence, nostre imprudence, nostre tyrannie ; & c'est par cette preconnoissance, pour ainsi dire, qu'il a disposé l'ordre eternel des choses en conformité du

g *Nabucodonozor Rex fecit statuam auream.* Daniel. 3. 1.

h *An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?* Ad Rom. 6. 21.

mouve-

mouvement & de l'execution de nostre election, sans l'avoir forcée en rien : car tout ainsi que celuy-là ne force aucunement nostre volonté qui en atteint les operations par le raisonnement & le discours, celuy là non plus ne le fait point qui les a preveuës par son immense sagesse : il n'a pas obligé nostre volonté au changement des Empires mais il a changé les Empires par ce que nostre volonté s'est de propos deliberé devoyée de la Justice. La cruauté exercée volontairement par le Roy, Dom Pedre causa la succession de la Couronne en la personne de son frere Dom Enrique, & non pas au contraire. Chacun est l'artisan de sa ruine ou de sa fortune *i*; attendre celle-cy du hazard c'est une lâchete, & croire qu'elle est prescrite, c'est un desespoir. La vertu par là seroit inutile & le vice excusable puis qu'il seroit forcé. Que V. A. Monseigneur, tourne la veuë sur ses glorieux ancestres qui ont erigé la grandeur de cette Monarchie, & elle verra que ce n'est pas le hazard qui les a couronnez, mais bien la valeur & la fatigue, & que leurs descendans ne l'ont conservée que par les mesmes voyes qui leur font aussi meriter mesme gloire, puis que celuy-là ne fabrique pas moins sa fortune qui la conserve que celuy qui l'éleve; il est également difficile de l'acquerir & facile de la perdre; une seule imprudence d'un moment renverse la conqueste de plusieurs années, & ce n'est que par le travail & par les veilles qu'on s'attire le secours de Dieu *l*.

i *Valentior enim omni fortuna animus est, in utramque partem res suas ducit, beatæque ac miseræ vitæ causa est.* Sen. Ep. 98.

l *Non enim votis, neque suppliciis muliebribus, auxilia deorum parantur vigilando, agendo, prospere omnia cedunt.* Salust. Catil.

DEVI-

DEVISE LXXXIX.



Tout cede à la Concorde.

LEs plus petites choses croissent par la concorde, & sans elle les plus grandes tombent. Celles qui estant divisées se trouvoyent foibles resistent

resistent à la plus grande force lors qu'elles se sont unies ; où est le bras qui puisse rompre un faisseau de fleches ou arracher la queuë d un cheval quand les crins n'en sont point separez ? cependant chacune de ces deux choses n'est pas capable d'elle mesme de resister à la moindre violence. C'est ainsi que Sertorius & Scillure le Scythe donnerent à entendre la vertu de la concorde, qui de plusieurs parties separées fait un corps uny, & par consequent fort. Le soin public a voulu élever tellement les murailles des villes au dessus de la taille des hommes qu'il leur fust impossible de les escalader ; Cependant plusieurs soldats assemblez, & se couvrant de leurs escus pour se soustenir les uns les autres par une reciproque union surmontoyent anciennement leurs creneaux & en venoyent about. Tous les ouvrages de la nature se maintiennent par la concorde, & lors qu'elle leur manque ils defaillent & meurent, la cause de la mort n'estant autre que la discorde des parties qui maintiennent la vie. Il en arrive de mesme aux Republiques, un commun consentement les a unies, une dissention du plus grand ou du plus puissant nombre les trouble, les détruit ou leur fait changer de forme. La ville qui par la concorde n'estoit qu'une, sans elle en est deux, quelquefois trois ou quatre, faute de cet amour qui reduisoit tous les habitans en un corps. Cette des-union engendre la haine, la haine la vengeance, la vengeance le mépris des loix, sans le respect desquelles la Justice pert sa force *a* & sans la force de la Justice on en vient aux armes, d'où une guerre civile venant à naistre l'ordre de la Republique qui ne consiste qu'en l'unité se renverse. La Republique des abeilles se détruit si tost qu'elles sont en dissention. Les anciens representoyent la discorde par la peinture d'une femme qui dechiroit ses habits *b*. Si elle fait la mesme chose entre les

a *Et justitiæ legem in concordia disposuerunt.* Sap. 18.9.

b *Et scissa gaudens vadit discordia Palla.* Virg.

les citoyens, comment se pourront ils joindre pour la deffence & pour l'utilité commune? comment s'attireront-ils le secours de Dieu qui est la concorde mesme & qui l'ayme tant que ce n'est que par elle, ainsi que dit Job, qu'il conserve sa Monarchie Celeste *c*? Platon disoit qu'il n'y avoit rien de plus pernicieux aux Republiques que la division. La concorde est la beauté des villes, leur muraille & leur deffence; la malice mesme ne se peut maintenir sans elle. Les discordes domestiques sont autant de victoires pour l'ennemy, & Galgacus disoit que c'estoit de celles des Anglois que venoit toute la gloire des Romains *d*. Pendant que tout le Monde est occupé aux guerres civiles on neglige les Estrangeres *e*. Nonobstant toutes ces raisons neantmoins il y a de certains politiques qui tiennent que pour maintenir l'Estat il faut semer des discordes entre les Citoyens, alleguant pour ce sujet les abeilles, dans les ruches desquelles on entend tousiours du bruit & de la dissention: mais bien loin que cet exemple fortifie leur opinion, il la detruit au contraire veu que ce murmure n'est pas un discord de volontez mais plûtost un accord de voix par lesquelles ces petits animaux s'exitent pour ainsi dire les uns les autres au travail de leurs rayons, ainsi que celles des Mariniers pour guinder les voiles ou faire autre chose semblable. Ce n'est pas non plus un bon argument que celuy de l'opposition des quatre humeurs dans les corps vivants, puis qu'au contraire c'est de leur combat que viennent toutes les maladies & mesme la mort, celle qui domine demeurant victorieuse. Les vegetaux sont bien d'une autre duree comme estant exempts de cette contradiction. Il faut de necessité que ce

c *Qui facit concordiam in sublimibus.* Job. 25. 2.

d *Nostris illi dissentionibus, & discordiis clari, vitia hostium in gloriam exercitus sui vertunt.* Tac. in vit. Agr.

e *Conversis ad civile bellum animis, externa sine cura habebantur.* Tac. l. 1. Hist.

qui

qui est en discorde souffre & ce qui souffre ne peut durer. Où est celuy qui dans la des-union d'une Republique puisse maintenir le feu des dissentions en des bornes assurées? si elles s'embrasent une fois qui est-ce qui les esteindra, tout le monde y estant envelopé? la plus puissante faction opprimera la plus foible, & celle-là pour se maintenir, celle-cy pour se vanger, toutes deux se serviront des forces estrangeres & reduiront la Republique en servitude, ou luy donneront une nouvelle forme de gouvernement qui sera presque tousiours tyrannique, comme il se voit par plusieurs exemples. Le devoir du Prince n'est pas de diviser les esprits, mais de les maintenir en concorde & en amitié, & il est impossible de plus que ceux-là s'unissent pour son service qui sont des-unis entr'eux d'affection, ny qu'ils reconnoissent d'où vient leur mal; aussi quand le Prince est cause de la discorde, Dieu qui l'a en haine *f* permet que les mesmes moyens par lesquels il se pensoit conserver le perdent, en ce que le peuple reconnoissant ces partialitez le méprise & l'abhorre comme l'autheur de ses dissentions. Le Roy Italus fut aymé des Allemans par ce qu'il ne fomentoit aucunement les discordes, mais se maintenoit également bien avec un chacun.

Le Prince pour toutes ces raisons doit empescher les discordes de prendre racine, tâchant de maintenir son Estat en union, ce qui se fera s'il a soin de l'observance des loix, de l'unité de la Republique, de l'abondance des vivres, de l'egale distribution des recompenses, & des faveurs, de la conservation des privileges, de l'occupation du peuple aux arts, & de celle de la Noblesse au gouvernement, aux armes & aux lettres de l'empeschement des assemblées, de la frugalité & de la modestie des grands, de la tranquillité des petits, du frein des privilegiez & des exempts, de la mediocrité des richesses, & du

f *Et septimum detestatur anima ejus, eum, qui seminat inter fratres discordias.* Prov. 6. 19.

remede

remede de la pauvreté : car de la reforme de toutes ces choses resulte la bonté du gouvernement, & de la bonté du gouvernement la paix & la concorde de l'Estat.

Il n'y a qu'un cas où il soit expedient de faire naistre des discordes dans les Estats, c'est à sçavoir, lors qu'ils sont desia travaillez de seditions & de guerres civiles, car alors il est bon de les diviser en factions, afin d'affoiblir la force des meschans, tout le but qu'on a en cela estant de rendre la paix aux bons ; il est de la deffense naturelle d'empescher les perturbateurs d'estre en repos ; leur concorde est prejudiciable à celle des gens de bien : Et comme il est à souhaitter que ceux-cy vivent en paix, il l'est de mesme que ceux-là soyent en discorde de peur qu'ils ne leur nuisent g.

La discorde que nous condamnons comme pernicieuse aux Republiques est celle qui naist de la haine & de l'inimitié, non celle qui vient de l'antipathie que quelques differens estats de condition ont dans la republique les uns pour les autres, comme par exemple celle d'entre le peuple & la Noblesse, les soldats & les artisans ; car cette contrarieté ou plûtoit cette emulation distingue par la diversité des naturels & des fins, les degrez & les spheres de la Republique & elle la maintient en repos, n'y ayant point de plus grandes seditions que lors que les Estats s'unissant font entr'eux une communauté d'interests, de mesme que les tempestes naissent du melonge des elemens, & les inondations de l'union des ruisseaux, ainsi il est necessaire que le Prince employe toute sa politique à cette des-union, s'y moderant de sorte qu'il ne tombe ny dans la rupture ny dans la ligue.

Il faut tascher de faire la mesme chose entre les Ministres, afin qu'une certaine emulation & une

g *Concordia malorum contraria est bonorum, & sicut optandum est, ut boni pacem habeant ab invicem, ita optandum est, ut mali sint discordes, impeditur enim iter bonorum, si unitas non dividatur malorum.* S. Isidor.

deffiance des uns envers les autres les rendent plus attentifs à leur devoir, car si estant de concert ils cachent reciproquement leurs fautes & s'unissent en la poursuite de leurs interests, ils vendront le Prince & l'Estat sans qu'on y puisse apporter aucun remede, puis que ce remede ne se peut appliquer par d'autres mains que les leurs. Mais si cette honneste & genereuse emulation passe jusqu'à la haine elle causera les mesmes inconveniens, en ce qu'ils songeront plus à se contredire & à renverser les negotiations les uns des autres qu'à procurer le bien public & le service du Prince. Chacun à ses amis & ses creatures, & le peuple se laisse aisement aller aux partialitez d'où naissent les tumultes & les dissentions ; c'est pour ce sujet que Drusus & Germanicus s'unirent ensemble de peur que la flâme des discordes qui s'estoyent allumées dans le Palais de Tibere n'augmentast au soufle de leur faveur : d'où se peut conclure combien estoit érroné l'avis de Licurgue qui semoit des discordes entre les Rois de Lacedemone, & ordonnoit que lors qu'on envoyeroit deux Ambassadeurs on fist en sorte qu'ils fussent ennemis : Nous avons des exemples en ce siecle des inconveniens publics qui ont esté causez par la des union des Ministres. Le Prince ne peut estre servy que par des personnes unies, & c'est pour cela que Tacite loue Agricola de s'estre maintenu en bonne intelligence avec ses collegues *h*. Il est bien moins dangereux qu'une affaire se traitte par un meschant Ministre que par deux bons s'il n'y a entr'eux beaucoup d'union & de conformité, ce qui arrive rarement.

La Noblesse fait la plus grande seureté & le plus grand peril du Prince comme estant un puissant corps qui entraisne apres soy la plus grande partie du peuple. La France & l'Espagne nous fournissent de sanglans exemples de cette verité, celle-cy dans les siecles passez, celle-la en tous. Le meilleur remede est de

h *Procul ab æmulatione adversus collegas.* Tac. in vit. Agric.

la des-unir tousiours d'avec le peuple & d'avec elle-mesme, par le moyen de l'emulation, mais avec le temperament que nous avons marqué cy dessus, & de multiplier & égaler les titres & les dignitez des Nobles, consumer leur bien dans les ostentations publiques, & leur feu dans les travaux & dans les perils de la guerre, divertir leurs pensées aux occupations de la paix, & humilier leurs esprits dans les devoirs serviles de la Cour.

DEVISE XC.

Les forces divisées.

L'ESCRITURE compare les Rois aux fleuves, & c'est ainsi que se doit entendre ce que dit le Prophete Habacuc, que Dieu couperoit les fleuves de la terre *a* voulant signifier qu'il diviseroit les forces de ceux qui faisoyent la guerre à son peuple; ainsi que l'esprouva David en la déroute où il mit les Philistins, confessant que Dieu avoit divisé ses ennemis en sa presence comme les eaux se divisent *b*. Il n'est point de remede plus efficace pour abbatre une puissance que la division, en ce que la plus grande devient petite si elle se partage. Combien est superbe un fleuve qui coulant au milieu de son lict, rompt ses propres bords par l'impetuosité de sa course, & s'ouvre un nouveau chemin à travers la campagne? Cependant s'il se partage en plusieurs ruisseaux il devient foible & perd jusqu'à son nom. C'est ainsi qu'il en arriva au Ginde, où un certain Cavalier † amy du Roy Cyrus s'estant noyé, ce Prince se courrouça si fort que pour l'en punir il le fit diviser en trois cens soixante ruisseaux, ce

a *Fluvios scindes terræ.* Habac. 3. 9.

b *Divisit Dominus inimicos meos coram me, sicut dividuntur aquæ.* 2. Samuël, vel Regum. 5. 20.

† *Savedra dit que c'estoit un cheval, mais tous les* Historiens *mettent un* Cavalier.



qui luy fit perdre sa grandeur & son nom; de sorte que cette orgueilleuse riviere qui un peu auparavant souffroit à peine des ponts devint guayable à un chacun * c'est sans doute à cela que regardoyent ceux qui conseillerent au Senat Romain, du temps de

* Senec. 3. de Ira.

l'Empe-

l'Empereur Tibere, d'affoiblir le Tibere en détournant les lacs & les ruisseaux qui se deschargeoyent en son lict *c* afin d'empescher ses innondations de tenir sans cesse Rome en crainte & en peril; mais le Senat ne voulut pas luy oster ainsi sa gloire *d*. Tout cecy a donné lieu à la presente Devise, ou par un fleuve ébranché en plusieurs parties nous donnons à entendre l'importance des diversions chez les puissans Princes. Car plus la puissance est grande plus elle à besoin de grandes forces & de prodigieuses dépenses pour estre deffenduë, & il est presque impossible de trouver assez de soldats & de Chefs pour cela, ny de prevoir tous les maux & tous les accidens. La valeur & la prudence se troublent lors que les perils menacent de tous costez, & c'est là le moyen le plus seur & le moins cher dont on se puisse servir, parce qu'une trompete qui sonne aux armes par tous les coins d'un Royaume, fait bien d'autres effets qu'une guerre solemnellement déclarée.

Il est encore plus seur & n'est pas moins avantageux de diviser les forces de l'ennemy en semant des discordes dans ses Estats *e* en ce qu'elles servent de moyens à l'invasion & qu'elles la facilitent *f*. C'est par de semblables artifices que les Pheniciens maintinrent leur domination en Espagne, la divisant en partialitez, & les Carthaginois firent ensuite la mesme chose contr'eux. Aussi fut-ce un prudent conseil que celuy que le Marquis de Cadiz donna à D. Fernand le Catholique, lors qu'ayant pris le Roy de Grenade Boabdil, il proposa au Roy de luy rendre la liberté afin que sa presence fomentast les dissentions

c *Si omnis Nar (id enim parabatur) in rivos diductus superstagnavisset.* Tac. 1. An.

d *Quin ipsum Tiberim nolle prorsus accolis fluviis orbatum, minore gloria fluere* Ibid.

e *Prudentis esse ducis inter hostes discordiæ causas serere.* Veget.

f *Discordia & seditio omnia facit opportuniora insidiantibus.* Liv.

qui estoyent entre son pere & luy au sujet de la Couronne, & qui partageoyent tout ce Royaume en factions. Lors qu'un Empire semble estre parvenu au derniers periode de sa grandeur, qui est le point où les choses humaines commencent tousiours à deffailir, il n'a plus rien à souhaitter que la discorde chez ses ennemis g. Il n'y a point d'argent mieux employé ny qui couste moins de sang & de peril que celuy qui se donne pour fomenter les dissentions d'un Royaume ennemy declaré, ou pour faire qu'un autre Prince y porte la guerre, car les frais & les dommages sont bien moindres par ce moyen. Mais il est besoin en cela d'une grande circonspection, en ce qu'en fait quelquefois ces despenses inutilement par de vaines craintes, & que la mauvaise intention estant découverte l'hostilité demeure declarée, qui est un mal dont nous avons quantité d'exemples, & mesme de domestiques; combien nous avons veu de Grands fomenter sans aucune cause d'offenses receuës, ny d'interests considerables, les ennemis de la maison d'Autriche, afin de la tenir tousiours en diversion par de continuelles guerres, consumant inutilement tout leur argent en ce dessein sans prendre garde que si d'avanture ils estoyent attaquez de ceux de cette Maison il leur seroit bien plus avantageux d'avoir pour leur deffense le bien qu'ils ont dépensé pour la diversion.

Toute cette doctrine à lieu sans aucun scrupule politique dans une guerre ouverte, où la raison de la deffense naturelle peut beaucoup davantage que les autres considerations moins solides, la mesme cause qui justifie la guerre, justifiant aussi cette discorde; mais lors qu'il ne s'agit que d'une certaine émulation de grandeur à grandeur il ne faut pas user de semblables artifices, car celuy qui porte les sujets d'autruy à la trahison l'enseigne aux siens envers

g *Urgentibus imperii fatis, nihil jam præstare fortuna majus potest, quam hostium discordiam.* Tac. de More Germ.

luy-

luy-mesme ; Que l'émulation soit dont entre les personnes & non pas entre les Charges ; la dignité est d'une mesme espece en toutes ses parties, ce qui en blesse une porte consequence à toutes. Les passions & les haince pasent mais les mauvais exemples demeurent. Il est de l'interest d'un Prince de ne pas souffrir qu'on en méprise ou qu'on en trahisse un autre, il travaille pour luy-mesme en empeschant l'injure d'autruy. C'est une action indigne d'un Prince de vaincre par le poison & non pas par l'épée. Les Romains ont tousiours tenu cela à infamie *h*. Et l'on peut dire aujourd'huy la mesme chose des Espagnols, jamais ils ne sont servy de ces moyens contre leurs ennemis, bien plustost ils les ont souvent assistez. Nostre Auguste Roy, Monseigneur, laisse un heroïque exemple de cecy a V. A. S. en l'armée qu'il envoya en faveur de la France contre les Anglois, quand ils s'emparerent de l'Isle de Rhé, sans écouter le conseil du Duc de R.** qui estoit de diviser le Royaume en Republiques ; comme encore dans l'offre que sa Majesté fit à ce grand Roy, par Monsieur de Maximi Nonce du Pape, de l'aller assister en personne contre ceux de Montauban.

On peut conclure de tout ce que nous avons dit, combien la conformité des esprits des sujets & l'union des Estats est necessaire pour la deffense commune, en sorte que chaque particulier s'approprie le peril de son voisin quelqu'eloigné qu'il soit, & par consequent s'efforce de l'y secourir soit de main, soit d'argent, afin que tout le general se puisse conserver ; cependant l'on manque bien souvent en ce point, par la raison que ceux qui se voyent éloignez se flattant tousiours, de la pensee que le peril ne viendra jusqu'à eux, ou qu'ils ne sont pas tenus de faire ainsi des dépenses anticipées, ils croyent qu'il y a plus de prudence à garder leurs propres forces quand l'ennemy sera plus prés ; mais alors cét ennemy

h *Non fraude neque occultis, sed palam, & armatum Populum Romanum hostes suos ulcisci.* Tac. 2. An.

ayant surmonté les plus grandes difficultez & s'étant saisi des Estats qui leur servoyent de rempart, ils ne sont plus en estat de luy resister : c'est ce qui arriva aux Anglois, qui estant partagez en diverses factions du temps d'Agricola, ne songoyent point à la conservation universelle, de sorte qu'à peine deux ou trois se liguerent pour la deffense de leur liberté, ce qui fit qu'on vint à bout de tous en les prenant l'un apres l'autre *i*. Les Royaumes d'Espagne & les provinces d'Italie, de Bourgogne & de Flandre reconnoissent cét inconvenient avec bien plus de prudence, & ils donnent en cela un grand exemple de pieté, de fidelité & d'amour envers leur Seigneur naturel, offrant à sa Majesté avec une genereuse emulation, leurs biens & leur vie, afin de luy aider à se deffendre des ennemis qui se sont conjointement levez contre sa Monarchie & son auguste Maison pour la ruine de la Religion Catholique. Que Vostre Altesse Serenissime, Monseigneur, grave éternellement ces services en son cœur, afin que la reconnoissance qu'elle en doit à de si fidelles sujets croisse de plus en plus avec ses glorieuses années.

DEVISE XCI.

On ne la peut souder.

L'Amitié est plus importante dans les Republiques que la Justice *a* car si tous estoyent amis on n'auroit que faire de loix ny de Juges, & bien qu'ils fussent tous gens de bien ils ne pourroyent pas vivre s'ils n'estoyent amis *b*; l'amitié est

i Tac. in vita Agr.

a *Videturque amicitia Remp. continere, & majore, quam justitia in studio fuisse legis latoribus.* Arist. l. 8. Eth. c. 1.

b *Quod si amicitia inter omnes esset, nihil esset, quod justitiam desiderarent : & si justi essent, tamen amicitiæ presidium requirerent.* Ibidem.

le



le plus grand bien que les hommes possedent, c'est une épée-seure qu'ils ont tousiours au costé dans la paix & dans la guerre, c'est une compagne fidele en toutes les deux fortunes : avec elle les heureux succez sont plus éclatans & les mal-heureux plus legers, car ny les calamitez ne l'abbatent ny les

proſperitez ne l'enorgueilliſſent ; en celles-cy, elle ſe regle par la modeſtie, en celles-là par la conſtance, nous aſſiſtant également dans les unes & dans les autres, comme ſi elle y eſtoit interreſſée. Le parentage peut eſtre ſans la bien-veillance l'amitié non; celle cy eſt fille de l'election propre, celle-là du hazard ; le parentage ſe peut trouver des-uny ſans communication ny aſſiſtance reciproque, mais non pas l'amitié, car elle eſt liée par trois choſes qui compoſent ſon eſtre, le naturel par le moyen de la reſſemblance, la volonté par le moyen du plaiſir, & la raiſon par la moyen de l'honneur. C'eſt ſans doute à cela que regardoit le Roy Don Alonce le Sage, lors qu'il traittoit de cruauté l'injuſtice de celuy qui enmeine captif un de ceux que le ſang ou lamitié obligent à s'aimer *. Plus donc l'amitié eſt grande moins elle vaut ſi elle vient à ſe rompre ; un criſtal caſſé demeure inutile, & un diamant perd ſon prix quand on le diviſe en pluſieurs pieces. L'épée qui eſt une fois rompuë ne ſe peut ſouder : Celuy qui ſe fiera en une amitié de reconciliation ſe trompera, en ce qu'au premier coup d'adverſité ou d'interreſt elle reviendra à manquer. Ny la clemence de David, ny la reconnoiſſance & les belles proteſtarions de Saül confirmées par un ſerment authentique ne ſuffirent pas pour aſſeurer le premier de cette reconciliation c ny empeſcher l'autre de machiner encore contre luy. Eſaü taſche par des embraſſemens accompagnez de larmes de ſe reconcilier avec Jacob, & bien que les témoignages d'amitié ſoyent grands de part & d'autre, ils ne ſont pas capable neantmoins de chaſſer les deffiances de celuy-cy, qui cherche adroitement tous les moyens de ſe retirer d'aupres de ſon frere & ſe mettre en ſeureté. Un amitié reconſiliée eſt comme un vaſe de métal qui reluit au-

* L. 19. 2. t. 2. p. 2.

c *Abiit ergo Saül in domum ſuam : & David, & viri ejus aſcenderunt ad tutiora Loca.* 1 Sam. vel. Reg. c. 24. 23.

jourd'-

aujourd'huy & demain se couvre de roüille *d* les bien-faits ne sont pas capables de l'affermir car la memoire des offences dure tousiours. Il ne suffit pas au Roy Eruige apres l'usurpation de la Couronne du Roy Wamba de s'allier avec son sang en mariant sa fille Cixilone avec Egique son proche parent qu'il nomma mesmes pour son successeur, & toutes ces precautions n'empescherent pas ce gendre de donner à son avenement des marques de la haine qu'il portoit à son beau pere *. Les cicatrices des offences demeurent tousiours sur le corps de l'offencé prestes à se rouvrir à la premiere émotion, il en est des injures comme des Mares qui bien qu'elles sechent se remplissent apres aisément : ce sont des coups de gresle qui taschent le plus beau fruit, il y a tousiours entre l'offenseur & l'offensé de certaines ombres qui ne se laissent jamais surmonter d'aucune lumiere d'excuse ou de satisfaction. L'amitié n'est pas mesme en seureté de la part de celuy là en ce qu'il ne se persuade jamais que celuy-cy luy a pardonné, mais il le regarde tousiours comme un ennemy, outre qu'il est naturel de haïr ceux qu'on a une fois offensez *e*.

Cecy arrive dans les amitiez des particuliers, mais non pas en celles des Princes (si tant est qu'il s'en puisse trouver de veritable parmy eux) car c'est l'utilité qui les fait amis ou ennemis, & quelque rupture qui arrive en leurs amitiez l'interest les soude, elles demeurent fermes & constantes tant que celuy-cy se peut esperer : on ne doit point aussi considerer les liens du sang ny les obligations des biens faits en de semblables amitiez veu que ce sont des choses que l'ambition de regner ne veut point reconnoistre. Il ne faut juger de leur durée que par la commodité qui en revient, ressemblant toutes à

d Eccl. 12. 10.
* Mar. Hist. d'Esp.
e *Proprium humani ingenii est odisse, quem læseris.* Tac. in vita Agr.

celles du Roy Philippe de Macedoine, qui les gardoit par utilité & non par foy. Sans doute que dans ces sortes d'amitiez qui sont plus une raison d'Estat qu'un rapport de volontez, Aristote & Ciceron ne reprendroyent pas si rudement Bias d'avoir dit *qu'il ne faut aymer que comme si demain l'on devoit haïr.* Car les Princes se tromperoyent dans leur confiance s'ils la fondoyent sur l'amitié, & ils ne doivent point estre autrement amis qu'en se ressouvenant qu'ils peuvent cesser de l'estre. Mais quoy que cette precaution ne soit pas blamable, il ne faut pas pourtant preferer l'interest à l'amitié, s'excusant sur ce que les autres ont coustume de le faire. Que les autres manquent d'amitié tant qu'ils voudront, mais non pas le Prince que nous avons dessein de former par ces Devises & que nous exhortons à la constance dans toutes ses actions.

Tout ce que nous venons de dire est pour les amitiez entre les Princes voisins & concurrens en grandeur, car parmy les autres il se peut aisement trouver une bonne amitié & une sincere correspondance. La puissance ne doit pas estre si inquiete que de ne se pouvoir fier en un autre, le Prince qui n'aura point de confiance en ses amis sera tousiours dans des craintes de tyran; sans les amis la Couronne seroit un esclavage & non pas une Majesté; c'est une injuste empire que celuy qui prive les Princes de l'amitié, elle est la meilleure possession de la vie, c'est le thresor animé des Rois, la deffence des Estats & le plus grand instrument de regner *f*; ce n'est pas ce Sceptre doré qui protege ceux qui le portent, mais bien l'abondance des amis *g* en la personne desquels le veritable & plus asseuré Sceptre des Rois consiste *h*.

f *Non exercitus, neque thesauri, præsidia regni sunt, verum amici.* Salust.

g *Non aureum illud Sceptrum est, quod regnum custodit, sed copia amicorum, ea Regibus Sceptrum verißimum tutißimumque.* Xenoph.

h *Nullum majus boni Imperii instrumentum quam bonos amicos.* Tac. 4. Hist.

L'amitié

L'amitié entre les grands Princes se doit plus maintenir par une bonne correspondance que par des presens, car l'interest est ingrat & insatiable ; par luy des amitiez se feignent, mais elle ne se contractent pas ; ainsi qu'il arriva à Vitellius qui croyant conserver ses amis par ses bien faits plus que par son merite fut plustost digne d'en avoir qu'il n'en eut *i*. Il faut conserver les amis par le fer & non pas par l'or, les contributions affoiblissent celuy qui les fait, plus elles sont grandes moins elles se peuvent continuer, & à mesure que les coffres du Prince s'épuisent l'estime qu'on fait de luy diminuë ; on ne le considere que par les tresors qu'il conserve & non pas par ceux qu'il a départis : on l'aime plus pour le bien qu'il peut faire que pour celuy qu'il a fait ; car l'esperance peut beaucoup plus sur les hommes que la reconnoissance ; Le secours de l'argent demeure à la personne qui le reçoit, celuy des armes retourne a celle qui l'envoye. C'est une faute en laquelle tombent presque tous les Rois, qu'arrivant au dernier periode de leur grandeur ils tachent de la soustenir par l'argent & non pas par les armes, de sorte que consumant leurs tresors & foulant leurs sujets par les contributions qu'ils font aux Princes voisins, il se trouve que pour maintenir la circonference en paix ils affoiblissent le centre, & que bien qu'ils conservent la grandeur pour un temps ce n'est qu'au prix d'une plus grande ruïne, n'en ce que les frontieres estant une fois perduës l'ennemy penetre sans resistance jusqu'au cœur. Il en arriva ainsi à l'Empire Romain lors qu'épuisé par tant d'inutiles dépenses les Empereurs voulurent se concilier les Parthes & les Allemans par des largesses, ce qui fut le commencement de leur ruine. C'est pour ce sujet qu'Alcibiade conseilloit à Tisapherne de ne point tant donner de secours aux Lacedemoniens,

i *Amicitias dum magnitudine munerum, non constantiâ morum continere putat, meruit magis quam habuit.* Tac. 3. Hist.

& de prendre garde que par là il favorisoit les victoires d'autruy & non pas les siennes propres *k* Nous pouvons faire nostre profit du mesme conseil, prenant garde à la dépense que nous faisons en faveur des Princes estrangers au grand prejudice & affoiblissement de la Castille, qui estant le cœur de la Monarchie il n'y a pas de doute qu'elle devroit avoir beaucoup de sang pour espandre les esprits vitaux par toutes les autres parties du corps de l'estat suivant l'exemple de la nature veritable maistresse de la politique, qui munit de bien plus fortes deffenses les parties interieures qui soustiennent la vie : Si ce que la crainte dépense au dehors pour maintenir la Monarchie en seureté, la prudence l'employoit au dedans à conserver de bonnes forces sur Mer & sur Terre, & à fortifier & munir les places, les provinces éloignées seroyent en bien plus grande seureté, & quand quelqu'une se perdroit elle se pourroit recouvrer par les forces interieures. Rome pût bien regagner ce qu'Anibal luy avoit pris, & mesme détruire Cartage, parce que c'estoit au dedans d'elle que toute la substance de la Republique estoit renfermée.

Je ne pretens pas par cette Doctrine persuader aux Princes de refuser leur argent à leurs amis, leurs voisins & leurs aliez, mais seulement de prendre garde comment ils l'employent & de se servir plus en leur faveur de l'épée que de la bourse, cela s'entend lors qu'ils ne courent point risque d'estre meslez dans la guerre en l'attirant en leurs propres Estats, ou de susciter de plus grands ennemis a celuy qu'ils veulent assister ; comme aussi lors que le secours de l'argent est plus cher & plus dangereux que celuy des armes, car la raison d'Estat veut qu'on deffende les Princes voisins d'une ou d'autre sorte comme

k *Ne tanta stipendia Classi Lacedæmoniorum præberet, sed nec auxiliis nimis enixe iuvandos, quippe memorem esse debere, alienam se victoriam non suam instruere & eatenus bellum substinendum ne inopia deseratur.* Trog. lib. 5.

me ceux de la fortune de qui la noſtre dépend, eſtant plus de la prudence d'entretenir la guerre dans leurs Eſtats que dans les noſtres, ſelon la couſtume de la Republique Romaine [1] que nous deurions avoir imitee en cela, puis que nous ne pleurerions pas aujourd'huy tant de calamitez. C'eſt cette politique plus que l'ambition qui a mû les Suiſſes à prendre la protection de quelques peuples; car à quelque depenſe qu'elle les obligeaſt & quelque peril qu'elle leur fiſt courre, ils ont encore trouvé plus d'avantage à éloigner la guerre de leurs Cantons: Les bornes d'un Eſtat voiſin ſont les murailles du noſtre, & comme tels nous les devons garder.

DEVISE XCII.

Elles protegent mais elles détruiſent.

LEs plumes meſme des oyſeaux courent riſque lors qu'elles ſont jointes à celle de l'Aigle, en ce que celles-cy les rongent & les détruiſent par la conſervation de cette antipathie naturelle qui eſt entre l'Aigle & les autres oyſeaux *. C'ſt ainſi que la protection a couſtume de ſe changer en tyrannie: une puiſſance ſuperieure ne garde aucunes loix ny l'ambition aucun reſpect: Sous pretexte de deffenſe naturelle elle garde comme ſien ce qui a eſté mis en ſa protection; les petits Princes penſent aſſeurer leurs Eſtats par le ſecours des grands, & ils les perdent: ils ſont plus la dépoüille de l'amy que de l'ennemy; celuy-là n'eſt pas d'ordinaire moins dangereux pour la confiance que celuy-cy pour la haine, nous vivons ſans crainte & deſarmez de precaution aupres de nos amis, deſorte qu'ils nous peuvent fraper ſans aucun danger de leur part.

1 *Fuit proprium populi Romani longè à domo bellare, & propugnaculis Imperii ſociorum fortunas, non ſua tecta deffendere.* C. pro lege.

* Pline lib. 10. c. 3.



C'est sur cette raison qu'estoit fondée la loy qui commandoit de lapider le Bœuf qui auroit frappé quelqu'un *a*, & ne disoit rien du Taureau, parce que nous nous fions au Bœuf comme en un animal do-

a *Si bos cornu percusserit virum, aut mulierem & mortui fuerint, lapidibus obruetur.* Exod. 21. 28.

mesti-

meſtique qui nous ayde au travail. L'ambition s'introduit ſous pretexte d'amitié & de deffenſe, & l'on facilite par leur moyen ce qu'on ne pourroit aucunement par la force ; de quels ſpecieux noms les Romains ne maſquoyent ils point leur tyrannie en recevant tous les autres peuples pour amis, pour Citoyens & pour aliez ? ils introduiſirent les Albains en leur Republique la peuplant de ceux qui eſtoyent auparavant leurs ennemis; ils donnerent le droit de Bourgeoiſie aux Sabins, & quantité de provinces les appellerent à leur ſecours contre leurs ennemis comme les protecteurs de leur liberté & de leurs privileges, & les arbitres de la Juſtice du monde ; de façon que ceux qui n'euſſent pû d'eux-meſmes eſtendre leurs limites de deux ou trois pouces de terre, la conquirent toute par l'ignorance d'autruy. Au commencement ils s'abſtinrent des impoſts & des tributs déguiſant ainſi leur tromperie ſous des apparences de vertus morales, mais apres que cette Aigle Imperiale eut eſtendu bien avant ſes aiſles ſur les trois parties du Monde; l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, elle aiguiſa ſon bec courbé ſur la pierre de l'ambition & deſcouvrit les ſerres de ſa tyrannie : les peuples virent alors leur confiance trompée & les plumes de leur puiſſance ſe détruire ſous celles de l'oppreſſion des tributs & de la perte de leur liberté, de ſorte que la tyrannie s'eſtant deſia renduë puiſſante ils ne peurent reſtablir leurs forces ; & afin que le venin ſe convertiſt en nature, les Romains inventerent les colonies & introduiſirent la langue Latine, taſchant d'effacer ainſi la difference des Nations & de faire en ſorte que la Romaine ſeule portaſt le Sceptre de toutes. C'eſt-là ce grand Aigle dont parle Ezechiel, qui avoit les aiſles eſtenduës & pleines de plumes [b], ou ſelon les Septante, pleines de *ſerres* parce que leurs plumes eſtoyent des ſerres. Combien de fois les peuples croyent ils eſtre ſous celles-là & ils ſont ſous celles-cy ? La ville de Pize remit ſes droits contre la Republique de Florence

b Ezech. 17. 7.

ſous

ſous la protection des Rois de France & d'Eſpagne, & tous les deux furent d'accord de la livrer aux Florentins ſous pretexte du repos de l'Italie. Loüis Sforza implora le ſecours des François contre ſon neveu Galeazzo, & eux l'ayant depoüillé de l'Eſtat de Milan l'emmenerent priſonnier en France. Mais pourquoy chercher des exemples ſi loin? Que le Duc de Mantouë nous die un peu combien la protection d'autruy luy a eſté prejudiciable; que l'Electeur de Treves & les Griſons diſent s'ils ont conſervé leur liberté par les armes eſtrangeres qu'ils ont receuës en leurs Eſtats dans la penſée d'en eſtre protegez: Que l'Allemagne nous apprenne comment elle ſe trouve de la protection de la Suede à preſent que les beaux Cercles de ſes provinces qui maintenoyent le Diadéme Imperial ſont diviſez & perdus, que les diamens des villes de l'Empire ſont ſales & ſans fond, les ordres de ſes Eſtats renverſez & confondus, l'harmoine de ſon gouvernement politique déconcertée, ſon ancienne Nobleſſe dépoüillée & appauvrie, celle de toutes ſes provinces qui avoit le mieux ſçeu deffendre ſa liberté entierement aſſervie, foulée & embraſée par le fer & par le feu des Nations eſtrangeres, & expoſée à l'arbitre de divers Tyrans qui repreſentent le Roy de Suede apres ſa mort, en un mot eſclave également des amis & des ennemis, & ſi troublée de ſes maux qu'elle eſt incapable de reconnoiſtre ſon deſavantage ou ſon profit. C'eſt là le mal de tous les peuple qui ne s'accordent pas d'eux-meſmes, & des Princes qui ſe ſervent des forces eſtrangeres, lors principalement que celuy qui les fournit ne les ſoudoye pas, ainſi qu'il arriva aux Grecs dans l'aſſiſtance du Roy Philippes de Macedoine, qui donnant ſecours aux plus foibles demeura l'arbitre des vainqueurs & des vaincus *c*. La gloire

c *Philippus Rex Macedonum libertati omnium inſidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo victos pariter victoreſque ſubire, Regiam ſervitutem coegit.* Juſtin.

porte

porte d'abord à la deffense, mais l'ambition ensuite s'empare du tout. Celuy qui employe ses armes pour un autre s'en promet la recompense; Un pays ayme tousiours la puissance qui le protege, les sujets se figurant qu'ils vivront en plus grande seureté sous l'aisle de sa domination, & que délivrez de la crainte de leurs ennemis des perils de la guerre, & du poids des tributs qu'ont coustume d'imposer les Princes inferieurs, ils gousteront une toute autre felicité. La Noblesse tient à point d'honneur de servir un puissant Prince qui ayt de considerables recompenses à luy faire & de hautes charges à quoy l'employer. Ce sont toutes ces considerations qui facilitent & disposent la tyrannie : les troupes auxiliaires obeyssent toûjours à celuy qui les envoye, & elles traittent comme estrangers les pays où elles entrent, de sorte que la guerre estant achevée avec l'ennemy il la faut recommencer avec l'amy. Ainsi je trouve qu'il y a plus de prudence & moins de peril pour le plus foible Prince d'accorder de gré à gré avec le plus puissant que de le vaincre avec des armes estrangeres : ce qu'on ne peut obtenir que par elles se pourra moins conserver sans elles apres qu'elles se seront retirées.

On doit craindre encore davantage le peril des armes auxiliaires, lors que le Prince qui les envoye est de differente Religion ou qu'il a quelque droit sur l'Etat dont il s'agit, ou quelqu'interrest de se l'approprier afin de s'asseurer davantage ou d'ouvrir le passage aux siens ou le fermer à ses ennemis. Ces craintes se doivent mesurer par la necessité, la condition & les mœurs du Prince estant de plus bien examinées, car s'il est franc & genereux la foy publique & la reputation seront plus puissantes en luy que l'interrest & la raison d'Estat, comme on l'experimente en tous ceux de la maison d'Autriche, de l'amitié desquels il n'y a personne qui se puisse justement plaindre: le Piedmont, la Savoye, Cologne, Constance & Brissac, deffendus par les armes d'Espagne & restituez ensuitte sans l'establissement d'aucune garnison,

sont

sont les tesmoins éternels de cette verité. Genes ne la peut pas nier non plus, puis qu'ayant remit sa liberté entre les mains des Espagnols dans l'oppression où la France & la Savoye la tenoyent; ces peuples genereux qui estimoyent plus son amitié & la gloire de la foy publique que sa domination la conserverent fidelement.

Mais si la necessité oblige le Prince à recourir à un Estranger il peut se precautionner contre toutes les craintes susdites par ces deux ou trois advertissemens. De prendre garde que les troupes auxiliaires ne soyent pas plus puissantes que les siennes propres. Que ce soit ses sujets qui les commandent, Qu'elles ne servent point dans les garnisons, Qu'elles soyent meslées ou divisees, & qu'elles s'employent d'abord contre l'ennemy.

DEVISE XCIII.

Aliances impies.

LA Mer Tyrrhene a plusieurs fois esprouvé le peril de la proximité du Vesuve, mais on ne sçait pas tousiours profiter de son mal-heur, une vaine confiance faisant croire qu'il arrivera pas une seconde fois; Le monde seroit trop sage s'il avoit sçeu faire son profit de ses experiences; nous voyons tous les jours que le temps les efface, ainsi qu'il fit dans les ruines que les incendies passez avoyent laissees sur le sommet de cette montagne en la couvrant d'une quantité prodigieuse de cendres que la charuë cultiva peu a peu bien-tost apres & changea enfin en terre. On perdit ou pour mieux dire on ne voulut pas conserver la memoire des dommages qui devoyent eternellement tenir la precaution humaine sur ses gardes. La montagne traitresse déguisa sous le manteau verd de sa superficie la chaleur & la secheresse de ses entrailles, & la Mer se confiant en cette paix s'allia avec elle l'environnant de ses eaux sans avoir aucun égard à la contrarie-

té



té de deux natures si differentes : mais la trompeuſe montagne cachoit ſa mauvaiſe intention ſans que meſme la moindre fumée donnaſt aucune marque de ce qui ſe machinoit dans ſon ſein. Leur communication s'augmenta par de ſecrettes voyes, la Mer ne pouvant aucunement s'imaginer que cette feinte amie

amie amassoit des munitions contre-elle & preparoit une mine de soulfre, qui estant apres remplie, & cela de nostre temps, la couvrit entierement de feu; il s'ouvrit sur le haut de sa cime une large & profonde bouche d'où elle respira un tourbillon espais d'étincelles, qui d'abord ne paroissoyent que de brillans panaches ou des feux de joye, mais en peu d'heures furent de funestes spectacles de desolation. Ce pesant corps trembla plusieurs fois jusques dans ses plus reculez fondemens, & au milieu des foudres qui grondoyent du plus creux de ses abysmes il vomit les flâmes ondoyantes de ces indigestes matieres de métaux fondus qui boüilloyent dans son flanc; la liqueurs s'en espandit en rivieres de feu le long de sa pente embrasant les arbres & entraisnant les maisons jusqu'à ce qu'elles entrerent dans la Mer, qui estonnée d'une hostilité si subite retira ses eaux dans son centre, soit par peur, soit par ruse, afin d'accumuler plus de flots pour sa deffense: les deux Elemens entrerent en combat, non sans le tremblement de la nature qui craignoit de voir embraser toute cette belle fabrique de l'univers. Ce fut alors qu'on vit les ondes brûler & les poissons nager dans les flâmes, le feu selon qu'avoit dit Salomon surpassant sa propre force au milieu de l'eau, & l'eau oubliant sa vertu d'éteindre le feu *a*. On verra tousiours de ces effets en semblables alliances de contraire nature. Que le Prince Chrestien qui s'alliera avec des infideles n'attende pas de moindres maux; car comme il n'y a point de plus grandes haines que celles qui naissent de la diversité des Religions, il se peut bien faire que la necessité presente les dissimule, mais il est impossible que le temps ne les découvre; Ceux qui sont opposez en sentimens le sont aussi en esprits, & comme creatures de cét ouvrier Eternel de toutes choses, nous ne pouvons souffrir

a *Ignis in aqua valebat supra suam virtutem, & aqua extinguentis naturæ obliviscebatur.* Sap. 19. 19.

qu'il

qu'il soit adore d'un autre culte que de celuy que nous croyons estre le veritable. Quelque bonne que soit la correspondance des infideles la divine Justice ne permet pas que nous venions about de nos desseins par le moyen de ses ennemis, bien plus elle nous chastie par la mesme main infidele qui a signé le traité. L'Empire que le grand Constantin avoit transferé en Orient, se perdit par l'alliance des Paleologues avec le Turc, Dieu permettant qu'il demeurast à la posterité un exemple du chastiment, mais non pas aucune memoire vive de cette lignée. Mais lors que par l'éloignement ou par la disposition des choses le chastiment ne se peut faire par la main des infideles, Dieu l'envoye par la sienne : Quels maux n'a point souffert la France depuis que le Roy François I. plus par jalousie de la gloire de Charles V. que par aucune necessité urgente eut appellé le Turc en Europe ? Ce Prince reconnut sa faute dans les derniers momens de sa vie, par des paroles que nous devons pieusement attribuer à une componction Chrestienne bien qu'elles semblassent partir de desespoir. Dieu a poursuivy son chastiment dans quelques-uns de ses successeurs, & nous en avons eu de sanglantes preuves. Que si ce juste Juge se monstre si severe envers les Princes qui se servent du secours des Infideles & des Heretiques, que ne fera-t'il point envers ceux qui les assistent contre les Catholiques & favorisent leurs progrez * ? L'Exemple de Dom Pedre II. d'Arragon nous le monstre clairement; ce Roy se joignit avec toutes ses forces au party des Albigeois en France, & bien qu'il se trouvast à la teste d'une armée de cent mille hommes, au lieu que leurs ennemis n'estoyent qu'au nombre de huit cens Chevaux & mille Fantassins, il perdit tout ensemble la bataille & la vie. Si tost que Juda Machabée eut fait amitié avec les Romains, bien que dans le dessein seulement de se deffendre contre les Grecs, les deux Anges qui se tenoyent à son

* Mar. Hist. Hisp.

costé

costé l'abandonnerent & peu apres il mourut. Le mesme chastiment & pour la mesme cause arriva à ses freres Jonathas & Simon qui luy avoyent succedé.

L'excuse de la deffense naturelle n'est pas tousiours suffisante, le concours des conditions & des qualitez qui permettent de semblables alliances estant rare & beaucoup moins important que le scandale universel, & le peril de tacher la veritable Religion d'erreurs ; La communication des Infideles est un venin qui infecte aisement, une gangreine qui se glisse d'abord, par le penchant que les esprits ont à la nouveauté *b*. La politique pourra bien dans la defiance du secours Divin, & la recherche des pratiques humaines se tromper elle-mesme, mais non pas Dieu, dans le Tribunal duquel les pretextes apparens ne sont point receus. Baaza Roy d'Israël édifioit une fortresse en Rama, derniere ville de la Tribu de Benjamin dans le Royaume d'Asa, à qui il ferma si bien le passage que personne ne pouvoit entrer ny sortir en seureté pour aller vers luy *c*, la guerre s'allume pour ce sujet entre les deux Roys, & Asa craignant l'alliance de Benadad Roy de Syrie, avec son ennemy, il la rompit & se mit en sa place, traittant à son tour avec Benadad ; ce qui fit desister Baasa de la fortification qu'il avoit commencée *d*. Cependant, bien qu'Asa n'eust fait cette alliance que par necessité & pour se deffendre seulement, comme l'effet s'en ensuivit aussi-tost, Dieu neantmoins trouva mauvais qu'il eust eu plus de confiance au Roy de Syrie qu'en son secours d'en haut, & il luy envoya le Prophete Hanan pour luy representer sa faute & le menacer des guerres dont elle seroit punie *e*, ainsi qu'il arriva.

Il n'est pas seulement illicite de faire alliance avec les Heretiques, mais mesmes de s'aider de

b *Sermo eorum ut cancer serpit.* 2 ad Tim. 2. 17.
c 2 Chronic. *ou* Paralip. 16. 1.
d 2. Chron. vel Paralip. 16. 5.
e 2 Paralip. 16. 7. 9.

leurs

leurs troupes : Les Saintes Lettres nous donnent un illustre exemple de cecy en la personne du Roy Amasias, qui ayant pris à gage cent mille hommes de ceux d Israël, Dieu luy deffendit de s'en servir, par ce que son Esprit n'estoit point avec eux, & comme sans avoir aucun esgard au peril ny a la depense des cent taleas qu'il avoit deboursez, il obeït aussi-tost, Dieu luy fit remporter une insigne victoire sur ses ennemis *f*.

L'alliance avec ceux d'une Religion contestée se peut souffrir lors qu'elle à pour but la discontinuation de la guerre & la liberté du commerce, ainsi qu'autrefois celle d'Isaac avec Abimelech *g* & aujourd'huy celle qui est entre l'Espagne & l'Angleterre.

Lors qu'on a fait quelque traité avec les Eterodoxes, pourveu que ce ne soit pas contre la Religion ou les bonnes mœurs, il leur faut garder la foy publique, par ce que dans le serment on prend Dieu pour tesmoin de l'accord qui se fait, & pour pleige de son accomplissement, l'un & l'autre party l'en faisant juge pour chastier celuy qui y contreviendra, & ce seroit l'offenser que de l'appeller à un acte infidele : les Nations n'ont point d'autre seureté des traitez qu'elles font que la Religion du serment, de sorte que si elles s'en servoyent pour tromper, le commerce cesseroit dans le monde & l'on ne pourroit jamais accommoder de treves ny de paix. Que si mesme le serment n'est point intervenu, il ne faut pas laisser d'observer les traitez, parce que de la verité de la fidelité & de la justice qui les soustiennent, il naist en eux une obligation reciproque & un devoir commun à toutes les Nations qui fait que tout ainsi qu'il n'est pas permis à un Catholique de tuer ou de haïr un homme de religion contraire il ne le luy est pas non plus de le tromper ny de luy manquer de parole. C'est pour ce sujet que Josué garda

f 2 Paralip. 25. 7.
g Genes. 26. 28.

la foy aux Gabaonites *h*, ce qui fut si agreable à Dieu qu'il voulut bien en sa faveur renverser l'ordre naturel des spheres Celestes en arrestant à sa voix le Soleil au milieu de sa course, afin de luy donner le temps d'achever sa victoire & s'acquitter de son obligation *i*. Comme au contraire il chastia David par une famine de trois ans pour l'infidelité de Saül qui avoit rompu ce mesme traitté trois siecles apres sa conclusion *k*.

DEVISE XCIV.

Elle éclaire egalement à tous.

LORS que le Soleil est dans le Signe de la balance il distribuë ses rayons avec tant de justice qu'il egale entierement les jours aux nuits, mais non pas pourtant sans avoir particulierement egard aux plus voisines Zones qu'il favorise d'une bien plus grande lumiere, preferant tousiours les plus proches climats aux plus éloignez, de sorte que si quelque province souffre des intemperies de chaleur, sous la zone Torride, il faut qu'elle s'en prenne à sa mauvaise situation & non pas aux rayons du Soleil, puis que dans le mesme temps ils sont benins à d'autres parties de la mesme zone: La mesme chose que fait le Soleil dans la ligne équinoctiale, partie du Ciel si considerable que si on pouvoit prescrire une place limitée à l'estre immense de Dieu, ce ne pourroit estre que celle-là, ce mesme effet dis-je est produit sur la terre par cette Thiare Pontificale qui du haut des sept Montagnes de Rome où est son fixe Equinoxe, éclaire de ses divins rayons toutes les parties du monde: C'est le Soleil de ces orbes inferieurs, & un Soleil dans le corps duquel tout le pouvoir de la lumiere de cét Eternel Soleil de Justice est substitué, afin que toutes les choses

h Josué. 9. 19. *i* Josué. 10. 13.
k 2. Sam. vel Reg. 21. 1.

sacrées



ſacrées en reçoivent leur veritable forme ſans que les tenebres des opinions impies les puiſſent revoquer en doute. Il n'eſt aucune partie ſi reculée vers les Poles ou malgré les glaces & l'obſcurité de l'ignorance la reſplandeur de ſes rayons n'ait penetré. Cette Thiare eſt la pierre de touche ou les Couron-

nes esprouvent les carats de leur or & de leur argent, c'est là que comme à la coupelle ils se purgent, d'autres métaux bastards, & c'est par le *Tau* * de son coin qu'ils sont asseurez de leur veritable valeur. C'est pour ce sujet que le Roy Dom Ramire d'Arragon, & quantité d'autres s'offrirent volontairement à relever de l'Eglise, tenant à bon-heur & à gloire pour leurs Couronnes de luy payer tribut. Celles qui refusent la touche de cette pierre Apostolique sont de plomb & d'estain, aussi le temps les destruit & les consume, de sorte qu'à peine passent-elles à la cinquiesme generation comme on le voit par plusieurs exemples. C'est à l'aide des Princes que l'epée spirituelle s'est armée, & qu'elle a pû se rendre la balance des Royaumes de la Chrestienté, aussi est-ce par le mesme moyen que les Pontifes taschent de la conserver se conciliant par leur affection paternelle la bienveillance de tous les Potentats; leur Empire sur les esprits est un Empire volontaire, ce n'est pas la force qui l'impose c'est la raison; & la dignité Pontificale est plus puissante sans armes que les plus florissantes armées: La presence du Pape Leon I. revestu des ornemens Pontificaux fit fremir Attila & l'obligea à se retirer sans songer davantage à l'entreprise de la ruine de Rome; s'ils eust intenté ce dessein par la force, il n'eust pas si facilement abbatu le cœur de ce Barbare. Le seul sifflet du Berger ou une correction amoureuse de la houlette & de la fronde font plus d'effet que les pierres: ce ne peutestre qu'une brebis rebelle que celle qui veut estre menée par la rigueur, car si la pieté des fidelles a donné de la force à la dignité Pontificale, ç'a plus esté pour asseurer sa grandeur que pour luy permettre de s'en servir qu'autant que l'interest de la Religion & le benefice universel de l'Eglise le peuvent requerir. Lors que contre cette seule consideration la Thiare se change en casque le respect ne la veut plus recon-

* *C'est le* T *des Grecs dont la figure approche de celle de la Croix.*

noistre,

noiſtre, mais il la frappe comme toute autre choſe temporelle & ſi elle veut ſervir de raiſons d'Eſtat elle n'eſt plus regardée que comme une Couronne de Prince politique non comme un diadème de Pontife dont tout l'Empire ne ſe maintient que par une authorite ſpirituelle. Sa Charge paſtorale eſt de paix & non pas de la guerre, ſa houlette eſt courbée pour conduire, non pointinuë pour bleſſer; le Souverain Pontifie eſt le ſouverain homme, on ne doit pas voir en luy comme dans les autres, de l'envie, de la haine, ny des affections particulieres, veu que ſe ſont des choſes qui allument touſiours la guerre *b*. Elles ne ſe trouvoyent pas meſmes dans le ſouverain Sacrificateur de l'aveugle Paganiſme. La reſplendeur de ſes vertus frappe plus les cœurs que l'epee ne fait les corps, celle-cy eſt bien moins puiſſante que le reſpect pour accorder les differents des Princes; Lors qu'ils connoiſſent une fois que ſes bons offices naiſſent d'un veritable amour paternel, libre de paſſions, d'affections & d'artifices politiques, ils remettent volontairement leurs droits & leurs armes à ſes pieds; c'eſt ainſi que l'ont eſprouvé pluſieurs Pontifes qui fuyant la neutralité ſe ſont montrez peres communs de tout le monde, celuy qui ſe donne à un ſeul ſe refuſe à tous les autres, & celuy qui n'eſt ny à celuy-cy, ny à celuy là, n'eſt à perſonne, au lieu que les Papes doivent eſtre à tous, ainſi que le donnoyent à entendre dans la loy de Grace, leurs veſtimens dont le merveilleux artifice repreſentoit le globe de la terre. Il y a de la cruauté à ſentenir les bras croiſez à la veuë des maux d'autruy; Si un pere demeuroit immobile dans la querelle de ſes enfans il ſeroit coupable de tout le mal qu'ils ſe feroyent, il faut que tantoſt par l'amour, tantoſt par la rigueur il les ſepare, ſe mettant au milieu d'eux, & en cas de neceſſité favoriſe la raiſon de l'un pour faire mieux ve-

b *Summum Pontificem etiam ſummum hominem eſſe, non æmulationi non odio, aut privatis adfectionibus obnoxium.* Tac. Lib. 3. An.

nir l'autre à l'accommodement. De meſme ſi les Princes ne veulent pas eſcouter les remonſtrances paternelles des Pontiſes, s'ils manquent de reſpect à leur authorité & qu'il n'y ayt aucune eſperance de les reconcilier, il ſemble qu'il ſoit à propos de ſe declarer en faveur du plus juſte parti, l'aſſiſtant touſiours juſqu'à ce que l'autre ſe ſoit rangé à ſon devoir. Ce ſoin des Papes eſt plus neceſſaire en Italie qu'en aucun autre endroit.

Comme c'eſt le devoir des Papes de taſcher à maintenir les Princes en paix & en tranquilité, c'eſt auſſi l'intereſt des Princes d'avoir touſiours comme l'Eliotrope les yeux ſur ce Soleil de la Thiare Pontificale qui eſclaire ſans ceſſe & jamais ne ſe couche, luy gardant touſiours l'obeyſſance & s'aſſeurant ſa protection. C'eſt pour ce ſujet que Dom Alonce V. d'Arragon ordonna à l'article de la mort à ſon fils Dom Fernand Roy de Naples, de n'eſtimer rien tant que l'authorité du Siege Apoſtolique & la bienveillance des Pontifs, & de prendre garde à ne les offencer aucunement quelque raiſon qu'il euſt de ſon coſté. L'impieté ou l'imprudence tiennent à point d'honneur de conſerver leur fierté envers les Papes; Mais une pareille humilité n'eſt pas une foibleſſe, C'eſt une Religion; Ce n'eſt pas un des-honneur, c'eſt une gloire. Les plus ſoûmiſes deferences des plus grands Princes ne ſont qu'une pieuſe magnanimité qui ſert d'exemple aux ſujets pour garder le reſpect à tout ce qui eſt ſacré, il n'en reſulte aucune infamie ponr ceux qui les rendent mais plûtoſt une loüange univerſelle, comme celle que s'acquirent l'Empereur Conſtantin pour avoir pris un ſiege bas en un Concile d'Eveſques, & le Roy Egique pour s'eſtre proſterné en terre en un autre fort celebre qui ſe tenoit à Tolede. On ne reüſſit jamais en s'oppoſant aux Papes, & qui eſt-ce qui pourra ſeparer l'intereſt du Prince temporel de celuy de Chef de l'Egliſe? L'Offence & l'authorité ſacrée ſont tellement jointes enſemble que plus celle là eſt grande plus celle-cy reçoit de déchet. Quand la dignité Pontificale

Pontificale est armée de ces deux glaives, du Temporel & du Spirituel, il n'est point de puissance à laquelle elle ne resiste, elle trouve une obeyssance inébranlable dans les Royaumes estrangers & si elle vient à leur faire la guerre la pieté des peuples se refroidit, & du combat des armes on passe à celuy des Livres, l'obeyssance chancelle & la Religion venant à se troubler les Royaumes se renversent comme ne devant leur fermeté qu'à la reverence du Sacerdote c aussi certaines nations l'ont-elles joint à la Royauté. Il faut pour cét effet que les Princes se gouvernent si prudemment qu'ils évitent autant qu'il leur sera possible les occasions d'offencer les Papes, ce qui se fera en gardant tousiours le respect dû au Siege Apostolique, en maintenant inviolablement ses privileges & ses droits, & en conservant avec honneur & courage les siens propres, lors qu'ils ne sont point opposez à ceux-là, sans admettre aucunes nouveautez prejudiciables aux Estats & inutiles au bien spirituel des sujets. Lors que l'Empereur Charles V. entra en Italie pour se faire couronner, les Legats du Pape le voulurent faire jurer qu'il ne s'opposeroit aucunement aux droits de l'Eglise, & il leur répondit qu'il n'y changeroit rien, & ne feroit rien aussi contre ceux de l'Empire, donnant à entendre par là les fiefs que l'Eglise pretendoit sur Parme & sur Plaisance. Le Roy Dom Fernand le Catholique fut si exact en celà qu'on peut dire en quelque sorte qu'il alla jusqu'à l'excez, jugeant qu'on ne devoit pas seulement passer le moins du monde les bornes des privileges & des droits, parce que quand le pied s'est une fois appuyé quelque par il deffend la place qu'il occupe comme une possession, & passe outre insensiblement, bien loin de reculer; de sorte que si l'on s'oppose vertement aux premiers pas on evite de bien plus grandes pertes. Le Roy Dom Juan d'Arragon ne voulut pas ratifier la provision de l'Archevesché de

c *Honor sacerdotii firmamentum potentiæ assumebatur.* Tac. l. 5. Histor.

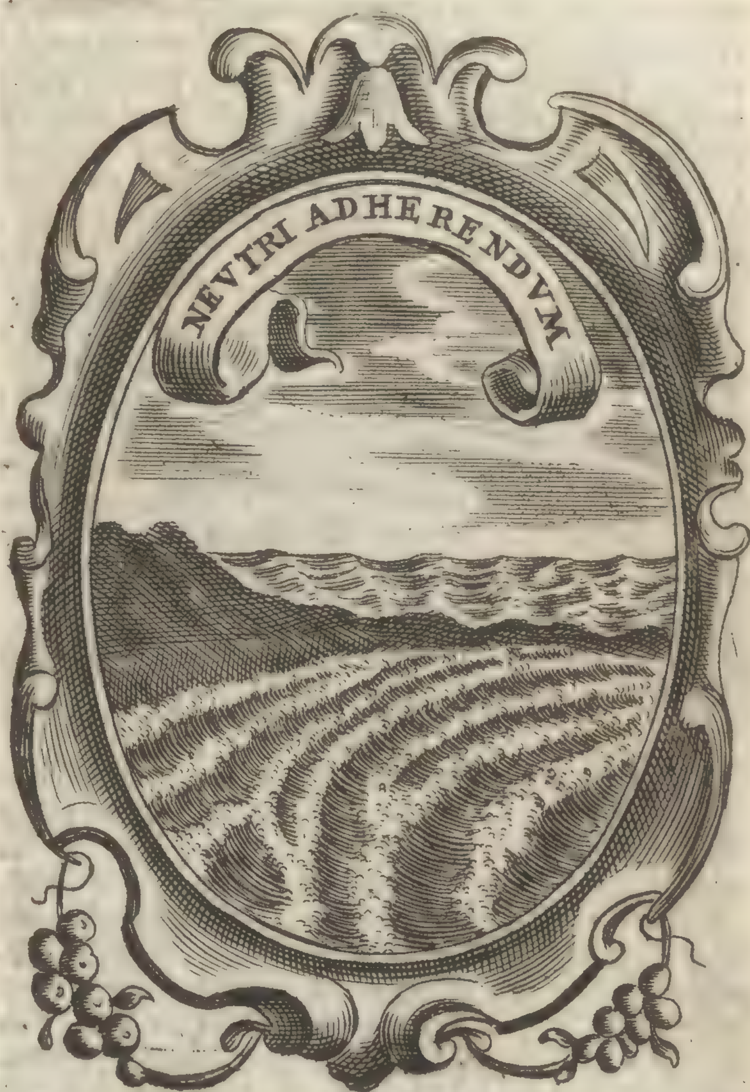
Saragosse accordée au Cardinal Despuch par le Pape Sixte IV. parce que la nomination n'en avoit pas esté faite par luy selon la coustume ordinaire, mais faisant saisir tous les biens & les revenus du Cardinal il le força a renoncer à l'Archeveiché, lequel fut ensuite accordé à son neveu Dom Alonce. Il eut encore parel different au sujet d'une autre provision de l'Evesche de Tarrassonne accordée a un certain pretendant qu'il força de mesme d'y renoncer, le menaçant qu'il chasseroit luy & les siens de ses Estats s'il n'obeyssoit. Le Roy Dom Fernand son fils s'opposa pareillement à une autre provision de l'Evesché de Cuenca, en faveur de Raphael Galeot parent du Pape, car irrité de ce qu'on le donnoit à un estranger & sans sa nomination, il fit retirer tous les Espagnols de Rome, resolu de demander un Concile sur cette affaire & quelques autres, & le Pape luy ayant envoyé un Ambassadeur il vouloit absolument qu'il s'en retournast, se plaignant de ce que le Pape ne le traitoit pas comme meritoit un fils si obeyssant à l'Eglise, & s'estonnant méme de ce que l'Ambassadeur s'estoit chargé d'un telle commission; mais comme celuy-cy eut respondu avec toute sorte de douceur qu'il renonçoit à tous les Privileges d'Ambassadeur & se soûmettoit à tout ce qu'il plairoit à sa Majesté, cette deference & les bons offices du Cardinal d'Espagne appaiserent tous les differens. Mais il faut que le sujet soit bien puissant lors qu'on en vient à ces extremitez, & il est de l'amour paternel des Pontifes de prendre garde à n'y point donner lieu, usant tousiours si bien de leur benignité qu'ils se puissent maintenir par elle en bonne intelligence avec les Princes: car bien qu'ils ayent en main, comme nous avons dit, ces deux espées du Spirituel & du Temporel, celle-cy neantmoins n'execute rien que par le bras des Empereurs & des Rois comme protecteurs & defenseurs de l'Eglise, ce qui fait comme dit le Roy Dom Alonce le Sage, qu'il importe si fort que ces deux pouvoirs soyent tousiours d'intelligence, en sorte que chacun de son costé aide à l'autre.

Je ne fais point de doute que tous ceux que Dieu a mis en cette sainte place ne gravent profondement ce soin dans leur cœur, mais il est souvent troublé par les Courtisans de Rome qui n'ont point d'autre but que de semer des discordes, & par l'ambition de quelques Ministres, qui afin de paroistre vaillans suggerent de violens conseils sous pretexte de Religion & de zele, & taschent de se procurer la confidence des Papes & l'honneur des premieres dignitez par l'independance des Princes, & l'adversion qu'ils leur portent cherchant tousiours dans leur esprit des raisons pour s'opposer aux graces qu'ils demandent, & des occasions pour rompre avec leurs Ambassadeurs, ce qui détruit la bonne intelligence des Papes & des Princes au grand prejudice de la Republique Chrestienne, & refroidit les veines de la pieté par le deffaut de l'amour, qui est l'artere qui en nourrit & en entretient la chaleur.

DEVISE XCV.

Ny d'un costé, ny d'autre.

L'Isthme se conserve au milieu de deux contraires Mers comme leur commun arbitre sans incliner plus vers celle cy que vers celle-là, ce qui fait que l'une luy rend ce que l'autre luy oste, toutes deux n'ayant point d autre combat que celuy de sa conservation; Car si les flots de quelqu'une venoyent à croistre & passer par dessus ils effaceroyent la jurisdiction de son terrein & ce ne seroit plus un Isthme. Cét equilibre entre deux grandes puissances maintint long temps D. Pedre Ruiz d'Azagra, en son Estat d'Albarracin situé sur les frontieres de Castille & d'Arragon, en ce que chacun des deux Rois faisoit en sorte d'empescher qu'il ne fust dépouillé de l'autre, & c'estoit ces deux émulations qui maintenoyent ce petit Estat en liberté. Les Ducs de Savoye peuvent reconnoistre par-là l'interest qu'ils ont de se tenir neutres entre les deux Couronnes de Fran-



ce & d'Espagne, & de se conserver la libre disposition du passage de l'Italie par les Alpes, comme une chose d'où leur grandeur, leur conservation & la necessité de leur amitié dependent entierement, chacune des deux Couronnes ayant interest qu'ils ne soyent point domtez par l'autre; c'est pour ce sujet que les Espagnols

gnols ont si souvent marché à la deffence du Duc Charles Emanuel pour tascher de luy faire recouvrer les places que les François avoyent prises sur luy; Je ne sçache qu'un cas où il puisse estre à propos pour ces Princes de rompre cette neutralité & se joindre à l'une des deux Couronnes : je veux dire si l'autre entreprenoit de se l'assujettir en faisant passer les flots de ses armes par dessus le terrein de leurs Estats, principalement celle de France, parce que puissante & triomphante comme elle est desia, si elle avoit une fois chassé les Espagnols de l'Italie elle estendroit si avant les bornes de sa domination que couvrant de ses eaux les Estats de Savoye & de Piedmont, où elles les incorporeroit entierement à la Couronne de France, où elle leur imposeroit un joug de servitude dont ils ne se pourroyent jamais relever; & cela au des-avantage de tout le corps mesme de l'Italie, qui ne pourroit gueres esperer cette ressource d'elle-mesme, & encore moins par le secours de l'Espagne veu la notable distance qui est entre les deux. La Republique de Venise reconnut bien l'importance de ce danger lors que voyant le Roy Charles VIII. * si puissant dans les Alpes, elle conceut contre luy cette fameuse ligue qui porta le sacré nom de sainte; On peut dire que la divine providence commença dés lors à disposer la conservation du Siege Apostolique & de la Religion, puis que pour l'empescher d'estre accablée de la puissance du Turc ou tachée des Heresies qui pulluloyent en Allemagne, elle augmenta en Italie la grandeur de la Maison d'Autriche, & fabriqua dans les Estats de Naples, de Sicile & de Milan, la Monarchie d'Espagne, pour deffendre de tous costez l'Italie par le moyen d'un Prince Catholique. Et afin que la puissance d'Espagne se tint en ses limites se contentant des droits de la succession, des fiefs, & des armes, elle luy a suscité un competiteur en la personne du Roy de France, dont la crainte l'obligeast à procurer pour sa conservation l'amour de ses sujets & la bien-veillance de tous les Potentats, conservant la justice en-

* Roy de France.

ceux-là & la paix en ceux-cy, sans donner lieu à la guerre qui met tousiours en doute les droits & les desseins des plus puissans.

Ce bien que l'Italie tire de la puissance des Espagnols, est injustement traitté d'esclavage par quelques uns, puis qu'au contraire il tend à son repos, à sa liberté & à l'affermissement de la Religion: Mais s'ils se trompent dans le nom qu'ils donnent à ce contrepoids, c'est qu'ils n'en connoissent pas la valeur. L'ignorant qui voit le fond d'un vaisseau chargé de pierres & de sable s'imagine qu'il porte en cette pesanteur la cause de son naufrage, au lieu que ceux qui entendent la marine voyent bien que sans ce lest la legereté du Navire ne pourroit resister long temps à l'agitation des flots. Nicephore parlant de cét équilibre entre deux Couronnes, le traite d'un commun advantage pour les sujets des deux Royaumes, quand il dit qu'il ne pouvoit assez admirer les profonds secrets de la Sagesse divine qui fait tendre à une mesme fin deux choses entierement opposées, comme par exemple lors qu'elle veut mettre de la division entre deux souveraines puissances sans toutes fois soûmettre l'une à l'obeyssance de l'autre, elle donne à toutes les deux des chefs dont le bon sens & la vaillance decouvrent les artifices & s'opposent aux efforts du party contraire, ce qui fait pour la liberté des sujets des deux partis; ou bien se servant de moyens opposez aux premiers, elle establit des Chefs si depourveus de sens & si lasches qu'ils n'attentent rien les uns contre les autres, & laissent les bornes des Royaumes comme ils les ont trouvées sans ozer empieter sur les terres ennemies. C'est pour cette mesme fin que la divine Providence a separé de la France par le moyen des Alpes les Estats que l'Espagne possede en Italie de peur que le voisinage des lieux où la liberté du Passage ne fust aux François une amorce à prendre les armes & ne favorisast trop l'humeur remuante de cette en Nation en luy laissant ainsi une porte ouverte pour entrer dans les terres d'Espagne. Elle a mesme pour plus

grande

grande seureté donné les clefs de cette porte au Duc de Savoye Prince Italien qui ayant ses Estats entre ces deux Royaumes peut laisser l'entré libre ou fermer le passage selon que le bien public le requiert.

Cette raison de la neutralite, pour me servir de ce terme, n'a pas le mesme lieu dans les autres Principautez d'Italie, parce que la guerre y estant une fois introduite elles ne pourroyent manquer de demeurer la proye du vainqueur sans avoir obligé le vaincu, ainsi que le Consul Quintius dit autrefois aux Ætoliens, pour leur persuader de se declarer en faveur des Romanis dans la guerre contre le Roy Antiochus *a*, & comme l'experimenterent les Florentins lors que sans se liguer avec le Roy d'Arragon ils se tinrent neutres perdant les bonnes graces du Roy de „ France sans appaiser le couroux du Pape. La neu-„ tralité ny ne donne les amis ny n'oste les enne-„ mis *b*, & c'est à ce sujet que le Roy Dom Alonce de Naples disoit de ceux de Sienne qui s'estoyent perdus en pensant se sauver par la neutralité, qu'il leur estoit arrivé comme à celuy qui habite le milieu d'une maison, que ceux d'embas le font estouffer de fumée, & que ceux d'enhaut le noyent d'eau *:

a *Quippe sine dignitate premium victoris eritis.* Liv. lib. 35.

b *Neutralitas neque amicos parit, neque inimicos tollit.* Polyb.

* *Cét endroit est à mon gré trop obscur dans l'Espagnol & il se peut expliquer encore de cette sorte*, qu'il leur estoit arrivé comme à deux locataires d'une mesme maison, que celuy d'embas incommode de sa fumée celuy d'enhaut, & que celuy d'enhaut moüille de ses eaux celuy d'embas : *Mais je ne trouve pas que de cette sorte la pensée quadre si bien à la comparaison d'un homme qui voudroit se tenir neutre entre deux differens partis, que de la maniere que je l'ay tourne. En tout cas je ne donne cecy que comme mon sentiment particulier qui n'impose aucune loy à celuy à un autre.*

Que ne souffrirent point les Thebains pour avoir voulu se tenir neutres lors que Xerxes alla attaquer la Grece? Tant que Louis XI. de France garde ce milieu, il n'eut point de paix avec aucun Prince.

La gloire, compagne eternelle du desir de la domination, fait penser à quelques Italiens qu'il seroit bien plus avantageux de s'unir contre l'une & l'autre Couronne, & n'avoir point d'autres Maistres qu'eux-mesmes en se divisant en Republiques ou en establissant un seul Chef; Pensées plus de raisonnement que d'apparence d'effet, veu la presente disposition de l'Italie; car il faudroit que ce Souverain Maistre fust ou le Pape ou bien un autre. Si c'estoit le Pape il n'est rien de plus plausible que les raisons qui font voir l'imbossibilité qu'il y a au maintien d'une Monarchie spirituelle changée en temporelle sous la puissance d'un Prince électif & dans le declin de son âge comme sont presque tous les Papes; Un Prince accoustumé à la paix & au repos Ecclesiastique, occupé aux affaires spirituelles, & environné de neveux & de parens, qui quand ils n'aspireroyent point à s'asseurer la succession des Estats, les diviseroyent tousiours par les investitures; outre qu'estant de l'interrest de la Chrestienté que les Papes soyent les peres communs de tous ceux qui la composent sans avoir aucuns differens avec les autres Princes, ils en auroyent tousiours au contraire avec les deux Couronnes qui à cause des droits que chacune pretend sur les Estats de Milan, Naples & Sicile, feroyent tousiours la guerre au Siege Apostolique, soit qu'elles se joignissent par quelque capitulation en partageant entre elles la conqueste de ces Provinces, soit qu'elles se separassent avec danger que l'une d'entre elles n'apelast à son secours les armes des Allemans ou des Turcs lesquelles demeureroyent apres en Italie.

Que s'il se levoit un Roy de toute l'Italie, outre que les mesmes inconveniens demeureroyent, il en naistroit un autre bien plus grand, en ce que pour former une Monarchie il faudroit que ce Roy asservist

viſt les autres Princes & dépoüillaſt le Pape de ſon Empire, parce qu'en les laiſſant tous au meſmes eſtat qu'ils ſont preſentement (bien que ſous la condition de quelque reconnoiſſance d'hommage ou de quelque alliance) il ne ſe pourroit aucunement maintenir, ce qui feroit perdre a l'Italie cét Empire ſpirituel qui ne la rend pas moins glorieuſe qu'autrefois le Romain, & perdant ſa liberté elle tomberoit en une confuſion tyrannique.

Il y a encore moins d'apparence que l'Italie ſe puiſſe maintenir en paix ſous divers Princes naturels, parce qu'il ne pourroit y avoir entr'eux une intelligence aſſez grande pour les unir contre les deux Couronnes, ce qui feroit qu'ils ſe conſumeroyent en guerres inteſtines, comme il eſt deſia arrivé aux ſiecles paſſez, la nation Italienne eſtant ſi fiere qu'elle ne ſçauroit garder de milieu, ou il faut qu'elle domine abſolument ou il faut qu'elle obeyſſe.

Il s'enſuit de tout ce que nous venons de dire que l'Italie a beſoin d'une puiſſance eſtrangere qui oppoſée à toutes les autres, ny ne souffre les guerres entre ſes Princes, ny ne permette qu'ils ſe ſervent des armes eſtrangeres, qui eſt la raiſon pour laquelle elle s'eſt maintenuë en paix depuis qu'elle s'eſt incorporée à la Couronne d'Eſpagne.

L'utilité donc qui accompagne cette neceſſité de ſe joindre à l'une ou à l'autre des deux Couronnes peut obliger la Nation Italienne à ſe conformer à l'Eſtat preſent, ſuppoſé principalement que s'il arrivoit quelque changement aux Eſtats de Milan, Naples & Sicile, ce ne pourroit eſtre qu'au grand trouble des autres dominations, ne ſe pouvant introduire aucune nouvelle forme ſans la corruption des autres, & eſtant certain que l'une des deux Nations devant s'incorporer à l'Italie il y a plus de raiſon pour l'Eſpagnolle, par la conſideration que toutes deux participent d'un meſme climat, ce qui les rend plus ſemblables en la fermeté de la Religion, en l'obſervance de la Juſtice, en la gravité des actions, en la fidelité à leurs Princes, en l'inviolabilité des promeſ-

ses & de la foy publique, en la moderation des esprits & en la regularité des mœurs & des coustumes, & de plus par ce que le Roy d'Espagne ne domine pas en Italie comme un estranger, mais comme un Prince Italien sans y pretendre autre chose que la conservation de ce qu'il y possede avec justice, pouvant estendre sa Monarchie par les vastes provinces de l'Affrique auec assez d'avantage pour ses Estats, sans le faire au prejudice de ceux de l'Eglise. Le Roy Don Fernand le Catholique à laissé cette maxime pour exemple à ses successeurs en refusant genereusement la qualité d'Empereur d'Italie qui luy avoit esté offerte, disant qu'il n'y demandoit que ce qui qui luy appartenoit, & que pour le reste il ne luy sieroit pas de demember la dignité Imperiale. Les restitutions qu'il a faites diverses places font foy de cette verité sans qu'il se soit jamais servy d'aucun droit de la guerre, ny de la compensation des frais & des dommages, ou qu'il ait pris les armes sans necessité, soit pour sa propre defence, soit pour celle d'autruy, comme l'ont experimenté les Ducs de Mantouë: Que si on l'a fait contre le Duc de Nevers, ce ne fut pas comme veulent faire croire quelques uns pour s'emparer de Casal, mais pour donner lieu à l'Empereur de faire justice à ceux qui avoyent des pretentions sur ces Estats, puis que le Duc de Nevers ayant imploré par le Marquis de Mirabel l'a protection du Roy d'Espagne, & son consentement au mariage du Duc de Retel son fils avec la Princesse Marie, il obtint ces deux choses; mais apres la conclusion de cette affaires il vint des avis à Madrid que par les menées du Comte d'Estrige le mariage avoit desia esté celebré, Vincent Duc de Mantouë estant à l'agonie, sans qu'on en eust donné aucune connoissance à sa Majesté, directement contre ce qui avoit esté arresté entre le Roy & le Duc, ce qui fit que cette nouveauté qui paroissoit à quelques-uns un mespris & une défiance, differa premierement l'accomplissement de la protection, & donna lieu en outre à de nouvelles deliberations, où il fut enfin resolu que

que sans avoir égard à toutes ces choses, la grace promise sortiroit son plein & entier effet, & qu'on envoyeroit feliciter les nouveaux mariez; Mais comme la providence divine avoit arresté la ruine de la ville de Mantouë pous les vices de ses Princes & le faussement de leur foy, dans la rupture de tant de Mariages, elle acheminoit à cette fin tous les succez, & pour ce sujet pendant que tout cecy se passoit en Espagne le Cardinal de Richelieu, ennemy juré du Duc de Nevers, fit si bien que le Duc de Savoye assisté de son Roy luy declara la guerre pour luy envahir ce qu'il pretendoit sur le Montferrat : mais ce Duc sentant bien que ce vain pretexte ne servoit qu'à donner lieu aux François de faire passer leurs armes en Italie & accroistre la grandeur de la Couronne de France par la ruine des Ducs, il découvrit toute l'intrigue à Gonsalve de Cordouë Gouverneur de de Milan, luy promettant que s'il l'aidoit de ses armes il laisseroit là le party des François. Gonzalve demanda du temps pour prendre conseil & en donner avis à l'Espagne, & voyant que le Duc en faisoit difficulté, & que s'il ne luy donnoit secours les portes des Alpes demeureroyent ouvertes aux François, & que l'Italie seroit d'autant plus troublée, il transigea avec luy de son propre mouvement, dans l'esperance de se rendre maistre de Casal par le moyen d'Espadin, ce qui feroit (ainsi que luy-mesme l'escrivit a sa Majesté) que l'Empereur pourroit plus aisément decider les differens du Montferrat & de la Mantouë. Resolution qui obligea sa Majesté à suspendre aussi l'autre execution de la protection promise, quoy que contre son dessein, de procurer la paix d'Italie; Cependant pour la maintenir & couper racine à toutes les jalousies, elle ordonna à Gonsalve de Cordouë, que si comme on le presupposoit il estoit desia maistre de Casal, il gardast cette place au nom de sa Majesté Imperiale qui en estoit le veritable Seigneur, luy inserant en mesme-temps des lettres de la mesme teneur, pour les faire tenir en ce cas à ce grand Prince. Mais le traité d'Espa-

d'Espadin n'ayant pas reüssi à Gonsalve, il assigea Casal sans aucun ordre de sa Majesté, ce qui causa le voyage du Roy de France à Suze & l'engagement de l'Espagne à la guerre, apres avoir protesté qu'elle ne l'enterprenoit que pour secourir l'Empereur, afin de decider par la justice les droits des pretendans du Montferrat & de la Mantouë, sans que Gonsalve voulust accepter le party que le Duc de Nevers luy offroit de raser Casal pour oster la pensée que sa Majesté Imperiale se fust meslee dans ses remuëmens par d'autres interests que ceux du repos public. Voilà par pure verité de ce fait, contre lequel tant de gens ont crié, & que si peu ont connu.

Que les Potentats d'Italie quittent donc leurs vaines craintes reconnoissant que l'Espagne desire seulement conserver parmy eux sa grandeur & non pas l'augmenter, & qu'ils donnent lieu à la veritable politique du discours que je viens de faire, si tant est qu'ils desirent la paix d'Italie; Car toutes ces jalousies imaginaires ne sont rien que des occasions de remuëmens, n'y ayant point de guerre qui ne naisse ou de l'ambition des puissans ou de la crainte des foibles.

DEVISE XCVI.

Le ressouvenir de l'adversité.

LA victoire n'a point d'autre fin dans les guerres justes que la paix, aussi celle la sera-t'elle plus glorieuse qui aura esté remportee avec le moins de dommage & plus par l'adresse que par la force; celle en un mot qui sera le moins couverte de poudre & de sang: Horace dit que c'est une douce palme que celle qui s'obtient ainsi †. Les Romains sacrifioyent un Coq pour les victoires sanglantes, & un Bœuf pour les industrieuses. Si par l'esprit nous sommes semblables à Dieu, & par la force sembla-

† *Dulcis sine pulvere palma.* Horat.

bles



bles aux animaux, sans doute qu'il y a plus de gloire à vaincre par celuy-là que par celle cy. Tibere se sçavoit meilleur gré d'avoir pacifié l'Empire par la prudence que par l'épée *a*, & Agricola tenoit à gloire

a *Lætiore Tiberio, quia pacem sapientia firmaverat, quam si bellum per acies confecisset.* Tac. 1. An.

de

de vaincre les Anglois sans respandre le sang des Romains *b.* Si la victoire a pour but la conservation & l'accroissement de la Republique, elle y reüssira bien mieux par la finesse ou par la negociation que par les armes ; la vie d'un Citoyen est de bien plus grande importance que la mort de plusieurs ennemis ; Aussi Scipion l'Affricain avoit coustume de dire, *qu'il aymoit mieux conserver un Citoyen que vaincre mille ennemis* : Paroles que l'Empereur Marc Antoine prit depuis pour sa devise, & certes avec beaucoup de raison, car vaincre l'ennemy c'est une action de Capitaine, & conserver un Citoyen c'en est une de Pere de la Patrie. L'Empereur Vitellius n'eut pas cette consideration lors qu'apres avoir vaincu Othon, il dit en passant parmy les corps morts qui estoyent au Camp, *les ennemis morts me sentent bon, mais les Citoyens encore mieux.* Barbare parole qui ne fieroit pas mesme à un Vautour. On vid bien une autre compassion en la personne d'Himilcon, qui apres avoir remporté quantité de considerables victoires en Sicile, voyant qu'il avoit perdu un grand nombre d'hommes par les maladies qui avoyent affligé son armée, il entra dans Carthage non en triomphe, mais vestu de düeil & en habit d'Esclave, & s'estant rendu chez luy il se tua sans dire mot à personne. Il semble qu'une sanglante victoire soit plus une opiniâtreté de vengeance qu'un effet de valeur, la ferocité y a plus de part que la raison. Louis XII. Roy de France ayant apris que ses armes estoyent demeurées victorieuses en la bataille de Ravennne, mais que tous ses Chefs & la pluspart de ses gens y avoyent pery, *Plust à Dieu*, dit-il en soûpirant, *que j'eusse perdu la bataille & que mes braves Capitaines fussent encore au monde, semblables victoires soyent pour mes ennemis où le vaincu est vainqueur & le vainqueur est vaincu* Les prudens Chefs évitent pour cét effet autant qu'ils peuvent les batailles & les

b *Ingens victoriæ Decus citra Romanum sanguinem bellanti.* Tac. in vita Agric.

assauts

assauts *c*, & ils tiennent à plus grande gloire d'obliger l'ennemy à se rendre que de le vaincre par la force. Le grand Capitaine reçeut la ville de Gayette à composition, & sur ce que quelques-uns luy representoyent que puis qu'il estoit desia Maistre de la compagne, il eust bien mieux fait de la forcer par les armes, & prendre prisonniers les Chefs qui estoyent dedans, afin d'éviter le mal qu'ils pourroyent faire en sortant libres: *On depenseroit plus*, respondit-il, *en poudre & en plomb, qu'un semblable danger ne merite.* C'est une valeur bien genereuse que celle qui sans aucune effusion de sang oblige l'ennemy à se rendre, & une guerre bien heureuse que celle qui se termine par la misericorde & par le pardon *d*. La valeur est pour les ennemis & la douceur pour les supplians *e*. Cette generosité est bien rare aujourd'huy, & l'on fait plus la guerre pour contenter sa colere que pour monstrer sa valeur, plus pour desoler que pour vaincre. On tient pour paix de reduire les villes en cendre & les Provinces en deserts *f*, en un mot de brûler & dépoüilles les champs comme on voit en Allemagne & en Bourgogne; Barbare cruauté, indigne de la raison humaine, de faire ainsi la guerre à la nature, & luy oster les moyens dont elle se sert pour nous entretenir. Les Saintes Lettres ne permettent pas mesmes qu'on coupe les arbres qui sont proches des villes assiegées, à cause que c'est du bois & non pas des hommes, & qu'ils ne peuvent augmenter le nombre des ennemis *g* Dieu haït si fort l'effusion de sang qui se fait à la guerre,

c *Dare in discrimen legiones haud Imperatorium ratus.* Tac. 2. An.

d *Bellorum egregios fines, quoties ignoscenda transigatur.* Tac. 12. An.

e *Quanta pervicacia in hostem, tanta beneficentia adversus supplices utendum.*

f *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* Tac. in vita Agr.

g Deuter. 20. 19.

que

que bien qu'il euſt fait prendre les armes à ſon peuple contre les Madianites, il ordonna en ſuite que ceux qui auroyent tué quelqu'un ou touché à quelque corps mort, ſe purifiaſſent pendant ſept jours en ſe tenant hors du Camp *. Ænée croyoit qu'il y avoit du crime à toucher aux choſes ſacrées ſans s'eſtre premierement lavé dans une eau vive †. Comme Dieu eſt égallement auteur de la paix & de la vie, il a en averſion ceux qui troublent celle-là & coupent le fil de celle-cy; il a meſmes monſtré une averſion envers les armes comme inſtrumens de la mort, & ce n'eſt que pour ce ſujet comme je croy, qu'il commanda que les Autels qu'on luy dreſſeroit fuſſent de pierres entierres où le fer n'auroit aucunement touché, tel qu'eſtoit celuy que luy édifia le peuple d'Iſraël apres avoir paſſé le Jordain *h* & celuy de Joſué apres la victoire de ceux de Haï *i* : La raiſon de cecy eſt que le fer eſt la matiere de la guerre & de tous ſes inſtrumens; auſſi voyons nous encore que Dieu en deffendoit l'uſage pour la pureté & le repos de ſes ſacrifices, comme il ſemble qu'il le donna à entendre en cét autre Commandement. *Si tu me fais un Autel de pierres tu ne les tailleras point, & ſi tu leves le fer ſur luy tu le contamineras* k.

L'ambition de la gloire ne donne pas lieu d'ordinaire à toutes ces conſiderations, en ce qu'il ſemble qu'il ne puiſſe y avoir de reputation ou il n'y a point d'exercice de valeur n'y d'effuſion de ſang, & c'eſt pour le meſme ſujet que quelques-uns ne veulent point admettre de compagnons dans leur triomphe, ny ſe ſervir de troupes auxiliaires. C'eſt pour cela que le Roy Dom Alonce III. perdit la bataille d'Arc, n'ayant pas voulu attendre ceux de Leon &

* Numer. 31. 19.

† *Attrectare nefas donec me flumine vivo Abluero.* Virgil.

h Deuter. 27. 5.

i Joſué 8. 31.

k Exod. 20. 25.

de

de Navarre, & Tilly celle de Leipsic, pour en avoir fait autant des armes Imperiales. En quoy l'ambition se trompe, la gloire des Triomphes consistant plus à avoir sçeu user des conseils asseurez qu'en aucun dégré de valeur, puis que celle-cy dépend du hazard & ceux-là de la prudence. Ceux-là vainquent assez-tost, qui par un sain jugement donnent ordre à n'estre pas vaincus *l*; L'ambition brusle, & la raison une fois troublée, suit son impetuosité naturelle & se perd. Un Estat n'est point plus redevable à son Prince que quand par un mespris des trophées & des triomphes il travaille a entretenir la paix par la negotiation, & il s'en faut beaucoup qu'une victoire soit si chere estant achetée par l'or que l'estant par le sang.

La varieté des accidens passez fait que la victoire s'oublie elle mesme; la gloire qu'elle se rallentit; la joye, qu'elle se trouble; les dépoüilles, qu'elle s'en orgueillit; les acclamations, qu'elle prend trop de confiance; l'effusion de sang, qu'elle s'endort lors qu'elle devroit plus veiller, & monstrer plus de force à se vaincre elle-mesme, qu'elle n'en a eu à vaincre l'ennemy. Car cette derniere victoire peut plustost estre un effet de la fortune que de la valeur, & le hazard n'a point de part dans le triomphe de nos affections & de nos passions. Aussi est-il bon qu'immediatement apres la victoire, le General rentre en soy mesme, & qu'il appaise avec force & prudence la guerre civile de ses affections, puisque sans cette victoire, celle de l'ennemy ne sera que plus dangereuse; qu'il veille d'autant plus soigneusement sur ses dépoüilles que plus il en aura remporté; car dans le peril la crainte redouble les sentinelles & les gardes, au lieu que celuy qui s'en croit échappé s'abandonne au sommeil. Josué ne retira point sa main qu'il n'eust passé tous les habitans d'Haï au fil de l'épée *m*, il n'y a point de seureté entre le combat

l *Satis citò incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur.* Tac. 2. Hist.

m Josué 8. 26.

& la

& la victoire, le desespoir est courageux & le plus vil animal tient teste lors qu'on irrite ; c'est une experience qui cousta cher à l'Archiduc Albert à Nieuport ; Et Abner fit connoistre à Joab le peril qu'il y a de trop ensanglanter son espée *n* : L'adversité de plus est ingenieuse & l'ennemy qu'elle accable a coustume de se servir de l'occasion & de regagner en un instant tout ce qu'il avoit perdu, se mocquant de la fortune à l'aide de sa propre inconstance ; c'est une Deesse qui plus elle reluit plus elle est de verre, & plus facilement elle se casse ; Un General doit prendre garde pour cet effet à ne se point enorgueillir de ses victoires, ny s'imaginer qu'il luy est impossible de devenir à son tour trophée de celuy qu'il a vaincu. Qu'il ait à jamais un pareil accident devant les yeux, s'imaginent tousiours voir plongée sous les eaux des déplaisirs & des douleurs la mesme palme qu'il a élevée en gloire de triomphe ; comme on voit que celle de la presente Devise se regarde en l'eau que vous y voyez peinte, & dont le liquide miroir luy represente l'estat auquel la force du vent ou la cognée du temps le peut reduire ; c'est cette prudente circonspection qui a obligé l'Epoux de comparer les yeux de son Espouse aux ruisseaux *o*, comme les miroirs sur le rapport desquels on prepare son esprit aux adversitez. La prosperité est le plus grand ennemy de la gloire, comme celle qui abbatardist la vertu par un excez de confiance, & fait mespriser le peril par un excez d'orgueil. Les vaincus vivent avec plus d'ordre & de discipline que le vainqueur qui se relasche par le succez, au lieu que les autres sont animez par leur défaite *p*. Le gain d'une bataille est d'ordinaire un commencement de prosperité pour

n 2 Sam. vel Reg. 2. 26.

o Cant. 5. 12.

p *Acriore hodie disciplina, victi quam victores agunt : hos ira, odium ultionis cupiditas ad virtutem accendit. Illi per fastidium & contumaciam hebescunt.* Tac. 2. Hist.

le

le vaincu & d'adversité pour le vainqueur, celuy-cy s'aveuglant par sa fortune, & celuy-là s'evertuant pour tascher de relever la sienne; Ce que les armes florissantes n'ont pû vaincre, les abbatuës le font, & les dépoüilles esparses çà & là, reveillant la convoitise des victorieux en font des vaincus; ainsi qu'il arriva aux Sarmates, qui estant espars & chargez de butin furent taillez en pieces comme s'ils eussent esté immobiles *r*; La bataille de Tarro contre Charles VIII. Roy de France, ne se perdit que parce que les Soldats Italiens s'amuserent trop tost à piller le bagage. C'est pour cette raison que Juda Maccabee recommanda à ses soldats de ne point toucher au butin qu'apres la fin du combat *ſ*.

Il faut plus estimer les victoires pour les progrez qui en peuvent resulter que pour elles mesmes, & aussi il est bon de les cultiver afin qu'elles rendent davantage; car c'est armer l'ennemy que de luy donner du temps, & se contenter du fruit qu'on a cueilly c'est rendre les armes steriles. Il est aussi aisé à une fortune élevée de tomber, que mal-aisé à une abbatuë de se relever. Tibere considerant cette incertitude des choses fit entendre au Senat qu'il n'estoit pas expedient d'executer si-tost les honneurs qu'on avoit decernez à Germanicus pour les victoires d'Allemagne *t*.

Au reste bien que les victoires soyent à rechercher il ne faut pas que ce soit avec une ardeur si destituee de soin qu'on mesprise entierement les dangers. Que la promptitude se conseille donc avec la prudence ayant esgard au temps, à l'occasion & au lieu. Que le Prince use de ses victoires avec moderation & non pas avec une tyrannie sanglante & barbare, se ramentenant tousiours le conseil de Theo-

r *Qui cupidine prædæ graves onere sarcinarum velut vincti cædebantur.* Tac. 1. Hist.

ſ 1. Machab. 4. 18.

t *Cuncta mortalium incerta, quantoque plus adeptus foret, tanto magis se in lubrico dictans.* Tac. 1. An.

doric Roy des Ostrogots, tel qu'il se trouve en une lettre escrite à son beau-pere Clovis, au sujet de ses victoires d'Allemagne, *Il faut escouter en de semblables cas celuy qui a le plus d'experience : il n'y a point de guerres qui m'ayent plus heureusement reüssi que celles que j'ay terminees avec moderation : car celuy-là est le plus souvent vainqueur qui use le mieux de sa victoire, & la fortune favorise tousiours davantage ceux qui s'en orgueillissent le moins.* La modestie & la pieté de Marcellus eclatterent cent fois plus dans les larmes que luy arracha la ruine des merveilleux édifices de Syracuse, que la gloire qu'il avoit acquise à la breche de ses murailles en y entrant en triomphe. Le Comte Tilly frappa plus les cœurs par les pleurs qu'il versa sur l'incendie de Magdemburg, que par le tranchant de son épée; Et bien que Josüe ait commandé aux Chefs de son armée de mettre leur pied sur le col des cinq Rois qui avoyent esté pris en la bataille de Gabaon *v*, ce ne fut pas par orgueil, mais pour animer davantage les soldats & leur oster la crainte qu'ils avoyent de leurs autres ennemis *x*.

Traitter humainement ceux qu'on a subjuguez, leur conserver leurs privileges & leur noblesse, & les soulager des tributs, c'est les vaincre deux fois, l'une par les armes, l'autre par la douceur; c'est alleger la chaisne des Nations vaincuës & composer celle qui doit enserrer les autres; il y en a autant qui se rendent à la generosité qu'à la force †. C'est par ces artifices que les Romains ont maistrisé tout le monde, & si quelquefois ils les ont oubliez, leurs victoires en ont esté plus difficiles. Les desespoir s'arme contre le vainqueur qui ayme le sang *.

Il y en a qui avec plus d'impieté que de raison conseillent pour plus grande seureté d'exterminer entierement la nation ennemie, ainsi que firent les Ro-

v Josué 10. 24. *x* Josué 10. 25.

† *Expugnat nostram clementia Gentem Mars gravior sub pace latet.* Claud.

* *Una salus victis nullam sperare salutem.* Virgil.

mains

mains en détruisant Cartage, Numance, & Corinthe, ou la forcer à changer de demeure, en la faisant habiter autre part, qui est un conseil barbare & inhumain. D'autres veulent qu'on esteigne entierement la Noblesse, qu'on bâtisse des Citadelles & qu'on oste les armes. Mais une semblable tyrannie n'est bonne que pour les nations serviles, non pour les genereuses. Le Consul Caton pensant s'asseurer de quelques peuples d'Espagne proche de l'Ebre leur osta leurs armes: mais il fut aussi-tost obligé de les rendre, ces gens ayant ressenti une telle douleur de s'en voir dépoüillez qu'ils se tuoyent les uns les autres: Ils mesprisoyent une vie destituée d'instrumens pour deffendre leur honneur & acquerir de la gloire.

DEVISE XCVII.

Plus fort par les dépoüilles.

HERCULES apres avoir défait le Lion sçeut joüir du fruit de sa victoire en se faisant un habit de sa peau, afin de mieux domter ses autres ennemis. C'est ainsi que les dépoüilles d'un triomphe arment le triomphateur & accroissent sa puissance; & c'est ainsi que les Princes doivent user de leurs victoires augmentant leurs forces du debris des vaincus & estendant les limites de leurs Estats par le surcroist des places dont ils se sont emparez. Tous les Royaumes ont esté petits en leur origine, & s'ils se sont accrus c'est en conquerant & en conservant; les mesmes causes qui ont justifié la guerre justifient la garde de ce qu'elle a apporté, c'est une legereté qui couste trop cher que d'oster pour rendre. Celuy là ne se tient aucunement obligé qui reçoit aujourd'huy ce qu'on luy prit hier avec effusion de sang. Les Princes s'imaginent achepter la paix par la restitution & ils acheptent la guerre; ce qu'ils ont pris les rend redoutables, ce qu'ils restituent les rend contemptibles, leur bonté s'imputant à foiblesse; que s'ils pensent par un repentir recouvrer leur remise, ils trouvent des difficultez in-



insurmontable. Sa Majesté pensant eviter des envies & des guerres, avoit remis la Valteline en la puissance du Siege Apostolique, & voilà que tous les François s'en emparant ensuite mettent en peril l'Estat de Milan, & toute l'Italie en confusion & en armes. En gardant ce qu'on a conquis on punit l'au-
-dace

dace & la temerité, & l'on asseure sa puissance comme par autant de gages qu'on retient pour acheter la paix en cas de besoin. Le temps & l'occasion enseigneront au Prince les cas ausquels il luy sera expedient de retenir ou de rendre, afin d'éviter de plus grands perils ; mais ces perils se doivent peser par la prudence & non pas par l'ambition dont l'aveugle apetit diminuë souvent les Estats en les pensant augmenter.

Les Princes ont coustume de se defaire dans la paix de quantité de places importantes qu'ils regrettent apres amerement dans la guerre. La necessité presente accuse la liberalité passée. Qu'aucune grandeur ne se fie point si fort en elle-mesme, qu'elle ne songe qu'il n'y a rien qui ne luy soit necessaire pour sa deffense. L'Aigle ne se defait point de ses serres, & s'il le faisoit les autres oiseaux se mocqueroyent de luy. Ils ne le respectent pas comme leur Roy à cause de sa beauté puis que celle du Paon est bien plus grande, mais à cause de sa force ; La grandeur de sa Majesté seroit aujourd'huy bien plus redoutable & plus asseurée en Italie si elle avoit conservé l'Estat de Sienne, la Garnison de Plaisance & generalement toutes les autres places qu'elle a laissées en d'autres mains. La restitution mesme d'un Estat ne se doit pas faire quand ce ne peut-estre qu'au prejudice d'un autre.

Il n'y a pas moins de peril à exciter la guerre qu'à user foiblement de ses armes, celuy qui ne les prend que pour marquer les coups se met en danger d'en estre seul frappé ; L'espée tirée sans se teindre de sang ne rentre qu'avec honte en son fourreau, si elle ne blesse nostre ennemy elle blesse nostre honneur. Le feu est l'instrument de la guerre, en le suspendant en sa main on la brusle ; si l'armée ne s'entretient dans le pays ennemy elle ruine le sien propre, que dis-je, elle se ruine elle-mesme ; La valeur se refroidit manque d'occasions de s'exercer, & de dépoüilles pour s'enflammer. C'est pour ce sujet que Vocula logea son armée dans les terres de son ennemy *a*, &

a *Ut præda ad virtutem incenderentur.* Tac. 4. Hist.

que David sortit hors des siennes pour recevoir les Philistins *b*; Joas fit encore la mesme chose envers Amasias quand il sçeut qu'il venoit contre luy *c*. Les sujets ne sçauroyent souffrir la guerre chez eux, car en nourrissant ainsi les amis & les ennemis la depense croist, les moyens manquent, les dangers demeurent. Que si l'on pense par là radoucir plus aisement ceux à qui l'on fait la guerre, c'est une imprudence puis qu'il ne faut jamais flatter un ennemy declaré; La moderation dans les armes ne s'attribuë point a bonté, mais à foiblesse, & par la les plus puissans perdent leur credit se mettant en danger. La clemence du Roy d'Espagne envers Charles de Savoye luy a esté prejudiciable. Ce Duc faisoit la guerre a Ferdinand de Mantouë au sujet de son ancienne pretention sur de Montferrat, & le Roy Philippes III. ne jugeant pas à propos que l'espée decidast ce procez qui pendoit a la Cour de l'Empereur, & que la querelle des deux Princes troublast la paix d'Italie, il porta ses armes contre le Duc Charles mettant le siege devant Asti, non pour entrer par force en cette place comme il luy eust esté fort facile, mais pour obliger le Duc à la paix par cette menace ainsi qu'en effet il arriva. Cette moderation augmenta sa hardiesse, & reprenant les armes contre le traitté, il alluma une autre guerre encore plus prejudiciable que la premiere. Le Roy alors assiege Vercel & apres s'en estre rendu maistre il le rendit, de sorte que le Duc qui voyoit que ses desseins luy reüssissoyent si heureusement se ligua aussi tost à Avignon avec le Roy de France & les Venetiens, & troubla pour la troisiesme fois l'Italie. On auroit évité toutes ces guerres si dés la premiere on avoit fait sentir au Duc de Savoye ce que pesent les armes d Espagne. Celuy qui c'est une fois attaqué à la plus grande Puissance n'est amy que lors qu'il se voit dépoüillé, & c'est ainsi que Vocula le fit entendre aux legions en trouble, en les animant contre quelques provinces re-

b 2 Sam. vel Reg. 5. 20. *c* 2. vel 4 Reg. 14. 11.

voltées de la France *d*. On ne craint pas les Princes pour le mal qu'ils peuvent faire, mais pour celuy qu ils sçavent faire ; la hardiesse ne s'attaque gueres a ceux qui sont hardis ; toutes les guerres presque sont fondées sur la negligence ou sur la timidité de ceux à qui on les fait ; & qu'y a-t'il à risquer contre un Prince qu'on sçait bien qui ne cherchera que la paix, puisque quelque mauvais succez qui arrive on l'y fera tousiours consentir? il faudroit donc pour cet effet changer en Italie ces maximes des Espagnols, qui taschent d'imprimer dans les esprits que sa Majesté ne desire que la paix, & qu'elle l'achetera toûjours à quelque prix que ce soit: Il est bon que les Princes sçachent que sa Majesté se maintiendra toûjours en bonne intelligence avec eux autant qu'il luy sera possible, qu'elle employera ses propres armes pour leur conservation & leur deffense, dans toutes les occasions de necessité, & qu'elle n'epargnera aucun soin pour travailler au repos de ces provinces; Mais il est bon qu'ils sçachent aussi que si quelqu'un s'opposoit injustement à sa grandeur & conspiroit contre elle la forçant aux dommages & aux frais de la guerre, il les payeroit de ses propres depoüilles, puis qu'elle sçauroit bien garder ce qu'elle auroit une fois acquis; où est le Tribunal qui ne condamne pas aux dépens la partie qui plaide sans raison? où est le Prince qui n'éprouve pas la trempe de son espee sur le corps d'un ennemy puissant lors qu'il le peut faire sans danger?

Quand on a obtenu une victoire il faut partager les despoüilles aux Soldats, honorant par des demonstrations particulieres ceux qui se sont signalez au combat, afin que la valeur se voyant recompensée elle se porte plus courageusement à d'autres entreprises & puisse servir d'exemple; C'est pour ce sujet que les Romains avoyent inventé tant de Couronnes, de colliers & de chars; Saül se dressa un arc de triomphe

d *Nunc hostes, quia molle servitium, cum spoliati exutique fuerint, amicos fore.* Tac. 4. Hist.

apres la victoire des Amalecites *e*. Au reste il ne faut pas seulement faire ces honneurs à ceux qui sont demeurez en vie, mais aussi à ceux qui ont courageusement peri dans la meslée, puis que c'est par leur mort qu'ils ont acheté la victoire; Les services rendus à l'Estat ne se peuvent recompenser que par une memoire eternelle, ainsi qu'on recompensa ceux de Jonathas en luy erigeant un sepulchre d'une durée de plusieurs siecles *f*. L'esprit mesprise les dangers par la connoissance qu'il a de son immortalite, afin d'en acquerir aussi une semblable à la memoire de ses actions. C'est pour ce sujet qu'anciennement les Espagnols eslevoyent autant d'obelisques au tour du tombeau de châque Soldat, qu'il avoit tué d'ennemis *g*.

Dieu estant l'arbitre des victoires c'est de luy qu'il les faut reconnoistre afin de l'obliger à nous en accorder encore d'autres, & cela non seulement par les actions de graces & par les sacrifices, mais aussi par les despoüilles & par les offrandes, comme firent les Israëlites apres le siege de Bethulie & la défaite des Assiriens *h* & Josué apres la victoire de ceux d'Haï *i*; En quoy les Rois d'Espagne ont tousiours fait paroistre leur pieté, en recompense de laquelle Dieu les a gratifiez d'une si florissante Monarchie.

DEVISE XCVIII.

Sous le Bouclier.

LE feu ressemble à la guerre en bien des choses non seulement pour sa nature qui est de détruire, mais aussi parce que la mesme matiere qui le nourrit a coustume encore quand elle

e 1. Samuël vel Reg. 15. 12. *f* 1. Mach. 13. 28.
g *Et apud Hispanos, bellicosam gentem obelisci circum cujusque tumultum tot numero erigebantur quot hostes interemisset.* Arist. 7. Pol. c. 2.
h Judith. 16. 22. *i* Deut. 27. 6.



eſt grande de l'éteindre. Les armes entretiennent la guerre, mais ſi elles ſont puiſſantes elles l'appaiſent ; Auſſi celuy qui cherchera la paix n'a qu'à avoir de bonnes armes en main ; puis qu'on n'en peut conclurre aucune avec advantage ny honneur ſi elle ne ſe traitte ſous le bouclier, il faut que

le bras qui estend la main pour recevoir l'olive de la paix en soit armé ; Clovis disoit qu'il eust voulu avoir deux mains droites, l'une armée pour s'opposer à Alaric, & l'autre desarmée pour la presenter en tesmoignage de paix à Theodoric, qui s'entremettoit entr'eux ; Les bras du Prince doivent estre également disposez à la guerre & à la paix. Clovis ne trouvoit pas qu'il l'a pust jamais bien obstenir en monstrant sa main droite desarmée sans en avoir en mesme temps une autre sur ses gardes. C'est ce que signifioyent les Grecs par ce Hieroglyfe de porter une picque en une main, & en l'autre un caducée, la negotiation de celuy-cy ne peut reüssir si elle n'est accompagnee de la menace de celle-la. Comme les Atheniens estoyent persecutez d'Eumolphe, leur General marchoit devant avec un caducée à la main & toute la jeunesse armée derriere luy, se monstrant par là également prest à la paix & à la guerre. Quand les Rhodiens envoyerent en Ambassade vers ceux de Constantinople, il y avoit un homme à costé de l'Ambassadeur qui tenoit trois avirons, signifiant la mesme disposition, & c'est à quoy il semble que Virgile ait fait allusion quand il a dit qu'il faloit.

† *En demandant la paix par une main d'olive,*
Par un timon armé crier que guerre vive.

Mesme apres la conclusion de la paix il faut encore avoir soin des armes, ne pouvant gueres y avoir de foy asseurée entre le vainqueur & le vaincu *a*. Un mesme jour à veu plusieurs fois sur Casal la foy des François donnée & rompuë, & la bonté du Marquis de Sainte Croix abusée, luy qui avoit preferé le repos de l'Italie à l'honneur de la victoire, que quantité d'avantages luy presentoyent comme certaine.

Il ne faut pas moins de franchise dans les traittez de paix qu'en la guerre, celuy qui y cherche

† *Pacem orare manu, præfigere puppibus arma*, Virg.
a *Cum in victores victosque numquam solida fides coalesceret.* Tac. 2. Hist.

trop son honneur & veut vaincre l'ennemy à la plume aussi bien qu'à l'espée ensevelit sous la cendre d'infaillibles étincelles pour le feu d'une plus grande guerre : Les traittez que Pompee & apres luy le Consul Mancinus firent avec les Numantins n'eurent aucun effet, parce qu'ils estoyent contre l'honneur de la Republique Romaine. La capitulation d'Asti entre le Duc de Savoye * & le Marquis d'Hinocosa fut aussi rompuë à cause d'un article qui estoit trop contre l'honneur du Roy. Une paix ne sçauroit estre asseurée quand il y a tant d'inégalité *b*. Le Senat de Rome ayant un jour demandé à Privernas de quelle maniere sa Patrie garderoit la paix, *fidelle & perpetuelle*, répondit-il, *si vous nous la faites bonne : mais fragile & incertaine, si vous nous la faites désavantageuse c*. Jamais une personne qui reconnoist du desavantage à la paix ne l'observe *d*. Si elle n'est honneste & expediente pour tous les deux partis, elle ne sçauroit subsister ; celuy qui la veut faire trop advantageuse pour luy l'affoiblit & la met en estat de se rompre plûtost.

Lors qu'on a reçeu quelque dommage à la guerre il ne faut pas si tost recourir à la paix, pour peu qu'il y ait lieu de restablir ses affaires, autrement l'oppressé ne s'en trouvera pas bien ; C'est pour ce sujet qu'apres sa perte de la bataille de Toro le Roy Dom Alonce de Portugal ne jugea pas à propos de parler d'accord avec Dom Fernand le Catholique ; c'est une foible paix que celle qui vient de menace ou de force, car l'honneur & la liberté machinent tousiours contre elle.

* *Charles Emanuël.*

b *Bellum anceps, an pax inhonesta placeret, nec dubitatum de bello.* Tac. 15. An.

c *Si bonam dederitis, & fidam, & perpetuam; si malam, haud diuturnam.* Tit. Liv. lib. 8.

d *Nec credideritis ullum Pop. aut hominem denique in ea conditione, cujus eum peniteat, diutius, quam necesse sit mansurum.* Tit. Liv. 8.

On enveloppe d'ordinaire autant de tromperies & de stratagemes dans les traittez de paix que dans la guerre, comme il s'est vû par ceux que fit Rhadamiste pour tuer Mithridate †: car on ne les glisse de la sorte qu'afin d'espier les actions de l'ennemy, donner temps aux fortifications, aux secours & aux pratiques d'alliance, detruire les forces, diviser les alliez par l'esperance de la paix, endormir les precautions & les soins de la guerre : quelquefois ce n'est que pour amasser de nouvelles forces, empescher les desseins, & faire seulement servir la paix de treves & de suspensions d'armes afin de les reprendre en un meilleur estat ou changer le theatre de la guerre, ainsi que firent les François qui n'arresterent la paix de Mouzon qu'afin de porter la guerre en Allemagne, & fondre par là sur la Valteline : la paix de Ratisbone n'avoit pour but que de desarmer l'Empereur; & dans le mesme temps que les François l'arrestoyent, ils brassoyent en Suisse une ligue contre luy sans qu'il y eust plus de trois mois, entre l'une & l'autre : en pareils cas la guerre est plus seure qu'une paix suspecte *e*, celle-cy n'estant qu'une paix sans paix *f*.

Les paix doivent estre perpetuelles, ainsi qu'ont este toutes celles de Dieu *g*. C'est pour ce sujet que les Saintes Lettres appellent semblables traitez *des accords de sel*, signifiant par cette façon de parler leur entire conservation *h*. Un Prince qui ayme veritablement la paix & qui a pour but de la maintenir, ne craint point d'y obliger ses descendans. Une courte paix ne sert qu'a amasser du bois pour allumer la guerre : les treves de peu d'annees ont nu mesme inconvenient, comme ne faisant que suspendre la colere & donner lieu aux espees de s'affiler, & aux piques de s'aiguiser ; Par leur moyen les

† Tac. l. 12. An.
e *In pace suspecta tutius bellum.* Tac. 4. Hist.
f *Dicentes pax pax, & non erat pax.* Jerem. 6. 14.
g Genes. 17. 7. *h* 2 Paral. 13. 5.

usur-

usurpations se prescrivent & la paix se rend difficile, ce qu'on a long-temps possede ne se rendant qu'avec peine. La treve de dix ans entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. ne rendit pas la paix à l'Europe, ainsi que le Pape Paul III. le remarqua fort bien.

Mais lors que la paix est asseurée, ferme & honneste, il n'est point de plus prudent conseil que de l'embrasser : quelques victorieuses que puissent estre les armes, & quelques considerables progrez qu'on en espere, car les accidens de la guerre sont incertains & des plus heureux succez il en peut naistre d'infortunez : combien de fois celuy-la demande-il la paix à qui auparavant elle estoit demandée? une paix asseurée vaut mieux qu'une victoire en esperance; celle-là dépend de nostre volonté, celle-cy de la main de Dieu *i* : & bien que Sabinus ait dit que la paix n'estoit qu'honorable au vainqueur, mais utile & necessaire au vaincu *k*, cette utilité neantmoins se trouve aussi bien du costé du vainqueur, puis que par ce moyen il la peut faire plus à son advantage & asseurer les progrez qu'il a faits par le passé ; il n'y a point de meilleur temps pour la paix que lors qu'on a le dessus à la guerre; C'est pour ce sujet que la nouvelle de la victoire de Cannes estant arrivee à Carthage Hanon conseilla au Senat de faire la paix avec les Romains, & ce n'est que pour ne l'avoir pas fait qu'en suitte ils subirent les loix que Scipion leur voulut imposer. Dans la chaleur des armes, & lors que la guerre est encore douteuse celuy qui témoigne tant de passion pour la paix se confesse foible & donne du cœur à son ennemy ; On ne l'obtient jamais quand on l'affecte en pareille conjoncture; la valeur & la resolution la persuadent bien mieux.

i *Melior enim tutiorque est certa pax, quam sperata victoria; Illa in tua, hæc in Deorum manu est.* Liv. Dec. 3. lib. 1.

k *Pacem, & concordiam victis utilia, victoribus tantum pulchra esse.* Tac. 3. Hist.

Que le Prince estime donc la paix, mais que pour tout cela il ne fasse point d'injustices ny ne souffre point d'indignitez. Qu'il ne tienne point pour asseurée la paix qu'il aura faite avec le voisin qui le passe en puissance, car il n'y en peut avoir entre un foible & un fort *l*, L'ambition ne se peut pas contenir à la veuë des choses qu'elle peut usurper, & jamais les pretextes de moderation & de justice *m* ne manqueront à celuy qui tasche d'estendre ses Estats & se rendre Monarque, a prendre le terme dans la rigueur de sa signification, car celuy qui l'est desia n'a pour but que de joüir de sa grandeur sans songer à envahir celle d'autruy ou machiner aucune chose contre elle.

DEVISE XCIX.

Prix de la guerre.

CELUY-là ne fait point de cas de la tranquilité du port qui n'a pas souffert les troubles de la tempeste; ny celuy-là ne connoist pas la douceur de la paix qui n'a point gousté l'amertune de la guerre: Quand elle est terminée on peut voir clairement combien cette beste farouche est ennemie de la vie: Et c'est a elle que convient proprement ce fameux enigme de Samson au sujet du Lion mis à mort, en la gueule duquel les Abeilles faisoyent leurs rayons & leurs essains *a*. En effet la guerre n'est pas plûtost finie que le paix ouvre les portes du commerce, fait reprendre la charuë & restablit l'exercice des Arts, d'où resulte l'abondance & de l'abondance les richesses, qui ayant perdu cette crainte qui les avoit chassées retournent dans les mains d'un chacun; aussi *la paix*, comme dit Isaïe *b* *est la Couronne de*

l *Quia inter innocentes, & validos falsò quiescas.* Tac. de more German.

m *Ubi manu agitur, modestia, ac probitas, nomina superioris sunt.* Tac. de more Germ.

a Judicum 14. 8. *b* Isa. 26. 12.

tous



tous les biens que Dieu departit aux hommes, de mesme que la guerre en est le plus grand mal. Les Ægyptiens pour ce sujet afin de depeindre la paix representoyent Pluton encore enfant qui est le Dieu des richesses, le front couronné d'épics, de lauriers, & de roses, signifiant par là tous les bonheurs qu'elle

qu'elle tire apres elle : Dieu luy a donne le nom de beauté par Isaïe disant, *que son peuple reposeroit en elle comme sur des fleurs c.* Les choses mesmes les plus destituees de sentiment se réjouyssent de la paix, quelle fertilité quelle allegresse les champs ne monstrent-ils point lors que cette charmante Deesse les cultive ? Qu'elle beauté ne font point paroistre les villes que son repos à peintes & enrichies ? Au contraire quels embrasemens, quelle secheresse, quelle sterilité, quelle horreur ne se voit point sur les terres que la guerre a reduits en cendres ? Quels deserts, quelles mazures ne sont point les Royaumes entiers que sa fureur a démolis ? à peine reconnoist-on en ces desfigurez cadavres les fleurissantes villes & les inexpugnables chasteaux d'Allemagne. Toute la Bourgogne voit teinte de sang la verte cheveleure de son glorieux front, & espouventée d'elle-mesme, elle ne connoist plus la richesse ancienne de sa pompeuse robbe dans la gueuserie de ses lambeaux d'apresent. La nature n'a point de plus grand ennemy que la guerre, & celuy qui à esté l'auteur de toutes les choses creées l'a esté en mesme temps de la paix, *La Justice s'abandonne toute entiere à ses amoureux embrassemens d.* Les loix tremblent, elles se retirent & se taisent à l'affreux aspect des armes. Aussi Marius se voulant excuser d'avoir commis quelque chose contre les loix de sa patrie dit que le bruit des armes l'avoit empesché de les ouyr. Dans la guerre, dit Tacite il n'y a pas moins de mal-heur pour les bons à tuer qu'a estre tué e, en la guerre les peres par un renversement de l'ordre de la mortalité enterrent leurs enfans, en la paix ce sont les enfans qui enterrent leurs peres ; en la paix ont considere le merite & on examine les causes, en la guerre l'innocence & la malice courent mesme

c Isai. 32. 18.
d *Justitia & pax osculatæ sunt.* Psalm. 85. 11.
e *Æque apud bonos miserum est occidere, quam perire.* Tac. 1. Hist.

for-

fortune *f*. Dans la paix la Noblesse se distingue de la populance, dans la guerre toutes les deux se confondent, le plus foible obeïssant au plus fort. En celle-là la Religion se conserve, en celle-cy elle se perd. La premiere maintient les dominations, la derniere les usurpe; l'une humilie les esprits des sujets & les rend souples & fideles *g*. L'autre les éleve & les fait rebeller. C'est pour ce sujet que Tibere craignoit tant de troubler le repos qu'Auguste avoit laissé dans l'Empire *h* la paix augmente les delices, & plus les delices sont grandes plus les sujets sont foibles, & par consequent asseurez *i*. En la paix tout dépend du Prince, en la guerre, de celuy qui a les armes. Aussi Tibere évitoit de tout son pouvoir les occasions de la guerre afin de ne la point commettre à autruy *k*. Pomponius Lætus connoissoit bien sans doute tous ces inconveniens quand il disoit que *tant que le Prince pouvoit vivre en paix il ne devoit point allumer la guerre*. L'Empereur Marcian portoit pour Devise, *La paix vaut mieux que la guerre* †, & certes avec raison, puis que la guerre ne peut estre expediente si ce n'est pour maintenir la paix. C'est le seul bien que traisne apres soy ce monstre infernal, comme nous avons desia dit. Cette barbare parole de l'Empereur Caracalla, *point de salut qu'au feu & au fer* * estoit bien tyrannique & ne peut tomber qu'en un Prince qui ne se sçauroit autrement maintenir que

f *Nam in pace causas, & merita spectari: ubi bellum ingruat, innocentes ac noxios juxta cadere*, Tac. An.

g *Sed longa pax ad omne servitium fregerat.* Tac. 2. Hist.

h *Nihil æque Tiberium anxium habebat, quam ne composita turbarentur* Tac. 2. An.

i *Quanto pecunia dites, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbelles.* Tac. 3. An.

k *Dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permitteret.* Tac. 4. An.

† *Pax bello potior.* * *Omnis in fero salus.*

par

par les armes. Un Empire dont la conservation consiste en la guerre est de courte durée *l*. Tant que l'espée pend, le peril pend aussi; Quelqu'apparence qu'il y ait de vaincre on doit tousiours embrasser la paix, car il n'y a point de victoire si heureuse que le dommage qui l'accompagne ne soit encore plus grand.

† *Une paix seule est plus que cent triomphes.* Sil. Ital. Aucune victoire n'est capable de recompenser les depenses & les pertes de la guerre, & cette furie est si dangereuse que mesme en faisant triompher elle abat les murailles, comme elle faisoit autrefois celles de Rome.

Maintenant donc que nous avons conduit le Prince parmy la poudre & le sang à ce bien heureux état du repos & de la felicité de la paix, nous l'avertissons de tascher par toutes sortes de moyens de la conserver & de joüyr de ses biens sans les troubler par les perils & les desastres de la guerre. David ne l'excitoit point qu'il n'y fut indispensablement obligé. L'Empereur Theodose ne la cherchoit point, il la trouvoit seulement. Le Prince ne sçauroit avoir de plus digne & de plus glorieux soin que celuy de procurer la paix.

* *C'est l'honneur de Cæsar, de Cæsar c'est la gloire*
Celle qui le fit Maistre & luy donna victoire. Propert.

Il n'y a aucune chose au monde plus opposée à la possession que la guerre. C'est une impie & une imprudente Doctrine que celle qui enseigne à entretenir tousiours des semences de haines pour avoir matiere de guerre lors qu'on le jugera à propos *m*. Celuy-là

l *Violenta nemo Imperia continuit diù, moderata durant.* Seneca.

† *Pax optima Rerum*
Quas homini novisse datum est, pax una triumphis
Innumeris potior. Sil. Ital.

* *Cæsaris hæc virtus & gloria Cæsaris hæc est*
Illa, qua vicit, condidit arma manu. Prop.

m *Semina odiorum jacienda, & omne scelus externum habendum cum lætitia.* Tac. 12. An.

ne cesse point d'y vivre, qui ne cesse point d'y penser. Le conseil du S. Esprit est bien plus salutaire, *cherche la paix & la maintien n.*

Quand la paix est une fois establie on est tenu par le droit divin & humain de l'observer fidelement, mesme quand le traitté s'en est fait avec les devanciers sans distinguer aucunement entre le gouvernement d'un seul ou de plusieurs ; le Royaume & la Republique au bien & sur la foy desquels le contract en a esté passé estant tousiours une mesme chose & ne s'éteignant jamais. Le temps & le consentement commun ont fait une loy de l'accord, & ce n'est pas une excuse legitime pour faire la guerre que celle de la force ou de la necessité, puis que si la foy publique avoit à se rompre par ces choses, il n'y auroit ny capitulation de place, ny traittez de paix qui ne se pussent casser sous ce pretexte, ce qui troubleroit entierement le repos public. On a blasmé en cela le Roy François I. qui sous pretexte de contrainte & de force declara la guerre à l'Empereur Charles V. contre l'accord qui avoit esté fait en sa Prison. Par ces artifices, & par ces capitulations équivoques, il se trouve qu'aucune paix n'est asseurée, de façon que pour les affermir on est obligé de demander des ostages ou retenir quelque place importante, ce qui embarasse la paix & tire le monde en de continuelles guerres.

Le Prince estant donc libre de tous les travaux & de tous les dangers de la guerre, il faut qu'il s'applique aux arts de la paix, c'est à dire.

† *Faire fleurir par tout les arts & les sciences,*
Egayer les esprits, faire pompes & jeux,
Peser avec justice & peine & recompense,
Enfin prevoir de loin les succez plus douteux.

Mais non pas pourtant sans songer que la guerre

n *Inquire re pacem, & persequere eam.* Psal. 43. 15.

† *Nutrire fecondar l'arti, e gl'ingegni,*
Celebrar Giochi Illustri, e pompe liete,
Librar con giusta lance, e pene e premi
Mirar da lunge, & proveder gli estremi. Tasso.

peut

peut encore une autrefois troubler son repos, de façon que son œil ne parte point de dessus les armes que sa main aura quittées ; Qu'il ne se laisse point émouvoir par le revers de ces medailles antiques où la paix estoit peinte brûlant les boucliers avec un flambeau: car ce n'estoit pas un prudent Symbole puis qu'il n'y a rien de plus necessaire apres la guerre que de conserver les armes pour empescher la force d'attenter contre la paix. Dieu seul pût quand il la donna à son peuple, *rompre l'arc*, comme dit David, *briser les armes & jetter les boucliers au feu o* ; Car estant arbitre de la guerre il n'a que faire d'armes pour maintenir la paix. Mais parmy les hommes il ne peut y avoir de paix si la crainte de la force ne reprime l'ambition : c'est ce qui a servi de motif à l'invention des armes que la deffence trouva avant l'offense. Le soc traça les murailles avant qu'on eust disposé les places & les ruës, & presqu'en mesme temps on dressa des tentes & l'on bastit des maisons. Le Repos public ne seroit jamais asseuré si le soin se tenant sous les armes ne le gardoit pendant le sommeil. Un Estat dépourveu reveille l'ennemy & s'attire la guerre. Les Alpes n'auroyent pas entendu les échos de tant de trompettes & de tambours si les villes du Milannois eussent esté mieux fortifiées, c'est l'avant-mur de tous les Royaumes d'Espagne, & chacun devoit pour sa propre seureté contribuer à sa fortification qui jointe à celle de la Mer auroit rendu la Monarchie inébranlable. Les cœurs des hommes fussent ils de diamant ne peuvent suppléer au deffaut des murailles, & ce n'est qu'à cause de la demolition qu'en fit le Roy Witizza que les Mores s'hazarderent d'entrer en Espagne, faute de ces digues qui sans doute eussent arresté l'impetuosité de leur inondation. Auguste ne tomba point dans cette negligence en toute cette longue paix dont il jouissoit, bien au contraire il institua des rentes publiques qui se gardoyent dans le tresor pour s'en servir lors que la guerre s'allumeroit. Si l'on n'exerce les forces pendant la paix & qu'on ne

o Psalm. 46. 20.

forme

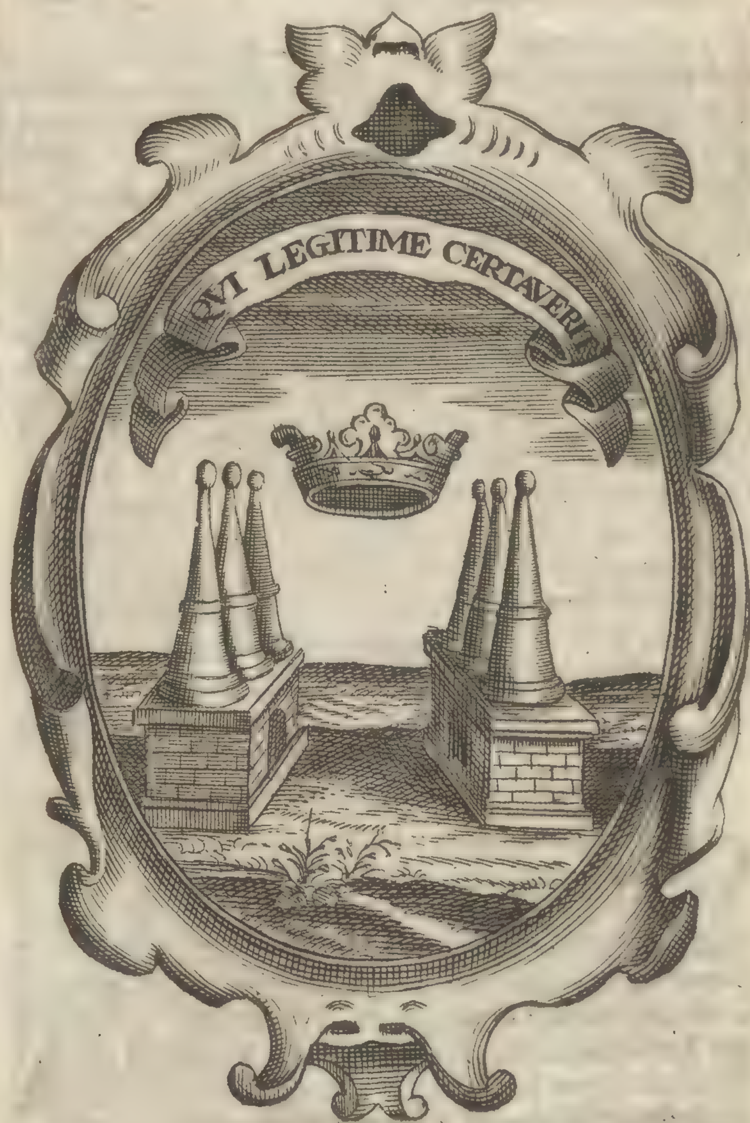
forme l'esprit aux arts de la guerre, l'on s'en acquitera mal aisément lors que le peril de l'invasion aura laissé tout le monde dans les bras de la peur, & avec plus de soin de s'enfuïr & de sauver son bien que de travailler à sa deffense. Il n'est point de plus grand stratageme que d'abandonner un Royaume à sa propre oisiveté, les exercices militaires manquant la valeur manque aussi; La nature produit par tout de grands courages que l'occasion fait paroistre, ou que l'oisiveté ensevelit: Les siecles passez n'ont pas fourny de plus grands hommes à Rome & en Grece qu'il en naît tous les jours icy. Mais ce qu'ils paroissoyent si heroïques c'est par ce que le desir de la domination les faisoit incessamment aux armes. Qu'un Prince ne se defie point de la lascheté de ses sujets, car la discipline les rendra propres à maintenir la paix & à soustenir la guerre. Qu'il les tienne donc tousiours dans l'exercice des armes puis que celuy-là se doit precautionner contre la guerre, qui veut s'asseurer la paix.

DEVISE C.

Pour celuy qui aura bien combattu.

C'Est une courte respiration que celle qui est entre le berceau & le cercueil; courte dis-je, mais capable neantmoins de causer de grands maux si on l'employe mal, & telle Republique pleure des siecles entiers, la faute d'un moment; C'est de ce point que despend la ruine ou l'élevation des Empires, & en un clin d'œil, un mauvais conseil renverse ce que la valeur & la prudence ont esté plusieurs ans à fabriquer *a*. Aussi n'est-ce pas assez dans cét amphitheatre de la vie d'avoir bien couru si la carriere est égale jusqu'au bout. Nul ne peut recevoir la Couronne de gloire qu'il n'ait legitimement touché aux dernieres bornes de la mort. Le fondement des edifices consiste aux premieres pierres, celuy de la renommée aux dernieres. Si elles ne

a *Brevibus momentis summa verti posse.* Tac. 5. An.



ne sont glorieuses il croûle aussi-tost & s'ensevelit dans l'oubly. Le berceau ne fleurit point que le cercueil ne l'ait fait auparavant, & c'est alors que les ronces mesme des vices passez se changent en lys & en roses : Car la renommée est le dernier esprit des operations lesquelles reçoivent leur lumiere & leur beauté

beauté de son applaudissement, ce qui n'arrive point en une lasche vieillesse a cause qu'elle efface la gloire de la jeunesse, ainsi qu'il arriva à celle de Vitellius *b*. Les plus parfaits coups de burin ou de pinceau ne sont point estimez quand l'ouvrage entier est imparfait, & si quelquefois on fait cas de certains fragmens, c'est parce que ce sont des morceaux d'une statuë qui a esté parfaite. L'envie ou la flatterie donnent durant la vie de differentes formes aux actions, mais la renommée libre d'interests prononce apres la mort des sentences veritables & justes que le souverain tribunal des siecles confirme par toute la posterité *c*. Il y a des Princes qui reconnoissent assez combien il importe de couronner sa vie par les vertus, mais ils se trompent de penser qu'ils y suppléeront en les laissant escrites dans les Epitafes & representées sur les statuës, sans prendre garde que là elles rougissent d'accompagner en la mort celuy qu'elles n'ont pas accompagné dans la vie; & que les marbres se courroucent de voir qu'on escrive sur eux la gloire supposée d'un tyran, au lieu qu'ils semblent s'amolir pour faciliter la gravûre de celle d'un Prince juste, se rendurcissant apres pour la consacrer à l'eternité. Ce furent de miraculeuses lettres d'un miraculeux Epitafe que ces larmes de sang qui sortirent des carreaux de devant l'Autel de S. Isidore de Leon pour la mort du Roy D. Alonce VI. & cela non par les jointures, mais du milieu des pierres mesmes, comme du plus profond de leur cœur qui sembloit attendry de la perte d'un si grand Roy. La statuë d'un meschant Prince est un exemplaire de ses vices, & il n'y a ny marbre ny bronze, quelque durs qu'ils puissent estre, qui ne cedent à la rigueur du temps, car comme la fabrique naturelle se detruit, aussi fait l'artificielle, & ainsi il n'y en a point de permanente que celle que forment les vertus qui sont les

b *Cesseruntque prima postremis, & bona juventæ, Senectus flagitiosa obliteravit.* Tac. 6. An.

c *Suum cuique decus posteritas rependit.* Tac. 4. An.

orne-

ornemens interieurs & inseparables de l'ame immortelle *d*. Ce qui se grave dans les esprits des hommes dure autant que le monde, comme se substituant des uns aux autres ; il n'y a point de plus eternelles statuës que celles que la vertu & le bien fait taillent sur le marbre de l'estime & de la reconnoissance des hommes, ainsi que Mecenas representoit un jour à Auguste *e*. C'est pour ce sujet que Tibere refusa les Temples que l'Espagne luy vouloit bastir, disant que les Temples & les statuës dont il faisoit le plus de cas, c'estoit de s'eterniser en la memoire de la Republique *f*, & que les ouvrages de marbre & de bronze qu'on dresse à la gloire des Princes sont mesprisez par la posterité comme des sepulchres lors qu'elle condamne leur memoire. Les cendres des Heros se conservent dans les obelisques eternels de l'applaudissement commun, & triomphent apres avoir esté mesme les despoüilles du feu, ainsi qu'il arriva à celles de Trajan. Le corps deffunt de ce vaillant Prelat Gilles d'Albornoz passe de Rome à Tolede sur les espaules des nations tant amies qu'ennemies. Et pour deffendre celuy d'Auguste il fallut y mettre des gardes g. Mais pose que la constance du marbre & la force du bronze durent à l'égal des siecles, on ignore apres pour qui ils ont esté elevez *h* ;

d *Ut vultus hominum, ita simulacra vultus imbecilla ac mortalia sunt ; forma mentis æterna, quam tenere, & exprimere non per alienam materiam, & artem, sed tuis ipse moribus possis.* Tac. in vita Agr.

e *Statuas tibi neque aureas, neque argenteas fieri unquam sine, benefaciendo autem alias tibi statuas in ipsis hominum animis nihil interitui obnoxias effice.* Mecæn. ad Aug.

f *Hæc nihil in animis vestris Templa, hæ pulcherrimæ effigies & mansuræ. &c.* Tac. an.

g *Auxilio militari tuendum, ut sepultura ejus quieta foret.* Tac. 1. An.

h Eccles. 9. 5.

comme

comme il arrive aujourd'huy aux Piramides d'Ægypte où l'on voit effacez les noms de ceux qui pour s'immortaliser y avoyent fait renfermer leurs cendres *.

On peut inferer de tout ce que nous venons de dire combien le Prince doit travailler sur le declin de son âge à faire en sorte que sa gloire passée reçoive son estre de la derniere, & que toutes deux apres sa mort demeurent eternellement en la memoire des hommes : pour cet effet nous luy proposerons icy quelques moyens pour luy apprendre comment il faut qu'il se gouverne en sa propre personne à l'endroit de son successeur & à celuy de ses Estats.

Pour ce qui est de sa personne il faut qu'il considere que plus il avance en âge plus son Empire est farouche & refractaire à la raison, parce que les accidens passez luy enseignent la malice, & que tombant en des soupçons & des defiances, il devient cruel & tyran. La longue domination engendre la superbe & l'audace *i* & l'experience des necessitez l'avarice, d'où procedent les indignitez opposées à la bienseance & à la grandeur, & de ces indignitez le mespris de la personne Royalle. Les Princes veulent garder leurs anciennes coustumes & leur premiere gravité perdant la memoire de ce qu'ils ont fait estant jeunes, & ils se rendent haïssables. Dans les commencemens du gouvernement l'ardeur de la gloire & la crainte de se perdre leur font prendre garde à n'agir qu'avec prudence & circonspection, mais apres l'ambition se lasse & le Prince devient peu à peu également insensible aux bons & aux mauvais succez, ny ceux là ne le réjouyssent ny ceux-cy ne le fachent *k*, de sorte que s'imaginant

* *Inter omnes eos non constat à quibus factæ sint, justissimo casu obliteratis tantæ vanitatis auctoribus.* Plin. 36. 12.

i *Vetustate Imperii coalita audacia.* Tac. 14. An.

k *Ipsum sane senem, & prosperis, adversisque satiatum.* Tac. 3. Hist.

que le vice est la recompense de sa gloire & le prix de ses peines, il s'y abandonne honteusement. D'où vient qu'on voit si peu de Princes s'amender en commandant, comme les Saintes Lettres nous le monstrent en Saül & en Salomon. Leur gouvernement ressemble à la statuë que Nabuchodonozor vit en songe. Le commencement en est d'or, la fin en est de fange : je ne sçache que Vespasien qui de meschant soit devenu bon *l*. De plus, quelque soin que prenne le Prince de se conserver egal il est impossible qu'il plaise à tout le monde si son Empire dure beaucoup, parce que le peuple souffre avec peine qu'une mesme main le gouverne si long-temps : Il ayme la nouveauté & se réjouït de ses propres perils, ainsi qu'il arriva à l'Empire de Tibere *m*. Si le Prince est bon il est hay des meschans ; S'il est meschant, il est hay des meschans & des bons, & l'on ne songe qu'au successeur *n* duquel chacun brigue les bonnes graces. Chose insupportable au Prince & qui luy fait haïr & mal-traitter ses sujets. A mesure que ses forces s'en vont, son soin, sa vigilance, sa prudence, son esprit, & sa memoire s'en vont aussi ; car les sens ne vieillissent pas moins que le corps *o*, & voulant garder pour luy ce petit reste de temps libre des fatigues de l'administration, il se commet à ses Ministres ou à quelque favory sur les espaules duquel il se descharge du poids des affaires & contre qui tombe la haine du peuple. Ceux qui ne jouyissent pas de la faveur du Prince ny n'ont point de part au gouvernement & aux recompenses, desirent & cherchent un nouveau Maistre.

l *Salusque omnium ante se Principium, in melius mutatus est.* Tac. 1. Hist.

m *Multi odio presentium cupidine mutationis, suis quoque periculis lætabantur.* Tac. 3. An.

n *Pars multo maxima imminentes dominos variis rumoribus differebant.* Tac. 1. An.

o *Quippe ut corpus, sic etiam mens suum habet senium.* Arist. 2. Pol. 7.

Ce

Ce sont là les principaux écueils de cét âge, au milieu desquels le Prince doit naviger avec beaucoup de precaution de peur d'y heurter, & bien que la chose ne soit pas sans peril, qu'il ne se décourage pourtant point puis qu'on sçait plusieurs Princes qui se sont maintenus en respect & en estime jusqu'aux derniers soùpirs, ainsi que tout le monde l'a admiré en la personne du Roy Philippes II. Le mouvement d'une prudente administration aborde en une mesme uniformité jusqu'aux rivages de la mort, & la reputation passée le soustient contre les haines & les inconveniens de l'âge, comme Tibere le reconnut en luy-mesme *p*, on pardonne en outre beaucoup de choses à la vieillesse qui ne se pardonneroyent pas à la jeunesse, ainsi qu'a dit Drusus autrefois *q*. Plus ces bourasques sont grandes, plus le Prince se doit armer contre elles de valeur & de soin, se donnant de garde d'abandonner le timon du gouvernement, puisqu'en le laissent absolument dans les mains d'autruy, il se donnera en proye avec toute la Republique aux abysmes de la Mer. Tant que les forces du Prince durent il faut qu'il vive & qu'il meure en action, il en est du gouvernement comme des orbes celestes qui jamais ne se reposent; il ne sçauroit souffrir d'autres Poles que celuy du Prince; C'est dans les bras de la Republique & non pas dans ceux de l'oisivité que le Prince doit trouver le delassement des travaux de sa vieillesse *r*, que si par l'infirmité de son âge il manque de forces pour les supporter & qu'il ait besoin d'autres espaules, qu'il ne refuse pas neantmoins les siennes ne fust-ce que pour

q *Reputante Tiberio publicum sibi odium, extremam ætatem, magisque fama, quam vi stare res suas.* Tac. 6. An.

q *Sane gravaretur aspectum civium senex Imperator, fessamque ætatem, & actos labores prætenderet: Druso quod, nisi ex arrogantia impedimentum?* Tac. 3. An.

r *Se tamen fortiora solatia è complexu Reip. petivisse* Tac. 4. An.

 l'appa-

l'apparence, car elle est aux yeux de l'ignorante populace, la mesme chose que l'effet, & elle tient ainsi que nous disons ailleurs les Ministres en bride & la reputation en estat. En ce cas il est plus seur pour luy de former un conseil secret de trois hommes prudens qui le delassent, comme fit le Roy Philippes II. que de se commettre a un seul, a cause que le peuple ne les regarde pas comme des favoris mais comme des Conseillers.

Que le Prince fuye l'avarice comme une chose qui est haye de tout le monde & annexée à la vieillesse que ce vice accompagne tousiours lors mesme qu'elle quitte les autres. Galba se seroit concilie les esprits s'il avoit esté un peu liberal *f*.

Qu'il s'accommode aux mœurs presentes & oublie les anciennes rudes & severes, où les vieillards pechent si fort, soit pour y estre nez, soit pour ne pouvoir imiter les nouvelles coustumes, ce qui les fait hayr d'un chacun. Ils se laissent emporter a cette humeur mélancolique qui naist de la froideur de leur âge & crient contre les divertissemens & les réjouyssances sans se ressouvenir du temps qu'ils y ont autrefois employé.

Qu'il ne témoigne aucune jalousie contre celuy qui luy doit succeder, ainsi que fit le Roy Dom Fernand le Catholique lors que Philippes I. vint pour luy succeder au Royaume de Castille. C'est-la le temps où la pluspart adorent le nouveau Soleil, & si quelqu'un s'en empesche ce n'est que par politique afin de passer pour constant en l'esprit du successeur & s'acquerir son estime, ainsi qu'on le remarqua à la mort d'Auguste *t*.

Qu'il tasche de se faire universellement aimer par

f *Constat potuisse Conciliari animos quantulacumque parci senis liberalitate.* Tac. 1. Hist.

t *Patres, Eques. Quanto quis illustrior, tanto magis falsi ac festinantes, vultuque composito ne læti excessu principis, neu tristiores primordio lachrymas, gaudium, quæstus, adulationes miscebant.* Tac. l. 1. An.

la

la complaisance, par l'égalité de la justice, par l'abondance par la douceur; tenant pour certain que s'il est acquis l'affection & l'estime de ses sujets par la bonté de son gouvernement, il les conservera sans beaucoup d'artifice laissant dans l'ame de tout son peuple un desespoir de sa perte & un desir de sa personne.

Tous ces moyens seront encore bien plus puissants s'il a un successeur en qui il renaisse & s'éternise, car bien que l'adoption ne soit qu'une fiction de la loy, il semble neantmoins que celuy qui adopte rajeunisse, comme disoit Galba à Pison *v* les Princes ne doivent pas monstrer un petit soin dans l'adoption, & ce n'est pas une chose si vaine que Salomon se l'est imaginé *x*. Un fils est l'ancre & l'appuy de l'Estat, la joye & le soulagement de la domination & de la Cour. Auguste reconnut bien cette verité lors que se voyant sans enfans il adopta ceux de ses plus proches pour estre les Colonnes de l'Empire *y*. En effet ny les flottes ny les armées ne sont pas des gages si asseurez de la tranquilité des Empires que le nombre des enfans *z*. Il n'y a point de plus grands amis qu'eux, n'y qui s'opposent avec plus de zele aux tyrannies des domestiques & des estrangers. Tout le monde prend part à la felicité des Princes, il n'y a que leurs enfans qui soyent compagnons de leur mal heur *a*. L'affection des hommes se change selon le temps & la fortune, mais non

v *Et audita adoptione desinam videri senex quod nunc mihi unum objicitur.* Tac. l. 1. Hist.

x *Rursus detestatus sum omnem industriam meam qua sub sole studiosissime laboravi habiturus hæredem post me.* Eccl. c. 2. 18.

y *Quo pluribus munimentis insisteret.* Tac. l. 1. An.

z *Non legiones, non classes, perinde firma Imperii munimenta quàm numerum liberorum.* Tacit. lib. 4. Histor.

a *Quorum prosperis & alii fruantur, adversa ad junctissimos pertineant.* Tac. l. 4. Hist.

pas celle du sang, qui bien que caché en la personne de ceux qu'on prend dans une autre famille † nous correspond neantmoins par une secrette & naturelle inclination *b*; La conservation du Prince est aussi celle de ses parens, ses fautes les regardent; de façon qu'ils taschent d'y remedier estant plus interessez à les reconnoistre & plus hardis à les reprendre, ainsi que faisoit Drusus à descouvrir ce qu'on blasmoit à Rome en son pere afin de l'en corriger *c*. Ces raisons peuvent excuser l'authorité que quelques Papes accordent à leurs neveux dans le maniment des affaires. Les sujets trouvent en la personne du fils la recompense des services qu'ils ont rendus au pere, & reciproquement ils craignent d'offenser le Pere qui laisse en son fils un heritier de son pouvoir & de ses injures *d*. C'est-là dessus qu'estoit fondé le Conseil de Marcellus à Priscus, de ne point faire de leçons à Vespasien qui estoit un vieillard triomphant, & pere d'enfans desia en âge de commander aux autres *e*. L'esperance du Soleil levant fait supporter les froids crupuscules & les paresseuses ombres de celuy qui se couche. L'ambition se confond & la tyrannie commence à trembler. La liberté n'ose rompre cette

† *J'ay tourné cecy dans un autre sens que celuy de l'original, & cela m'a semblé plus à propos en ce que par là je continue à parler des* adoptions, *au lieu que Savedra passe insensiment aux* veritables enfans, *& ce n'est pas ce qu'il a voulu dire d'abord.*

b *Nam amicos tempore, fortuna, cupidinibus aliquando aut erroribus imminui, transferri desinere: suum cuique sanguinem indiscretum.* Idem. ibidem.

c *Utrumque in laudem Drusi trahebatur: ab eo in Urbe inter cætus & sermones hominum obversante secreta patris mitigari.* Tac. lib. 3. An.

d *Reliquit enim defensorem domus contra inimicos & amicis reddentem gratiam.* Eccl. 30. 6.

e *Suadere etiam Prisco ne supra Principem scanderet ne Vespasianum senem triumphalem juvenum liberorum patrem præceptis coërceret.* Tac. lib. 4. Hist.

chaisne

chaisne de la servitude dont elle voit les anneaux se continuer en la personne des successeurs, & le repos public n'est point troublé par la diversité des sentimens au sujet de celuy en faveur de qui l'election se doit determiner *f* puis que tous sçavent qu'un second Phœnix doit renaistre des cendres de celuy qui brule, & que mesme desia ce successeur, pour me servir d'une autre comparaison, a pris racine se faisant aimer & craindre comme on voit que l'arbre chargé d'années pousse a son pied un nouveau rejetton qui peu a peu se substituë en sa place *g*.

Mais lors que la nomination du successeur dépend du Prince, il ne faut pas qu'il se serve de cét avantage à preferer son sang au bien public. Moyse doutant des qualitez de ses propres enfans laissa à Dieu l'election du chef de son peuple *h*, & Galba se glorifioit de ce que preferant le bien du peuple à sa maison, il avoit pris un successeur dans la Republique *i*. C'est là le dernier & le plus grand bienfait qu'un Estat puisse recevoir de son Prince, comme dit le mesme Galba à Pison lors qu'il l'adopta *k*. Le Prince fait paroistre sa magnanimité en procurant que son successeur soit meilleur que luy. C'est se defier de son propre merite que de chercher sa gloire dans les vices de celuy qu'on laisse en sa place, & se faire estimer par la comparaison d'un regne avec un autre, en quoy Auguste se fit tort elisant Tibere par ce

f *Intemperantia civitatis donec unus eligatur multos destinandi.* Tac. l. 2. Hist.

g *Ex arbore annosa & trunco novam producit quæ antequam antiqua decidat jam radices & vires accepit.* Tol. de Rep. l. 7. c. 4. n. 1.

h *Provideat Dominus Deus spirituum omnis carnis, hominem qui sit super multitudinem hanc.* Num. c. 27. 16.

i *Sed Augustus in domo successorem quæsivit; Ego in republica.* Tac. l. 1. Hist.

k *Nunc eo necessitatis jam pridem ventum est, ut nec mea senectus conferre plus populo Romano possit quam bonum successorem, nec tua plus juventa quam bonum Principem.* Idem. ibid.

motif *l* sans considerer que l'infamie ou la gloire d'un successeur s'attribuë au devancier qui a eu part à son élection.

Ce soin de la bonté du successeur est un devoir naturel de la bonté des Peres, & il faut qu'ils y appliquent toute leur attention puis qu'ils se perpetuënt & s'eternisent en leurs enfans. Et en effet ce seroit aller contre la raison naturelle que d'envier l'excellence en sa propre image, ou la laisser sans la cultiver: Et bien que l'education d'un grand cœur soit souvent la source de quantité de dangers domestiques, parce que plus l'esprit est grand plus il est ambitieux *m* & que bien souvent par un renversement des liens de la raison & de la nature, les enfans se lassent d'attendre si long-temps la Couronne, & de voir que le temps de leurs plaisirs & de leur gloire se passe, ainsi qu'il arriva a Rhadamiste dans la longue vieillesse de son pere Pharasman Roy d'Iberie *n*, avec tout cela neantmoins un pere ne doit pas manquer à l'education de son fils puisque c'est la seconde obligation de la nature, ny troubler son esperance & sa confiance pour deux ou trois cas particuliers. Il n'y a jamais eu de Prince plus jaloux de ses enfans que Tibere; cependant il s'absentoit de Rome pour laisser Drusus en sa place *o*.

Si pourtant on veut se precautionner contre ces soupçons par quelques moyens Politiques, que le pere admette son fils aux affaires d'Estat & de guerre, mais non en celles de faveur, de crainte qu'il ne

l *Ne Tiberium quidem caritate aut Reipublicæ cura successorem ad scitum: sed quoniam arrogantiam sævitiamque introspexerit, comparatione deterrima sibi gloriam quæsivisse.* Tac. l. 1. An.

m *Optimos quippe mortalium, altissima cupere.* Tacitus l. 4. An.

n *Is modicum Hyberiæ regnum senecta patris detineri, ferocius crebriusque jactabat.* Tac l. 12. An.

o *Ut amoto patre, Drusus munia consulatus, solus impleret.* Tac. l. 3. An.

gagne

gagne par là l'applaudissement du peuple qui est tousiours amoureux de la liberalité & de la complaisance des enfans, chose insuportable aux peres qui regnent *p*. En un mot qu'il l'introduise dans les affaires, mais non pas dans les esprits. C'est par cette circonspection qu'Auguste lors qu'il demanda la dignité de Tribun pour Tibere, il le loüa si adroitement qu'en excusant ses vices il les descouvrit *q*; & l'on a crû que Tibere pour rendre son fils Drusus odieux & le faire passer pour cruel, il luy accorda de se trouver aux jeux de Gladiateurs *r*, de mesme qu'il se réjouyssoit des querelles qui naissoyent entre ses enfans & le Senat *ſ*; mais ces artifices sont plus traitres que la sincerité paternelle ne permet, & il est bien plus prudent de mettre aux costez du Prince quelque confident qui ait la direction & le maniment des affaires, ainsi que fit Vespasien lors que donnant la Preture à son fils Domitian, il luy donna aussi Mucien pour ayde *t*.

Si le fils trop impatient de la longue vie de son pere se monstre si entreprenant qu'on puisse craindre de luy quelque resolution ambitieuse contre le respect paternel, on peut l'employer à quelque entreprise qui occupe toutes ses pensées & fasse évaporer les boüillons de son esprit. C'est pour ce sujet que Pharasman Roy d'Iberie employa son fils Rhadamiste

p *Displicere regnantibus civilia filiorum ingenia.* Tac. l. 2 An.

q *Quanquam honora oratione, quædam de habitu, cultuque & institutis ejus jecerat, quæ velut excusando exprobaret.* Tac. l. 1. An.

r *Ad ostentandem sævitiam movendosque populi offensiones, concessam filio materiam*, Idem ibid.

ſ *Lætabatur Tiberius quum inter filios & leges senatus disceptaret.* Tac. l. 2. An.

t *Cæsar Domitianus Præturam cæpit. Ejus nomen epistolis edictisque proponebatur, vis penes Mutianum erat.* Tac. l. 4. Hist.

à la conqueſte d'Armenie *v*. Mais comme cette circonſpection d'honorer le fils & l'occuper en des charges penibles eſt tout à fait neceſſaire, celle auſſi de ſubſtituer le pouvoir des armes en la main d'un autre eſt abſolument requiſe, parce que celuy qui en eſt ſeul maiſtre l'eſt de tout l'Eſtat : C'eſt pour ce ſujet qu'Othon laiſſant à ſon Frere Titien le ſoin de l'armée il en donna le commandement à Proculus ; *x* Et que Tibere lors que le Senat eut donné le gouvernement des Provinces d'outre-mer à Germanicus, fit Piſon Lieutenant de la Syrie pour tenir en bride ſes eſperances & ſes deſſeins *y*. La conſideration des Eſtats & des dominations eſt telle aujourd'huy par toute l'Europe que ces dangers y ſont moins à craindre : Mais ſi le naturel du fils eſtoit pourtant ſi terrible que le pere ne ſe puſt aſſez precautionner par ces remedes, qu'il voye s'il ſe doit ſervir de celuy dont uſa le Roy Philippes II. envers ſon fils unique Dom Carlos, dont l'execution fit admirer à la Politique les effets de ſon pouvoir, & donna de l'eſtonnement à la nature & de l'horreur au monde.

Que s'il ſe defie de la fidelité de ſes ſujets à cauſe de leur averſion pour ſon fils, il n'y a point à cela d'autre remede que de le faire élever à la Cour & ſous la protection d'un autre plus grand Prince avec qui il affermiſſe auſſi une bonne intelligence, mais cela pourveu qu'il n'y ait aucune jalouſie à craindre. C'eſt le motif qui porta Phraate Roy des Parthes à faire élever ſon fils Vonones à la Cour d'Augu-

v *Igitur Pharaſmanes juvenem potentiæ promptæ & ſtudio popularium accinctum, vergentibus jam armis ſuis metuens, aliam ad ſpem trahere & Armeniam oſtentare.* Tac. l. 12. An.

x *Profecto Brixellum Othone, honor Imperii penes Titianum fratrem, vis, ac poteſtas penes Proculum Præfectum.* Tac. l. 2. Hiſt.

y *Qui Syriæ imponeretur, ad ſpes Germanici coercendas.* Tac. l. 2. An.

ſte

ste z. Seulement il faut prendre garde qu'il en resulte quelquefois un effet contraire, par ce que les sujets le hayssent en suite comme un estranger qui revient avec de differentes habitudes, ainsi qu'on l'experimenta en la personne du mesme Vonones a.

Un Prince ne sçauroit apporter trop de precaution en laissant un Estat à ses enfans, car c'est là quelquefois son élevation & quelquefois sa ruine, principalement dans les cadets qui sont ordinairement jaloux de leur aisné, & dans les filles mariées à leurs propres sujets, d'où naissent les envies qui causent apres des guerres civiles. Auguste considerant ce danger refusa de donner sa fille à un Chevalier Romain qui pust causer des inconveniens b, & il proposa Proculejus & quelques autres qui menoyent une vie tranquille & esloignée des affaires publiques c.

La bonne disposition de la tutelle & l'éducation du Pupile qui doit succeder à la Couronne demandent toute la prudence & l'adresse de son pere, n'y ayant point de cas plus sujet aux embusches & aux dangers que celuy-là, en quoy nous avons quantité d'exemples presens & passez de plusieurs Princes qui ont perdu leur vie & leurs Estats dans leur Minorité, ou du moins ont souffert de grandes traverses d. En effet si la tutelle tombe entre les mains de la mere, bien que ce soit là le plus seur, il n'y a pas de doute neantmoins que les femmes ont rarement toute la prudence & l'experience requise, &

z *Patremque prolis, firmandæ amicitiæ, miserat: haud perinde nostri metu, quam fidei popularium diffisus.* Tac. l. 2. An.

a *Quamvis gentis Arsacidarum, ut externum aspernabantur.* Tac. l. 2. An.

b *Immensumque attolli provideret quem conjunctione tali super alios extulisset.* Tac. l 4. An.

c *Proculejum, & quosdam in sermonibus habuit, insigni tranquillitate vitæ nullis Reip. negotiis permixtos.* Idem. ibid.

d *Væ tibi terra cujus rex puer est.* Eccl. 10. 16.

meſme la pluſpart manquent de valeur pour ſe faire craindre & reſpecter. Si elle eſchet aux oncles, l'ambition de regner a de couſtume de rompre les plus eſtroites & les plus fortes chaiſnes du ſang, & ſi c'eſt aux Miniſtres, chacun regarde à ſon intereſt, & il naiſt auſſi-toſt entr'eux des diſcordes & de la diviſion. Les ſujets de plus, mépriſent le gouvernement de ceux qui leur ſont égaux, d'où naiſſent des troubles & des guerres civiles. Ainſi parmy tant d'inconveniens & de perils, le Prince doit choiſir les moindres, examinant la nature de l'Eſtat & des perſonnes qui peuvent eſtre les plus capables de la tutelle & du gouvernement, faiſant choix de tels ſujets que la ſeureté du pupile ſoit entiere aupres d'eux ſans qu'on puiſſe craindre qu'ils s'uniſſent a ſa perte, & en ce cas il eſt du tout expedient d'introduire d'abord au maniment des affaires ceux qui apres la mort du pere doivent avoir la conduite du fils & le gouvernement de l'Eſtat.

Il n'eſt pas ſeulement du devoir du Prince d'introduire & d'inſtruire ſon ſucceſſeur, il faut de plus qu'il previenne les accidens de ſa nouvelle adminiſtration afin d'empeſcher les perils qu'il y pourroit courre, car le vaiſſeau riſque touſiours à changer de voiles, & la nature a couſtume de ſouffrir dans une introduction de nouvelles formes à cauſe de la défaillance des fins & de la vigueur des Principes. C'eſt de cette viciſſitude des choſes que reſultent les perils qui ſe trouvent entre les flots oppoſez de l'un & de l'autre gouvernement, ainſi qu'il arrive lors qu'un puiſſant fleuve ſe precipite en un autre de lit égal. On perd aiſement le reſpect au ſucceſſeur & l'on machine contre luy des conſpirations & des nouveautez *e*. Le Prince doit donc faire en ſorte que la derniere partie de ſon gouvernement ſoit ſi paiſible qu'on paſſe ſans aucun inconvenient au nouveau. Et

e *Quando auſuros expoſcere remedia, niſi novum, & nutantem ad huc Principem, precibus vel armis adirent.* Tac. l. 1. An.

tout

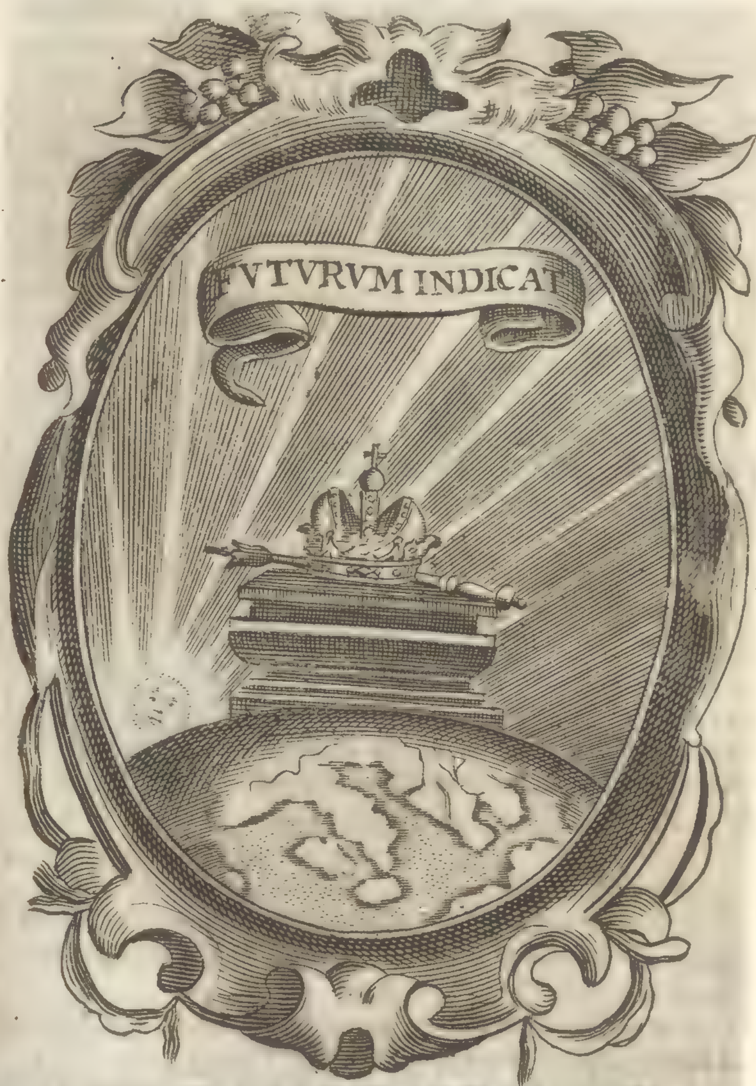
tout ainsi qu'en abordant au Port on quitte les rames & l'on calle les voiles, il doit de mesme terminer son administration par la perte de toutes les pensees d'entreprises & de guerres, confirmant les vieilles alliances & en faisant de nouvelles principalement avec ses voisins, afin d'asseurer la paix dans ses estats. Qu'il dissimule les offences comme fit Tibere avec Getulicus *f*, & le Roy Philippes II. avec Ferdinand de Medicis, car en un tel temps les Princes prudens ordonnent qu'on mette l'arc d'Iris sur leur tombeau pour marque de paix à ceux qui leurs succedent, & non pas qu'on fiche la lance en terre, pour les porter à la vangeance de leurs injures, ainsi que faisoyent les Atheniens. Qu'il gouverne les Provinces estrangeres par le conseil & par l'adresse & non pas par les armes *g*. Qu'il y establisse d'habiles Gouverneurs amis de la paix & ignorans de la guerre de peur qu'ils ne l'excitent ainsi qu'il arriva du temps de Galba *h*. Qu'il accorde les esprits des sujets & appaise leurs differens; qu'il empéche les injures & modere les imposts & les nouveautez odieuses au peuple; qu'il elise de prudens Ministres amis de la concorde & du repos public, car par ce moyen il se trouvera que formant les esprits au repos & à la douceur, ils se promettront la mesme chose du successeur & s'abstiendront de rien innover.

f *Multaque gratia mansit reputante Tiberio publicum sibi odium extremam ætatem magis quefama quam vi stare res suas.* Tac. l. 6. An.

g *Consiliis & astures externas moliri, arma procul habere.* Tac. l. 6. An.

h *Hispaniæ præerat Cluvius Rufus vir facundus, & pacis artibus, belli inexpertus.* Tac. 1. Hist.

COURONNEMENT *de l'Ouvrage.*



Il pronoſtique l'avenir.

PLUSIEURS grands Hommes ont travaillé par la ſpeculation & par l'experience à former l'idée d'un Prince parfait ; Il a fallû des ſiecles en-

tiers

tiers pour tourner cette pourcelaine Royale, ce precieux vase de terre aussi fragile que les autres, & plus sujet aux accidens, principalement lors que l'ouvrier est de l'ecole de Machiavel d'où il n'en sort que de tortus comme l'a esté celuy qu'il a donné pour modele des autres. La sueur de ces Devises n'a eu pour but que de rehausser cette pourpre dont l'écarlatre se convertit incontinent en cendre; elles ont commencé par le berceau elles finissent par le cercueil; Elles sont proprement cette parentese de la durée de l'homme qu'une si petite clause renferme, & je ne sçay qu'elle heure je dois dire la plus heureuse celle où l'on ouvre les yeux au jour de la vie où celle ou l'on les ferme à la nuit de la mort *a*, car l'une est le commencement & l'autre la fin des travaux, & quelque grande que soit la difference entre estre & n'estre pas, la matiere de l'homme le peut bien sentir, mais non pas sa forme qui est immortelle & s'amende par la mort: L'horreur qu'on a pour le sepulchre est naturelle, mais si la raison avoit plus de pouvoir sur nous que le desir de vivre, nous nous réjouïrions à son approche, de mesme que font ceux qui cherchant des tresors trouvent des urnes, tenant pour certain qu'il y aura des richesses, car *c'est dans le sepulchre que l'ame trouve le veritable tresor du repos eternel b.* C'est ce que Simon Maccabée donna à entendre dans ce Hieroglifique des Navirez gravez sur les colonnes qu'il fit mettre autour du Mausolee de son Pere, & de ses freres *c*, signifiant que ce vaisseau de la vie qui flotte sur les vagues du monde, ne trouve son repos qu'en prenant terre au rivage de la mort. En effet qu'est-ce que la vie si

a *Le iour de la mort vaut mieux que celuy de la vie.* Ecclesiast. chap. 7. v. 2.

b Job. chap 3. v. 21.

c *Et il mit autour d'elles de grandes colonnes, & sur les colonnes les armoiries pour memoire eternelle, & aupres des armoiries des navires gravez pour estre veus des hommes qui navigent.* 1 Machab. ch. 13. v. 29.

non une continuelle crainte de la mort, sans qu'il y ait aucune chose qui nous asseure de sa durée, Quantité de marques pronostiquent l'approche de la mort, mais aucune ne limite precisement les bornes de la vie ; L'âge la plus florissante & la plus robuste complexion ne sont pas de suffisans gages d'une seule heure de santé. Le cœur qui sert de balancier à cette horloge du corps marque bien les heures presentes, mais non pas celles de l'avenir, & cette incertitude mesme ne peut pas s'appeller un outrage de la nature, mais une faveur : car si comme le corps à un certain temps determiné pour naistre, il en avoit de mesme un pour mourir, un pour se détruire comme un pour se former, l'homme deviendroit trop insolent à la raison. Aussi non seulement elle ne luy a pas donné un instant asseuré pour respirer, mais au contraire elle luy a donné dans toutes les choses du monde des temoignages du peu de durée de la vie : La terre le luy marque en la jeunesse de ses fleurs & en la blancheur de ses moissons, l'eau en la course precipitée de ses ondes, l'air dans les feux qu'il allume & esteint en un instant, & le Ciel enfin en ce principe de lumiere qu'un mesme jour voit dans le berçeau doré de son orient, & dans la confuse tombe de son occident : Mais si la mort est le dernier des maux c'est un bien qu'elle n'arrive pas tard : moins l'intervalle qui se trouve entre les langes & le l'incüil est grand, plus le cours des travaux est petit, & Job pour ce sujet souhaittoit d'avoir immediatement passé du sein de sa mere en celuy de la terre *d*. Nous n'avons jamais de liberté, en naissant nous sommes chargez de liens, en vivant nous sommes enveloppez de soucis *e*, estant morts nous sommes couverts de bois & de terre, & les Rois n'ont point en cela de privilege par dessus le reste des hommes *. Si la

d Job. 10. 18.

e *J'ay esté nourry entre les drapeaux & en soin.* Sap. de Sal. chap. v. 4.

* *Car nul des Rois n'a autre commencement de nativité.* Sap. de Sal. 7. 5.

felicité

felicité humaine consistoit à vivre long-temps nous vivrions sans doute plus que les Cerfs, car il y auroit de l absurdité qu'aucun animal fust plus heureux que l'homme pour le seul service duquel tous ont esté creéz *f*. Ce desir naturel de voir passer viste les heures, montre que ce n'est pas le temps qui fait la felicité, puis que si cela estoit l'esprit y trouveroit son repos ; tout ce qu'il desire hors du temps luy manque : L'experience montre dans les Princes plus que dans le reste des hommes, comme ceux qui sont exposez à de plus grands accidens, que la fortune court risque dans une vie de durée, par ce qu'elle se lasse autant d'estre favorable que d'estre contraire. Louis XI. Roy de France auroit esté heureux s'il eust finy ses jours avant les calamitez de ses derniers ans ; Le regne est une mer orageuse qui ne se peut conserver en calme par une vie de longue navigation. Celuy qui y vogue le plus long temps y souffre le plus de bourasques & de dangers : Mais a considerer la fin & la perfection de la nature une longue vie est heureuse lors que selon le temoignage de Job, elle entre dans le sepulchre en sa maturité, ainsi que la moisson dans les greniers *g*, avant que la descrepitude la fasse entierement egrainer ; car alors les ombres de la Mort font geler les esprits vitaux, rendent le corps inutile, & empeschent la main de bien gouverner le timon de l'Estat, l'œil d'appercevoir les nuäges du Ciel, le fil des vents & les écueils de la Mer, & l'oreille enfin d'entendre les mugissemens de Scille & de Caribde. Le Prince manque de constance parmy tant de miseres de la nature, & l'humidité des sens le faisant rentrer en enfance, il croit tout & se laisse gouverner à la malice qui alors se reveille davantage en la personne de ceux qui sont à ses costez, & qui pechent avec moins de crainte & plus de recompense *h*. Les femmes se

f Arist. lib. 1. Pol. cap. 5.

g Job. 5. 26.

h *Cum apud infirmum & credulum, minore metu & majore præmio peccaretur.* Tac. l. 1. Hist.

rendent

rendent maistresses de sa volonte comme Livie faisoit de celle d'Auguste en l'obligeant à bannir son neveu Agrippa *i* de sorte que celuy qui avoit sçeu auparavant maintenir tout le monde en paix, estoit incapable alors de gouverner seulement sa famille *k*. La Majesté par ce moyen se rend la risée d'un chacun, ainsi qu'on a veu en la personne de Galba *l*. Les Nations la méprisent & attentent contr'elle de mesme qu'Arbanus contre Tibere *m*: On ne reconnoist point les Ordres d'un Prince decrepit, parce qu'on ne croit jamais qu'ils viennent de luy, c'est ainsi qu'on jugeoit de ceux de ce mesme Empereur *n*. Le peuple l'a en aversion le tenant pour un instrument incapable, d'où procedent tous les maux du gouvernement, & comme l'amour naist de l'utilité & s'entretient par l'esperance, on fait peu de cas de sa personne, celuy-là ne pouvant donner beaucoup qui n'a plus gueres à vivre. Son Empire est regardé comme un Empire de prest, & qui doit cesser bien-tost, ainsi qu'on faisoit celuy de Galba *o*, & les Ministres aussi-tost pour gagner le jour jettent comme les Autours de Norvege les griffes sur les biens du public vendant les charges & les graces, ainsi que faisoyent les domestiques du mesme Galba *p*.

L'âge estant donc reduite en cét estat, le Prince à plus besoin d'avertissemens pour reconnoistre son

i Tac. lib. 1. An.

k Ibidem.

l *Ipsa ætas Galbæ, & irrisui & fastidio erat.* Tacit. l. 1. Hist.

m *Senectutem Tiberii ut inermem despicient.* Tacit. lib. 6. An.

n *Falsas litteras, & Principe inuito exitum domui ejus intendi clamitat* Tac. lib. 5. An.

o *Precarium sibi Imperium & brevi transiturum.* Tac. 1. Hist.

p *Jam afferebant venalia cuncta, præpotentes liberti. Servorum manus subditis avidæ, & tanquam apud senem festinentis.* Tac.

insuffi-

insuffisance & substituer le poids du gouvernement en la personne de son successeur, que de preceptes pour se le continuer à luy mesme; Que l'ambition ne l'abuse point par la representation de sa renommée & de son applaudissement passez, car les hommes ne considerent pas le Prince comme il a esté, mais comme il est, & ce n'est pas assez pour luy de s'estre fait craindre s'il ne le fait encore, ny d'avoir bien gouverné si doresnavant il ne peut ny ne sçait plus gouverner; Il en est de la Royauté comme de la Mer qui jette aussi-tost les corps inutiles sur le rivage. On estime le Prince par la forme de l'ame par laquelle il ordonne, commande, recompense, & punit, de façon que l'âge venant à destruire cette forme, l'estime s'évanouit par mesme moyen: Ainsi je trouve qu'il est de la prudence de reconnoistre de bonne-heure les injures de l'âge, afin de se dérober à leurs insultes avant qu'elles arrivent. Si les affaires ont à dire adieu au Prince il vaut bien mieux que ce soit luy qui commence, & je ne vois point de plus glorieuse action que de se rendre à la connoissance de sa fragilité, & se sçavoir devestir volontairement de la grandeur avant que d'en estre violemment dépoüillé par la mort, afin qu'il ne soit pas dit que celuy-là meurt inconnu a luy-mesme qui a vécu dans la connoissance de tout le monde. Qu'il considere que son Sceptre Royal est comme cette herbe appellée aussi *Sceptre* * qui en peu de temps se convertit en vers, & que si la terre n'est qu'un point à l'égard du Ciel, que sera une Monarchie? que sera une Principauté? que sera un Estat? Et quand mesme cette terre seroit grande que luy importe puis qu'il n'en doit tirer qu'un sepulchre q ou comme a dit Saladin un linceuil, sans pouvoir emporter aucune autre gloire, le Prince ne doit pas tousiours vivre pour la Republique il faut qu'il reserve quelque espace de

* Theophr. lib. de Plant.

q *Mes jours sont taillez & le sepulchre est la seule chose qui me reste.* Job. 17. 1.

temps

temps pour luy seul, faisant en sorte qu'au coucher de la vie l'horison de la mort soit purifié de toutes les vapeurs de l'ambition & des nüages de l'interest, ainsi que monstre le Soleil en cette derniere Devise tirée du sepulchre de Josué, sur lequel on eleva une representation de cét Astre, mais avec cette difference que là on le mit en memoire de ce qu'il s'estoit arresté à la voix de ce grand Capitaine *s* & qu icy c'est pour signifier que tout ainsi qu'un Occident clair & serein est une marque infaillible de la beauté de l'Orient à venir, de mesme un gouvernement qui se termine en sainteté & en bon-heur, pronostique que celuy qui luy doit succeder doit aussi estre heureux en recompense de la vertu, & par l'efficace de ce dernier exemple.

Si l'on craint quelques oppositions ou revoltes au sujet de la succession à la Couronne, il sera de la prudence de ceux qui se trouvent à la mort du Prince de la tenir secrette, & faire en sorte qu'elle ne se divulgue qu'avec la possession du successeur, car en pareille rencontre le peuple est comme un Poulain qui ne peut souffrir la selle s'il ne se trouve dessous avant que de la voir. C'est pour ce sujet que Livie cacha la mort d'Auguste jusqu'à l'establissement de Tibere *t* & Agrippine celle de Claudius jusqu'à celuy de Neron *v*.

La mort du Prince estant publiée, la pieté ny la prudence n'empeschent point les demonstrations de tristesse, car le S. Esprit bien loin de les deffendre les conseille *x*. Tout le peuple d Israël pleura la mort d'Abner, & David accompagna son corps jusqu'au sepulchre *y*; car bien que quantité de considerations

s *Steteruntque sol & luna.* Josué 10. 13.

t *Simul excessisse Augustum & rerum potiré Neronem fama eadem tulit.* Tac. 1. An.

v *Dum Res firmando Neronis Imperio componuntur.* Tac. 12. An.

x *Fili in mortuum Produc lachrimas.* Eccl. 38. 16.

y *Plangite ante exequias Abner. Porro David sequebatur feretrum.* 2 Reg. 3. 31.

Chreſtiennes nous puiſſent conſoler, & qu'il y ait eu autrefois une Nation qui moins éclairée des rayons de l'immortalité recevoit avec des larmes ceux qui venoyent au monde & congedioit avec des réjoüiſſances ceux qui en ſortoyent, toutes ces raiſons ſont bonnes de la part de ceux qui ſont paſſez à une meilleure vie, mais non pas pour ceux qui demeurent privez de l'utilité de leurs ſervices & de la douceur de leur entretien. Noſtre Souverain Maiſtre baigna de ſes larmes le ſepulchre du Lazare bien qu'il l'allaſt reſſuſciter z. On ne ſçauroit refuſer ces derniers marques de dueil au reſſentiment & à la tendreſſe de la nature : ce ſont les balances où le merite du Prince defunt ſe peſe, & par leſquelles on connoiſt l'eſtime que les peuples faiſoyent de luy, en un mot la pierre de touche où ſe diſtinguent les carats de leur amour & de leur obeiſſance; ce qui renforce les chaiſnons de la ſervitude & donne courage au ſucceſſeur : Mais il ne faut obliger le peuple à un deüil de depenſe de peur que le tribut de la mort de ſon Prince ne ſoit un fardeau trop accablant pour luy.

La Pompe funebre & les ſuperbes Mauſolées enrichis de ſuperbes ſtatuës & de gravûres de grand prix, ne doivent pas paſſer pour une pure vanité des Princes, mais pour une genereuſe pieté, qui marque la derniere borne de la grandeur humaine, & monſtre dans la magnificence dont on honore leurs cendres, le reſpect qui eſt dû à la Majeſté ; car les ſepulchres ne ſont autre choſe qu'une hiſtoire muette de la deſcendance Royalle *a* : Les obſeques des Rois David & Salomon furent d'extraordinaire grandeur.

Juſqu'icy, Monſeigneur, Voſtre Alteſſe Sereniſſime a veû la naiſſance, la mort, & les funerailles du Prince que ces Deviſes forment, ſe trouvant comme preſente à la conſtruction de cét edifice Politique,

z *Et lachrymatus eſt Ieſus.* Joan. 11. 35.

a *Quomodo imaginibus ſuis noſcuntur, quas nec victor quidem abolevit, ſic partem memoriæ apud ſcriptores retinent.* Tac. 4. An.

depuis

depuis la premiere jusqu'à la derniere pierre; Et afin que Vostre Altesse le puisse maintenant considerer tout entier avec plus de facilité, il m'a semblé à propos de luy en dresser icy un plan en racourcy où elle l'examine à son aise. Ce sera le portrait du Roy D. FERNAND *le Catholique* l'un des ayeux de V. Altesse Serenissime, sous le glorieux regne duquel tous les arts de la paix & de la guerre ont fleury, & tous les accidens de l'une & de l'autre fortune ont esté esprouvez. L'enfance de ce grand Roy a esté forte & virile; Sa jeunesse employée aux exercices militaires acheva par l'experience ce que l'art & l'estude n'avoyent pû faire en luy; son oisiveté estoit un travail & ses divertissemens un soin; Il fut maistre de ses passions se gouvernant plus par les raisons de la politique que par les mouvemens de son naturel; Il reconnut sa grandeur de Dieu seul & de ses propres actions, non de celles d'heritage ou d'emprunt; Il regarda tousiours la Royauté plus comme une charge que comme une succession; Il pacifia son Estat par la diligence & par la presence, éleva sa Monarchie par la valeur & par le conseil, l'affermit par la Religion & par la Justice, la conserva par l'amour & par la crainte, l'embellit par les Sciences & par les Arts, l'enrichit par l'agriculture & par le commerce, l'éternisa par des fondemens & des institutions veritablement politiques. Il fut autant Roy de son Palais que de ses Estats, & aussi æconome en celuy-là qu'en ceux-cy; Il mé-la la liberalité avec l'espargne, la douceur avec le respect, la modestie avec la gravité, la clemence avec la Justice. Il menaça plusieurs personnes par le chastiment de peu, & par la recompense de quelques-uns il entretient les esperances de tous. Il pardonna les offences faites à sa personne, mais non celles qui l'estoyent à sa dignité, & vengea comme siennes les injures de ses sujets se reconnoissant leur Pere; Il exposa son Estat plûtost que la bienseance, & ne s'enorgueillit point par la bonne fortune, comme il ne s'abaissa point par la mauvaise; en celle-là il se precautionnoit contre celle-

cy,

cy, & en celle-cy il se preparoit pour retourner à celle-là; il se servit du temps & ne permit pas au temps de se servir de luy; Obeyssant a la necessite il l'a ménageoit si bien qu'il l'accommodoit a son profit; Il se fit aymer & craindre, & se rendit facile aux Audiences, écoutant pour sçavoir, & interrogeant pour apprendre. Il se defioit de ses ennemis, & ne s'ouvroit pas trop à ses amis; son amitié estoit un interest public, & ses Alliances une raison d'Estat; Sa confiance estoit une vigilance, sa defiance une circonspection, sa precaution une certitude, sa malice une deffense, sa dissimulation une sauve-garde. Il ne trompoit personne, mais lors qu'il estoit necessaire de vaincre la malice par la prudence, tout le monde se trompoit dans l'équivoque de ses traittez; Ny le mensonge ne s'attaquoit a sa sincerité ny la flatterie à sa connoissance. Il se servit de ses Ministres sans en faire des favoris, & se laissoit conseiller par eux, mais non pas gouverner. Il ne confioit point aux autres ce qu'il pouvoit faire de luy-mesme; Il deliberoit à loisir & executoit promptement; on voyoit plûtost les effets que les causes dans toutes ses resolutions; Il cachoit ses desseins à ses Ambassadeurs lors qu'il vouloit que par un abus de leur propre opinion ils persuadassent d'autant mieux la contraire: Il sçeut commander avec sa femme & obeïr à son gendre; Il imposa les Tributs par necessité non par convoitise & par luxe; Il rendit aux Eglises quand il se vit dans l'abondance, ce qu'il leur avoit osté dans la disette. Il respecta la Jurisdiction Ecclesiastique & conserva la Royalle: Il n'eut point de Cour fixe, mais tourna sans cesse comme le Soleil par toutes les Spheres de ses Estats; Il traitta la paix par la modestie & par la gravité, & la guerre par la force & par l'astuce: il n'affecta point celle-cy ny ne refusa point celle-là. Il deffendit tousiours par le bras les lieux où il avoit une fois mis le pied, ne se servant des dépoüilles de ses ennemis qu'à augmenter sa force: Il fit autant par ses negociations que par ses armes, & ne remit jamais à son espée ce qu'il pouvoit

voit vaincre par ſon addreſſe ; il faiſoit conſiſter en celle-là toute l'oſtentation de ſa grandeur, & la galanterie de ſa Cour dans la fierte de ſes bataillons. Il ſe trouva touſiours preſent aux guerres qui ſe faiſoyent au dedans de ſon Royaume. Il executoit les meſmes choſes qu'il commandoit, & s'allioit pour demeurer arbitre non pour demeurer ſujet. Ny ſes victoires ne l'enorgueillirent point ny ſes defaites ne le deſeſpererent ; Il ſigna les Traittez de paix à l'ombre du bouclier ; Il vécut pour tout le Monde, & mourut pour luy, demeurant preſent neantmoins en la memoire des Hommes, pour l'exemple des Princes, & s'immortaliſant dans le deſir de ſes ſujets.

F I N.

